



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**1^{ère} session ORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
DES 26 ET 27 AVRIL 2018
(1^{ère} journée)
MANDATURE 2018-2021**



COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2018
REUNION DES 26 ET 27 AVRIL 2018
PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2018**

S O M M A I R E
Journée du 26 AVRIL 2018

QUESTIONS ORALES / QUISTIONE ORALE

<u>Question orale n° 2018/O1/015</u> déposée par M. Xavier LACOMBE, au nom du groupe « Per l'avvene » relative à la gestion des déchets	14
M. Xavier LACOMBE, présentation de la question orale	14
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	16
Le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles SIMEONI, réponse	16
<u>Question orale n° 2018/O1/024</u> déposée par M. Julien PAOLINI, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative à la gestion des déchets	17
M. Julien PAOLINI, présentation de la question orale	17
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI (précision)	19
Le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles SIMEONI, réponse	19
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	24
<u>Question orale n° 2018/O1/018</u> déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI, au nom du groupe « Corsica libera » relative à la charte des marchés publics - Carta di i marcati publichi	25
Mme Vannina ANGELINI-BURESI, présentation de la question orale	25

<u>Question orale n° 2018/O1/014</u> déposée par Mme Chantal PEDINELLI, au nom du groupe « Per l'avvene » relative à la commande publique	26
Mme Chantal PEDINIELLI, présentation de la question orale	26
Le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles SIMEONI, réponse	28
M. Jean-Christophe ANGELINI, complément de réponse	30
<u>Question orale n° 2018/O1/022</u> déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI, au nom du groupe « Andà per dumane » relative à l'intervention de la Collectivité de Corse et à la limite de compétence dans le domaine des risques d'inondations et par extension, des risques incendie	32
Mme Marie-Hélène PADOVANI, présentation de la question orale	32
Le Président du Conseil exécutif de Corse Gilles SIMEONI, réponse	34
<u>Question orale n° 2018/O1/026</u> déposée par Mme Anne TOMASI, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative à la formation professionnelle	35
Mme Anne TOMASI, présentation de la question orale	35
Mme Josepha GIACOMETTI, réponse	37
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	40
<u>Question orale n° 2018/O1/011</u> par M. François BENEDETTI, au nom du groupe « Corsica libera » relative à la prise en charge systématique à 100 % de tous les transports sanitaires, VSL ou taxis conventionnés	41
M. François BENEDETTI, présentation de la question orale	41
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	42
Mme Bianca FAZI, réponse	42
<u>Question orale n° 2018/O1/019</u> par Mme Valérie BOZZI, au nom du groupe « La Corse dans la République » relative à l'état des travaux du collège de Porticcio	44
Mme Valérie BOZZI, présentation de la question orale	44

Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	45
Mme Valérie BOZZI	45
Mme Josepha GIACOMETTI, réponse	46
<u>Question orale n° 2018/O1/017</u> déposée par Mme Frédérique DENSARI, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative au SCOT de Balagne	49
Mme Frédérique DENSARI, présentation de la question orale	49
M. Jean BIANCUCCI, réponse	50
Le Président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy TALAMONI	51
M. Jean BIANCUCCI	51
<u>Question orale n° 2018/O1/016</u> déposée par Mme Pascale SIMONI, au nom du groupe « Corsica libera » relative au développement et à la montée du haut débit	54
Mme Pascale SIMONI, présentation de la question orale	54
Le Président du Conseil exécutif Gilles SIMEONI, réponse	55
<u>Question orale n° 2018/O1/021</u> déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Andà per dumane » relative à la gestion des déchets	58
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, présentation de la question orale	58
Le Président du Conseil exécutif Gilles SIMEONI, réponse	60
<u>Question orale n° 2018/O1/020</u> déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République » relative au personnel de la Collectivité de Corse	61
M. Pierre GHIONGA, présentation de la question orale	61
Le Président du Conseil exécutif Gilles SIMEONI, réponse	62

<u>Question orale n° 2018/O1/023</u> déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative à la biodiversité	62
Mme Mattea CASALTA, présentation de la question orale	62
M. Lionel MORTINI, réponse	64
<u>Question orale n° 2018/O1/025</u> déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » relative à la langue et à l'éducation	66
Mme Anne-Laure SANTUCCI, présentation de la question orale	66
M. Xavier LUCIANI, réponse	67
<u>Question orale n° 2018/O1/013</u> déposée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'avvene » relative à la politique agricole RETIREE	
Allocution d'ouverture du Président de l'Assemblée de Corse	70
FINANCES - BUDGET - FISCALITE / FINANZE - BUGETTU - FISCALITÀ	
<u>Rapport n° 2018/O1/098 : Document d'orientations budgétaires pour 2018 (DOB)</u> <i>(Délibération n°18/97 du 26 avril 2018)</i>	72
Le Président Gilles SIMEONI, présentation du rapport du Conseil exécutif	73
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	87
<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. François ORLANDI	92
M. Pierre-Jean LUCIANI	96
M. Xavier LACOMBE	100
M. Jean-Martin MONDOLONI	102
M. Jean-Charles ORSUCCI	106
M. Pierre GHIONGA	108
Mme Valérie BOZZI	108
M. François-Xavier CECCOLI	111
M. Petr' Antone TOMASI	112

M. Guy ARMANET	117
M. Hyacinthe VANNI	121
M. Pierre-Jean LUCIANI	123
Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants	124
Le Président Jean-Guy TALAMONI	127
L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le DOB pour 2018	127
<u>Rapport n° 2018/O1/099 : Détermination des durées d'amortissement de la Collectivité de Corse</u> <i>(Délibération n°18/98 du 26 avril 2018)</i>	128
Le Président Gilles SIMEONI, présentation du rapport du Conseil exécutif	128
Mme Anne TOMASI, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	128
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	128
TOURISME / TURISMU	
<u>Rapport n° 2018/O1/096 : Feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse 2018-2021 - Fogliu di strade di l'Agenzia di u turismu di a Corsica 2018-2021</u> <i>(Délibération n°18/99 du 26 avril 2018)</i>	129
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, présentation du rapport du Conseil exécutif	129
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	139
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	145
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	146
Le Président Jean-Guy TALAMONI	150
Mme Christelle COMBETTE, amendement	150
Le Président Jean-Guy TALAMONI	153
M. Pierre GHIONGA	153
Mme Nadine NIVAGGIONI	154

Mme Muriel FAGNI	158
M. Jean-Jacques LUCCHINI	160
M. François-Xavier CECCOLI	161
M. Petr' Antone TOMASI	162
Mme Fabienne GIOVANNINI	163
Le Président Jean-Guy TALAMONI	163
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, en réponse aux intervenants	164
Le Président Jean-Guy TALAMONI	172
M. Jean-Martin MONDOLONI	172
Le Président Jean-Guy TALAMONI	173
PAS de VOTE sur l'amendement déposé par Mme Christelle COMBETTE au nom du groupe « Per l'avvene »	
L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse	173
Le Président Gilles SIMEONI	173
Le Président Jean-Guy TALAMONI	173
<u>Rapport n° 2018/O1/110 : Modification des statuts de l'Agence du tourisme de la Corse</u> <i>(Délibération n°18/100 du 26 avril 2018)</i>	174
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, présentation du rapport du Conseil exécutif	174
Mme Julie GUISEPPI, avis de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	175
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	175

<u>Rapport n° 2018/O1/094 : Transfert et élargissement du périmètre de perception de la taxe de séjour départementale</u> <i>(Délibération n°18/101 du 26 avril 2018)</i>	176
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, présentation du rapport du Conseil exécutif	176
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	178
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	178
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse	178
Le Président Jean-Guy TALAMONI	178
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	178
Le Président Gilles SIMEONI (<i>amendement du Conseil exécutif</i>)	180
<i>Amendement du Conseil exécutif adopté à l'unanimité</i>	180
RAPPORT, ainsi amendé, ADOPTE A L'UNANIMITE	181

SANTE – SOCIAL / SALUTE - SUCIALE
--

<u>Rapport n° 2018/O1/104 : Convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre la Collectivité de Corse et l'Etat 2017-2018 (FAPI)</u> <i>(Délibération n°18/102 du 26 avril 2018)</i>	182
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil exécutif	182
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	184

M. Guy ARMANET, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	184
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	184
<u>Rapport n° 2018/O1/080 : Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux parcours emploi compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat</u> <i>(Délibération n°18/103 du 26 avril 2018)</i>	185
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil exécutif	185
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	187
M. Guy ARMANET, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	188
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	188
Mme Muriel FAGNI	189
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	189
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	189
<u>Rapport n° 2018/O1/103 : Adoption d'une convention de partenariat avec la communauté de communes du Sartinesi-Valincu-Taravu pour une mise à disposition de locaux à titre gracieux</u> <i>(Délibération n°18/104 du 26 avril 2018)</i>	190
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil Exécutif	190
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	191
Le Président Jean-Guy TALAMONI	191
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	191

<u>Rapport n° 2018/O1/105 : Adoption de trois conventions avec des établissements de santé pour la pratique de l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse par les sages-femmes en centre de planification et d'éducation familiale</u>	192
<i>(Délibération n°18/105 du 26 avril 2018)</i>	
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil exécutif	192
Mme Anne-Laure SANTUCCI, avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la Santé	193
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Pierre GHIONGA	193
Le Président Jean-Guy TALAMONI	194
Le Président Gilles SIMEONI	194
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	194
<u>Rapport n° 2018/O1/109 : Transfert d'activités AIDE 2B (reprise effective des personnels et des moyens)</u>	195
<i>(Délibération n°18/106 du 26 avril 2018)</i>	
Mme Bianca FAZI, conseillère exécutive en charge de la Santé, présentation du rapport du Conseil exécutif	195
Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	195
M. Guy ARMANET, avis de la Commission des finances et de la fiscalité	199
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. François ORLANDI	199
M. Hyacinthe VANNI	200
M. François ORLANDI	200
Le Président Gilles SIMEONI	201
Le Président Jean-Guy TALAMONI	201
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	201
Le Président Jean-Guy TALAMONI ne prend pas part au vote	

Aéroports / Aeruporti

<u>Rapport n° 2018/O1/102 : Aéroport de Figari Sud Corse /Travaux de renforcement de la piste 05/23</u> <i>(Délibération n°18/107 du 26 avril 2018)</i>	202
Mme Vanina BORROMEI, présidente de l'Office des transports, présentation du rapport du Conseil exécutif	202
Lecture du rapport de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement par Mme Julie GUISEPPI, rapporteure	202
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par M. Guy ARMANET, président	203
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	203
Mme Vanina BORROMEI, en réponse aux intervenants	204
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	204
QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE	
<u>Rapport n° 2018/O1/106 : Rémunération attribuée à un agent non titulaire recruté au sein de la Collectivité de Corse</u> <i>(Délibération n°18/108 du 26 avril 2018)</i>	205
Le Président Gilles SIMEONI, présentation du rapport du Conseil exécutif	205
<u>Prise(s) de parole :</u>	
M. Jean-Charles ORSUCCI	205
Le Président Gilles SIMEONI	206
M. Jean-Charles ORSUCCI	206
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	206

<u>Rapport n° 2018/O1/112 : Désignation des membres de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse</u> <i>(Délibération n°18/109 du 26 avril 2018)</i>	207
---	-----

Mme Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive en charge de la Jeunesse et du sport, présentation du rapport du Conseil exécutif	207
---	-----

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	207
-------------------------------------	-----

PATRIMOINE / PATRIMONIU

<u>Rapport n° 2018/O1/090 : Site archéologique Cucuruzzu à Livia - Fonctionnement de la régie de recettes : « boutique du site archéologique de Cucuruzzu »</u> <i>(Délibération n°18/110 du 26 avril 2018)</i>	208
---	-----

Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la Culture et du patrimoine, présentation du rapport du Conseil exécutif	208
---	-----

Avis de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé	208
--	-----

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	208
-------------------------------------	-----

<u>Rapport n° 2018/O1/093 : Convention de stockage temporaire archives « A Bandera » au Centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC)</u> <i>(Délibération n°18/111 du 26 avril 2018)</i>	209
--	-----

Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la Culture et du patrimoine, présentation du rapport du Conseil exécutif	209
---	-----

Lecture du rapport de la Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé par Mme Anne-Laure SANTUCCI, rapporteure	209
---	-----

RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	210
-------------------------------------	-----

<u>Rapport n° 2018/O1/100 : Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 - Projet GRITACCESS</u> <i>(Délibération n°18/112 du 26 avril 2018)</i>	211
Mme Josepha GIACOMETTI, conseillère exécutive en charge de la Culture et du patrimoine, présentation du rapport du Conseil exécutif	211
Lecture du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité par Mme Anne TOMASI, rapporteure	212
RAPPORT ADOPTE A L'UNANIMITE	213
Communication du Président de l'Assemblée de Corse sur la répartition des bureaux des groupes politiques sur les différents sites de la Collectivité de Corse	214

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30.**QUESTIONS ORALES / QUESTION ORALE****Le Président TALAMONI**

Nous allons commencer les questions orales avec la première question posée par M. LACOMBE.

Question orale n° 2018/01/015 déposée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Per l'avvene » : gestion des déchets.

M. Xavier LACOMBE

Monsieur le Président de l'Exécutif,

La première question orale de cette session concerne la gestion des déchets.

Il y a une quinzaine de jours, les Corses découvraient, via les médias et les réseaux sociaux à la mode, la perspective d'implantation d'un centre d'enfouissement ou d'une installation (ISDND) de stockage sur la commune de Moltifao, plus précisément sur le site de l'ancienne carrière.

La semaine dernière, était confirmé, dans un communiqué également cosigné par l'Etat et le SYVADEC, que des études techniques et environnementales préliminaires étaient en cours de lancement sur ce site même si la prospective d'autres emplacements se poursuivait.

Aujourd'hui, nous n'en savons pas plus.

Au-delà de la confirmation de cette information, pouvez-vous, M. le Président, indiquer à notre Assemblée et aux Corses, parce qu'aujourd'hui les Corses ont besoin de savoir, s'impatientent et l'heure de vérité est au rendez-vous, si des études préalables, je dis bien des études préalables, sont envisagées sur d'autres sites, tout en précisant leur localisation ?

Le 7 mars dernier, le bureau de la communauté des communes du Sartenais-Valinco-Taravo a pris une série de décisions importantes qui

concernent toute la Corse - je voudrais juste rappeler la fermeture du centre de Vico il y a quelques mois - en s'opposant à l'extension du site de Viggianello et en indiquant que le site devra fermer ses portes aux autres territoires en avril 2018 afin de préserver les capacités restantes des 35 000 tonnes au profit des communes et notamment du territoire de la microrégion. Chose donc faite.

Cette nouvelle décision nous renvoie davantage encore aux réalités et aux difficultés de la gestion des déchets en Corse.

Lors du dernier bureau du SYVADEC qui s'est tenu à Corte le 13 février dernier, en présence du président du SYVADEC et du président de l'Office de l'environnement de la Corse qui nous a parlé de 3 étapes majeures à venir, que je requalifierai d'impérieuses nécessités :

1. trouver de nouveaux sites d'enfouissement
2. avancer sur les deux centres de tri et valorisation dans les bassins ajaccien et bastiais (CAB et CAPA), deux centres de tri de valorisation, une unité de tri de valorisation ou centre multifonctions comme certains souhaitent les dénommer, peu importe.
3. et mettre en œuvre les unités de surtri notamment sur la Balagne et l'Extrême-sud, Porto-Vecchio. On peut envisager plus d'une unité de surtri. Nous en avons déjà parlé.

Nous savons encore que tout cela nécessite un calendrier d'actions pluriannuel et on ne pourrait envisager de faire les choses en-deçà des quatre années à venir.

À l'approche de la saison estivale, amputée du CET de Viggianello et depuis avant-hier, de celui de Prunelli di Fiumorbu que, pour les mêmes revendications, le collectif a bloqué l'accès au centre d'enfouissement, la Corse va une fois encore arriver à saturation. Si, jusqu'alors, les renégociations des capacités administratives avec la Préfecture, les augmentations d'autorisations de ces capacités administratives ont permis de faire face, que va-t-on faire et comment allons-nous nous en sortir cette année ?

Je tiens à vous rappeler que les délais d'ouverture d'un CET, dans les meilleures conditions possibles, sont a minima de quatre ans.

En mai 2016, l'Assemblée de Corse adoptait un plan d'action sur 5 ans et des préconisations pour une meilleure gestion des déchets. Un plan initialement prévu sur trois ans et Dieu sait, nous avons rappelé, martelé et obtenu un délai de cinq ans, qui prévoyait à sa présentation l'installation d'unités de « surtri » dans les microrégions, unités qui n'existent toujours pas.

Deux ans après, mai 2016/mai 2018, un bilan d'évaluation s'impose alors que nous en sommes presque à la moitié de son application.

Concernant la collecte, vous aviez, à cette occasion, fixé un taux de recyclage de 60 % à l'horizon 2021. Un objectif que nous avons dénoncé plus qu'ambitieux. Bien sûr que, sur le principe, tout le monde y souscrit et qu'il faut tendre vers cet objectif. Toutes les collectivités aujourd'hui pratiquent le tri à la source, avec ce que cela engendre en termes de coût de fonctionnement. Et pourtant, malgré la progression du tri sélectif, nous partons de très loin, les tonnes à enfouir n'ont pas diminué.

Souscrivez-vous à la tenue d'un débat lors d'une session, M. le Président, précédant la saison estivale pour que notre Assemblée dispose de l'ensemble des éléments et puisse juger de la pertinence des actions mises en œuvre ?

Un dossier cardinal qui mérite des réponses à la hauteur des enjeux et de leur urgence. Je vous en remercie d'avance, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Simplement un point de forme qui a été abordé lors de la Commission permanente, le temps de parole est de deux minutes et demie pour poser la question, de trois minutes et demie pour y répondre. La Commission permanente a souhaité que je sois rigoureux à partir d'aujourd'hui sur cette question, dans la mesure où c'est la condition sine qua non pour voir l'ensemble des questions prévues pour être télévisées, l'être réellement. Cela veut dire que si on fait trois fois le temps de parole, comme cela vient d'être fait, les dernières questions ne passeront pas à la télévision, comme cela a été convenu. Ça n'est pas juste pour les groupes. J'attire l'attention des orateurs suivants sur ce point y compris d'ailleurs les membres du Conseil exécutif qui étaient représentés à la Commission permanente d'hier.

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, bonjour. Pour des raisons de cohérence, il y a trois questions relatives aux déchets. Est-ce qu'il ne serait pas utile qu'elles soient posées toutes les trois et que je fasse une réponse globale ?

Le Président TALAMONI

Ça serait tout à fait souhaitable si les porteurs de ces questions sont d'accord pour le faire. Il y en a une qui est prévue pour ne pas être télévisée et si on veut s'en tenir à ce que nous avons discuté longuement des questions télévisées et celles qui ne le sont pas, on peut prendre la deuxième, celle qui est déposée par Julien PAOLINI, de façon à ce que vous puissiez répondre de manière globale sur ces deux questions.

M. PAOLINI a la parole.

Question orale n° 2018/01/024 déposée par M. Julien PAOLINI au nom du groupe « Femu a Corsica » : gestion des déchets.

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La gestion des déchets est une problématique majeure en Corse et un dossier prioritaire pour notre majorité.

M. LACOMBE, dans sa question, n'est pas revenu sur l'historique de ce dossier. Tout d'abord, il convient de rappeler la situation catastrophique dont vous avez hérité des mandatures précédentes en décembre 2015 :

- un Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) adopté en juillet 2015, après quatre ans de travaux laborieux ;
- l'absence de proposition alternative à l'incinération dans le plan précédent (PIEDMA) datant de 2002 ;
- des infrastructures de tri sélectif incomplètes et un niveau de tri extrêmement bas (autour de 5 %) ;
- enfin, une exploitation des centres d'enfouissement catastrophique pendant près de trente ans dans le déni total des règles fondamentales de respect de l'environnement et de sécurité sanitaire, voire des règles administratives (allant jusqu'à l'absence d'enquête publique avant ouverture).

Ces quelques exemples, M. le Président, illustrent bien la gestion désastreuse ayant perduré en Corse pendant des décennies et qui conduit aujourd'hui notre population vers un niveau « zéro » d'acceptabilité pour l'ouverture de toute installation liée aux déchets : plateformes de compostage, centres de stockage ou même déchetteries !

Depuis deux ans, votre volonté politique a permis d'adopter en mai 2016 (en seulement 4 mois de mandature) un plan d'action pour la réduction et le traitement des déchets ménagers de Corse. Les premiers résultats sont fort encourageants puisque les tonnages à l'enfouissement ont baissé de 6 % en 2016 et se sont stabilisés en 2017, malgré une augmentation constante de la fréquentation touristique, mais également de la population résidente.

Par ailleurs, ces mesures ont également permis d'augmenter le tri d'environ 50 % sur les deux dernières années grâce aux soutiens techniques et financiers de l'OEC et de l'ADEME pour finir d'équiper les intercommunalités confrontées à des besoins financiers importants pour la mise en place du tri sélectif, et à de sérieuses difficultés de collecte, encore accentuées lors de la fusion. À ce titre, le travail engagé a récemment conduit à l'élaboration des projets de centres de tri et de valorisation dits « multifonctions » à la CAB et à la CAPA.

Enfin, il faut souligner que le traitement des déchets relève d'une compétence transférée par les intercommunalités au SYVADEC. Il lui appartient donc de proposer des solutions pour l'enfouissement des dizaines de milliers de tonnes encore générées annuellement, et cela jusqu'en 2021, voire 2022.

Nous sommes bien conscients de la complexité du sujet et du fait qu'il n'existe pas de solution « idéale ». L'actualité récente a réveillé cette problématique avec le projet d'une Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sur la commune de Moltifao. En effet, le site envisagé pour ce centre a provoqué l'inquiétude des habitants de la microrégion qui s'interrogent sur d'éventuels impacts environnementaux. D'autres territoires tels que le Fium'Orbu et l'Oriente ou encore le Sartenais-Valinco ont d'ores et déjà contribué considérablement à l'enfouissement des déchets et se questionnent également sur son devenir.

Pour toutes ces raisons, M. le Président, nous vous demandons de préciser les démarches qui seront entreprises durant la mandature, à l'égard de la problématique de gestion des déchets.

Quelles mesures complémentaires envisagez-vous pour améliorer les dispositifs permettant la collecte, le tri et le recyclage et ainsi limiter les quantités de déchets à enfouir ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. La parole est au président du Conseil exécutif pour répondre à ces deux questions, la troisième sera présentée ultérieurement.

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président.

Donc trois et demie plus trois et demie, 7 minutes si vous en êtes d'accord, je ferai donc 7 minutes et un peu plus.

D'abord vous dire, mes chers collègues, que je réponds aux lieu et place de M. François SARGENTINI qui n'est pas là aujourd'hui. Je voudrais bien-sûr lui transmettre notre amical bonjour, fraternel, et dire aussi, au seuil de mes explications, que François SARGENTINI est le président de l'Office de l'environnement de la Corse. A ce titre, il a en charge la gestion des déchets et que lorsqu'il parle, il parle pour moi, président du Conseil exécutif, et il parle pour nous, membres du Conseil exécutif, et il parle pour la majorité territoriale, toujours, quelles que soient les difficultés des dossiers, quels que soient les obstacles à surmonter.

Lorsqu'un membre du Conseil exécutif parle, ou lorsque le président de l'Assemblée de Corse parle, ou lorsqu'un membre de la majorité territoriale parle au nom de la majorité, c'est toute la majorité territoriale qu'il engage, de façon solidaire et indivisible. Ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas ouverts à toutes les discussions et à tous les débats.

Ce premier point étant posé, j'aimerais de suite dire que s'il y a trois questions aujourd'hui de nature différente mais convergentes, c'est bien parce que nous sommes confrontés à une situation de crise qui est déjà devenue une crise aigüe et que nous avons à y faire face en ayant conscience que nous sommes dans un système extrêmement contraint et que chacun doit assumer ses responsabilités en ayant conscience que la solution ne pourra être que collective.

Je voudrais organiser mes réponses autour de deux axes : premièrement, l'héritage et deuxièmement, nos décisions et les perspectives de court et de moyen termes.

L'héritage : je ne serai pas long, mais je voudrais vous dire quand même, et même si cela a déjà été dit, je vous le dis à vous, vous le savez, mais

je vais le dire aussi à tous les Corses, que l'on reproche au Conseil exécutif et à la majorité territoriale de ne pas avoir résolu en deux ans ce problème.

Aurions-nous pu le faire ? Non.

Nous avons, là comme ailleurs, hérité d'une situation de décennies de *lascia corre*, de non-gestion, tantôt de non-choix, tantôt de choix qui se sont faits, le plus souvent au détriment de l'intérêt général, et des choix qui ont objectivement profité essentiellement, non pas à l'intérêt général, mais à des intérêts privés. C'est la réalité de ce qui s'est passé pendant des décennies.

Je vous rappelle, vous qui êtes sévères et injustement sévères, quelquefois, sur les quelques mois qui viennent de passer, que, sans remonter à l'origine, il y avait en 1993 deux plans départementaux qui annonçaient la création de 8 centres d'enfouissement. Aucun n'a vu le jour.

Entre 1993 et 2015, au moment de notre accession aux responsabilités, le tri est passé de 0 % à 5 %, là où, partout ailleurs en Europe, il passait de 20 à 40, à 50 et à 60 %.

Entre 1993 et 2015, il n'y a eu aucune construction significative dans le domaine du traitement des déchets. Mais par contre, on a continué, à tombeau ouvert, sur le chemin du tout enfouissement, dans des conditions exécrables et au mépris des règles européennes et françaises de respect environnemental et de sécurité sanitaire.

Aurions-nous pu changer cette situation en deux ans du tout au tout ?
Non.

Quelles ont été les conséquences de cet héritage ? Indépendamment de toutes les atteintes environnementales, indépendamment de l'argent gaspillé, indépendamment du système pervers cautionné et organisé depuis des décennies, il y a aujourd'hui, de la part des Corses, et c'est normal, une intolérance à tout nouveau projet parce qu'il manque le plus important dans ce type de projets, comme dans tous les projets : la confiance.

Aujourd'hui, les gens de Vighjianeddu è di Prunelli di Fiumorbu nous disent « nous ne voulons pas continuer parce que nous ne savons pas où vous allez et nous ne sommes pas sûrs que vous irez ailleurs ». Et les gens qui sont pressentis pour des études dans certains territoires, je me tourne notamment vers Cathy COGNETTI qui a posé cette question – mais la réponse intéresse directement beaucoup d'autres élus – y compris vous la citez dans votre question de « A Pieve voisine », vous parlez du Canale, vous parlez de la Balagne et de la haute Balagne, les gens disent, « nous, on ne veut pas avoir

chez nous ce que les autres ont supporté pendant des décennies » et donc, cela a complexifié singulièrement l'équation.

Quelles ont été, deuxième point, nos décisions ?

En un an, nous avons exercé pleinement la compétence qui est la nôtre, c'est-à-dire, à titre principal, fixer le cadre stratégique. Et nous avons fixé un cadre stratégique qui représente une réorientation totale, un passage du tout enfouissement à un système où le tri à la source est l'option centrale de l'organisation que nous voulons.

Nous avons adopté ce plan le 27 mai 2016.

Quelle est aujourd'hui notre vision de ce qu'il faut faire dans les 3, 4, 5 ans à venir ?

Elle est claire et je continue à vous dire qu'elle est la seule qui tient la route.

Premier point : le tri à la source comme pilier fondamental dans les deux grandes communautés d'agglomérations qui produisent environ 75 % des ordures : la CAPA et la CAB, et le tri à la source également dans les intercommunalités qui viennent de se restructurer, qui sont confrontées à des difficultés, qui ont des territoires immenses à gérer.

Donc, le tri à la source partout. Et oui, dans notre philosophie et dans notre modèle d'action si nous devons avoir une référence, ce serait celle du zéro déchet. C'est la philosophie du zéro déchet. Et nous sommes tout entier orientés là-dessus.

Deuxième pilier : nous pensons, et nous savons que parce que nous n'avons pas seuls la compétence, vous le savez, nous avons les orientations stratégiques. La collecte, ce sont les intercommunalités, le traitement, c'est le SYVADEC et le financement et l'instruction des dossiers, c'est l'Etat, notamment via l'ADEME. Nous ne sommes pas seuls à décider, nous ne pouvons pas faire seuls. Nous avons donc amodié notre choix initial en allant vers des centres de surtri.

Deux centres de surtri que nous voulons installer, conformément à ce qui a été dit par les territoires ruraux, au plus près des bassins de production d'ordures ménagères. C'est une concession que nous avons faite pour contribuer à la résolution de la crise. Aiacciu, c'est acté et ça va commencer. Bastia ou le grand Bastia, c'est en train d'être discuté avec les communes concernées et nous avons bon espoir d'y parvenir.

Quelle est la crainte de ceux qui prônent le tri ? Ils nous disent «c'est contradictoire, vous faites du surtri, donc pour alimenter ces usines, vous allez forcément limiter le tri puisqu'elles auront besoin de matières à surtrier». Ce à quoi nous répondons, et c'est la raison pour laquelle nous voulons garder la main du public, que nous configurerons ces usines de surtri, strictement à la hauteur et à la mesure de tout ce que nous pouvons trier.

Nous restons sur le tri à la source comme objectif prioritaire, deuxième étape le surtri et troisième étape qui rend désormais et qui rendra dans quatre ans acceptable, puisque vous l'avez rappelé, il faut quatre ans pour créer non pas un centre d'enfouissement mais un centre de stockage et la différence est importante.

Ce que nous disons aux territoires qui ont vocation dans quatre ans, s'ils en sont d'accord, à accueillir des centres de stockage, c'est qu'il ne faut pas regarder la situation dont ont héritée Tallone, Vighjianeddu ou Vicu. Il faut regarder ce qu'ils auront à stocker dans quatre ans si nous réussissons à faire ce que nous devons faire, c'est-à-dire du tri à la source et du surtri et si nous atteignons nos objectifs. Nous les atteindrons, mais il faut le démontrer, les objectifs qui sont les nôtres. Nous aurons 60 % de tri à la source dans quatre ou cinq ans. Il restera 40 % à stocker, mais ça ne sera plus les ordures avec les fermentescibles actuels, ça sera du déchet résiduel, inerte qui, donc, se stocke dans des conditions totalement différentes.

Nous nous tournons également vers ceux qui profitent des difficultés actuelles pour dire «retournons à l'incinérateur ». Cette réponse est démagogique. Pourquoi ? Pour deux raisons.

Première raison, parce qu'elle ne permettra pas de résoudre les difficultés de court terme que nous avons actuellement. Il faut aller vers le tri à la source.

Admettons que nous fassions 60 %, on peut faire 55, on peut faire 70 dans 6 ou 7 ans, il nous reste 40 % des déchets pour lesquels nous n'avons pas 36 solutions : ou on les brûle, ou on les exporte, ou on les stocke.

Si vous les exportez, c'est une régression totale. Une île qui a vocation à développer son autonomie, son indépendance, etc. ne peut pas exporter ses déchets de façon pérenne. Ça peut être une situation transitoire dans une situation d'urgence, ça ne peut pas être une solution pérenne.

Si vous les brûlez, c'est un coût énorme, c'est sinon interdit, en tout cas considéré comme l'ultime ratio par la loi européenne et par la loi française.

C'est aussi un coût d'investissement qui nous obligera, pour rentabiliser nécessairement, à ne plus trier.

Donc le centre de stockage, c'est la meilleure solution. Que proposons-nous comme centre de stockage aujourd'hui ?

Je me tourne vers ceux qui ont été, sans doute à bon droit, inquiets. On nous dit « il faudrait nous concerter », mais c'est précisément ce que nous avons fait, peut-être de façon insuffisante ou maladroite. Nous avons voulu réunir et alerter tout le monde, non pas pour annoncer une décision, mais pour vous dire que nous envisagions de faire une étude de faisabilité et la faire au contradictoire des élus et des populations concernés.

Nous sommes au tout début d'un processus. Si demain l'étude sur la commune de Moltifau, et je termine, nous dit que c'est dangereux pour la source et pour les captages, on arrête tout de suite. En sens inverse, si l'étude nous dit que c'est possible, cela ne veut pas dire que nous ferons le centre à Moltifau. Cela veut dire que l'on continuera le débat et si ce débat aboutit à un accord des élus et des populations avec des garanties qui seront données et des contreparties aussi, pour les territoires en termes d'emploi, en termes de retombées, si vous en êtes d'accord et si nous trouvons un point d'accord, nous irons vers cela.

Est-ce que c'est le seul site ? Non, vous le savez, il y en a d'autres. Je prends un exemple. Vous avez parlé des autres communautés de communes et de l'ensemble de la région. Nous, nous voulons que la Corse, la puissance publique garde la main sur la gestion des déchets. Cela ne veut pas dire que nous excluons toute intervention du privé. Ça veut dire que dans une île où nous subissons souvent des situations de monopole ou de concentration abusive, nous voulons que la puissance publique garde la maîtrise de la gestion des déchets et nous voulons qu'il n'y ait pas de profits anormaux ou illicites sur la gestion des déchets. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'en mettant un centre ou des centres, là ou ailleurs, on verra sur d'autres sites, vous savez que certains ont été évoqués y compris par des élus et notamment sur des trajets entre Ponte-Leccia et la Balagne. Il y a peut-être des endroits qui s'y prêtent mieux, je ne le sais pas aujourd'hui. N'y voyez pas malice, on va en parler avec les élus et les présidents d'intercommunalités, avec les maires, avec les populations et on va faire ces études. Nous, on veut qu'il y ait préférentiellement le chemin de fer.

Dans son rapport, la Chambre régionale des comptes a notamment visé les surcoûts en matière de transport.

Aujourd'hui nous payons pour transporter des ordures non triées dans toute la Corse. C'est la double et la triple peine. Nous voulons en sortir et nous voulons notamment que les chemins de fer de la Corse puissent transporter, dans des conditions sécurisées, avec un coût qui soit raisonnable et avec une réorganisation qui ne laissera pas au bord du chemin les entreprises privées, mais dans des conditions qui satisfassent à l'intérêt général.

Voilà ce qu'est notre vision, voilà ce que nous allons expliquer.

Avec cette vision nous disons que nous pouvons sortir de la crise actuelle qui est réelle.

Alors on va aller à Vighjaneddu, on va aller à Prunelli di Fiumorbu, on va continuer à discuter, on va plaider là-dessus.

Oui, nous sommes prêts à un débat, y compris avec des chiffres beaucoup plus précis que ceux que nous avons tous eus, car nous aussi nous avons des difficultés à obtenir les chiffres, et nous continuons à être persuadés que le chemin que nous vous proposons de prendre est le meilleur.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Simplement deux mots pour dire qu'à titre personnel et au titre de mes fonctions, je me joins à ce que le président du Conseil exécutif a dit au seuil de son propos sur la parole de François SARGENTINI.

Pour le reste, je pense que nous allons revenir au temps de parole, c'est un sujet important d'actualité, mais maintenant il faudrait vraiment respecter le temps de parole sinon, il y aura une situation d'injustice s'agissant de la retransmission télévisée des questions et des réponses.

Il y a deux questions qui vont être posées pour une seule réponse et si possible, une seule réponse groupée tenant en trois minutes et demie pour rattraper le temps perdu. Vannina ANGELINI-BURESI et Chantal PEDINIELLI pour deux questions qui concernent la commande publique.

La parole est à Vannina.

Question orale n° 2018/01/18 déposée par Mme Vannina ANGELINI-BURESI au nom du groupe « Corsica libera » : cartula marcati publichi.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

O sgiò Presidente,

U 30 d'ottobre di u 2015, l'inziana maiurità di l'Assemblea di Corsica, l'ADEC è i sirvizzii di u Statu par via di u prifettu, zifranu una cartula di a cummanda publica in lu settore di u bastimentu di i travagli publichi.

Hè stata intesa chì sta cartula ghjuvaria da aiutà l'imprese lucale da ch'ella sia più faciule par elle da risponde à e cummande publiche.

Ghè stata decisa à l'accorta, ùn ripigliaraghju micca tutti i punti listinati nentru à sta cartula, ma solu certi :

- di fà u più publicità pussibbule da chì l'imprese vidissinu in tempu e pruposte ;
- di mette in piazza un'aiutu da risponde à e dumande di l'impresarii da risponde cum'ellu si deve à e cummande ;
- d'aiutà à empie u cartularu appena pisivu, pò esse, par certe imprese micca avvezze ;
- d'aiutà à amparà à empie issu listessu cartularu di manera infurmatica, sapendu oghje chì d'ottobre di u 2018 tutti i pieghi saranu accittati solu « smaterializati » ;
- chì l'imprese averianu a pussibbilità dinò d'avè una visione nantu à a programmazione di e cummande nantu à 6 mesi...

In un siconda tempu sta cartula s'indiava à spiecà di manera precisa à l'imprese micca ritenute u parchè ch'elle eranu state scartate è di fà opera di pedagugia cù l'imprese e più chjuce da incuragì le à addunisce si cù d'altre par risponde à i marcati troppu impurtanti par elle sole.

In fattu, o Sgiò presidente di l'esecutivu, più di dui anni dopu issa zifra, chì bilanciu ne pudete fà ?

Par i punti chì ùn sarianu ancu messi in anda, è da fà rispittà issa cartula in tantu di a cartula nova privista par ottobre, saria pussibule di mette in

piazza un dispositivu cù e sfarente camere di cummerciu è mistieru, da infurmà è furnà e nostre imprese locale à spessu e più chjuce è micca avvezze ?

Infine, par a custruzione di a cartula nova privista par uttobre, di chì manera cuntate di favurizà l'impiecu locale (generalizzazione di e clausole d'inserzione, infurmazione, furnazione eccetera) ?

Le Président TALAMONI

Bien. Nous avons presque tenu le temps de parole, encore un petit effort ! La parole est à Chantal PEDINIELLI qui va réussir à se tenir dans les deux minutes et demie.

Question orale n° 2018/01/14 déposée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Per l'avvene » : commande publique.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vais essayer. Merci, Président.

Monsieur le Président,

Le secteur du BTP constitue une part non négligeable dans le PIB de la Corse. Il a connu une forte croissance jusqu'en 2010, notamment sous les effets du PEI. Force est de constater que la situation n'a cessé de se dégrader depuis. On dénombre sur l'ensemble de la Corse 6 200 établissements et 10 600 salariés, avec une part importante de l'activité liée à la commande publique.

Comme vous, nous avons été alertés par les fédérations du BTP sur les retards de paiement depuis janvier 2018, notamment pour des travaux effectués il y a plusieurs mois pour le compte de l'ancien département de la Corse-du-Sud.

Évidemment que l'on peut comprendre les difficultés de mise en place de la collectivité, tout autant qu'il vous faut comprendre que ce n'est pas aux entreprises d'en subir les conséquences avec le risque économique et social que cela suppose.

Pouvez-vous nous exposer les raisons de ce retard et prendre les mesures nécessaires de régularisation dans les meilleurs délais ?

Je poursuis sur le risque social avec l'attente d'un indicateur dont l'annonce est redoutée chaque année, celui des défaillances pour l'année 2017.

Le nombre de défaillances d'entreprises en Corse a fortement progressé en 2016 par rapport à l'année précédente. 452 entreprises ont ainsi été concernées, soit 30 % de plus qu'en 2015. L'île est à contre-courant de la tendance nationale, qui a vu cet indicateur reculer sur la même période (-8,4 %). Sans surprise, le secteur le plus touché est celui de la construction qui apparaît le plus fragilisé, cumulant à lui seul plus de 37 % des défaillances, et affichant une hausse des procédures collectives de 58,3 % sur un an. Avec encore une fois les conséquences sociales que cela implique.

Ces inquiétudes nous renvoient à la question de la nécessaire prévision en matière de commande publique. A l'initiative de Camille de ROCCA SERRA, l'Assemblée de Corse avait adopté à l'unanimité, en septembre 2014, une motion visant à instituer une veille de la commande publique. Les entreprises ne peuvent durablement supporter les retards de paiement, ni le manque de visibilité en termes de réalisation et de finalisation des marchés publics.

Un outil d'observation de la commande publique qui fonctionnerait en partenariat avec les principaux maîtres d'ouvrage afin de recenser les projets de travaux et de marchés publics. Les entreprises pourraient alors bénéficier d'un suivi précis de la commande publique. Il était prévu que cette mission soit dévolue à l'Observatoire économique régional dans le cadre du GIP Corse Compétences.

Monsieur le Président, cette veille est-elle aujourd'hui opérationnelle et dans quel cadre ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous prendre l'engagement d'œuvrer en ce sens ?

Enfin, qu'en est-il de l'application de la charte de la commande publique signée par tous fin 2015 et appliquée par encore trop peu de donneurs d'ordre ? Les critères de la charte comme l'avance forfaitaire (30 %) accordée aux entreprises, la notion de mieux disant et non de moins-disant, la prise en compte des normes RSE et la valorisation des circuits courts sont de nature à permettre le développement économique de notre région ainsi que la reconnaissance des entreprises vertueuses.

Je vous remercie pour vos réponses.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Rapidement en sept minutes. On répondra à deux voix avec Jean-Christophe ANGELINI, Président de l'ADEC, puisque vos questions balayent des champs très larges et très importants.

Il s'agit de vous répondre d'abord, très clairement, sur les retards de paiement. Il y en a eu en Corse-du-Sud comme en Haute-Corse. Dès que nous avons été alertés, nous avons essayé de résoudre ces problèmes.

Je rends hommage aux services qui ont travaillé jour et nuit, vraiment, au propre comme au figuré.

Vous dire quelles étaient les difficultés : des difficultés d'application comptable et d'uniformisation informatique, problèmes techniques aujourd'hui résolus, en totalité en Corse-du-Sud à ce qu'il m'est indiqué et en quasi-totalité, à un epsilon près, en Haute-Corse.

J'ai eu l'occasion de le dire, notamment aux représentants des deux fédérations du BTP avec lesquelles j'ai eu une réunion le 17 avril à cet égard. Ils ont été rassurés et les retours que j'ai eus m'ont confirmé que nos observations convergent en ce qui concerne le paiement quasi-total.

Nous avons donc évoqué ces questions de retard de paiements, mais aussi celle de la visibilité de la commande publique. C'est un élément essentiel aujourd'hui avec la fusion des trois anciennes collectivités. La nouvelle Collectivité de Corse, est devenue le principal donneur d'ordre en Corse, et de très loin. Donc, fluidité et importance de la commande publique conditionnent la bonne santé économique de l'ensemble de l'île et nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

En ce qui concerne le niveau global d'investissement, il a été important, notamment les engagements de la part des deux conseils départementaux, certes de façon habituelle mais plus encore en 2017. On aura l'occasion d'en reparler au moment du débat d'orientations budgétaires, nous nous sommes engagés à honorer intégralement ces engagements.

Deuxièmement, le choix qui est fait dans nos orientations budgétaires, et nous en reparlerons également cet après-midi, c'est de maintenir l'objectif de haut niveau d'investissement, parce que nous considérons que la Collectivité de Corse doit jouer pleinement son rôle de locomotive.

En ce qui concerne la fluidité de la commande publique, je vous rappelle que la Commission d'appel d'offres a été mise en place le plus rapidement possible. Elle a tenu sa première réunion le 3 mars et elle se réunit deux fois par mois, ce qui est un rythme soutenu, avec un règlement que nous avons aussi adopté et qui permet d'harmoniser entre la rapidité d'un côté et le formalisme synonyme de garantie juridique accrue de l'autre.

En ce qui concerne les projections sur la commande publique, plusieurs réponses avant de passer la parole à Jean-Christophe ANGELINI.

En premier lieu, il a été prévu, avec les acteurs du BTP, de tenir des réunions régulières tous les trois mois pour faire un point d'ensemble. Lors de notre discussion, nous avons parlé de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements), qu'il conviendra de réactualiser en harmonisant les choix qui avaient été faits par les trois collectivités.

Nous avons parlé également des grands chantiers structurants qui nous attendent. Il y a notamment, on va en parler dans une autre réponse à une question orale, la question de la DSP haut débit, qui devrait être attribuée prochainement et qui va générer une forte activité.

Il y a également le chantier du gaz naturel, c'est l'État qui est maître d'ouvrage et cela devrait générer entre un milliard et un milliard et demi d'euros. L'engagement avait été pris par la Ministre, Mme ROYAL, de le réaliser d'ici 2023 ou 2024. Cela veut dire qu'il faut travailler avec l'État et lui demander que le cahier des charges, dont il a seul la maîtrise de la rédaction, intègre les nécessités liées à la commande locale et le travail pour les entreprises corses.

Je termine là-dessus, c'est un enjeu fondamental pour nous dans le respect des règles de la commande publique française et européenne de construire des procédures et des cahiers des charges qui permettent d'abord aux entreprises insulaires de soumissionner dans des conditions qui leur permettent d'accéder aussi largement que possible dans le respect des règles, je le répète, à la commande publique.

C'est la première chose. Ensuite, il ne suffit pas d'être insulaire, il faut aussi assurer l'équité. La commande publique, ce n'est pas seulement pour quelques grandes entreprises ou quelques groupes, il faut faire travailler toutes les entreprises partout, toujours dans le respect des règles de la commande publique.

Enfin, nous sommes donneurs d'ordres, nous avons aussi la possibilité dans le cahier des charges de demander une forme de réciprocité. La

réciprocité, c'est le non recours aux travailleurs détachés, la réciprocité c'est l'emploi local, la réciprocité c'est l'investissement dans le travail de formation dans l'apprentissage, dans le travail partenarial qui est fait notamment avec Josepha. Voilà la vision globale que nous sommes en train de mettre en place.

Concernant l'observatoire économique régional, il fonctionne quand même, mais il y a un travail d'information et d'effort à faire.

Mais je passe la parole à Jean-Christophe ANGELINI.

Le Président TALAMONI

Oui, très brièvement.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci M. le Président, merci M. le Président de l'exécutif.

Deux mots sur les deux sujets, commande publique et sinistralité.

Sur la commande publique, en date de juillet 2016 je crois, votre Assemblée a délibéré pour que les deux agents, qui jusque-là abrités par le GIP Corse compétences, puissent migrer vers la CTC à l'époque, via l'ADEC.

C'est donc chose faite depuis un moment déjà et ces deux agents accomplissent sous la conduite et l'autorité de Jean-Charles VALLEE et de Jérôme GUIDONI, un travail de recensement fort intéressant en même temps que d'analyse, de prospective et de production de données et de statistiques. C'est un travail dont je salue l'intérêt d'autant qu'il est régulièrement repris par nos amis les médias et par l'ensemble des décideurs publics qui souhaitent bénéficier d'une information économique précise dont on ne peut pas suspecter qu'elle soit orientée et qui, sur le sujet particulier de la commande publique, me paraît à l'instar du reste, de très bonne facture.

Dire également que ces deux agents et l'observatoire Corsica Statistica, dont il s'agit, ont signé avec l'ADEC et les fédérations du BTP, notamment le CEREC, une convention d'objectifs et de moyens, qui suit son cours avec l'idée partagée de donner à la commande publique l'impulsion évoquée par le président sur la visibilité attendue, laquelle visibilité (sur laquelle je ne reviendrai pas ici) a longtemps été considérée comme un frein, notamment du côté de l'Etat, alors même qu'elle est une condition indispensable à la pleine exécution des missions de nos entreprises.

Dire également sur la sinistralité, qu'elle est effectivement de nature à nous inquiéter, que nous avons mis en œuvre un certain nombre de réponses dans ce domaine-là. Je voudrais dire que les chiffres que vous citez, ont tendance, pour autant ils sont tout à fait justes, à évoluer favorablement. La question se résume pour nous sur deux plans.

Premier plan, la détection des entreprises en difficulté avant qu'elles ne connaissent la liquidation, le redressement judiciaire et les difficultés que vous évoquiez, et qui est pour nous au coeur de la politique économique que nous mettons en œuvre.

J'en profite pour vous dire que le 24 avril prochain, nous recevrons la Commission économique de l'ARF qui viendra ici, en Corse, pour une raison simple, c'est que le dispositif que vous avez voté en même temps d'ailleurs que la création de Corsica Statistica en juillet 2016 et qui s'appelle SFIDA, fait désormais école sur l'ensemble du territoire français et suscite des envies et des initiatives comparables à ce que nous faisons. Donc c'est la Corse qui dans ce domaine-là, fait quelque peu école et montre l'exemple.

Je termine enfin en disant que la sinistralité a des causes que nous avons clairement identifiées, des causes historiques, l'hyper saisonnalité de l'économie, la façon dont nos entreprises sont exposées à certaines difficultés et des causes anciennes et en même temps plus conjoncturelles, le surcoût matières, le surcoût transport, la main d'œuvre détachée dans des proportions exceptionnelles, le statut d'auto-entrepreneurs que nous peinons à réguler et surtout le caractère structurellement inadapté des charges fiscales et sociales.

Ceux sont là les facteurs essentiels de la sinistralité même si la commande publique intervient aussi mais plus marginalement. Et concernant ce sujet, vous l'avez compris, sous l'autorité du président du Conseil exécutif, nous voulons apporter des réponses concrètes, urgentes et durables.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La question suivante doit être posée par Marie-Hélène PADOVANI.

Question N° 2018/01/22 déposée par Mme Marie-Hélène PADOVANI au nom du groupe « Andà per dumane » : intervention de la Collectivité et limite de compétence dans le domaine des risques d'inondations et par extension, des risques d'incendies.

Mme Marie-Hélène PADOVANI

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillers territoriaux,

Des événements climatiques de plus en plus fréquents et plus violents affectent la Corse.

En ce qui concerne la région Bastiaise, l'événement récent le plus sévère date du mois de novembre 2016 et n'a heureusement pas entraîné de pertes humaines mais de nombreux dégâts considérables. A ce jour, des ouvrages ne sont pas encore restaurés et certaines collectivités ayant entrepris des travaux ont dû recourir à l'emprunt.

Une taxe relative aux risques inondations a été instaurée par un précédent gouvernement.

En qualité de conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia, j'ai dû voter en faveur de la mise en place de la taxe GEMAPI à hauteur de 14,52 euros par personne et par an. Cette taxe va affecter l'ensemble de la population intercommunale, quel que soit le risque auquel chaque individu est soumis.

Pour mémoire, la GEMAPI est la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Ces inondations résultent du débordement des cours d'eau, du risque de submersion marine, y compris le risque lié à la montée du niveau de la mer.

À travers ce transfert de compétences, l'État se désengage

Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce sont toutes les intercommunalités de France qui vont devoir assurer ces missions régaliennes que sont la prévention et la protection des populations.

L'exercice de cette compétence nouvellement à la charge des collectivités conduira à :

- entretenir les ouvrages de protection contre les inondations et les cours d'eau,
- lancer toutes les études que n'a jamais élaborées l'État,
- pour enfin proposer :
 - soit des actions extrêmement coûteuses afin de réduire les risques dans les zones construites (construction de digues...),
 - soit des mesures impopulaires et désastreuses sur un plan économique, social et humain en engendrant des déplacements de population lors de risques climatiques sévères,
 - ou encore des ordres de démolition pour des constructions existantes dans les zones où la réalisation d'ouvrages de protection ne pourrait pas être supportée financièrement par les Collectivités

Ce nouvel impôt accentuera les inégalités sociales déjà importantes sur notre territoire

L'instauration de cette taxe soulève un grave problème d'équité entre les citoyens, ne prenant pas compte les inégalités sociales qui demeurent dans notre société.

Dans sa recherche d'une reconnaissance de nos spécificités économiques et sociales, l'Etat doit nous accompagner et être solidaire des territoires les plus précaires qui ont une faible capacité d'investissement.

Alors, M. le Président, ma question est la suivante :

La Collectivité de Corse a recueilli les moyens humains, techniques et financiers des deux anciens conseils départementaux (entretien des canaux...) et est elle-même dotée de moyens et de compétences en ingénierie hydraulique, écologique et génie civil.

Ces moyens ne pourraient-ils pas être mis au service de l'exercice de la compétence GEMAPI ?

En effet, la mise en place d'une coopération conventionnelle, prévue par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) entre la région et les

intercommunalités, ne serait-elle pas la solution la plus pertinente pour mener à bien les études liées à la compétence GEMAPI ?

Cela permettrait peut-être d'éviter de lancer des études en abondance et surtout, de limiter, voire de supprimer le besoin de taxer une nouvelle fois notre population.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La réponse au Président du Conseil exécutif. Je pense qu'on n'arrivera pas à téléviser les dernières questions orales. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

En répondant complètement et en essayant d'être court pour récupérer le temps.

Mme la conseillère territoriale, vous mettez le doigt sur un des problèmes qui est face à nous. On ne revient pas sur la loi GEMAPI et le fait que, notamment en Corse, elle est particulièrement insupportable et inapplicable pour le plus grand nombre d'intercommunalités, en termes logistique, en termes d'infrastructure, en termes de moyens financiers. C'est une vraie difficulté.

La loi est venue préciser que les régions, et donc la Collectivité de Corse assimilée au cas particulier à une région, peuvent contribuer financièrement aux projets GEMAPI. Sur le principe, il est évident qu'il va falloir organiser une collaboration et un partenariat entre la Collectivité de Corse et les intercommunalités, ce sera d'ailleurs un sujet, sans doute aussi, pour la Chambre des territoires dans le cadre de laquelle nous aurons l'occasion d'aborder ce point avant que l'Assemblée de Corse ne décide.

Je dois vous dire aussi que, d'un point de vue juridique, nous pouvons aujourd'hui nous appuyer sur deux délibérations préexistantes de l'ex-conseil départemental de la Corse-du-Sud, de 2011 et 2012, qui ont respectivement prévu un service d'assistance technique à l'entretien des milieux aquatiques et l'organisation d'une prestation d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau.

Il n'y a pas l'équivalent juridique dans l'ex-département de Haute-Corse, il nous faudra par conséquent refondre cela.

Quatre pistes de travail se présentent :

- Premièrement, un soutien financier. Il conviendra de voir dans quelle mesure et comment, à travers un règlement d'aides spécifiques, afin d'organiser l'intervention conjointe de la Collectivité de Corse et de l'Office de l'environnement.

- Deuxièmement, une assistance technique aux EPCI, restructuration, il faut la mener.

- Troisièmement, la labellisation des sites rivières sauvages et les cours d'eau éligibles, ce qui permettra leur classement en espace naturel sensible pour permettre l'accès à un certain nombre de financement.

- Quatrièmement, la mise en oeuvre de la loi du 30 décembre 2017. Sur ce sujet, on nous dit de financer, mais avec quels moyens matériels et humains ? Je crois également que nous devons discuter de ces aspects, y compris en termes de financement, avec le gouvernement et avec l'Etat. C'est un chantier important qui est devant nous.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La question suivante va être posée par Anne TOMASI.

Question orale n° 2018/01/26 déposée par Mme Anne TOMASI au nom du groupe « Femu a Corsica » : furmazione profesunale.

Mme Anne TOMASI

À ringraziavi ò sgiò Presidente.

Madama a Cunsigliera in carica di a furmazione,

A riforma nant'à a furmazione prufeziunale hà fattu nasce un prugettu di lege dettu « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Da novembre 2017 in quà s'hè messu in ballu un travagliu di cuncertazione trà i sfarenti attori in associu cù e regione postu ch'elle sò cumpetente in stu duminiu.

Dapoi e lege di decentralizzazione di 1983, a Cullettività s'hè impignata assai soprattuttu per via d'ottobre 2017 di u CPRDFOP. Stu pianu stabilisce l'assi cardinali da seguità, l'oggettivi da tuccà è l'azzione da mette in

opera. Attempu, u SRDE2I di 2016 face risorte a necessità d'una furmazione in leia cù u sviluppu economicu di l'isula.

Ò Madama a Cunsigliera, stu prugettu novu di lege prevede di fà currispone furmazione è bisogni di l'imprese. L'ogettivu ci pare onorevule chì face a leia trà i dispositivi di furmazione è a realtà suciale è economica, ma ci pare quantunque ch'ellu ci caccia a nostra cumpetenza. In più di quessa, aldilà di stu scambiamentu di pulitica, ci serà dinò un scambiamentu in l'attribbuzione di i finanzamenti. Tamante incertezze !

In stu cuntestu, vidimu una manumessa di u Statu nant'à a furmazione prufeziunale, è di pensà ch'ella possi tene a Corsica una piazza secundaria, à noi ci ghjunghje u penseru.

L'apprentissage n'est guère mieux loti, les diplômes seront dorénavant coécrits par l'Etat et les branches professionnelles. La Collectivité de Corse ne sera pas chargée du schéma régional des formations en alternance et ne pourra pas assurer la complémentarité entre CFA et lycées professionnels.

Nous nous interrogeons sur la place qui sera laissée aux entreprises corses dans le dispositif national, celles qui connaissent le mieux les besoins de notre territoire quand on sait que le tissu économique corse est principalement composé de TPE voire d'entreprises unipersonnelles.

D'autre part, les financements se feront aux contrats d'apprentissage. Pour compenser ce choix de l'égalité jusqu'au-boutiste au détriment de l'équité des territoires, les régions se partageront 250 M€ afin d'atténuer les disparités entre les CFA pauvres des zones rurales ou des quartiers urbains défavorisés et les centres plus riches qui comptent plus d'apprentis.

Sur les 400 000 apprentis de France, la Corse n'en compte que 2 000. Nous craignons que notre part ne soit pas à la hauteur des enjeux et nous redoutons les conséquences pour la gestion des huit CFA de l'île.

Per compie, ancu s'è no simu piuttosto sutisfatti di vede chì a cumpetenza « urientazione » tocca avà à e regione, a riescita di a missione ci pare ch'ella ùn venerà micca faciule s'elli ci mancanu l'arnesi : ùn seremu micca prisenti à a cumissione di u CREFOP è l'azione di cuurdinazione impiecu, urientazione, furmazione trà u Statu è a regione serà smarrita.

Madama a cunsigliera, vistu stu custatu oscuru, ùn seria ora è tempu di di ch'ella ùn hè accettevule a situazione prevista, è di piglià una resuluzione per dumandà di manera sulenna ch'elle sianu di più assuciate e regione à u dispositivu ? Ùn tricheria micca l'ora d'esse sicuri d'esse intesi è d'avè i mezi

per mette in ballu e primure di u CPRDFOP, e nostre primure per una furmazione prufeziunale à prò di u populu corsu ?

À ringraziavvi.

Le Président TALAMONI

La parole est à Josepha GIACOMETTI pour une réponse brève.

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci. M. le Président de fixer le cadre de mon intervention.

Le Président TALAMONI

C'est la Commission permanente, ce n'est pas le président de l'Assemblée.

Mme Josepha GIACOMETTI

Cara Cunsigliera,

A nostre Cullettività definisce l'ufferta di furmazione in l'amparera, finanza i centri di furmazione in cumplementu à a tasa d'amparera, dà un aiutu à l'impiegatori di amparaticci, intervene in accumpagnamentu di u dispositivu cù u scopu di assicurà cundizione ottime in quantu à a presa in carica di l'amparaticciu (aiutu à l'attrazzamentu, à l'alloghju è à i spiazamenti). Di fatti, dappoi a lege di dicentralizazione di u 7 d'aprile di u 1983, fice l'amparera di mistieri hè una cumpetenza propria di e regione.

Ce projet de loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel» annonce donc une réforme en profondeur des règles du dispositif apprentissage et modifie entièrement la répartition des compétences. En effet, il prévoit :

- la suppression totale de toute référence à l'apprentissage dans la compétence générale des régions, tant dans le code du travail que dans le code de l'éducation.

- la suppression de la fraction régionale de la taxe d'apprentissage qui représente aujourd'hui pour la Corse plus de 8 M€.

- le transfert de la responsabilité vers les opérateurs de compétences qui auront désormais pour mission d'assurer le financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches.

L'intervention de notre Collectivité devient donc totalement subsidiaire dans ce domaine puisqu'elle se résumerait à contribuer au financement des centres de formation d'apprentis si les besoins du territoire identifié le justifient ou en versant des subventions pour financer des dépenses d'investissement.

Pour ce faire, une enveloppe financière serait répartie entre les différentes régions, je cite encore « selon des critères d'effectif, d'âge, et de PIB ». Autant vous dire que, comme vous l'avez très justement rappelé, trà equalità è equità, sepemu chè quand'elli s'appieghenu i criterii cusì generale, ne semu di sicuru in debulezza.

Une période transitoire est prévue et sera donc mise en place jusqu'au 31 décembre 2019.

Durant cette période, les régions conservent leurs compétences mais doivent déjà, selon les règles définies par la nouvelle loi, appliquer un certain nombre de dispositions, à savoir le financement des CFA au nombre de contrats !

Vous l'avez rappelé, notre Assemblée a voté en décembre dernier, un CPRDFOP dont l'enjeu principal validé est d'assurer un continuum entre toutes les voies de formation.

Que devient dès lors de la notion de formation tout au long de la vie qui est pour notre Collectivité le fil conducteur de la stratégie de formation ? Comment assurer une construction globale d'offre de formation pour tous les publics et à tous les âges de la vie si un des dispositifs n'est plus dans le champ de la gouvernance de notre Collectivité ? C'est clairement une déconstruction de l'ensemble de nos responsabilités et un détricotage de ce qui constitue le socle fort de nos compétences.

La réforme envisagée va déséquilibrer le système en ce qu'elle est structurellement défavorable aux centres de formation de nos territoires, et ayant un tissu entrepreneurial constitué de TPE et PME. Ici, nous le savons, les branches ne sont pas ou peu constituées.

Aussi, en septembre dernier, lors du renouvellement des conventions quinquennales liant notre Collectivité aux CFA, nous avons établi une nouvelle méthode de conventionnement qui serait, de fait, mise en difficulté, remise en jeu, alors qu'elle est la base d'un nouveau cadre d'échange que nous établissons avec les centres de formation.

Ce projet va donc inmanquablement porter atteinte à l'efficacité des politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation et de l'apprentissage.

Si nous pouvons comprendre, et vous l'avez dit, la nécessité de simplifier et de mutualiser les moyens et rendre l'appareil de formation plus dynamique (cette préoccupation, nous devons le dire, nous n'avons pas attendu cette réforme pour la comprendre et la saisir puisqu'elle est déjà la nôtre et nous avons entamé un travail avec l'ensemble des partenaires). Nous ne pouvons pour cela accepter d'être dépossédés d'une compétence centrale et je partage effectivement les inquiétudes exprimées par l'ARF ! Cette réforme sera néanmoins plus brutale pour la Corse, pour les raisons suivantes :

- cela entamera la fiabilité d'une compétence,
- ensuite parce que nos spécificités économiques et sociodémographiques rendent impossibles son application,
- enfin et surtout, cela contrevient à notre volonté politique de projection raisonnée et ambitieuse de développement de notre île, à notre credo « un paese da fà », piazzandu l'educazione è a furmazione di sicuru à core di u nostru prugettu.

L'impact d'une telle réforme risque grandement de fragiliser notre économie et notre jeunesse.

Les travaux actuels de concertation avec les partenaires, que je mène en association avec le président de l'ADEC, qui nous ont amenés la semaine dernière à Purtivechju, nous avons commencé à mettre en œuvre de manière très concrète le fait de lier les entreprises, de les lier plus étroitement à la formation pour résoudre cette adéquation qu'on entendu beaucoup, l'inadéquation entre l'emploi et l'offre de formation. Nous y travaillons au quotidien et nous modélisons des dispositifs au plus près des acteurs et des territoires. C'est cela qui correspond à notre façon de faire de la politique aussi.

Signora Cunsigliera, spartimu i vostri pinseri è, à 'ssu tittulu, avemu cù u Prisidente dumandatu à u guvernu francese, scrivandu à u primu ministru è à a ministra di u travagliu, ch'elle sianu ritinute, comu a vi dicia nanzu, e prublematiche strutturale di u nostru territoriu, da chì 'ssa riforma sia accunciata riguardu à un serviziu di a nostra ghjuventù. Ne vulemu tena è ne teneremu a maestria.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Les trois questions suivantes prévues pour être télévisées ne le seront pas, celle de François BENEDETTI, celle de Valérie BOZZI et celle de Frédérique DANSARI. Nous nous excusons auprès de ces orateurs qui parleront pour les collègues et pour les personnes présentes ici et sur la retransmission sur Internet, mais qui ne parleront pas pour la télévision puisque la télévision a arrêté ses transmissions.

J'insiste simplement sur le fait qu'il s'agit là, non pas d'une question de forme, il ne s'agit pas seulement de gagner du temps de travail, mais de respecter des équilibres politiques tels qu'ils ont été notamment actés par les différentes commissions permanentes et en particulier, celle qui s'est réunie hier.

Donc, c'est sûr que si on a une question qui fait sept pages, ça ne peut pas tenir en deux minutes et demie, si on lit. Si on résume, on peut aussi s'en tenir à deux minutes et demie.

De la même manière, si on a une réponse qui fait huit pages, elle ne peut pas tenir en trois minutes et demie. C'est une question de logique et de discipline, mais aussi de respect des équilibres politiques.

Je tenais à vous le dire pour la prochaine fois. J'espère que le mois prochain, les choses se passeront autrement.

Les questions, on en a parlé hier (nous avons désormais un peu plus de temps puisque de toute façon la télévision ne retransmet plus), ne doivent pas à un moment donné conduire, même sur le même sujet, à trois, quatre, cinq demandes différentes, parce qu'il est évident qu'à ce moment-là, il est très difficile pour l'Exécutif de répondre en trois minutes et demie.

Donc, une question, deux questions sur le même thème, à la limite, mais pas quatre ou cinq !

Par ailleurs, si on veut vraiment lire, si on ne veut pas improviser (un certain nombre de collègues préfèrent lire), c'est très simple, on me dit que deux minutes et demie, c'est 1 500 signes maximum. C'est facile de vérifier sur son ordinateur si on a dépassé ou pas.

Encore une fois, j'ai le mauvais rôle, mais je pense que c'est une question politique, pas seulement une question de forme, une question d'équilibre et donc de respect de la pluralité au sein de cet hémicycle.

J'espère que ça se passera mieux la prochaine fois, en attendant donc, et sans la télévision, je donne la parole à François BENEDETTI.

Question orale n°2018/O1/011 déposée par M. François BENEDETTI, au nom du groupe Corsica libera : prise en charge systématique à 100 % de tous les transports sanitaires VSL ou taxis conventionnés (transports assis).

M. François BENEDETTI

M. le Président, Mme la Conseillère,

Notre collectivité s'est souvent inquiétée de la problématique du renoncement aux soins.

La précarité et la désertification médicale en sont évidemment les causes essentielles.

De nombreux patients résidant en milieu rural, bien souvent âgés ou en situation de précarité, ne disposant pas de moyens de transport privé ou public, sont dans l'obligation de faire appel à un VSL (véhicule sanitaire léger) ou un taxi conventionné pour consulter un spécialiste, le plus souvent dans des centres urbains éloignés de leur domicile (parfois même simplement pour se rendre chez leur médecin traitant ou tout autre professionnel de santé).

S'il est vrai que, dans la grande majorité des cas, les conditions de prise en charge à 100 % du transport sanitaire assis sont effectives, il persiste de nombreux cas où les patients, ne répondant pas aux critères exigés, renoncent à des consultations médicales pourtant indispensables.

La Corse, au vu de sa population vieillissante et de ses handicaps géographiques, économiques et sociaux, pourrait bénéficier d'un système de régime particulier de sécurité sociale permettant de créer les conditions d'une prise en charge globale à 100 % et non plus, comme aujourd'hui, au cas par cas.

La réforme institutionnelle en cours aurait pu permettre de mettre en œuvre ce type de politique en faveur des plus anciens et des plus précaires de nos concitoyens, en donnant les moyens à notre Assemblée de pouvoir intervenir dans le domaine de la loi et du règlement au travers d'une habilitation

permanente, dans le domaine de la santé, via une inscription de cette matière dans la Constitution.

Cette question du transport hypothèque gravement l'accès aux soins d'une grande partie de la population, souvent la plus vulnérable, et accentue d'avantage l'inégalité entre le milieu rural et les zones urbaines et périurbaines.

Madame la Conseillère, nous souhaiterions connaître d'une part, votre position sur cette question et d'autre part, les solutions techniques que vous pourriez essayer d'apporter dans le cadre réglementaire contraint actuel, à court ou moyen termes pour régler ce problème, en concertation avec les caisses d'assurance maladie, les mutuelles, les professionnels du transport sanitaire, l'ARS et notre Collectivité.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue.

Avant de passer la parole à l'Exécutif, je voulais saluer les lycéens de Sartène qui suivent avec attention nos débats, avec une attention extrêmement soutenue.

La réponse par le Conseil exécutif, Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Monsieur le Conseiller territorial,

Vous le rappelez, le renoncement aux soins est au cœur de nos préoccupations.

L'étude sur « les causes du renoncement aux soins en Corse », réalisée par l'Observatoire de la santé (ORS) en 2016, identifie clairement la problématique de l'isolement.

La politique de la Collectivité de Corse en matière de santé repose donc sur la nécessité de garantir à l'ensemble de la population insulaire un droit effectif à la santé et à l'accès aux soins.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé induit une amélioration de la couverture des territoires en structures, en professionnels de

santé et l'organisation d'une prise en charge des transports (non-médicalisés) notamment dans le rural. Une approche globale par territoire doit être privilégiée avec une méthodologie propre aux zones montagneuses.

Plusieurs projets actuellement en cours tendent vers cet objectif :

Pour l'accompagnement des personnes âgées, la Collectivité de Corse, en partenariat avec l'ARS, a lancé, le 3 avril dernier, le dispositif « personnes âgées en risque de perte d'autonomie », le PAERPA, qui s'adressera dans un premier temps aux professionnels de santé.

Il s'agit d'une nouvelle organisation qui a vocation à optimiser le parcours de santé des personnes âgées grâce notamment, à la mise en place d'une plateforme territoriale d'appui.

Sur le volet transport, le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté a notamment acté le recours au « Bus Salute » ou au cabinet médical mobile qui pourra être expérimenté sur un territoire donné. Il s'agira d'un outil de sensibilisation, de prévention, de dépistage et de repérage des facteurs à risque, animé par une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmiers et professionnels de l'action sociale).

En lien avec les élus locaux, le « Bus Salute » interviendra dans les communes rurales à faible population et dépourvues de professionnels de santé. Il s'agit d'envisager l'accessibilité aux soins non seulement du patient vers la structure, mais aussi du professionnel vers le patient.

Sur le volet e-santé, nous devons accompagner le développement de la télémédecine et de systèmes d'information partagés.

Les services de la Collectivité participent actuellement aux travaux de la mission mise en place par l'ARS, relative à l'e-santé et dont l'objectif est de rattraper le retard de la Corse dans ce domaine.

Votre question porte plus spécifiquement sur la prise en charge des transports sanitaires pour des consultations, notamment vers le médecin traitant qui ne sont pas remboursés par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

Vous l'évoquez, la réforme constitutionnelle pourrait nous permettre d'engager une politique volontariste dans ce domaine mais pour l'heure, et dans le cadre de nos budgets contraints, nous ne pouvons décider de pallier le

désengagement de l'État sans une évaluation précise des volumes financiers qu'une telle mesure représenterait.

À titre d'exemple, les dépenses globales, en Corse, de la CPAM (régime général) relatives à la prise en charge des transports sanitaires en ambulance, VSL et taxi s'élèvent à plus de 23 M€ en 2017.

Par ailleurs, la loi de financement de la Sécurité sociale 2017 prévoit l'obligation pour les établissements hospitaliers de passer des marchés pour le transport des patients à compter d'octobre 2018.

En revanche, dans le cadre du décret du 29 décembre 2017, relatif à la stratégie nationale de santé, actant la reconnaissance d'un volet spécifique à la Corse et donc de nos problématiques en matière de démographie médicale, d'attractivité du territoire et d'accessibilité aux soins, il me paraît indispensable de solliciter la prise en charge de ces frais liés à l'enjeu spécifique de renoncement aux soins clairement identifié en Corse.

Il conviendra donc de travailler en lien avec votre commission des politiques de santé et les unions régionales des professionnels de santé (URPS), afin de défendre cette question auprès de la CPAM et du Ministère des solidarités et de la santé. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Valérie BOZZI.

Question orale n° 2018/O1/019 déposée par Mme Valérie BOZZI au nom du groupe « la Corse dans la République / A Corsica ind'è a Republica » : état des travaux au collège de Porticcio.

Mme Valérie BOZZI

Merci, Monsieur le Président.

Juste une observation avant ma question : puisque l'ordre établi par vous et le non-respect du temps de parole font que ma question n'est pas télévisée et que nous sommes le seul groupe finalement à être privé de cette question télévisée, j'espère que, pour la prochaine fois, nous aurons du coup deux questions télévisées. Et peut-être que pour les prochaines fois, il faudra

une alternance des groupes dans les cinq premières questions pour éviter que ce problème ne se reproduise.

Le Président TALAMONI

Pardonnez-moi, l'ordre a été fixé par la Commission permanente de façon extrêmement rigoureuse, à travers un équilibre qui a été validé par tous les groupes.

Mais, effectivement, votre réclamation est tout à fait logique s'agissant du fait que votre question ne sera pas télévisée. Je me suis exprimé sur le sujet il y a quelques minutes, j'espère que la prochaine fois les choses se passeront mieux. C'est très difficile, sauf à être extrêmement dirigiste, voire dictatorial à l'égard d'un certain nombre de collègues qui arrivent avec quatre ou cinq pages.

C'est simple, lorsqu'on sait qu'une question de deux minutes et demie, ça fait au maximum 1 500 signes et qu'on arrive avec le double et qu'on s'apprête à lire l'intégralité, ça veut dire qu'en connaissance de cause, on sait qu'on va empiéter sur les autres groupes et qu'on va priver les autres groupes d'un temps de parole. C'est tout. Chacun est face à ses responsabilités. Cela n'est pas correct en termes d'équilibre démocratique.

Vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Je vous remercie.

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, la proviseure et les associations de parents d'élèves n'ont de cesse d'alerter l'ex-CTC sur l'état de vétusté préoccupant du collège de Porticcio.

Suite à une réunion *in situ* en présence des services de la Collectivité de Corse en février dernier, il a été constaté que les locaux étaient trop exigus pour le nombre d'élèves accueillis, ainsi qu'un nombre important de désordres ayant trait à la sécurité.

À la rentrée scolaire 2018, une problématique supplémentaire va voir le jour. Le collège de Porticcio devrait accueillir une soixantaine d'élèves supplémentaires. Afin qu'ils puissent étudier dans des conditions décentes et

non dans un préfabriqué, il est nécessaire de créer des conditions décentes d'accueil en procédant en urgence à la création de deux nouvelles salles de classe.

De plus, la création d'une salle de musique insonorisée est nécessaire.

Enfin, la capacité d'accueil du réfectoire ne permet pas d'accueillir tous les élèves en même temps, ce qui conduit les enfants à déjeuner dans un temps très réduit et contraint le personnel à effectuer plusieurs services.

La réussite scolaire de nos enfants passe aussi par le fait d'étudier en toute sécurité et dans de bonnes conditions, c'est pourquoi je souhaiterais connaître les démarches entreprises par la Collectivité de Corse pour que la rentrée 2018, au Collège de Porticcio, se passe dans les meilleures conditions. J'ai été interpellée pour cela par la proviseure qui attendait les réponses.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Réponse de Josépha GIACOMETTI au nom du Conseil exécutif.

Mme Josépha GIACOMETTI

Madame la Conseillère,

Le collège de Purtichju a été mis en service en 1986. Depuis sa création, il a vu ses effectifs croître régulièrement. D'une capacité théorique de 400 élèves, ce collège a atteint un maximum de 468 élèves en 2013. À partir de 2014, les effectifs ont à nouveau diminué, revenant de 468 à 431 en trois ans. À la rentrée 2017, une augmentation brutale a été constatée, avec 30 élèves supplémentaires. À la rentrée 2018 sont prévues deux sections supplémentaires, soit potentiellement une cinquantaine d'élèves.

La problématique du sureffectif est donc, de nouveau, devenue très aigue. Alertés par cette situation, les services de la Collectivité de Corse se sont rendus dans l'établissement, le 16 février dernier, afin de rencontrer l'ensemble de la communauté éducative.

Trois réunions ont eu lieu depuis, notamment en présence de nos représentants, Paul LEONETTI et Pierre POLI, qui sont en lien étroit notamment également avec la proviseure, mais bien entendu pour que vous

puissiez être informée, nous pourrions aussi vous tenir non seulement informée, mais vous inviter aux prochaines réunions de concertations qui sont prévues.

À l'issue de ces réunions, plusieurs décisions ont été immédiatement prises comme l'insonorisation de certaines salles, réalisée depuis, mais aussi une étude d'aménagement des locaux permettant notamment la création de deux nouvelles salles de classe indispensables pour la rentrée 2018.

Le programme de travaux prévoit ainsi :

- l'aménagement d'une salle de classe supplémentaire à l'étage (ex-locaux vie scolaire) ;
- l'aménagement d'un espace pour la vie scolaire au rez-de-chaussée, avec vue directe sur l'accès à l'établissement (on sait l'importance de cet aménagement) ;
- la mise en place de sanitaires supplémentaires (puisque de fait, l'augmentation d'effectif demande aussi des aménagements de ce type) ;
- la mise en place d'un bâtiment modulaire supplémentaire pour absorber l'excès d'effectif durant l'année scolaire 2018-2019 ;
- l'agrandissement de la cour de récréation sur l'emprise du parking extérieur ;
- la neutralisation du parking actuel des professeurs pour des motifs de sécurité, et son transfert à proximité immédiate ;

(Tout cela a été bien entendu discuté avec l'ensemble de la communauté éducative).

- le changement des fenêtres et la climatisation de l'appartement de fonction ;
- d'autres petits aménagements, que je pourrais vous communiquer en détail, si vous le souhaitez, dans certaines salles qui seront réalisés dès avant septembre.

L'essentiel des travaux devrait être traité durant la période estivale, à l'aide des marchés existants pour l'ensemble des EPLE.

Certains aménagements (agrandissement de la cour, appartement de fonction) qui nécessitent des démarches administratives plus longues et la passation de marchés spécifiques pourraient être réalisés durant les vacances de la Toussaint.

Concernant la demi-pension, celle-ci est fréquentée par environ 450 élèves et une trentaine de commensaux. La capacité de la cuisine n'est pas

atteinte et permettrait de servir 70 repas supplémentaires déjà aujourd'hui. Cependant, se pose un problème de configuration des locaux peu ergonomiques que les services de notre Collectivité étudient. Ces derniers sont d'ailleurs retournés sur le site le 12 avril dernier et, à cette occasion, il a été acté que les aménagements envisagés seraient présentés à la communauté éducative, et là, bien entendu, je vous disais que nous pourrions vous y associer au mois de mai prochain.

Concernant le recours à des bâtiments modulaires, il est utile de rappeler que, compte tenu de la situation du collège en zone inondable, toute extension est impossible sur le site, c'est déjà un fait qu'il nous faut prendre en compte.

Donc, afin de prendre en compte tous ces fonctionnements, il nous faut aussi, par l'entrée du collège de Purtichju, poser ce questionnement, et nous avons lancé une étude sur une nouvelle sectorisation puisque ce doit être mis en perspective avec l'étude en cours de la nouvelle sectorisation et carte scolaire. Sinon, nous allons agir spécifiquement sur une problématique et nous le faisons, vous l'avez vu, avec réactivité, je le pense, de nos services. Mais il nous faut penser aujourd'hui, au vu de l'état de l'ensemble des établissements de notre île, plus largement.

Donc, la carte scolaire, le travail sur la sectorisation est lancé, le travail sur le Grand Ajaccio avec la prise en compte de l'ouverture prochaine du Stiletto, de l'extension du collège de Baleone, tout cela est mis en perspective. Et donc, à partir de là, nous vous présenterons, bien entendu, puisque cela doit être soumis à votre Assemblée, les résultats de ce travail sur la sectorisation qui va reposer les enjeux sur le Grand Ajaccio, puisque c'est une nécessité pour nous si nous voulons nous inscrire dans des perspectives dans les années à venir et on sait que les évolutions démographiques, les changements démographiques, notamment en zone urbaine et périurbaine, nous obligent à être à l'anticipation sur ces questions. Et d'ailleurs, nous aurions déjà dû l'être depuis plusieurs années. Cela nous permettrait de l'être aujourd'hui, à l'aube de l'ouverture de certains établissements. Or, malheureusement, nous devons, nous, aujourd'hui, lancer le stade de questionnement des études et des travaux à réaliser.

Donc, je le disais un plan pluriannuel d'investissements, également, sera présenté très rapidement, puisqu'il nous faut, et vous l'avez rappelé, garantir à chaque enfant de notre île d'être accueilli dignement dans les meilleures conditions dans l'ensemble des établissements d'enseignement de notre île.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

La question suivante va être posée par Frédérique DENSARI.

Question orale n°2018/O1/017 déposée par Mme Frédérique DENSARI au nom du groupe Femu a Corsica : SCoT de Balagne.

Mme Frédérique DENSARI

Monsieur le Président,

Ma question porte principalement sur le SCoT de Balagne.

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais vous faire part d'un certain nombre d'interrogations concernant l'implication publique dans l'établissement des documents d'urbanisme.

Interrogations confortées par les propos ambigus du Président MACRON, il y a deux mois et demi à Bastia ; propos repris par la suite par certains ministres et fonctionnaires.

Pouvez-vous nous éclairer sur ce point et notamment sur le rôle de l'Agence d'urbanisme et d'énergie dans le processus d'élaboration ?

De plus, et sur un autre plan, force est de constater que les différents recours engagés devant le TA de Bastia ont jeté la suspicion sur le PADDUC.

En complément des informations rassurantes que vous nous avez fournies, en réponse à la question orale de Madame BOZZI, lors de la dernière session, et sachant que les délais d'appel sur les jugements rendus par le Tribunal administratif sont bientôt forclos, pourriez-vous nous préciser quelles sont les intentions de la Collectivité de Corse ?

Plus particulièrement, en ce qui concerne ma région, la Balagna, où vous avez tenu, avec vos services, une réunion de travail en présence d'élus locaux autour du SCoT, permettez-moi de souligner que la Balagne est le seul territoire de Corse qui a engagé un véritable travail de mise en cohérence des choix d'aménagement et de développement.

Pour autant, il semblerait que ce travail mis en œuvre bien avant l'adoption du PADDUC connaisse, à l'évidence, des difficultés dans sa finalisation.

À cet égard, pourriez-vous nous préciser :

1. à quel niveau se situent ces difficultés ?
2. comment comptez-vous vous impliquer pour résoudre ces problèmes et quel sera le rôle de l'Agence d'urbanisme et d'énergie ?
3. dans quels délais pouvons-nous espérer la réalisation opérationnelle de ce SCoT ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est au Conseil exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je m'étais conformé à ce que la Commission permanente avait décidé hier soir et j'avais élagué ma réponse de manière conséquente...

Le Président TALAMONI

Mais c'est toujours d'actualité. C'est toujours d'actualité ! Parce qu'il y en a encore de nombreuses....

M. Jean BIANCUCCI

Puisque la question n'est plus télévisée, je vais donner les explications complémentaires...

Le Président TALAMONI

Mais si tout le monde fait comme cela, on finit ce soir les questions orales !...

M. Jean BIANCUCCI

Président, tout le monde a fait comme cela ! C'est une question, aujourd'hui, qui rejoint une question d'actualité (les délais de recours) et elle passe en fin ! Donc, il y a un problème.

Le Président TALAMONI

Vous pouvez dépasser légèrement le temps qui est imparti au Conseil exécutif, mais la règle des trois minutes a été fixée par la Commission permanente, pas seulement pour les questions télévisées mais pour l'ensemble des questions, et cela, depuis très longtemps, avant même que nous ne soyons aux responsabilités. Donc, je vous donne la parole, mais essayez de ne pas dépasser les cinq minutes, parce que sinon à ce moment-là, on ne s'en sortira pas. Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

M. Jean BIANCUCCI

Je vais essayer de le faire.

Madame la Conseillère,

Votre question contient en réalité trois interrogations :

1. le rôle de l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie
2. le SCoT de Balagne
3. le point sur les recours contre le PADDUC

En 2017, 25 communes ont été accompagnées pour l'élaboration de leur PLU, mais plus de 50 ont été suivies plus ponctuellement pour la mise en compatibilité de leur PLU avec le PADDUC.

Pour 2018 / 2019 ce sont plus de 200 documents d'urbanisme qui devront faire l'objet d'un accompagnement par l'AUE. On s'attend donc à une multiplication par 10 du nombre de PLU/carte communale ! C'est colossal et sans précédent.

A mon arrivée à l'Agence j'ai souhaité prendre le temps d'évaluer lucidement et sereinement, de consulter.

Je constate :

- l'insuffisance criante de nombreux bureaux d'études qui contraignent les maires à mettre fin, de manière anticipée, aux marchés en cours et à relancer de nouvelles prestations, très coûteuses (c'est le cas du SCoT de Balagne)

Pour en venir directement au sujet, le rôle de l'AUE doit être redéfini et se situe à deux niveaux :

I/ Le premier axe : l'ingénierie territoriale

J'entends proposer aux communes, EPCI, et aux bureaux d'études retenus qu'ils missionnent, un cadre contractuel qui permettra :

- A l'AUE :
 - d'être associée en amont à la définition du besoin via l'établissement d'un cahier des charges qui sera proposé à la commune
 - d'interagir directement avec les prestataires privés
- A la commune :
 - de disposer d'un appui pérenne tout au long du processus en interface entre elle et le prestataire.

II/ Le deuxième niveau d'intervention ou comment territorialiser la mise en œuvre du PADDUC ?

C'est dans cet axe stratégique que se situe votre question sur le SCoT de Balagne.

Au plan général et sans m'attarder trop longuement, l'AUE a été chargée d'animer les démarches partenariales avec les collectivités du bloc communal pour faire émerger des projets de territoires intégrés sur les différents bassins de vie l'île. Force est de constater aujourd'hui que la seule démarche qui a pris forme est celle de Balagne pour ce qui concerne les SCoT.

En ce qui concerne donc l'élaboration des SCoT et particulièrement celui de Balagne, il ne m'appartient pas, vous pourrez le comprendre, de commenter le déroulement de l'élaboration de ce document, mais je peux vous confirmer que le président du PETR m'a sollicité pour que les services de l'AUE interviennent pour assurer la finalisation du SCoT.

Cette sollicitation est d'abord motivée par le fait que le bureau d'études retenu n'est plus en mesure de fournir le travail nécessaire ; le constat des élus de Balagne vient confirmer le diagnostic de l'AUE que j'évoquais précédemment. D'autre part les élus souhaitent que le PETR :

- s'inscrive dans l'élaboration du SCoT
- et d'autre part vienne également rejoindre la démarche de territorialisation du PADDUC que j'évoquais précédemment.

En ce qui concerne les suites à donner aux différents jugements (je sais que les médias attendent, ils vont être servis) rendus par le Tribunal administratif de Bastia à la suite des 39 recours intentés contre le PADDUC :

Si comme vous le soulignez, les recours intentés avaient jeté la suspicion sur la validité du PADDUC, force est de constater aujourd'hui que les jugements rendus ont largement dissipé cette suspicion.

Seuls deux points ont fait l'objet d'annulations partielles, que le rapporteur public lui-même a qualifiés, dans ses dernières conclusions, d'annulations « très partielles » et « à la marge ».

Il s'agit :

- d'une erreur de procédure, dite formelle, dans le déroulé de l'enquête publique qui a conduit le TA à annuler la représentation cartographique des ESA. Tout le reste n'a pas été remis en cause.

- Le deuxième jugement touche, quant à lui, à l'identification d'ESA sur le secteur de la plaine de Peri, que le tribunal administratif de Bastia a considéré comme une erreur manifeste d'appréciation.

Sans entrer dans le détail des considérations et arguments qui nous laissent penser que cette conclusion n'est pas justifiée, je peux aujourd'hui vous annoncer l'intention de l'Exécutif de faire appel de ce jugement d'annulation partielle.

Mais je me dois de souligner que malgré le nombre important et l'éventail des recours et arguments avancés contre le PADDUC, le tribunal a validé, de manière très large, la quasi-totalité des dispositions du PADDUC.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif pour avoir pulvérisé votre temps de parole.

La question suivante va être posée par Pascale SIMONI.

Question orale n°2018/O1/016 déposée par Mme Pascale SIMONI au nom du groupe Corsica libera : développement et montée du haut débit.

Mme Pascale SIMONI

Monsieur Le Président,

Aujourd'hui, la mise en œuvre d'un réseau très haut débit est devenue une priorité pour tous les pays occidentaux. Ce constat est directement lié à la corrélation entre le PIB et la vitesse de circulation des données. Il est donc admis que le haut débit joue un rôle d'accélération de la croissance économique et sociale.

Outre ce constat, il est à noter que l'évolution de l'utilisation du débit Internet a basculé ces 10 dernières années d'une utilisation asymétrique (sur des données descendantes) à une utilisation symétrique, ce qui rend l'ADSL obsolète. Cette évolution est due au développement des réseaux sociaux mais également à la visioconférence et au télétravail en général. Le travail en remote (ou télétravail) est une révolution et une formidable chance pour la jeunesse de travailler depuis la Corse pour le monde entier, pourvu qu'elle dispose d'un bon débit symétrique !

Le déploiement de la fibre et donc l'amélioration de la vitesse de circulation de l'information, au même titre que le transport, est un levier primordial pour notre économie.

C'est une véritable opportunité de revitalisation de nos territoires ruraux, d'innovation, de création d'emplois, mais aussi de pérennisation de certaines entreprises...

Pour toutes ces raisons, il faut se féliciter du vote du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en juillet 2016, mais aussi du vote du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif corse (SADPM) en février 2017, schéma comportant, lui-aussi, un volet numérique additionnel pour aider les territoires de montagne.

Ce schéma, bien qu'ambitieux, n'a malheureusement pas pu couvrir toute la Corse.

Même s'il y a eu un souci d'équilibre territorial, aujourd'hui, il reste beaucoup de territoires qui attendent cette montée en débit.

En effet, si tout le monde s'accorde à dire que la couverture en haut débit est devenue un facteur d'attractivité, a contrario cela devient un facteur discriminant pour les territoires mal dotés.

Un territoire que je connais bien, comme celui de la Plaine Orientale, qui semble ne pas être enclavé par sa situation géographique et ses 25.000 habitants, souffre en réalité d'un sous équipement chronique. Pour autant, il a su prouver sa solidarité avec l'ensemble de la Corse en accueillant sur son territoire un centre d'enfouissement des déchets.

Or, pour la population de cette région il ne serait pas compréhensible qu'on ne pense pas à elle pour des projets structurants tels que le déploiement de la fibre.

Cette question est d'autant plus urgente car sur ce territoire, certaines entreprises se retrouvent contraintes de faire de lourds investissements pour se doter de solutions permettant une augmentation du débit, tant cela devient primordial pour leur activité.

Pouvez-vous donc, Monsieur le Président, faire un point d'étape sur la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique et nous indiquer quelles sont les perspectives d'équipement pour les territoires non mentionnés dans ce Schéma ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Le Président TALAMONI

La réponse au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Merci, Mme la Conseillère.

La lutte contre toutes les fractures, et donc le renforcement de la cohésion de la société et du territoire corse, est une des priorités du Conseil exécutif et de la majorité territoriale : fracture économique, fracture sociale, fracture territoriale et donc fracture numérique.

Le numérique, vous l'avez dit, je le rappelle, c'est aujourd'hui une clé essentielle pour accéder à la modernité, pour accéder à la démocratie, pour accéder au développement économique.

C'est un enjeu qui est au croisement du développement économique, de l'ADEC avec Jean-Christophe ANGELINI ; de l'aménagement du territoire, de l'AUE avec Jean BIANCUCCI, mais également du Comité de massif, vous l'avez rappelé, avec Jean-Félix ACQUAVIVA et l'ensemble des acteurs.

C'est donc une vision transversale de cet enjeu que nous voulons développer et mettre en œuvre.

Vous avez rappelé, mais je voudrais les citer brièvement, l'ensemble des actions qui sont actuellement menées de façon conjointe. Priorité au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique élaboré en 2012, relance de ce schéma dès notre accès aux responsabilités avec un vote, en juillet 2016, d'un cadre opérationnel d'intervention en matière de haut débit et de très haut débit, près de 87 M€ d'investissement mobilisés en dehors des zones AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement) attribuées à deux opérateurs dans le Grand Bastia et le Grand Ajaccio.

En dehors de ces zones, nous sommes donc intervenus autour de quatre objectifs opérationnels,

1. amélioration des débits sur les territoires ruraux et de montagne de la Corse, délaissés par les investissements des opérateurs privés ;
2. renforcement du maillage en fibre optique de l'île et objectif d'amener la fibre sur l'ensemble du territoire en prenant en compte dans notre vision territoriale globale les sites d'intérêt stratégiques ;
3. offrir du très haut débit et de la fibre optique aux abonnés sur ces territoires ;
4. enfin assurer d'inclusion numérique des foyers ne bénéficiant pas du haut débit.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs plans et dispositifs :

D'abord, chronologiquement, un marché à bons de commande a été attribué. Un accord-cadre au titre de la maintenance des opérations de desserte FTTN lancé en février 2017 attribué en novembre (Haute-Corse) et en décembre (Corse-du-Sud). Ce marché a vocation à intervenir sur les zones qui ne seraient pas couvertes par la délégation de service public (DSP) que nous allons attribuer. Donc, en fonction de ce qui ne serait pas couvert, on interviendra au cas par cas. Ce marché a donc été attribué et portera entre 0 et 30 M€ environ.

Deuxièmement, avenant avec le délégataire de service public Corsica haut débit, en octobre 2017, de desservir environ 35 sites sur 1 700 foyers répartis sur des territoires ruraux et de montagne ; travaux qui vont débuter en septembre 2018 pour un montant d'1,5 M€.

Troisièmement, l'Assemblée de Corse a validé en novembre 2016 le programme « Sulidarietà numerica », dispositif permettant d'offrir aux foyers et entreprises ne bénéficiant pas du haut débit, une aide pour un raccordement au haut débit alternatif via le satellite, par exemple. A ce jour, on compte environ 150 demandes d'aides. Ce sont des dispositifs qui sont d'ores et déjà en vigueur.

Le quatrième, et le dernier, et c'est le plus important, c'est la délégation de service public pour la création, l'établissement et l'exploitation du réseau très haut débit de Corse, une opération qui avait été engagée sous la précédente mandature, qui avait été abandonnée et que nous avons relancée.

Les négociations ont été menées à compter du 31 mai 2017, elles sont en voie de finalisation. Nous reviendrons donc, très prochainement, devant votre assemblée pour vous proposer le choix d'un délégataire.

Je vous rappelle que c'est une délégation de service public qui est d'une importance capitale, par son objet bien sûr, mais également par son effet direct et indirect sur l'économie de la Corse. Nous avons mis un soin particulier à rédiger un cahier des charges qui maximise les retombées directes et indirectes en termes d'emplois, en termes de formation et l'objectif est, à travers une mise de 52 M€ d'euros, à travers des financements croisés, d'avoir un effet démultiplicateur afin que l'investissement public conduise à un investissement fort de l'opérateur qui sera choisi.

Donc, nous avons là la perspective, d'un point de vue de la commande publique (pour refaire le lien avec ce qui a été dit) d'avoir un marché attribué, si tout va bien, et qui va permettre véritablement de faire travailler dans toute la Corse, bien sûr. Et puis surtout, l'objectif est d'arriver au terme de la négociation avec des engagements de l'opérateur retenu, de couvrir, le plus vite possible et le plus largement possible, la totalité. C'est en tout cas notre objectif, du territoire de la Corse et notamment les territoires ruraux et de montagne. Un objectif, disons-le clairement, en termes économiques, qui représente plusieurs centaines de millions d'euros, sur lesquels vous aurez à décider dans les toutes prochaines semaines.

Notre objectif, c'est de faire que la Corse soit un territoire totalement connecté.

Je termine en disant que dans une politique globale du Gouvernement et de l'État, qui pour l'instant nous laisse, et c'est peu de le dire, totalement insatisfaits, car nous considérons que nous sommes traités avec une forme inacceptable de mépris de démocratie, mais nous y reviendrons, nous avons quand même obtenu, c'est technique et sectoriel mais c'est important de le noter, un engagement de principe de la part du Ministre MEZARD, de faire de la Corse un territoire pilote dans le déploiement de la 4G en matière de téléphonie. Nous allons mettre une équipe dédiée de la Collectivité de Corse et l'objectif, c'est que là aussi, les zones blanches et les zones grises de tous les opérateurs disparaissent et que l'on puisse avoir accès en cinq ans sur toute la Corse à la 4G en matière de téléphonie.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

La question suivante va être posée par Catherine COGNETTI-TURCHINI, elle concerne la gestion des déchets. Elle n'a pas été jointe aux deux autres, compte tenu de l'ordre fixé par la Commission permanente.

Vous avez la parole.

Question orale n°2018/O1/021 déposée par Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe Andà per dumane : gestion des déchets.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Comme chacun d'entre nous, élus, responsables d'associations, acteurs économiques, ou tout simplement citoyens engagés dans la défense de notre environnement, nous partageons la volonté d'agir efficacement pour trouver une solution efficiente dans le traitement des déchets de toutes natures.

Cette problématique complexe constitue un enjeu essentiel pour la Collectivité de Corse et l'ensemble de notre société insulaire.

La situation particulièrement tendue que nous connaissons depuis de très nombreuses années s'est encore un peu plus dégradée avec des fermetures de sites d'enfouissement.

Les solutions promises et espérées de tous se sont heurtées à la dure réalité de l'action concrète.

Aujourd'hui, plus qu'hier, une crise des déchets couve encore. C'est un des problèmes majeurs qui attend des réponses adaptées.

Le groupe « Andà per dumane » apportera sa contribution à une action qui ne peut être que collective et qui ne peut s'imposer aux populations et aux élus locaux sans une indispensable concertation préalable.

Il ne peut être question d'envisager, comme c'est le cas aujourd'hui, d'installer une unité d'enfouissement ou tout autre procédé de traitement des déchets sans une étude de faisabilité sérieuse sur le plan sanitaire, environnemental et économique.

Ainsi, la démarche introduite dans le secteur de Moltifao-Morosaglia, envisageant la réalisation d'un projet sur un terrain privé, destiné à accueillir un site de déchets, a soulevé une légitime inquiétude des populations et une mobilisation des acteurs locaux. Ce site correspond à une carrière située à proximité d'une rivière, le TARTAJINE, affluent du GOLU, lieu de captages d'eau qui alimentent les villages de Canavaglia, et le hameau de Morosaglia - Ponte Leccia.

Aux portes de la Balagne, l'impact négatif frapperait également un large territoire allant de Pietralba à Lama et Urtaca sans compter son incidence sur tous les villages de l'Ostriconi (lieudit u canale). C'est une vaste micro région qui serait douloureusement impactée.

Ici comme ailleurs, et je reprends vos propos M. le Président, aucun projet ne peut s'inscrire sans l'accord des populations et l'ensemble des acteurs des territoires.

Aussi, le groupe « Andà per dumane » apporte son soutien total à la mobilisation de la population et des élus contre un projet qui ne saurait répondre à leurs attentes et qui soulève légitimement les plus vives inquiétudes.

Le centre Corse, comme tous les territoires de notre île, mérite de vrais projets de développement concertés.

È pè compiù, ripigleremu e vostre parolle Presidente, per su prugettu chì mette l'avvene di a nostra terra, di i Corsi è di i nostri zitelli. Simu sicuri che vo metterete tuttu in ballu pè preservà u quattru di vita di u Centru Corsica è di tutti i Corsi.

L'avvene di a Corsica, ùn deve micca scrivà si unicamente in termini d'ecunomia è d'autonomia, mà deve dinò preservà u quattru di vita chì ghjè u nostru soprattutto è ci tenimu.

Merci, M le Président.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. À risposta da u Presidente di u Cunsigliu esecutivu, avete a parolla.

Le Président SIMEONI

Aghju rispostu pensu digià ind'è a prima parte. Aghju da rivene una seconda nant' à più precisamente a vostra questione.

Sapeme quante no semu primurosi di l'interessu generale. Di sicuru quand'è no simu quì, simu eletti da a Corsica, ma pure, venimu, a sapete, d'un rughjone, simu quasi cantunali, femu parte di a cummunità di cummune, in tantu che Niulinchi, Pasquale Paoli. Ci hè quì u nostru cullegu è amicu, Presidente di a cummunità Paulu-Santu PARIGGI, c'hè parecchje eletti chì sò cuncernati direttamente da sa scelta, dunque ripigliu ciò ch'aghju dettu.

Se no simu è se sò statu sgalabatu, eiu, ind'è a presentazione, a ricunnoscu vulintere.

Ciò che vi possu dì : vi possu assicurà chì ùn ci serà nisun' decisione, ne quì, ne in astrò ch'ùn sarà micca discutata incu l'eletti di u locu, incu e presidenti di e cummunità di cummune, incu i cunsiglieri cummunitarii, incu i merri, incu i cunsiglieri municipale, incu e popolazione, è chì ùn ci micca ghjatta sott' à l'ascella. Ùn c'hè micca ghjatta sott' à l'ascella !

Custì, emu vultutu privene che no aviamu l'intenzione di fà un studiu. Ùn pudiamu micca fà megliu che quessa. Ùn emu micca fattu un studiu prima, pè dì vi dopu « emu decisu què ! ». Emu dettu « vulemu guardà s'ellu hè pussibile ».

Se ùn n'hè micca pussibile, s'ella ci dicenu i scientifichi... Eppure ch'ella sia pussibile, se vo dite « nò, ùn si farà micca ! » è chì l'eletti di u locale o e ghjente di u locale sò contra, ùn si farà micca l'affare. Dunque sò chjaru.

Custì, emu da fà un studiu, un primu studiu chì sarà un primu passu nant' à a cunniscenza di e pussibilità di fà. Ciò ch'ùn vole micca dì, ancu s'ella

hè pussibile... A ripetu, s'ellu hè impussibile, s'ellu ci hè u minimu risicu pè a popolazione, pè l'acqua, pè « l'ecosystème », ùn si farà micca. S'ellu hè pussibile, ùn vole micca di ch'ellu si farà.

È cume no femu custì, emu da fà in altro. È à l'ultimu, feremu insemi a scelta a più aggalabata, a scelta chì convene u megliu à u luciale è a u generale.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi. À quistione chì seguite hè quella di Petru GHIONGA, dont je crois savoir qu'elle va tenir dans le temps de parole...

Question orale n° 2018/O1/020 déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsica indè a Republica » : personnel de la Collectivité de Corse.

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président,

Ma question est motivée par deux choses :

- la première est que de nombreuses questions me sont posées sur ce sujet,
- la deuxième est liée au fait qu'on m'a beaucoup prêté, et on me prête beaucoup, dans ce domaine.

Et donc, il serait souhaitable d'avoir des chiffres officiels pour apporter des réponses claires dans un domaine qui suscite toujours des débats passionnés.

En conséquence, M. le Président, je souhaiterais disposer d'un état détaillé du personnel au 31 décembre 2017, par catégorie et grade, titulaires, contractuels et chargés de mission pour chacune des trois collectivités qui ont fusionné pour créer la nouvelle Collectivité de Corse.

De plus, pourrions-nous avoir un état complet du personnel de cette nouvelle Collectivité de Corse à ce jour, par catégorie et grade, comprenant les postes pourvus et ceux ouverts, ainsi que les contractuels et chargés de mission.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci pour la brièveté de la question. Donc, dans les trois minutes et demie, la liste et les adresses de toutes les personnes concernées, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Vu la concision et la clarté de la question et des intentions qui la sous-tendent, une première partie de réponse en forme de sourire et l'autre plus sérieuse.

En forme de sourire : on vous prête beaucoup, mà a sapete bè, on ne prête qu'aux riches !...

L'autre plus sérieuse : on va faire un état complet de tout ce que vous demandez, en incluant d'ailleurs les agences et offices. Ce sera annexé, comme la loi le veut, au BP et donc on pourra en discuter très tranquillement, et de façon contradictoire, devant cette assemblée et devant les Corses.

Le Président TALAMONI

Question suivante dont j'espère qu'elle se déroulera aussi rapidement. Mattea CASALTA sur la biodiversité, vous avez la parole.

Question orale n° 2018/OA/023 déposée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Femu a Corsica » : biodiversité.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président,

Biodiversité, question toujours d'actualité malheureusement et très douloureuse, comme chacun sait.

Monsieur le Président,

La protection de la biodiversité est l'une des priorités de notre majorité.

En effet la nature Corse, très généreuse, nous donne le plaisir de vivre dans un environnement exceptionnel que nous nous devons de préserver.

Toutefois, depuis quelques années, nous ne cessons d'alerter les autorités sur le danger que présente l'importation de végétaux et autres animaux exogènes qui mettent en péril, tant de manière directe qu'indirecte, ce fragile habitat naturel.

Nos craintes sont malheureusement fondées puisque des analyses récentes d'un laboratoire continental nous confirment que *Xylella fastidiosa* est aussi présente sur les oliviers et les chênes verts. Cette maladie reste, pour l'instant, sans remède autre que l'arrachage et le brûlage des végétaux atteints.

D'autres menaces, tout aussi dangereuses telles que le frelon asiatique, *Aethina tumida*, etc., sont également signalées et pèsent sur l'abeille corse, artisan majeur, comme chacun sait, du développement de la biodiversité. Nous sommes déjà victimes des dégâts de *Varroa Destructor* sur nos ruches.

Ces bactéries, parasites et insectes pénètrent sur notre île, essentiellement par le biais de l'importation de végétaux.

À ce jour, nous ne maîtrisons pas la liste des espèces végétales et animales autorisées à pénétrer sur notre territoire. C'est le fait du Préfet, vous le savez.

À défaut d'action rapide et efficace, de la part de l'État, il serait nécessaire de réfléchir au devenir de la compétence en matière de protection qui pourrait être attribuée à la Collectivité de Corse afin de maîtriser la préservation de notre biodiversité et de notre territoire.

Devant l'extrême urgence à laquelle nous sommes confrontés, quelle est votre stratégie de défense vis-à-vis de la *Xylella fastidiosa* ?

Doit-on attendre, Monsieur le Président, d'avoir une île complètement dévastée pour, qu'enfin, les autorités prennent des responsabilités que l'on nous refuse d'assumer ? Merci.

Le Président TALAMONI

La réponse par Lionel MORTINI, vous avez la parole.

M. Lionel MORTINI

Madame la Conseillère, M. le Président, Mmes et MM. les conseillers,

François SARGENTINI n'étant pas là, je réponds évidemment à sa place.

Vous nous rappelez, à juste titre, les menaces qui pèsent à la fois sur notre biodiversité et notre agriculture, en raison de l'accélération des entrées de végétaux ou animaux sur notre territoire, entrées liées à la mondialisation des échanges que nous ne maîtrisons évidemment pas.

Vous nous interrogez notamment sur notre stratégie par rapport à la bactérie *Xylella fastidiosa*, dont la présence avérée commence à provoquer des dégâts visibles sans que les services de l'État n'aient apporté le moindre changement à la politique de dérogation. Pourtant, les chercheurs, notamment de l'INRA, ne cessent de nous alerter sur les risques de recombinaisons entre souches ou simplement avec des insectes ou des micro-organismes encore absents de Corse, qui, devenant des « super-vecteurs », pourraient provoquer une crise aiguë et entraîner encore plus de dégâts irréversibles pour notre couvert végétal et notre agriculture.

Sous couvert d'un test officiel dont le niveau de détection est insuffisant, et malgré l'identification de plusieurs sous-espèces de *Xylella* dans d'autres régions d'Europe, les dérogations n'ont pas cessé, y compris pour des plantes ornementales classées par l'Europe comme ultra-sensibles à *Xylella*, comme le laurier-rose ou le romarin par exemple.

Nous demandons toujours :

La suspension des dérogations concernant les plantes ornementales sensibles ;

La suspension des dérogations pour l'entrée des plants agricoles et horticoles lorsqu'une filière locale existe (cas des agrumes, des oliviers, des plantes aromatiques) ;

L'examen au cas par cas pour les autres entrées, en sécurisant au maximum la traçabilité et les conditions de production en amont ;

La transparence en matière de données et de gestion et le renforcement des contrôles ;

La réorientation de la demande vers d'autres espèces ornementales (il en existe des milliers, pour 200 à 300 espèces sensibles à *Xylella*) et un soutien massif aux nouvelles installations et aux pépiniéristes ;

L'homologation au plus vite du test le plus sûr et son utilisation systématique pour la détection, afin de sécuriser la circulation des végétaux au regard de la *Xylella* ;

La mise en place de moyens importants de recherches pour la connaissance et l'expérimentation (notamment sur la sensibilité des variétés locales).

Notre Collectivité finance un programme de recherches sur les insectes vecteurs associant l'OEC, qui le pilote, l'INRA et l'Université di Corsica : les résultats sont déjà extrêmement importants pour la connaissance de la transmission de la bactérie.

De son côté, l'ODARC a soutenu la mise en place d'une production locale certifiée de plants d'oliviers. Dans ce cadre, il s'est agi de constituer une pépinière de plants mères (conservation sécurisée en serre *insect-proof* des clones insulaires) et de produire des plants garantis sains à partir d'arbres historiques et donc de variétés locales inscrites à l'AOP Oliu di Corsica. Ce travail a été effectué par l'AREFLEC en coopération avec la filière oléicole. Ces plants produits par l'AREFLEC sont ensuite vendus aux pépiniéristes, pour qu'ils les élèvent et puissent les revendre aux producteurs en vue de leur plantation (comme pour les agrumes). En 2017, ce sont près de 8 000 plants qui ont pu être vendus et pour 2018, 7 000 plants sont déjà réservés.

Parallèlement, l'ODARC finance à la filière viticole une étude de faisabilité pour la mise en place d'un traitement à l'eau chaude des greffons de vigne permettant, là aussi, de sécuriser la production locale.

Mais il faut bien sûr aller plus loin, car il n'est plus tolérable que nous soyons les victimes de mécanismes sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, en tout cas peu de contrôle, et pour lesquels nos propositions ne sont jamais entendues. Nous continuerons à porter nos demandes, mais au-delà des échanges, souvent avec les services de l'état, deux questions se posent :

1) La nécessité d'un statut spécifique de protection de notre biodiversité : l'OEC y travaille activement, en lien avec l'ODARC, pour ce qui

concerne l'abeille corse dont il faut impérativement protéger l'écotype très particulier.

Il faudra le négocier rapidement au niveau européen pour qu'il nous permette de disposer de documents cadres et de réglementations adaptées.

2) La maîtrise de la compétence sanitaire animale et végétale, qui aurait dû s'insérer dans le projet de statut d'autonomie et doit faire désormais l'objet d'une discussion approfondie.

Sachez qu'au regard des enjeux, nous poursuivrons la réflexion et l'action sur ces 2 volets.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

La dernière question va être posée par Anne-Laure SANTUCCI, pour le groupe « Femu a Corsica », elle concerne la langue et l'éducation.

Vous avez la parole.

Question orale n° 2018/O1/025 déposée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : lingua è educazione.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

O Sgiò Cunsigliu,

Dapoi qualchì ghjornu face dibattitu a lingua corsa inde l'educazione è l'amparera. Omu si dumanda qualessi sò i mezi è s'elli sò veramente à livellu di ciò ch'è no vulemu per costrui una sucetà bilingua.

Riforma di a scola, duppiamentu di i cp, carta sculare, prughjetti di scole immersive, cuntinuità di e filiere bilingue, sviluppu di a furmazione, dutazione di l'ore ind'i cullegi... Nascenu una poche d'interrugazione è di dumande ind'a sucetà.

O sgiò cusigliu, sapemu chì a nostra cullettività ghjè impegnata di manera assoluta ind'a salvezza è u sviluppu di a nostra lingua.

A prova inde l'educazione incù u CPER, e cunvenzione incù u Statu messe in opera à traversu u dispositivu accademicu, è pè compie a lege di u 22 di ghjennaghju di u 2002.

Ma oghje ghjornu, pudemu dì : basteranu tutti st'arnesi di pettu à u pianu maiò di riforme vulsutu è messu in piazza per u Governu ?

Cumu si ponu accuncià l'oghjettivi di unu è di l'altu, è chi ponu esse l'azione di a nostra cullettività ?

Chì u nostru scopu maiò ghjè chì e nostre duie lingue possinu campà è parlà insemi, « parlà ne fiume à fiume. »

À ringrazià vi o Sgiò Cunsigliu.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Dunque a risposta da Saveriu LUCIANI. Ete a parolla.

M. Xavier LUCIANI

A ringrazià vi.

Signora cunsigliera, cara amica

Prima di risponde di modu precisu à sta dumanda, chì porta nantu à a strategia da aduprà in la situazione ch'è no ci truvemu oghje ghjornu, vuleria vultà nantu à st'interrugazione vostra -è nostra- ch'è vo caghjate in la formula puetica di u ben' di GhjuvanTeramu Rocchi, « parlanne fiume à fiume ».

Parlà fiume à fiume, trà dui populi, cun duie lingue, o ghjunghje un ghjornu à pudella fà, si currisponde cù l'oghjettivi maiò di a cuufficialità, vutata à una larga magiurità in lu 2013, è cun quelli di u pianu Lingua 2020, vutatu in simile cundizione in lu 2015. A tornu à dì : a cuufficialità hè una dumanda legitima, assunta da una magiurità chì vò al di là di e scelte partitane è chì, bisogna à ricurdalla, si scrive in lu tempu longu, per un di u tempu di a storia : u prima votu pà una sucetà bilingua si fece in lu 1983, vale à di 35 anni in daretu. Bisogna infine à ricurdà chì u bilinguisimu è a cuufficialità trovanu postu in lu prugettu umanisticu spartutu di fà di a sucetà corsa una cumunità umana aperta à u plurilinguisimu è benivolente di pettu à a diversità di e culture di quelli chì ci campanu, patti è cundizione d'un sminticà u bisognu maiò di prduce un sintimu di cumunanza è una vulintà cullettiva di vedelu spampanà.

S'è no parlemu avà di u particolare di a scola è di u insegnamentu, segundu a primura di a vostra dumanda, bisogna prima à ricurdà uni pochi di sciffri :

- U bugettu di a furmazione, cunsacratu par l'escenziuale, franca 1 700 000 €, volesi di più di 70% di u bugettu glubbale dedicatu à a pulitica linguistica.

- In issu bugettu, i crediti scritti à l'ordine di u CPER 2015-2020 sò di 900 000 € nantu à 5 anni pè u grande pianu di furmazione di i professori di e scole è di 3 618 000 € pè i centri d'immersione.

A vostra dumanda trova in parte larga a so fonte in la pulemica nata, pocu fà, trà l'Ispezzione d'accademia di Pumonte, da una parte, un partitu puliticu è un associu di genitori, da una antra parte. Altru nimu. Ne vogliu dunque vene avà à favvi una risposta in quattru parte :

1. U rittore, dui anni fà, ci hà annunziatu ch'è no cambiavamu di paradimmu educativu. Oramai aviamu da passà à a cugestione. Di quessa, sapemu oghje ciò ch'ellu ne hè : scupremu i prublema è e pulemiche casgiunati in li media, senza dispone d'alcunu elementu d'infurmazione.

2. Parlendu appuntu d'infurmazione, vogliu mentuvà u grande pianu di furmazione di i professori di e scole : ci hè statu annunziatu, dui anni fà chì 640 maestri pudarianu esse furmati nantu à 5 anni. A verità hè chì, in tantu, ùn sapemu micca quantu professori sò stati furmati trà annu è cust'annu è, soprattuttu, quantu elli sò frà questi, trà i bislingui è quelli abbilitati, quelli oramai dispunibbuli per fà cresce di modu significativu u vulume di l'offerta bislingua. Volesi di chì, in tantu, lampemu 150 000 € à l'annu, chì sò i soldi di a Corsica, senza sapè qualessi sò i benefizii di u nostru u investmentu.

3. S'e facciu riferenza à a pulemica chì ghjè nata di pocu, è ch'ùn ci simu vulsuti entre senza cunnosce u fondu di u rosumarinu, mi permetterete di custattà chì u prublema postu cuncerna solu u Pumonte è manc'à pena u Cismonte. È tandu mi vene di fà una dumanda à l'auturità accademiche : cumu spiegà stu paradossu pasqualescu à l'usu « vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà » ? Cumu spiegallu quandu omu sà chì, di regula, à rigirà a prulemica di a lingua ci hè un ispettore primariu dedicatu è, attualmente, chì l'ispettore d'accademia di Cismonte hà una missione accademica per e lingue ? Ma, l'auturità accademiche essendu partenarie nostre in la cusì detta pulitica di cogestione, li lascemu cura è primura di a risposta da dà...

4. L'inseme di i prublema ch'è no cunniscemu dapoi à mumentu dui anni, è chì ogni tantu si ne sente parlà in li media à l'occasione di tale o tale crisi, ùn sarianu forse micca accaduti s'ellu era statu messu in piazza u famosu

Cunsigliu accademicu territoriale, u CAT, previstu à l'articulu 11 di a cunvenzione 2016-2021. Eccu qualesse elle sò e soie e cumpetenze, tal'è chè precisamente cunsignate in la cunvenzione :

Di tuttu què, à l'ora d'oghje, ùn s'hè fattu nunda, in tantu, stu famosu CAT ùn hà nisuna curpuratura, di qualunque natura. È ùn parlu di u Cunsigliu accademicu di e lingue chì quellu ùn si riunisce mancu quandu ellu vene à more un vescu...

In cunclusioni, carissima cullega cunsigliera, carissime è carissimi cullega, mi tocca à ricurdà :

- chì, in materia di lingua, l'attuale ministru di l'Educazione ùn hà rispostu à nisuna di e nostre dumande mandate pè lettera.

- ch'ellu ùn s'affaccherà forse micca in Corsica allora chì u Presidente di a Republica francese hà fattu di u bislinguisimu unu di l'ogettivi maiò di a so mandatura, senza d'altronde palisane a so natura, sculare, suciale o altra

- chì, sapendu chì l'esigenze di a nostra pulitica sculare in materia di lingua nustrale stanu definite è allistinate in la cunvenzione 2016-2021, avemu noi dubbiti maiò ch'ellu ci sia rispostu di modu pienu è fruttivu nantu à u tempu chì ferma allocca à u 2021.

Ramentatusi stu insemi di dati è di fatti, tengu à dì è à affirme chì u Cunsigliu Esecutivu ferma dispunibile, senza spiritu di pulemica, per una pulitica di cumunu rigiru di a cosa educativa in generale è di a pulitica sculare di a lingua in particolare.

Sapendu chì, in scola cum'è in altrò, è in riferenza à l'articulu 7 di a lege di u 2002, à u CPER 2015-20 è à a cunvenzione 2016-21, cumpieraghju cù un dettu anticu, di u tempu d'una volta, chì vale dinò per u tempu d'avà è per quellu di dumane : « a regula stà bè ancu in casa di u rè ». Capisca tandu quellu chì vole capisce, in Calinzana, in Aiacciu è in Parigi !

Le Président TALAMONI.

À ringrazià vi. Donc, nous n'allons suspendre puisque nous n'allons pas procéder à l'appel et à l'examen des dossiers à cette heure. Nous allons suspendre, nous nous retrouvons à 14 h 30 dans l'hémicycle pour reprendre nos travaux.

La séance suspendue à 12 h 38 est reprise à 15 h 35.

Le Président TALAMONI

Merci de regagner vos places, nous allons commencer.

Nous allons donc procéder à l'appel.

Mme Julia TIBERI, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

La séance est ouverte.

Care culleghe, cari cullegghi,

Dui ghjorni fà, aghju ricevutu duie lettere di u Primu ministru Edouard Philippe.

A prima cuntenia a redazione sana di l'articulu trattendu di a Corsica ch'ellu prupone d'integrà u guvernu à a Custituzione francese. L'aghju trasmessu à i presidenti di gruppi di a nostra Assemblea. Malgradu u cummentu di u Primu ministru chì cerca à fà passà st'articulu per un avanzata maiò à prò di a Corsica, tuttu ognunu capiscerà à a lettura chè no simu alluntanati assai di u livellu necessariu per risponde à a vuluntà pulitica di i Corsi, manifestata da u scrutinu di dicembre scorsu, alluntanati assai di a pruposta più chì maiuritaria di a nostra assemblea, alluntanati infine di una soluzione à i bisogni cuncreti di u nostru populu in parechji duminii cum'è u fundiaru o a fiscalità di u patrimoniu, vale à di l'anzianu arrestatu Miot.

Simu custretti di custatà chì negoziazione ùn ci n'hè micca statu, ne mancu un dialogu o una semplice discussione. Noi, avemu presentatu e nostre dumande è elli anu finitu per rende publicu u testu ch'elli avianu scrittu i so servizii parechji mesi nanzu. Fà passà per un dialogu una messa in scena in giru à un tavulinu – ch'ellu sia corsu o pariginu – ci pare assumilià si à una scrucuneria intellettuale. Per contu nostru, malgradu i nostri dubbiti è ancu i nostri sospetti, avemu cuntinuatatu à cercà à cunvince per ùn piglià u risicu di fà mancà à a Corsica un uccasione d'avanzà.

Avà ch'avemu a prova di a gattiva fede di i nostri interlocutori, ùn pudemu cuntinuatà cum'è s'è nunda fussi, chì serebbe non solu perde u nostru tempu ma dinù accittà chì l'istituzione di a Corsica sianu inghjuliate. Hè per

quessa chì, per contu meiu, aghju ricusatu, duie volte digià, di riceve ministri parigini in visita in Corsica.

Cum'è presidente di issa Assemblea, vi duvia issa spiecazione. Di sicuru, ùn hè mancu à pena una pustura è a mio attitudine cambierebbe à parte si di u mumentu chì guarenzie serebbenu date di un travagliu seriu è onestu incù u governu nantu à un sugettu. Per avà, onestità ùn ci n'hè da a parte di Parigi.

A seconda lettera di u Primu ministru risponde à quella chì li aghju mandatu nantu à u cumpurtamentu chì serebbe statu quellu di u Direttore di l'impositi in Corsica, secondu l'inseme di i sindacati. U Primu ministru piglia a difesa di u Direttore è face prevale a versione di quessu custì nantu à quella di tutti i sindacalisti corsi. In conclusione, ùn si serebbe passatu nunda. « Circulez, il n'y a rien à voir ! » cum'ellu si dice quandu l'affari sò in francese.

Sta seconda lettera ch'aghju ricevutu nanz'eri di u Primu ministru, l'aghju tramessa dinù à i gruppi di l'Assemblea. Tratta di un sugettu sfarente di a prima ma mi pare esce di listessu statu di spiritu, di listessu disprezzu.

Qualchì ora fà, in America, u Presidente Macron hà citatu un libru famosu di Alexis de Tocqueville : « Di a demucrazia in America ». Per contu soiu, Valéry Giscard d'Estaing n'avìa scrittu unu altru chjamatu « Démocratie française ». I Corsi – ancu per ùn avè lettu issu libru- cummencianu à cunnosce la bè sta demucrazia francese : quella chì ricuseghja di crede i sindacalisti quand'elli sò corsi. Quella chì ùn tene nisun'contu di u parè di 57% di i Corsi chì anu vutatu secondu e regule elettorale fissate da u parlamentu francese è sottu à u cuntrollu di u prefettu mandatu da Parigi.

Quessa a demucrazia, ci vole à dì la, ùn s'appieca micca à i Corsi.

À ringrazià vi.

Em'à cumincià l'ordine di u ghjornu che e suggeti u mancanu miccà.

Nous pouvons commencer, si vous le souhaitez, M. le Président du Conseil exécutif par le document d'orientations budgétaires.

**FINANCES - BUDGET - FISCALITE /
FINANZE - BUGETTU –FISCALITÀ**

Rapport n° 2018/O1/098 : Document d'orientations budgétaires 2018.

La parole est au Président du Conseil exécutif pour présenter ce document important.

Le Président SIMEONI

M. le Président de l'Assemblée de Corse, d'abord ce matin nous avons été un peu contraints par le temps malgré vos rappels fondés au règlement, je voudrais simplement m'incliner, et que nous nous inclinions ensemble, à la mémoire de plusieurs fonctionnaires de la Collectivité de Corse qui nous ont quittés lors des dernières semaines et dire à leurs familles qui nous écoutent, que nous pensons à elles.

Et je voudrais, et je parlerai aussi en votre nom puisque nous échangeons souvent, évoquer, ne fut-ce que brièvement, la mémoire de trois personnalités différentes mais importantes pour la Corse : Paul SINIBALDI, grand footballeur, qui nous a quitté ; René VIALE, qui était notre ami personnel, un homme de culture, un homme de passion, un homme de cinéma, l'homme du cinéma méditerranéen et Gilles MILLET que nous avons toutes et tous connu, qui était un journaliste qui avait commencé sa carrière à Paris et qui est revenu en Corse, qui était un homme aussi de courage et d'intégrité et de passion journalistique.

M. le Président de l'Assemblée de Corse, mes chers collègues, un mot aussi, vous le faites systématiquement mais j'aimerais bien avoir copie de la deuxième lettre du Premier ministre, peut-être que je l'ai eue, j'ai tellement de courrier, mais j'aime toujours me délecter à la lecture de ce genre de prose...

Le Président TALAMONI

Elle est assez savoureuse, je vous le concède.

Le Président SIMEONI

... qui respire la bonne-foi, « *testis unus, testis nullus* ».

Donc, le document d'orientations budgétaires qui est un exercice que beaucoup d'entre nous connaissent désormais, un exercice obligé, prévu par la loi et qui est l'occasion, comme son nom l'indique, de dessiner les grandes orientations budgétaires de l'exercice à venir, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des grandes dépenses, ainsi que la gestion de la dette, sa structure, le profil et l'encours de celle-ci.

Au-delà de ce débat technique annuel, l'exercice de cette année est un exercice inédit, exceptionnel et qui restera probablement unique puisque c'est la première fois que la nouvelle Collectivité de Corse va dresser son document d'orientations budgétaires, une Collectivité de Corse qui est née, nous le savons, de la fusion, à compter du 2 janvier 2018, entre les trois collectivités qu'étaient la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

Il s'agira donc pour nous de dresser un constat objectif de l'état des lieux, un état des lieux qui va forcément contraindre, en tout cas définir, le champ des possibilités pour notre nouvelle Collectivité.

Il est également, ce débat, l'occasion d'avoir pour la première fois, de façon publique, contradictoire, une discussion sur ce qu'ont été les trajectoires financières respectives, notamment dans les deux ou trois exercices budgétaires précédents, des trois collectivités qui ont fusionné.

Ce constat, je l'ai dit en Commission des finances, je l'ai dit également devant le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Corse, devant lequel, conformément à l'usage installé depuis 2015, je suis allé personnellement, accompagné par les services, présenter le document d'orientations budgétaires.

Ce document, nous l'avons voulu complété par une analyse objective, et vous savez qu'est joint au document d'orientations budgétaires proprement dit, un audit qui a été commandé et réalisé par le cabinet Klopfer, que nous connaissons toutes et tous, un cabinet qui a le double mérite à la fois de l'indépendance et d'une compétence avérée et incontestée. Certains se rappellent sans doute qu'il est le cabinet qui est intervenu en 2016 au moment de la découverte des fameux 100 M€ d'impayés. Le rapport Klopfer avait conclu à l'existence de ces impayés et à un quantum d'environ 100 M€, il y avait eu une contestation aussi bien sur le principe que sur le périmètre de ces impayés, forte de la part de l'ancien président du Conseil exécutif et de l'ancienne majorité territoriale.

Le cabinet Klopfer avait maintenu ces affirmations, on l'avait même menacé du côté de ces contempteurs de poursuites, voire de poursuites pénales. Finalement, la Chambre régionale des comptes, qui était intervenue en application de notre accord budgétaire, ayant précédé l'adoption du budget primitif, avait confirmé en quasi-totalité, à un epsilon près, la validité, l'exactitude de l'analyse de ce cabinet.

Et, je précise également, mais vous le savez, qu'il est intervenu notamment pour beaucoup de collectivités en Corse, par exemple la CAPA, la CAB ou encore la ville de Bastia et la ville d'Ajaccio.

Ceci pour dire que nous avons aujourd'hui des documents qui sont des documents, me semble-t-il, incontestables d'un point de vue technique. Et je voudrais, à ce stade de mon introduction, rendre hommage aux services de la nouvelle Collectivité de Corse, Alexandra FOLACCI, la directrice générale adjointe en charge des ressources et moyens, à Nathalie LEONETTI, à Mme GIANECCHINI, à l'ensemble des fonctionnaires qui ont travaillé dans des conditions toujours difficiles parce que c'est un travail de romain, mais cette année un peu plus encore du fait de contraintes techniques, les unes inévitables, à savoir notamment la différence de nomenclature entre les trois collectivités qui ont fusionné et les autres qui auraient peut-être pu être évitées si nous avions, y compris dans le domaine des finances, réussi à mettre en place la concertation et la co-construction que nous avons, sur le principe, décidé d'arrêter, y compris avant le 2 janvier 2018.

Mais vous savez que tel n'avait pas été le choix, notamment du conseil départemental de Corse-du-Sud.

Donc, merci au cabinet Klopfer et merci surtout à nos fonctionnaires, quelle que soit leur administration d'origine, qui travaillent aujourd'hui ensemble au service de l'intérêt général et de la nouvelle Collectivité de Corse.

Alors troisième et dernière observation d'ordre général : il nous a semblé que ce constat à faire ensemble devait occuper la quasi-totalité du débat d'orientations budgétaires. Il faut que nous sachions exactement, les uns et les autres, le Conseil exécutif et la majorité territoriale qui a accédé aux responsabilités au terme des élections de décembre 2017 et l'opposition, d'où nous partons. D'où nous partons, ce que nous avons entre les mains aux plans financier et budgétaire à l'an 0 ou 1 de cette nouvelle Collectivité de Corse, à charge pour nous ensuite, Conseil exécutif et majorité, de proposer dans ce cadre dessiné par les orientations budgétaires, eh bien, des arbitrages au moment du budget primitif, qui lui-même et comme toujours ne sera qu'une projection, tandis que la troisième et dernière étape de ce calendrier annuel nous conduira vers un budget supplémentaire à l'occasion duquel nous aurons la

possibilité d'ajuster en fonction de l'exécution budgétaire intervenue pendant l'année.

Alors, que dire de ce document d'orientations budgétaires ? Deux choses essentielles. Première partie : les contraintes budgétaires que nous aurons à assumer et deuxième partie : les grands choix en termes d'investissements, d'épargne, de gestion de dépenses de fonctionnement que nous allons faire en intégrant ces contraintes budgétaires, mais en les dépassant pour réussir à mettre en forme, d'un point de vue budgétaire, les orientations politiques et la vision politique pour laquelle nous avons été élus.

Alors, d'abord les contraintes budgétaires. Elles sont importantes, voire très importantes et j'allais dire, elles sont de deux ordres : d'abord exogènes, Etat et Union européenne, ensuite endogènes : la structure consolidée au plan budgétaire de la nouvelle Collectivité de Corse, telle qu'elle résulte de l'agrégation des éléments des trois collectivités ayant fusionné.

D'abord donc, au titre des contraintes exogènes, les contraintes imposées par l'Etat. Je ne serai pas très long mais je veux y revenir un instant, et au plan politique et au plan budgétaire. Vous savez que de façon générale, la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022, a confirmé, voire augmenté les exigences posées par l'Etat à l'égard des différentes collectivités locales, en termes de maîtrise de la trajectoire financière. C'est une donnée récurrente, elle est ce qu'elle est, il faut faire avec, mais elle est confirmée. Et elle est déclinée aujourd'hui sous une forme nouvelle qui est celle de la contractualisation qui est, les uns diront proposée, le terme à mon avis n'est pas exact, la contractualisation qui est imposée aux collectivités et notamment que l'on prétend imposer aujourd'hui à la Collectivité de Corse.

Vous avez lu dans le DOB, je n'y reviens pas, en gros l'idée que l'Etat demande que les collectivités ne dépassent pas un certain plafond de dépenses réelles de fonctionnement + 1,2 maximum. Et, dès lors que ce plafond est dépassé, il y a une sanction financière du montant du dépassement, 75 % du montant du dépassement si la Collectivité a accepté de contractualiser, 100 % du montant du dépassement si la Collectivité n'a pas contractualisé.

Autrement dit, c'est un peu « à tous les coups tu perds » puisque si tu fais mieux, tu n'es pas récompensé, si tu fais ce que l'on t'impose, on te prélève de l'argent, et si tu n'as pas voulu accepter la règle du jeu, on t'en prélève encore plus. En droit civil, c'est un contrat léonin, donc inégal, et c'est aussi un contrat d'adhésion, c'est-à-dire un contrat dont une des parties a fixé unilatéralement les termes et les termes qui ne sont pas susceptibles d'être discutés.

A l'évidence, c'est injuste juridiquement et c'est même, en pesant les mots, insupportable politiquement, et j'allais dire c'est insupportable politiquement pour les collectivités locales lambda de l'ensemble administratif français, parce que c'est contraire à l'esprit de décentralisation, parce que c'est injuste, parce que c'est déséquilibré. A tel point, vous le savez, que l'association des régions de France, l'association des départements de France et l'association des maires de France ont, d'une seule et même voix, refusé de signer ces contrats en disant, eh bien, que c'était totalement contraire à la loi de décentralisation et que l'Etat n'avait pas pris en compte un certain nombre de contraintes et les contraintes qu'il entendait imposer aux collectivités locales, il ne se les imposait pas à lui-même, jamais.

Donc, j'allais dire : cette position elle est de bon sens et nous en sommes solidaires de façon naturelle.

Mais au-delà de ce qui se passe au plan français global, il y a la situation de la Collectivité de Corse, et là j'allais dire que l'attitude qui consiste à nous dire dans la loi que nous sommes soumis à ce régime de contractualisation, est une attitude qui est incompréhensible, inacceptable et indéfendable.

D'abord, parce que nous ne sommes pas une région de droit commun, nous ne sommes d'ores et déjà pas une région de droit commun, nous sommes une collectivité sui generis, que nous avons plus de compétences que les régions de droit commun et qu'on ne peut pas, indépendamment du contexte de la fusion et de la création de la nouvelle Collectivité de Corse, nous considérer comme des sujets auxquels on imposerait une signature. Sur le plan des principes, je pense que nous en serons tous d'accord, il est impensable, impossible que la Collectivité de Corse accepte, dans ces conditions, de signer un contrat.

Nous ne sommes pas opposés au principe de contractualisation avec l'Etat, nous le faisons et des fois nous le faisons même dans des conditions qui ne sont pas totalement satisfaisantes, le CPER ou le PEI première mouture. Mais un contrat c'est une discussion, un contrat c'est le libre consentement des parties, un contrat c'est la possibilité qui est donnée aux deux futurs co-contractants d'exprimer leur position et d'attendre à ce qu'elle soit, en tout ou partie, prise en compte. Là, on n'est absolument pas dans ce mécanisme.

Mais il y a mieux ou pire encore, et je relis cet élément de la loi de contractualisation générale que l'on veut appliquer à la Corse, aux mauvaises manières qui nous sont faites de façon générale depuis le début de la mandature et du mandat présidentiel du Président MACRON et de l'élection du nouveau gouvernement. Ce qui se passe en matière de contractualisation, ce que l'on

veut nous imposer, n'est pas un éclair dans un ciel tranquille, ce n'est que la énième manifestation de refus systématiques de prendre en compte nos arguments, y compris lorsqu'ils sont incontestables.

Je ne reviens pas sur les discussions qui sont visées dans le DOB, sur les différents mécanismes de compensation que nous aurions dû obtenir au moment de la fusion, y compris au plan budgétaire, qui ont été balayés d'un revers de main. Mais quand même, là on nous propose de contractualiser alors même que la situation dont nous héritons fait que, par transposition mécanique des dépenses engagées par les deux conseils départementaux avant la fusion et qui se répercutent nécessairement sur ce qu'est la réalité de notre situation aujourd'hui, nous sommes mécaniquement au-dessus du seuil de 1,2 minoré de 0,15 %, c'est-à-dire 1,05.

Ce qui veut dire qu'on nous demande de signer, sans nous donner la possibilité de discuter, un document dans lequel, par application mécanique de la situation telle qu'elle est aujourd'hui, eh bien nous avons 20 M€ de recettes en moins.

Donc, on nous demande en quelque sorte de commencer une course de 100 mètres ou un marathon selon que l'on soit sprinteur ou coureur de fond, avec un sac de 100 kilos sur les épaules, Et, c'est d'autant plus incompréhensible que la situation de fusion des régions de droit commun remonte au 1^{er} janvier 2016, la situation des EPIC qui ont fusionné, la fusion remonte au 1^{er} janvier 2017 et ces situations-là sont prises en compte expressément dans la loi.

Donc, la moindre des choses aurait été de prendre en compte la situation nouvelle créée par la Collectivité de Corse et de dire nous allons commencer, à supposer que nous acceptions de contractualiser, nous allons commencer à évaluer votre « trend » en matière d'augmentation des dépenses de fonctionnement ou de respect des dépenses de fonctionnement à partir de ce qu'est la situation au début de l'exercice. Et ça, nous l'avons dit avant, à plusieurs reprises, ça n'a pas été pris en compte et c'est exactement ce que j'ai dit à M. DUSSOPT lorsqu'il est venu ici, sans d'ailleurs que sur le fond notre analyse ne soit différente avec le président de l'Assemblée de Corse sur la position politique d'ensemble du gouvernement et de l'Etat. J'ai tenu à dire en personne, parce que cela relève de mes fonctions, à M. DUSSOPT, secrétaire d'Etat en charge des comptes publics, avec M. DARMANIN, qu'il était hors de question que la Collectivité de Corse accepte de contractualiser dans ces conditions.

Donc, je pense qu'il faut que cela soit dit et répété de façon solennelle aujourd'hui, et je demanderai bien sûr, comme j'ai eu l'occasion de le dire en

Commission des finances, que l'Assemblée de Corse me donne mandat, si possible unanime, pour défendre cette position et je sais que les groupes de la majorité ont déposé une motion en ce sens.

Première contrainte donc, celle issue des choix de l'Etat en matière de réduction des dépenses publiques et donc des transferts accordés à la Corse, aggravée par un refus de prendre en compte nos spécificités.

Deuxième contrainte : c'est celle qui est à craindre concernant l'évolution des fonds européens, les fonds structurels européens très importants. Je vous rappelle que pour la période actuelle, c'est-à-dire la période de programmation 2014-2020, la Corse bénéficie de 275 M€ sur la période de programmation, 125 M€ au titre du FEDER, 145 M€ au titre du FEADER et 5 M€ au titre du FEAMP même si on l'a beaucoup de difficultés à mobiliser les fonds du FEAMP.

Brexit en Europe, diminution du budget européen, vous savez que beaucoup d'états ne veulent pas abonder de façon supplémentaire et ne veulent pas compenser la diminution du budget entraînée par la sortie de la Grande Bretagne, ce qui veut dire que pèse aujourd'hui un risque très important de diminution des fonds structurels. Et donc, il y a la nécessité de se mobiliser, d'où le travail qui est mené, notamment par le Conseil exécutif et particulièrement par Marie-Antoinette MAUPERTUIS en charge des Affaires européennes, pour défendre la Corse et trouver des solidarités, on a eu l'occasion de la dire, avec les autres îles notamment sur le fondement de l'article 74 du traité de l'Union européenne. Nous étions avant-hier encore à Bruxelles pour porter cette voix-là et cet argumentaire, y compris au titre de la Commission des îles, de la CRPM, de la Conférence régionale des régions périphériques et maritimes. Il y a un enjeu très fort qui est de faire que l'article 174 soit décliné opérationnellement dans la future politique de cohésion de l'union européenne, y compris, c'est ce que nous demandons, à travers une clause générale d'insularité et pour l'instant c'est loin d'être gagné.

La Commission va remettre son premier rapport, non pas le 29 mai comme c'est dit par erreur dans le DOB, c'était la date qui était initialement prévue, c'est le 2 mai que la Commission européenne va remettre son premier rapport. Et, sur le fondement de ce premier rapport, il y aura une discussion et des votes du Parlement européen et du Conseil.

Donc là, il y a une année entre aujourd'hui, à partir de 2 mai et avril 2019, il y aura les élections européennes en mai 2019, donc à partir d'avril il n'y aura plus de décisions. Il est très possible, très probable que cette année soit vraiment une année charnière même si peut-être le Conseil et le Parlement

prendront la décision de ne pas arrêter la structure des nouveaux fonds structurels européens avant les élections européennes.

Mais enjeu majeur pour nous et notamment pour faire maintenir le niveau d'aides. Je vous signale que Mme CRETU, la commissaire européenne en charge de la politique régionale notamment, qui était présente à la réunion d'avant-hier à laquelle nous avons participé, nous a indiqué qu'elles étaient plutôt bonnes. Qu'est-ce que ça veut dire pour elle les nouvelles plutôt bonnes ? C'est que les propositions de la commission seraient d'une réduction uniquement de 10 %. Mais une réduction de 10 % des fonds pour nous qui touchons 275 M€, si on diminue de 10 % ça fait près de 30 M€ en moins. Donc, vous voyez que l'enjeu et quand même extrêmement important.

Donc, des contraintes avérées aussi bien au plan français qu'au plan européen.

Deuxième catégorie de contraintes : les contraintes liées à l'héritage des trois collectivités ayant fusionné. Alors, je prends un instant l'audit du cabinet Klopfer, je pense que cet audit, il permet à la fois de dissiper un certain nombre de craintes, de confirmer un certain nombre de craintes aussi et puis de voir que nous avons l'obligation d'avoir une trajectoire, notamment en matière de contention des dépenses de fonctionnement extrêmement exigeantes et vertueuses.

Le cabinet Klopfer s'est livré à une analyse sur les trois derniers exercices avant la fusion. Je fais un bref résumé, il y aura ensuite la place du débat, et chacun aura le loisir à la fois de défendre ses analyses et d'insister sur les chiffres qui lui paraissent essentiels.

Moi à ce stade, je voudrais avoir une brève photographie des trois collectivités en essayant d'être aussi objectif que possible, même si nécessairement ma voix va insister sur les points qui nous paraissent être importants et quelquefois critiquables.

En ce qui concerne la Collectivité territoriale de Corse, la Collectivité dont j'étais le président et que la majorité territoriale a conduit pendant la période 2015-2017, j'insisterai sur le fait que lorsque nous sommes arrivés, nous étions sur une trajectoire qui était une trajectoire ruineuse, 100 millions d'impayés. Alors j'ouvre une parenthèse, à bon droit et vous avez eu raison de le faire, vous avez à plusieurs reprises lors des dernières sessions attiré mon attention sur le fait que des entreprises attendaient un certain nombre de règlements. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés nous, en 2015, début 2016, il y avait non seulement des entreprises, toutes les entreprises, l'université de Corse, les associations, l'AFPA, etc., qui attendaient tous leurs

règlements depuis pas 15 jours, pas 3 mois, depuis 12 mois, depuis 18 mois, quelquefois depuis 24 mois. Ça n veut pas dire qu'il faut accepter les retards aujourd'hui, ça veut dire quand même que les choses ont beaucoup changé, y compris malgré le facteur de difficulté que constitue, au plan technique, la fusion de la nouvelle Collectivité de Corse.

Donc à l'évidence, si on avait continué comme ça, nous serions allés dans le mur.

Rappelez-vous un instant ce que nous avons, nous, dit. Nous avons dit : nous allons compresser les dépenses de fonctionnement au maximum, nous allons emprunter avec une prévision d'emprunt à 150 M€ environ. Pourquoi ? 100 M€ pour rembourser les impayés et 50 M€ pour investir à concurrence dans la fourchette haute, des investissements sur la moyenne des années précédentes.

Vous nous aviez dit, l'opposition de l'époque : « votre emprunt est surdimensionné, ça va vous donner tendance à être gourmands et à aller à la facilité. Vous ne ferez pas les efforts qu'il faudra faire en matière de maintien et de compression des dépenses de fonctionnement et vous allez surendetter la Collectivité de Corse », vous nous l'aviez dit en 2016 et vous nous aviez dit en 2017 : « vous allez la surendetter dans des proportions qui vont pénaliser la future Collectivité de Corse ». Et, nous avons dit : « non parce que nous allons respecter la limitation des dépenses de fonctionnement et nous allons emprunter en bon père de famille ». C'est-à-dire que vous nous donnez une autorisation d'emprunt, mais nous ne mobiliserons cet emprunt qu'à stricte concurrence des besoins d'investissement.

Et cet engagement que nous avons pris à deux reprises, lors des budgets 2016 et 2017, nous avons dit également que nous vous donnerions les moyens de vérifier qu'il était respecté, non pas de façon annuelle, mais de façon mensuelle. Ca faisait partie aussi de notre accord budgétaire où nous avons innové et où nous avons décidé que je viendrai accompagné de la DGA, devant la Commission des finances tous les mois pour vous faire un compte rendu de l'exécution budgétaire, des dépenses, des recettes et de la mobilisation de l'emprunt.

Nous l'avons fait et nous avons respecté strictement les engagements qui étaient les nôtres, c'est-à-dire que nous avons à la fois contenu de façon très significative les dépenses de fonctionnement puisqu'à périmètre constant nous sommes, et nous sommes la seule collectivité dans l'ensemble français à être sur un solde négatif, moins 0,5 % sur les dépenses de fonctionnement. Nous avons limité l'emprunt au strict nécessaire à tel point que nous avons reconstitué très largement notre épargne brut et qu'aujourd'hui, notre ratio d'endettement est tout à fait satisfaisant puisqu'il est aux alentours de 5 années,

c'est-à-dire bien en deçà du maximum qui est prévu par le ratio de Kopfler, mais pas Klopfer, qui est de 9 ans, donc on est à 5 ans.

Autrement dit, en 2015, je pense que les chiffres sont clairs et le rapport d'audit que vous avez entre les mains le démontre, nous avons hérité d'une collectivité qui était sur une trajectoire ruineuse, nous l'avons redressée. Nous avons diminué les dépenses de fonctionnement de façon très significative, nous avons fait la chasse à toutes les dépenses somptuaires, et une chasse, j'allais même dire une traque, partout. Je ne reviens pas sur les diminutions de tous les postes.

Nous avons eu une politique aussi qui a consisté à maintenir le niveau de service public et la qualité des politiques publiques. Nous n'avons pas eu une attitude qui soit négative d'un point de vue de la logique sociale de fonctionnement de la Collectivité de Corse et nous avons redressé cette trajectoire.

Qu'en a-t-il été, très brièvement, des deux conseils départementaux ? Conseil départemental de Haute-Corse, je salue son président de l'époque, François ORLANDI, que nous dit dans sa synthèse, sur son volet rétrospectif, le rapport Klopfer ? Il nous dit que : oui, le Conseil départemental de Haute-Corse a eu des dépenses de fonctionnement deux fois plus dynamique que la moyenne des départements de la même strate, plus 5,8 % en 3 ans, là où nous, nous avons fait moins 0,5 %, mais que le Département de Haute-Corse a stabilisé son épargne autour de 10 % des recettes courantes, un niveau qui est un niveau acceptable, qu'il s'est désendetté en consommant de façon adaptée ses excédents.

Et que donc, nous héritons globalement d'un conseil départemental qui, d'un point de vue des grands équilibres budgétaires, est dans une situation qui n'est pas critique et qui est, on va dire, normale, avec quand même un élément d'inquiétude qui est souligné, qui est celui de la suite de l'emprunt toxique qui avait été contracté lors d'une mandature précédente. Vous vous rappelez qu'il y a un fonds de soutien qui avait été mis en place, que lorsqu'on adhéra à ce fonds de soutien, il y avait une part de l'emprunt qui était remboursée à travers un nouvel emprunt de la collectivité endettée et une part prise en part par le fonds de soutien institué par le Gouvernement. Pour la Collectivité de Corse, c'est environ 150 remboursés et une centaine pris en charge par le fonds de soutien.

Donc, concernant l'endettement actuel issu de la Collectivité territoriale de Corse, je rappelle que l'emprunt dû, à nos choix à nous, ne représente qu'environ 10 % du montant total de l'emprunt et de l'encours de la dette, que tout le reste c'est des emprunts antérieurs, soit de la mandature

SANTINI, soit de la mandature GIACOBBI au titre du fonds de soutien, soit de ce qu'il a fallu emprunter pour payer les impayés.

Donc, cette dette latente, c'est un choix qui a été fait, le choix en général c'était d'adhérer au fonds de soutien ou de continuer sur la voie judiciaire. Comme la plupart des contentieux ont été perdus, beaucoup de collectivités ont adhéré au fonds de soutien. Ça n'avait pas été le cas, dans un premier temps, du Conseil départemental de Haute-Corse, le Président ORLANDI m'a fait savoir, mais il le dira sans doute tout à l'heure, qu'en fin d'exercice il y avait eu la perspective d'une nouvelle négociation avec un nouveau fonds de soutien. Mais l'Etat, à ce jour, n'a pas signé et n'a pas mis en place le dispositif, donc nous sommes toujours en l'état de ces engagements au titre d'un emprunt toxique. Donc, cela fait peser au-dessus de la tête, hier du Conseil départemental de Haute-Corse, aujourd'hui de la nouvelle Collectivité de Corse, une dette latente, non provisionnée à ce jour, d'environ 50 à 80 M€ qui existe, en tout cas qui est là, et qu'il va falloir traiter dans les semaines et dans les mois à venir. Ça c'est la situation du CD 2B.

La situation du CD 2A, et là aussi, je saluais le Président ORLANDI, le Président LUCIANI, CD 2A, est aujourd'hui un de nos collègues, donc ça me permet aussi de dire ce que je dis, je le dis au contradictoire du président de l'ancien Conseil départemental 2A, j'allais dire que ça fait partie des craintes qui, malheureusement, sont confirmées.

Le CD 2A a consommé de façon très importante son épargne brute, passant en deux exercices de 43 M€ d'épargne à 16 M€. Le conseil départemental 2A, ce matin Jean BIANCUCCI a pulvérisé son temps de parole, le conseil départemental 2A a pulvérisé le montant des dépenses de fonctionnement et d'augmentation en atteignant des taux, de l'avis de notre consultant, qu'il n'avait jamais rencontré dans une carrière pourtant longue et aventureuse. Donc, plus 14,1 % à périmètre constant en 3 ans, dont 9 % sur la seule année 2019, non 2017, j'anticipe, c'est-à-dire que j'étais sur la ligne, sur la prospective où le consultant disait : heureusement que ça s'est arrêté, parce qu'on allait..., mais comme on nous a dit en Commission des finances, on a fait ça parce qu'on savait qu'on n'allait plus y être après, ça se serait arrêté.

J'allais dire pour terminer, après on débattrait, c'était le 23 octobre, Président LUCIANI, nous étions en Conférence des présidents, et vous m'avez dit : « aghju da spenda i soldi fine à l'ultimu, è ùn ti lasciaraghju mancu una lacrima per pienghje », et je dois dire que vous êtes un homme de parole, vous avez tenu vos engagement au-delà même, je pense, de vos espoirs.

Donc voilà pour l'héritage.

En ce qui concerne nos choix, dans ce contexte qui est difficile, quels sont-ils ? Et ça m'a été dit souvent, et ça nous a été dit, c'est une réflexion que nous partageons et que nous essayons de faire évoluer. Nous ne sommes pas élus uniquement pour être des bons gestionnaires, nous essayons d'être de bons gestionnaires, nous l'avons été lors de notre premier mandat, nous allons tout faire pour continuer à l'être pendant le deuxième, mais ça ne suffit pas. Nous avons été élus sur un programme politique, sur une vision politique, sur un projet politique de transformation profonde de cette société. Et, nous devons, quelles que soient les contraintes, dégager les moyens budgétaires et financiers, de mettre en œuvre cette politique pour laquelle nous avons été élus.

Alors il y a des contraintes et il y a aussi des « coups partis », beaucoup des décisions que nous allons prendre et que nous allons exécuter pendant l'exercice en cours et probablement pendant le suivant, qui seront des décisions en application d'engagements contractuels pris lors des années antérieures par une des trois collectivités ayant fusionné.

De la même façon, nous allons maintenir les engagements qui avaient été pris, y compris lorsqu'ils étaient beaucoup plus importants en 2017. Et je dois dire à cet égard, je m'étais engagé à faire une présentation objective, je dois dire que les deux conseils départementaux ont investi beaucoup plus que la moyenne des conseils départementaux de mêmes strates. Deux fois plus ! Là où un conseil départemental de même strate, c'est-à-dire de moins de 300 000 habitants dans l'ensemble français, investit 15 M€, les deux conseils départementaux ont investi 30 M€. Donc, ça c'est à mettre au crédit, et j'allais dire, après il y a eu une augmentation en 2017 qui va sans doute nous mettre quand même en difficulté. Mais on va tenir les engagements, ça veut dire qu'il y avait des besoins, qu'il y avait une volonté d'investir et qu'il y avait des besoins.

Le problème, et ça le cabinet Klopfer nous le dit, c'est que ce montant d'investissement était trop élevé par rapport à la structure budgétaire des deux conseils départementaux. Et que donc aujourd'hui, il y a une attente des bénéficiaires, et notamment des communes et des intercommunalités, de maintenir le même niveau d'investissement, les recettes n'ont pas augmenté, et pour cause, et que donc il y a un gap, une distorsion entre les attentes et les besoins et la réalité de ce nous pouvons faire.

Et donc là, nous avons un chemin à explorer qui doit être à la fois de chercher à augmenter nos recettes et nous verrons comment, et en même temps sûrement à rationaliser aussi nos procédures, à chercher sans doute à mieux investir, et c'est le travail de fond que nous allons faire, par exemple, sur les aides aux communes, etc., la mutualisation.

Exemple, on ne peut pas continuer à financer quatre fois un investissement de même type dans quatre communes différentes dans le même canton ou dans la même intercommunalité. On l'a fait longtemps, on a vécu à crédits, on a vécu au-dessus de nos moyens, il faut dire et il faut entendre qu'on ne peut pas le faire. D'où l'importance aussi des nouveaux cadres que nous avons à construire, de la contractualisation, de la territorialisation des politiques publiques, de la réflexion commune y compris à travers la Chambre des territoires et à travers les débats devant votre assemblée. Comment allons-nous organiser notre effort d'équité au plan territorial, nos choix stratégiques en matière d'équipements sportifs, en matière d'infrastructures, etc., etc... ?

Donc, comment allons-nous faire ?

Alors, à ce stade d'orientations budgétaires, qu'est-ce qu'on a fait comme grands choix ?

Le grand choix, celui qu'il faut retenir de ce document, c'est le choix de maintenir la programmation budgétaire en matière d'investissement à un niveau très haut. Cela répond à vos questions de ce matin par rapport à la commande publique. Nous considérons que quelles que soient les contraintes budgétaires, quelles que soient les difficultés accrues par la fusion, notre objectif cette année doit être de maintenir un haut niveau d'investissement.

Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons pris la moyenne un peu majorée entre l'agrégation des investissements des trois collectivités lors des exercices précédents en intégrant 2017 où il y avait eu un investissement plus important pour les deux conseils départementaux.

Donc, nous arrivons à un niveau d'investissement, de prévisions budgétaires de 285 M€ environ. 285 M€, c'est beaucoup pour présenter un budget en équilibre, nous devons maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement qui est bas et nous avons pointé, plus 1 % d'augmentation des dépenses de fonctionnement, et nous avons une prévision d'emprunt entre 110 et 120 M€, une prévision budgétaire qui nous maintient dans des ratios acceptables qui ne nous met pas en danger, mais avec un emprunt qui est quand même important.

Question : allons-nous réaliser tout cet investissement et donc, conséquemment, allons-nous mobiliser tout cet emprunt ? Sincèrement, je pense que non. Je pense que non, parce que de façon mécanique, la fusion a entraîné un ralentissement de l'investissement en début d'exercice, de la même façon que l'élection avait entraîné un ralentissement de l'activité et de l'investissement en fin d'exercice 2018, 2017, pardon, et donc pour l'exercice

2018, nous avons, là où les deux premiers mois pour tenir la moyenne qui nous amène à 285, nous aurions dû faire environ pour la première période, 45 M€ d'investissements, nous n'avons fait que 22 ou 23.

Donc, il y a un retard par rapport à la prévision budgétaire du budget qu'on va essayer de rattraper, mais qu'on ne rattrapera probablement pas. La conséquence de cela, cela ne veut pas dire qu'on se rabat en terme d'investissement, cela veut dire qu'on sera sans doute pas à ce niveau d'investissement et sans doute pas à ce niveau d'emprunt, et c'est la raison pour laquelle je vous disais au début de mes propos que nous allons continuer à aller vite en matière d'harmonisation et de mise en ordre des services pour être le plus efficace possible et qu'au moment du budget supplémentaire, nous aurons la possibilité de répartir.

A titre d'exemple, lorsque nous avons fait les conférences budgétaires, les arbitrages entre conseillères et conseillers exécutif, en discutant avec la majorité territoriale, lorsqu'on a additionné le montant des coups partis au titre des engagements contractualisés et ce que les conseillères et conseillers exécutif en discutant avec leurs administrations ou agences et offices respectifs ont considéré comme nécessaire et indispensable par rapport à notre vision politique, nous arrivions à un niveau théorique d'investissement de 350 M€. Et pour descendre de 350 M€ à 285, cela a été des arbitrages extrêmement douloureux à tel point que tout le monde est mécontent aujourd'hui, je crois pouvoir le dire. On verra, chemin faisant et on verra au moment de l'exécution budgétaire.

Ceci pour vous dire que nous sommes dans une situation qui est une situation tendue, nous avons un héritage qui est un héritage, par certains aspects, lourd, trop lourd, qui est la conséquence, en ce qui concerne la part qu'il faut attribuer au Conseil départemental de Corse-du-Sud, de choix, que je considère infondés, qui n'auraient pas dû être faits, notamment pendant les exercices 2016 et 2017, et que ce faisant vous avez, M. le Président notamment, puisque c'était vous qui étiez à l'Exécutif, vous avez pris des décisions qui ont lourdement pénalisé la nouvelle Collectivité de Corse et qui l'ont singulièrement limitée dans ses choix et dans sa faculté d'agir.

Néanmoins, nous allons faire face. Nous allons continuer à construire une administration nouvelle grâce à l'implication de tous les fonctionnaires, nous allons dépasser les difficultés que nous connaissons, qui existent et qui étaient inéluctables, et je dirai que nous avons d'ores et déjà dépassé beaucoup mieux et beaucoup plus vite que les autres collectivités ayant fusionné, y compris, dans des conditions moins difficiles que les nôtres. Je vous rappelle, par exemple, pour l'organigramme, qu'il a fallu entre 18 et 24 mois, y compris

dans des fusions de régions, c'est-à-dire des fusions qui sont des fusions de collectivités de même type, que nous, nous avons eu un organigramme de transition au bout de trois mois à peine. Je vous rappelle aussi que nous avons des discussions extrêmement importantes qui nous attendent avec les syndicats, parce que vous n'avez pas fait, mon cher collègue, vous n'avez pas fait qu'augmenter de façon inconsidérée des dépenses, vous avez choisi unilatéralement aussi de diminuer les recettes.

Donc, en quelques mois cela fait beaucoup. Mais nous allons travailler notamment avec les syndicats et avec les fonctionnaires, parce que nous avons des discussions importantes qui nous attendent en matière de régime indemnitaire, en matière de temps de travail, en matière de politique sociale de la Collectivité de Corse. Ce sont des chantiers qui sont pour nous essentiels, et je pense que nous allons continuer à limiter et à contenir les dépenses de fonctionnement dans les proportions que nous avons fixées, limiter le recours à l'emprunt en maintenant le taux d'endettement de notre Collectivité dans des ratios tout à fait acceptables, investir beaucoup parce que la Collectivité de Corse doit être la locomotive du développement économique et social en Corse, et enfin, et j'allais dire peut-être surtout, au-delà des chiffres et au-delà des ratios budgétaires, nous allons décliner de façon opérationnelle les grands choix stratégiques de notre projet de transformation profonde de cette société, mais je voudrais le dire et je terminerai par-là, pour transformer profondément une société.

Ce que nous voulons faire et ce qui est fondamentalement une révolution, parce qu'une révolution c'est une transformation d'une société dans ses structures, dans ses modes de fonctionnement, dans son rapport à l'action publique, dans le rapport entre les collectivités entre-elles dans le rapport entre les citoyens. Nous avons été élus pour mettre en œuvre une révolution qui est une révolution tranquille, démocratique, pacifique, mais une révolution quand même.

Ce que je voudrais dire, c'est que le chemin va être très difficile et qu'il y a aussi une forme de contradiction chez beaucoup de Corses qui nous reprochent de ne pas changer assez vite et qui nous disent il faut tout changer vite et bien mais qui, lorsqu'on leur demande de changer, individuellement ou de façon catégorielle, disent « moi non, il ne faut pas que je change ».

Donc, si on veut changer ce pays, commençons aussi à changer nous-mêmes et à nous imposer à nous-mêmes les changements qui sont nécessaires, et à ce moment-là, je pense que nous réussirons.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la Commission des finances et de la fiscalité qui va nous être présenté en principe par Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Merci, M. le Président.

Je ne présenterais pas le rapport qui est long et présenté sur le dossier, mais un résumé des débats si vous êtes d'accord.

M. Xavier LACOMBE a déclaré avoir éprouvé quelques surprises à la lecture d'un document qui n'a pas manqué de susciter un certain nombre d'observations.

En préalable, il a estimé regrettable que le rapport mélange ainsi orientations budgétaires et perspectives financières, induisant une présentation purement financière au détriment des politiques publiques menées en contrepartie : par exemple, le Conseil départemental de Corse-du-Sud a pu récemment accomplir un effort d'investissement considérable, mais celui-ci n'est pas mentionné.

S'agissant de la dette, il a indiqué partager les appréciations du cabinet-conseil décrivant une situation consolidée globalement satisfaisante, avec de réelles marges de manœuvre ; pour autant, il a fait observer que la CTC avait tout de même atteint un niveau d'endettement supérieur aux préconisations de la chambre régionale des comptes.

Concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement, il a manifesté, en revanche, davantage d'inquiétudes, notamment quant à l'impact de l'harmonisation des régimes de personnel ; et dans le même esprit, il a souhaité des précisions sur les conditions d'une éventuelle négociation avec le préfet dans le cadre de la contractualisation préconisée par l'Etat.

Les charges de fonctionnement constituent, en effet, une forte contrainte et à défaut d'être convenablement maîtrisées, elles ne manqueraient pas d'altérer la situation financière de la nouvelle Collectivité.

M. Jean-Martin MONDOLONI est intervenu à titre complémentaire de ces remarques, pour insister sur les avantages et les inconvénients d'une contractualisation.

Alors que les associations regroupant les différentes catégories de collectivités concernées paraissent se dresser contre ce cadre imposé par l'Etat, **le représentant du cabinet « KLOPFER »** a fait référence à un certain nombre de négociations engagées avec les préfetures et qui pourraient générer des contreparties intéressantes. Il aimerait des explications à ce sujet.

En effet, ce serait un paradoxe que de constater d'un côté une situation plutôt favorable, aux plans politique et technique, pour le premier budget de la nouvelle Collectivité, et de l'autre, de ne pas essayer de respecter un objectif de progression des dépenses de fonctionnement qui contribuerait justement à l'entretenir.

La direction générale des services a précisé, à propos des dépenses de personnel, que l'harmonisation des régimes issus des trois collectivités était en cours : aussi, le coefficient d'augmentation retenu (4,5%) était-il une estimation, qu'il pourrait s'avérer judicieux d'étayer en inscrivant une provision au budget primitif.

Le **cabinet « KLOPFER »** a ajouté que ce taux de progression propre aux charges de personnel avait été pris en considération dans ses hypothèses globales d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Le **Président SIMEONI** a estimé, quant à lui, qu'il serait impensable de valider le cadre de contractualisation tel qu'il est actuellement proposé et cela, autant pour des raisons de principe que dans le contexte résultant la fusion.

Il a fait valoir la démarche commune aux associations des présidents des conseils régionaux, des présidents des conseils départementaux et des maires, nonobstant les contacts exploratoires entrepris par certains élus au niveau local. Pour sa part, lorsqu'il a reçu M. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, il s'en est tenu à une règle de solidarité envers les autres collectivités, en dépit du fait que celles-ci ne sont pas vraiment dans la même situation structurelle que la Collectivité de Corse.

Il a, cela étant, déterminé aussi sa position par plusieurs raisons de fond.

C'est en effet une attitude contraire à l'esprit de la décentralisation que celle consistant à déléguer aux élus des compétences, puis à discuter avec eux des modalités de leur gestion. Toute contractualisation, de surcroît, suppose par principe une véritable négociation alors qu'en l'espèce, le contenu s'avère préalablement déterminé par l'Etat. Enfin, avec un tel procédé, le gouvernement s'accorderait de continuer à présenter des budgets en déficit persistant tout en obligeant les élus territoriaux à respecter des taux de progression de leurs propres dépenses. Et dans le même esprit, il convient de souligner le fait que cette contractualisation comporterait des sanctions, mais aucune récompense.

Par-delà cette philosophie générale, **le président du Conseil exécutif** a indiqué qu'il considèrerait invraisemblable que la nouvelle Collectivité de Corse, dont les élus s'efforcent de faire reconnaître un certain nombre de spécificités objectives dans la constitution comme au niveau de lois organiques, se voient imposer une loi de contractualisation qui s'applique aux conseils régionaux, aux conseils départementaux et aux EPIC régis par le droit commun, mais ne contiendrait aucune référence au statut particulier de la Corse ni au contexte résultant de la fusion de ses principales institutions.

Sachant que cette fusion, et notamment certains des choix effectués en amont par les exécutifs départementaux, empêcheront concrètement le respect des normes gouvernementales, les responsables de la nouvelle Collectivité se retrouveraient aujourd'hui contraints de signer un document débouchant, de facto, sur une réduction de 20 M€ de ses recettes au profit de l'Etat.

Pour ces raisons, le **Président SIMEONI** proposera tout au contraire à l'Assemblée de Corse d'adopter une prise de position solennelle qu'il entendra défendre, ensuite, non pas devant le préfet mais auprès du Gouvernement.

M. Hyacinthe VANNI, vice-président de l'Assemblée de Corse, a tenu à remercier le cabinet « KLOPFER » pour la clarté d'une présentation qui décrit de façon objective la réalité de la fusion.

A cet égard, il a relevé un certain nombre de problèmes résultant de décisions prises par les conseils départementaux et qui sont le fruit de comportements cavaliers : sachant qu'il ne manquera pas de les évoquer dans le cadre de la discussion générale, il appartiendra à leurs auteurs de les assumer publiquement.

M. Petr'Antone TOMASI a lui aussi jugé préférable de centrer les échanges sur la séance publique. Ce débat d'orientations budgétaires est

effectivement un exercice atypique, puisque mené dans le cadre d'une nouvelle collectivité mais avec un héritage commun.

En ce qui concerne la CTC, et sans faire pour autant de l'autosatisfaction, il a fait référence aux discussions suscitées à l'Assemblée de Corse par le budget primitif 2016, pour estimer que l'on était actuellement plutôt éloigné des prophéties apocalyptiques que d'aucuns avaient pu développer à l'époque : tout au contraire, le rapport du cabinet « KLOPFER » a pu démontrer une gestion maîtrisée.

Dans le même esprit, il a tenu à rappeler qu'en 2017, la majorité territoriale avait pris l'initiative de proposer aux deux conseils départementaux une charte de bonnes pratiques budgétaires pour préparer la fusion ; cette initiative avait été rejetée, et l'on constate aujourd'hui qu'une forme de politique de la « terre brûlée » a été menée dans certains secteurs.

Il conviendrait, dans ce contexte, que chacun des acteurs s'exprime dans l'hémicycle pour assumer ses actes.

Le président de la Commission, **M. Guy ARMANET**, a pris acte de la préférence des participants pour développer leurs arguments, et au besoin les confronter, en séance publique.

Le **Président SIMEONI** a proposé néanmoins que les différents groupes indiquent leur position quant à la teneur du mandat qui pourrait lui être donné à l'égard de la contractualisation avec l'Etat.

Il a rappelé que l'Exécutif avait la volonté de rejeter un dispositif qui ne respecterait pas la position particulière de la Collectivité de Corse, comme c'est actuellement le cas, et en cas de négociations, de demander son ouverture à des critères plus réalistes. Il a aussi fait valoir que la majorité territoriale serait en droit d'approuver seule cette attitude, mais qu'il préférerait, pour sa part, être en mesure de s'adosser à l'unanimité de l'assemblée délibérante, à l'instar de ses homologues des régions du continent.

Quant au débat d'orientations budgétaires proprement dit, il a insisté sur le fait que celui-ci est préparé par un document ayant été réalisé par les trois directions financières, à l'œuvre sur l'exercice 2017, mais qu'il avait voulu le compléter par un constat objectif réalisé par des experts indépendants. A cet égard, il ne pense pas que les chiffres produits soient erronés, ni que leur présentation ait été biaisée par une appréciation politique : d'ailleurs, l'effort d'investissement fourni par les deux départements n'a pas été minoré dans la présentation.

Pour autant, certains choix ont été effectués, notamment en Corse-du-Sud, et il les a jugé pour sa part d'autant plus indéfendables qu'ils pèseront lourdement dans les marges de manœuvre de la nouvelle Collectivité, en dépit des pondérations que l'on parviendra à intégrer.

Mme Valérie BOZZI sous réserve de la confirmation de cette position par son groupe, s'est déclarée plutôt opposée au principe d'une contractualisation contraire à la libre administration des collectivités locales.

M. MONDOLONI dans le même esprit, a indiqué ne pas voir, en l'état, de motif à contractualiser dès lors que la plupart des autres collectivités locales s'y refuseraient. Cependant, par souci de pragmatisme, il préférerait assortir cette prise de position d'une demande de négociation au meilleur niveau, de façon à pouvoir, le cas échéant, obtenir ici au moins autant que ce que les autres élus parviendraient ailleurs à faire intégrer.

M. LACOMBE a demandé, dans ce cas, quelles seraient les bornes d'une telle négociation. Autant il pourrait approuver, en effet, le refus d'un système imposé, unilatéral et négateur des spécificités de la Corse, autant il serait favorable à définir, en concertation, un plafond de progression des dépenses à ne pas dépasser.

Le **Président SIMEONI** a annoncé que le Conseil exécutif rédigerait, à cet égard, un argumentaire pour le présenter en Commission des finances puis en séance publique.

Dans cet esprit, il a relevé trois notions principales : d'abord, le fait que le législateur, dans sa démarche de contractualisation, était parvenu à prendre en compte les effets résultant des fusions inter-régionales et entre EPCI déjà mises en œuvre, mais pas ceux liés à la création de la Collectivité unifiée ; ensuite, la nécessité de tenir compte de contraintes objectives, notamment un certain nombre de sur-financements créés par des spécificités insulaires (par ex. la contribution au service d'incendie et de secours) ; et enfin, l'impact actuel des choix politiques effectués par les conseils départementaux avant la fusion.

Un projet de délibération, en ce sens, sera soumis aux conseillers avant la session.

M. LACOMBE a proposé d'y intégrer les surcoûts en matière de transports, de déchets, ou encore des investissements structurels induits par la nécessaire conciliation du développement touristique et de la préservation de

l'environnement, qui lui paraissent constituer autant d'arguments de poids pour les négociations.

Le **Président ARMANET** a fait valoir que la négociation avec l'Etat, dans ce cadre comme dans les autres, représentait un enjeu central.

Avis de la Commission :

Votre Commission des finances et de la fiscalité a pris acte, à l'issue de sa réunion, de la présentation du rapport préalable au débat d'orientations budgétaires dans le cadre imparti.

Le Président TALAMONI

Merci, pour cette présentation synthétique du rapport de la Commission des finances et de la fiscalité. Donc, la parole est à présent à qui la demande au sein de l'hémicycle sur cet important rapport. M. ORLANDI a demandé la parole, vous l'avez.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Mes chers collègues.

J'ai écouté, vous vous en doutez avec beaucoup d'attention, la présentation du débat d'orientations budgétaires qui a été faite et la présentation qui a été faite à partir des analyses d'un cabinet particulièrement reconnu qui a répondu bien sûr à une demande. Alors, j'ai entendu dire que ce n'était pas une demande politique, je veux croire à l'objectivité des éléments qui ont constitué cette analyse, mais si vous m'y autorisez, je reviendrai quand même sur certains points qui s'éloignent quelque peu de la réalité.

Alors, sur le document lui-même, construire un DOB sur trois collectivités qui fusionnent est forcément un axe particulièrement difficile et il est logique que ce document, aujourd'hui, reprenne grosso modo la somme de ce qui était prévue dans les trois collectivités préexistantes et que pour maintenir le niveau de l'investissement, vous ayez envisagé, sur les trois années à venir, à-peu-près 100 M€ d'emprunt, parce que, en effet, le niveau d'investissement était relativement important.

Alors, je vous le disais, il y a quand même quelques chiffres à préciser, à corriger sur l'analyse du Cabinet KLOPFER. Avant de tirer le rideau

du Conseil départemental de la Haute-Corse, nous avons pris soins, avec mes collègues, de faire établir, également par un cabinet externe, une analyse. Une analyse qui reprend d'ailleurs bien des points soulevés par le cabinet KLOPFER qui, globalement, est plutôt positif et favorable, tout simplement parce que la gestion s'est inscrite dans cet esprit et s'est vérifiée de cette manière-là.

On a retenu, et ce qui était important pour transmettre à la nouvelle Collectivité les éléments les plus favorables possibles, une volonté de maintenir une capacité d'autofinancement élevée et proportionnée, cela a été le cas, nous avons maintenu un effort d'équipement dynamique. A un moment donné j'ai eu peur que ce ne soit un reproche et vous avez signalé que c'était plutôt quelque chose de positif, pourtant dans la façon dont c'était rédigé, on aurait pu l'interpréter ainsi, c'est un peut également en cela que le rapport KLOPFER m'interpelle.

Si le niveau d'investissements a été dynamique, c'est tout simplement parce que le Département de la Haute-Corse a souhaité continuer son soutien aux collectivités qui, elles-mêmes entreprenaient, et je crois que, heureusement qu'au court de ces dernières années, le département a été présent pour soutenir et s'investir dans l'économie insulaire. Nous avons eu à faire face, et vous le savez, à sept épisodes climatiques majeurs qui ont entraîné des dizaines de millions d'euros de dégâts, plus de 30 M€. Certains ont été traités, à travers des marchés bien sûr, avec toute la difficulté inhérente à la géologie de la Haute-Corse avec une grande partie du territoire soumise aux contraintes amiantifères et une partie, lorsque cela a été possible, qui a été traitée en régie.

Nous avons maîtrisé l'endettement, cela sera le dernier point de mon intervention parce que le cabinet KLOPFER, là encore, a souligné certains éléments avec une imperfection, permettez-moi de le dire, qui me paraît j'allais dire douteuse, je veux dire étonnante.

Tout cela pour arriver à un endettement qui est comparable à celui des départements de la même strate. Alors, je relève, même si ça n'a pas une importance fondamentale puisque le résultat global est positif, mais je dois quand même à notre Assemblée un certain nombre d'explications malgré les dépenses de fonctionnement deux fois plus dynamiques, cela voudrait dire que nous aurions dépensé beaucoup plus.

Moi, la conclusion que j'en tire c'est que malgré ces conditions qui ne sont pas des plus favorables, nous avons réussi à stabiliser l'épargne. Si vous aviez l'occasion de lire le rapport d'analyse qui a été fait par le cabinet FININDEV, vous auriez eu peut-être d'autres éléments d'analyse de la situation

financière du Département. On vous aurait précisé que là où tout à l'heure, KLOPFER évoquait un chiffre de 5,8 % en trois ans, ce cabinet avait plutôt constaté 0,6 % d'augmentation depuis 2014, vous auriez pu constater que les frais de personnels ont augmenté de 1,2 % avec un 0,12 qui a même diminué ces dernières années, ceci le rendant inférieur à l'évolution du GVT, avec des charges à caractère général qui ont diminué de 1,6 M€ et des charges dites de gestion courante qui ont augmenté de 1,1 %. Cela correspond malheureusement à des facteurs qui nous échappent et que nous subissons avec tristesse, à savoir la pauvreté du département de la Haute-Corse avec des engagements importants dans le domaine de la solidarité, avec des travaux, comme je vous le disais, réalisés en régie pour un montant important et ceci permettant à la Collectivité d'économiser et d'optimiser les qualités du personnel dont je salue, encore ici, la compétence et l'implication, et puis des chiffres aussi qui sont intéressants.

J'ai relevé que le cabinet KLOPFER notait pour la participation du département au SDIS de Haute-Corse, 120 € par habitant et là encore, permettez-moi d'être surpris par le chiffre, sauf erreur, celui de trois inspections du corps interne des sapeurs-pompiers, relevait 175 € par habitant.

Tout ceci me permet d'évoquer quand même ces éléments de doute sur les chiffres qui restent, et je me répète, malgré tout positifs.

Les recettes de la Collectivité départementale ont été maintenues, malgré, comme l'ensemble des collectivités, une baisse de dotations. Ce n'est pas par des éléments fortuits que le niveau de recette a été maintenu, c'est parce que, contrairement à ce qui est souvent colporté, les bases de la taxe foncière, par exemple du département de la Haute-Corse, sont plus élevées que celles de la strate, ce qui permet d'avoir des taux moindres et une recette globale qui n'a pas eu à subir, de manière très douloureuse, la baisse des dotations de l'Etat.

J'en viens au dernier point, j'aurais pu vous assener une litanie de chiffres qui auraient corroboré ce que je viens d'expliquer de manière un petit peu générale, j'en viens aux emprunts dits toxiques.

Là encore, étonnement sur le montant qui est évoqué, la réalité c'est 34.894.902 € d'emprunts dits toxiques contractés auprès de DEXIA fin des années 2000 ou début des années 2010.

Le Département de la Haute-Corse, en 2013, a en effet refusé de souscrire au fonds de soutien et de renégocier une dette dont le montant des indemnités de remboursement anticipé était largement supérieur au capital. Le Département de Haute-Corse a préféré ester en justice sur le plan pénal et sur le plan civil avec une procédure, non pas hasardeuse comme la qualifie le

cabinet KLOPFER, mais aléatoire. Hasardeuse, cela voudrait dire que nous n'avions pas maîtrisé les contours. Aléatoire, ce n'est pas aux éminents juristes qui sont présents ici, que je vais apprendre que le droit, par définition, a un côté aléatoire.

Donc, nous avons décidé d'aller en justice sur des procédures qui ont été, vous l'avez souligné, rarement favorables aux collectivités, mais qui d'emblée, étaient relativement pipées puisque le fonds de soutien représentait 1 milliard et demie d'euros et le montant des emprunts toxiques avoisinait, je crois, 25 milliards d'euros. Donc, le Département a préféré jouer une autre carte plutôt que de payer trois fois le capital grosso modo, d'autant que pendant les années de procédure la parité franc suisse/euro était plutôt favorable et qu'elle s'est dégradée ces derniers mois avant de revenir aujourd'hui tout à fait favorable, ce qui réduit considérablement le montant de l'indemnité.

Ce que je voulais vous préciser, M. le Président, nous en avons échangé brièvement il y a quelques temps, ce que l'on dit, on n'a pas trouvé de documents, d'échanges, d'éléments concernant les emprunts toxiques du département, en tout cas rien de très tangible. Je vais quand même préciser, ce sont des propos qui ont été tenus, mais cela n'a pas d'importance. Ce qui est important, c'est ce qui s'est passé.

A la fin de l'année 2017, les représentants de la SFIL ont souhaité nous rencontrer de nouveau, nous l'avons fait en présence du Préfet de la Haute-Corse ou nous avons renégocié, envisagé différentes hypothèses de rachat, de consolidation de ces emprunts toxiques. Nous avons retenu une formule qui était tout à fait favorable, qui a été validée par le Département de la Haute-Corse par la signature d'un protocole, qui a été validé par la SFIL, par la co-signature de ce même protocole et qui restait sous la condition suspensive de la réouverture du fonds de soutien comme s'en était engagé le ministère des Finances, par la voix de Gérard DARMANIN, de rouvrir le fonds de soutien pour les collectivités qui avaient fusionnées. Nous étions une de ces rares collectivités qui avaient fusionné et qui était concernée par cette procédure. Ceci est intervenu à la fin de l'année 2017, vous avez ensuite eu à gérer ce dossier.

Je peux vous donner une information puisque lorsqu'on m'avait dit qu'il y avait peu d'éléments concernant cette négociation. J'ai repris attache avec ceux auprès de qui nous avons obtenu des engagements, à savoir les ministères concernés et l'administration d'Etat qui m'a répondu, c'est une information que je vous livre parce qu'elle est toute fraîche, qui a répondu que le nécessaire sera fait par le ministère sur la réouverture du fonds de soutien sur les engagements qui avaient été pris à la fin de l'année 2017.

J'apporte une dernière précision, là encore sur les commentaires de KLOPPER. Lorsque l'on dit que la gestion était hasardeuse parce que le Département de la Haute-Corse n'avait pas provisionné, je vous laisse mesurer la légèreté du propos. Non, le Département de la Haute-Corse n'a pas provisionné, le Département de la Haute-Corse a consigné, c'est-à-dire qu'il a payé les annuités d'emprunts. Cela veut dire que la nouvelle Collectivité de Corse n'aura aucune charge inhérente à cette procédure à assumer. Tout a été absolument réglé.

Voilà, en quelques mots. Je pourrais apporter d'autres précisions sur les chiffres si vous-même ou les collègues ici présents le souhaitent. Le Département de la Haute-Corse laissera à la nouvelle Collectivité un héritage qui est tout à fait positif avec une maîtrise de l'ensemble de ces budgets qui laisse une capacité d'autofinancement importante, une durée de réduction de dettes qui est plus que convenable et des ratios qui sont, en règle générale, largement supérieurs à la strate. Dernière précision, des ratios qui, lorsqu'on les compare à ceux de la strate, ne prennent pas en compte les spécificités des deux départements insulaires.

Vous savez que les départements de la Haute-Corse, et je crois, celui de la Corse-du-Sud également, assumaient un certain nombre de prérogatives particulièrement importantes. Aujourd'hui, vous en mesurez les contraintes de la gestion, notamment en matière environnementale de gestion des espaces sensibles, de gestion des terrains du conservatoire. Tout cela représente des charges, des engagements que n'ont pas les autres départements.

Voilà, M. le Président, mes chers collègues, les précisions que je tenais à vous apporter et je me répète, en restant à votre disposition pour toute information complémentaire sur le sujet.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue.

Donc, Pierre-Jean LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Messieurs les Présidents, M. le Président de l'Exécutif, je dirais presque cher Gilles quand même, parce que nous avons quand même des relations plutôt amicales,

Je dois tout d'abord formuler le principe de la libre administration des collectivités et ça, je le revendique.

Je ne vais pas être long rassurez-vous, il y a deux petites pages, donc cela va être rapide.

Quelques chiffres. Ce qui doit intéresser le public, c'est la période concernant la présidence de 2015 à 2017, là où j'ai cru comprendre que nous n'étions pas d'accord.

En ce qui concerne l'investissement, puisque vous vous êtes attardé surtout sur l'investissement, la dette du CD 2A liée aux dépenses d'investissement qui représentent près de 63 M€ en 2017, c'est là où vous mettez l'accent, il faut rappeler que hors PEI, je le dis pour tous qui m'écoutent, les dépenses de voirie départementale étaient financées jusqu'en 2014, à hauteur de 50 %, par la CTC, par un programme contractualisé. Hélas, pour le CD 2A, les programmes 2015/2017 n'ont plus été financés par la nouvelle majorité.

Durant ces trois exercices, le CD 2A a réalisé plus de 52 M€ de travaux. Il y a eu donc un manque de financement en recettes d'investissement de 23,5 M€ de la part de la CTC. Cela, le cabinet, je ne sais plus comment on peut prononcer, KLOPFER, peu importe, le cabinet n'en parle pas.

Peu endetté, le CD 2A a continué à amplifier ses programmes en ayant recourt à l'emprunt pour un montant égal de la contractualisation qui n'avait pas marché, puisque tout à l'heure vous vous êtes gargarisé de la contractualisation avec l'Etat avec lequel vous ne voulez pas contractualiser. Vous avez cassé la contractualisation de nos programmes que nous avons, depuis 2014, avec l'ancienne majorité.

Alors soyons sérieux, quel est l'impact de la dette de la nouvelle Collectivité en termes d'encours ? Elle représente environ 11 % de l'encours, soit 83,2 M€ sur une dette globale de 809 M€. Sur l'annuité 2018, en BP plus capital et intérêts, c'est 7 M€ sur 61 M€ que vous aurez à payer pour le Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

Les recettes de fonctionnement ont augmenté moins vite que les dépenses, réduction du taux du foncier bâti, puisqu'on en a parlé la dernière fois, - 5 %, -5 M€ pour une recherche d'équité fiscale et sociale concernant les contribuables des deux départements, rappel, mais si je l'ai dit, je le répète, 25 000 habitants en moins en Corse-du-Sud et 10 000 résidences secondaires en

moins en Corse-du-Sud également et des bases fiscales en valeur locative supérieures de 35 % en Corse-du-Sud.

S'il n'y avait pas eu la Collectivité unique, nous n'aurions pas diminué le taux, c'est-à-dire 13,79 % contre 11,79 et donc, l'épargne aurait été équivalente à celle de la Haute-Corse. Mais nous avons fait quand même preuve d'équité sociale et fiscale et nous avons fait, non pas un cadeau, nous avons essayé d'être équitables pour les deux départements. Donc, il est arrivé ce qui est arrivé, vous avez repris les choses, on était d'accord sur 5 ans, on n'en parle plus.

Les dépenses de fonctionnement de gestion des services concernant le personnel (même si vous n'en avez pas parlé, moi je vais en parler, pourquoi ne pas en parler) ont augmenté de 6,5 % en 2017, ceci concernant plus particulièrement les catégories C et B vis-à-vis du nouveau régime indemnitaire dû à l'augmentation de 150 € attribués par moi-même à chaque agent à partir du 1^{er} juillet 2017. Cela a été fait dans le but de rapprocher, et vous le savez très bien, les régimes indemnitaires des deux autres collectivités qui étaient la CTC et le CD 2B.

De même, pour les cotisations mutualistes, le CD 2A octroyait 12,50 € par agent et par mois contre environ 50 € en moyenne dans les deux autres collectivités. Ajoutez à cela, la pérennisation des emplois précaires qui, pour certains, étaient en CDD depuis un grand nombre d'années. Moi, je ne peux que me glorifier de ce que j'ai fait parce que le l'ai fait pour ce que je considérais être des agents du département CD 2A, et il y en a qui en ont profité. Tant mieux, je m'en réjouis.

De plus, prenez note, parce que ce n'est pas dans le rapport ce que je dis hélas, le CD 2A, même en ayant transféré la compétence sport et transport à la CTC, a continué à supporter les dépenses des personnels durant l'année 2017, soit 1 M€, on n'en parle pas.

Concernant les ports, vous avez précipité le transfert de ces derniers pour avoir uniquement la présidence des conseils portuaires, eh oui. Le CD 2A a versé à la Région 460 000 € qui n'apparaissent nulle part dans les rapports, prévus dans le cadre des transferts de compétences. Mais le CD 2A a continué à en assurer la charge, cela a représenté 700 000 €, quid de la restauration, par exemple, du quai n° 4 de Bonifacio évalué de 6 et à 7 M€, dont 7 % de PEI. Qu'en pense M. le maire de Bonifacio ?

Concernant le SDIS 2A, la contribution versée a été en 2017, le SDIS, il faut en parler, de 400 000 € pour le congrès national qui s'est tenu en

Corse. Nous n'avons donné que 400 000 €, nous n'avons pas donné des millions, mais nous avons quand même donné autre chose, c'est vrai. Nous avons donné 1 M€ de rattrapage pour 2016 et 1 M€ pour le rachat de toute la flotte de véhicules détruits lors de l'incendie de Bastelica. Ça, on n'en parle pas, ce n'est qu'un petit million.

J'ai noté dans votre DOB, j'en ai presque terminé, deux erreurs. Vous parlez, et ça c'est dans le rapport par contre, 8 M€ octroyés à l'hôpital d'Ajaccio. Moi, je crois que là-dedans il y a deux erreurs.

La première, ce n'est pas l'hôpital d'Ajaccio, c'est le V240, c'est-à-dire l'auspice Eugénie... Pardon, je n'entends pas bien. C'est la même chose. Non, l'hôpital d'Ajaccio, c'est l'hôpital d'Ajaccio, celui qui est en train de se construire au Stiletto, c'est celui qui va aller à côté et qui est l'auspice Eugénie. Nous avons donné 8 M€, ils ne les ont pas encore, c'est vous qui les avez... Non, et vous les payerez au fur et à mesure que les factures avancent.

Donc, comme il s'agit de l'hôpital Eugénie, il s'agit de nos vieux, i nostri anziani et donc vous me critiquez là-dessus, parce que soi-disant j'aurais donné 8 M€, j'aurais fait voter 8 M€ pour les vieux. Allora diciaraghju gentiment hè vargugnosa.

Tout ce qui vient d'être évoqué n'apparaît pas dans le rapport, à part ce que je viens de dire, de votre consultant qui a traduit pour vous, et à sa façon, des résultats erronés qui n'ont rien à avoir avec la gestion des CD 2A. Ce brillant rapporteur que je ne connais pas, je ne l'ai jamais rencontré, n'a jamais mis les pieds au département. Je ne sais pas comment il a eu cela, vous aviez dit que c'était le compte de gestion, il a puisé là-dedans, il n'a puisé que ce qu'il a voulu. Nous lui aurions volontiers ouvert nos livres de comptes.

Donc, je n'ai pris que des explications les plus probantes, si vous avez d'autres questions, je suis à votre disposition et je vous remercie de m'avoir écouté.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. La parole est à M. LACOMBE et Jean-Martin MONDOLONI ensuite. En matière budgétaire c'est 20 minutes par groupe, donc vous avez plus de marge.

M. Xavier LACOMBE

Mais je serai très bref, M. le Président.

M. le Président de l'Exécutif, moi aussi, de mon côté, j'ai écouté attentivement la présentation de ce rapport de débat d'orientations budgétaires.

Les deux ex-présidents des conseils départementaux de Haute-Corse et de Corse-du-Sud se sont exprimés.

Vous avez insisté très fortement au cours de cette présentation sur le volet rétrospectif. Moi je m'en éloignerai, vous avez fait quelques allusions sur la prospective, moi je resterai plutôt, aujourd'hui, sur le débat d'orientations budgétaires tel qu'il est présenté et sur la prospective financière 2018/2021, c'est celle qui nous intéresse. A partir du moment où on est élu, on hérite, on gère et on doit assumer, c'est le rôle de tous les élus que nous sommes, que nous avons été et après au fil des années, nous faisons nos preuves et nous rendons des comptes.

Donc, tout simplement sur la prospective financière, trois grands axes majeurs : maintenir et contenir de l'ordre de 1 % les charges de fonctionnement, le fonctionnement en général sans rentrer dans le détail 0,12 et les autres charges, le personnel notamment puisque c'est le problème de beaucoup de collectivités.

Deuxième axe, mais ils sont tous liés interactifs : avoir suffisamment de marge pour emprunter raisonnablement, avoir recours à l'emprunt maîtrisé.

Troisième axe : maintenir l'investissement à des niveaux de la politique que la Collectivité, la majorité, a défini et s'est engagée à réaliser. A savoir, dans les grandes marges, environ 115 M€ d'emprunts par an pour faire face à ce qui se faisait, pas tout à fait, parce que si on compare véritablement les chiffres et l'investissement des deux anciens départements (Haute-Corse, Corse-du-Sud), le niveau d'investissement, par rapport à la prospective de la Collectivité unique, cela est quand même inférieur.

Vous avez signalé aussi que nous aurions des difficultés et je veux bien le croire, c'est au niveau du budget, mais au niveau de la réalisation. Donc, on ne va pas réaliser, et je suis d'accord avec vous, ce que l'on a inscrit, notamment lorsqu'on analyse un peu les AP (autorisations de programme), je ne pense pas que sur l'année 2018/2019, cela se réalisera, donc ce qui peut permettre encore quelques marges. 77 M€ en fonction du maintien des charges

de fonctionnement pourront être encore mobilisés, ce qui ramènerait un niveau d'investissements qui, à ce moment-là, avoisinerait ou retrouverait celui des anciens départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud.

Le cabinet dont tout le monde vante les mérites, et vous avez pris le soin de dire qu'il n'y avait pas de commande politique, moi je veux bien le croire, mais sans pour autant porter de jugement, mais aujourd'hui, dans les conclusions de ce rapport, nous conseillons fortement de contractualiser avec l'Etat d'un point de vue financier. D'un point de vue politique, nous nous sommes exprimés en Commission des finances, vous l'avez exposé brièvement dans vos propos préliminaires, on peut tout entendre, on peut comprendre, et je dirai presque que nous pouvons adhérer le moment venu, nous aurons d'autres discussions en Commission des finances comme cela a été décidé. Mais, toujours est-il que le cabinet insiste fortement de contractualiser. De toute façon, comme vous l'avez dit, dans tous les cas on ne gagne jamais, c'est fini le temps de l'école des fans, ici c'est tout le monde qui gagne, eh bien nous allons quand même payer et être pénalisés.

Aujourd'hui, le choix qui doit être fait ? Au-delà de toutes les considérations et toutes les observations qui ont été menées, c'est d'essayer de payer le moins possible pour avoir le plus de marge possible afin de maintenir le niveau d'investissement dont la Corse a besoin, dont les territoires, les communes ont besoin, notamment sur le futur règlement d'aides aux communes, parce que le moment venu, il faudra en parler aussi, les engagements ont été pris par le Conseil exécutif et sa présidence et surtout le chemin vous l'avez bien dit, le chemin est encore long. Je pense qu'il sera difficile, d'où encore une fois, de la vigilance dont vous avez ces deux dernières années fait preuve, il faut le reconnaître et il faut le dire aussi où il n'y a pas eu, je dirai, quand on voit qu'on arrive à 21,7 % d'épargne brute au-dessus de 20 % pour une Collectivité, donc qui est la moyenne, on ne peut pas dire que nous ne sommes pas au rendez-vous et que certains efforts n'ont pas été faits, même si on doit noter, je reviens sur le niveau d'investissements, qui n'est plus le même, et de réalisation.

Voilà, c'est sur ces deux points. Alors, moi, j'attends votre réponse et je m'en excuse puisque je vais m'absenter pour d'autres débats financiers, mais qu'allons-nous faire ? La question est la suivante : ou nous allons vraiment contenir des dépenses de fonctionnement pour pouvoir emprunter et continuer à réaliser, ou on va s'accorder quelques aisances et quelques dérapages, mais à ce moment-là, nous ne pourrions plus être au rendez-vous ?

Merci, de votre attention, chers collègues.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Pour compléter les propos de Xavier.

D'abord revenir sur un souci, en tout cas quelque chose qui pour nous est cardinale du point de vue méthodologique, c'est cette tentation permanente, je vous rassure tout de suite, mon propos n'est pas à charge, cela existe depuis longtemps, qui consiste à externaliser et à nourrir un paradoxe lorsqu'on a des doutes.

Comme vous, M. le Président, nous avons pleine confiance dans les fonctionnaires de cette Collectivité, et je ne vois pas la valeur ajoutée qui existe notamment en termes d'objectivités, à faire appel à un cabinet d'études lorsque on a des fonctionnaires du niveau qui sont les nôtres.

On ne peut pas à la fois rendre hommage aux fonctionnaires et dire qu'on va externaliser. Je ne vois en quoi une relation commerciale est de nature plus objective qu'une relation administrative. Je pense, et vous en aviez fait la preuve sur l'ancienne mandature, que les analyses de votre administration, en tout cas des personnels qui sont placés sous votre autorité, coïncidaient peu ou prou avec l'analyse du même cabinet.

Donc, les conclusions rendues par le cabinet ne me semblent pas beaucoup plus objectives que n'auraient pu l'être, celles rendues par votre propre administration.

Ce point de méthode étant posé, vous avez manifesté comme contraintes et comme soucis évidents et nous sommes prêts à vous accompagner dans cette démarche, de ne pas contractualiser. On le ferait à moins et pour marquer un trait d'humour, j'ai trouvé sur le bureau de notre groupe ce matin ce document, pardon « Régions magazine », avec Gérard LARCHER, pardon du peu en première page, qui tient peu ou prou les mêmes propos que vous avez tenus, j'imagine solidairement avec toutes les autres régions, sur le thème, je cite « On veut recentraliser la France ».

Donc, vous avez raison de poser le problème politique de la contractualisation qui vise à faire entorse et d'une certaine façon, injure au mouvement de décentralisation. Je vous rassure, nous ne nous délectons pas avec gourmandise de savoir que vos positions sont des armées communes avec celles du président LARCHER. Nous avons compris dans un passé récent que beaucoup de choses vous séparaient.

Par contre, il va falloir comme nous l'avons demandé en Commission des finances, qu'on connaisse à la fois le niveau que vous exigez, en tout cas que vous demandez pour négocier, sachant que, si on a bien compris, toutes les autres régions sont en train de négocier avec les préfets, vous souhaiteriez négocier à un autre niveau. Pourquoi pas ?

Mais on veut connaître aussi les termes de cette négociation. Pour pouvoir vous accompagner, il faut que, de notre point de vue, les termes soient raisonnables. Cela ne veut pas dire que cela doit manquer d'exigence, d'audace et d'ambition, mais pour avoir une chance d'aboutir, l'expérience récente montre qu'il faut à un moment donné poser des termes raisonnables. Premier point.

Deuxième point, à l'occasion des débats d'orientations budgétaires, il y a nonobstant un certain nombre de pesanteurs techniques sur lesquelles je ne vais pas revenir parce qu'elles sont parfois indigestes, des constantes. Des constantes dans le temps, ce qui était moins bien du fait que notre propos, et notre position n'est pas à charge, ait des ambitions.

Les pesanteurs constantes qu'elles sont-elles ? Elles ne sont pas nouvelles, c'est d'abord cette tentation de convoquer le passé. M. le Président, cela fait deux ans que vous êtes aux affaires, c'est le troisième débat d'orientations budgétaires et on n'en finit plus de convoquer les emprunts toxiques et les impayés. Mon propos vise-t'il à dire que tout cela ne porte pas trace dans vos décisions. Evidemment non. On ne va pas faire preuve d'aveuglement ou d'amnésie, mais comme le disait très justement Xavier, c'est le propre de toute action politique et de toute alternance que d'assumer les héritages, que d'assumer le passé.

Pardon de le rappeler, mais le passé ce n'est pas seulement le passif. Vous allez investir, M. le Président, ou vous ambitionnez d'investir 300 M€ en empruntant peu ou prou 100 M€.

Je veux vous rappeler à un temps passé lointain, où une seule collectivité investissait annuellement 300 M€, en empruntant 40 M€, en ne mobilisant que 30 M€ et sur ces mêmes rangs ici, on n'en finissait plus de nous

alerter sur la ligne rouge qu'il était dangereux de franchir. Il y avait pas seulement sur le papier, il y avait des grues de façon visible, il y avait des chantiers, il y avait des ports, il y avait des aéroports, il y avait des lycées, il y avait des collèges, il y avait des ponts, il y avait toute une série d'ouvrages portés par le PEI, contractualisés avec certains fonds. Mais ce temps-là a existé, cela fait partie de l'actif. Et convoquer systématiquement le passé pour mettre à l'index sinon des erreurs, des errements ou en tout cas des tentations, celles partagées par l'ensemble des collectivités de France qui ont consisté à mobiliser des emprunts toxiques, je pense que l'argument est un peu rodé désormais, pour ne pas dire usé jusqu'à la corde.

Sur les pesanteurs permanentes pour revenir dans quelque chose de plus constructif, nous sommes en attente pour pouvoir accompagner l'effort collectif qui doit être le nôtre. Il y a une demande qui n'a jamais été satisfaite et je pense que dans la continuité de ce que vous avez fait en présentant ou en consolidant d'une certaine façon la mesure des obstacles techniques que vous avez su dépasser et de la volonté contrainte de présenter un budget unique né de la fusion, je pense qu'il faut poursuivre l'effort pour qu'enfin, un jour dans cette maison on ait des comptes consolidés avec au moins les offices et agences.

Il y a cette nécessité de visibilité panoramique du budget qui est réclamée depuis, sinon des décennies, en tout cas depuis des années. Cet effort-là, nous vous le demandons, M. le Président.

Deuxième effort. Les nouvelles ressources, pardon, mais il y a encore un temps passé lointain où on réunissait des gens en commission des finances et on faisait appel, pardon, à un cabinet d'études qui s'appelait KLOPFER et qui mettait sur la table un certain nombre de pistes. Dans le temps, et encore une fois mon propos n'est pas à charge, je dis dans le temps, vous avez bien compris que je parle d'une décennie et plus, dans le temps, ces nouvelles ressources, je parle sous le contrôle notamment de Jean BIANCUCCI qui faisait partie des permanents du spectacle en Commission des finances au sens où il était très assidu... La permanence est une vertu mon cher Jean, vous le savez bien. En tout cas, je pense qu'on ne vieillit jamais lorsqu'on ne renonce ni à ses idées, ni à son idéal.

Donc, cette problématique des nouvelles ressources n'est pas neuve, maintenant je crois que le temps est venu parce que nous sommes contraints de réellement se mettre au travail, d'avoir avec l'Etat d'une façon générale, avec les services déconcentrés d'Etat des rapports fertiles, des discussions fécondes afin que raisonnablement on puisse tendre vers cet objectif.

Troisième chose, pour conclure sur une note non pas politicienne mais politique, un budget c'est un outil au service de construction politique. Le problème, en tout cas en termes de visibilité, c'est que vous allez nous proposer très probablement au budget, on est quand même dans l'antichambre de ce que vous allez très probablement mettre sur la table dans un mois, d'emprunter pour investir.

D'abord, on l'a dit au préalable et on le réaffirme ici, on a la crainte d'une année blanche. Alors, sera-t-elle blanc pâle ou grise, grise foncée, moi je n'en sais trop rien, il y a cette crainte qui mécaniquement est liée à l'adoption tardive du budget. Mais ça, on ne pourra vous en faire grief éventuellement qu'au mois de mars 2019, lorsque nous aurons à examiner le compte administratif lié à cet exercice budgétaire. On ne va pas vous faire procès à priori. Par contre, vous avez été élu sur des fondamentaux.

Nous, ce que l'on souhaite voir dans le document que vous allez nous distribuer le mois prochain, c'est la trace. « Un paese da fà », un ponu micca esse sole parolle ». M. le Président, je vous cite, vous militez, mais qui ne pourrait ne pas être d'accord ici : « une Corse émancipée, une Corse solidaire, une Corse développée, une Corse innovante ». Je voudrais montrer, première de couverture, le même document, « la région grand-est, accélérateur d'innovation ».

Vous en voulez des régions qui vous parlent d'émancipation, de développement, de solidarité et d'innovation ? Mais c'est dans tous les documents budgétaires.

Ce qu'on vous demande, je vais presque dire quelque part, ce n'est pas à nous de vous le demander, c'est de trouver réellement dans ce document, l'ambition et vous n'en manquez pas et c'est heureux pour l'intérêt général de la Corse, les traces prégnantes en matière budgétaire de cette exigence au service d'une Corse que, comme nous, comme vous, nous souhaitons innovante, solidaire et même d'une certaine façon, contrairement aux procès qui nous sont faits, émancipée.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président.

J'ai hésité avant d'intervenir parce que tout simplement mon propos concerne la question de la contractualisation et nous avons hésité au sein de notre groupe à le faire soit maintenant, soit demain au moment de la proposition de motion émanant de la majorité.

Nous avons donc tranché, nous avons décidé de le faire maintenant pour tout simplement faire remarquer que vraisemblablement dans cet hémicycle, nous sommes les seuls à penser qu'il faut aujourd'hui contractualiser avec l'Etat.

La proposition qui nous est faite, elle relève d'une certaine logique, d'ailleurs, je vais quand même vous faire remarquer que vous ne pouvez pas, lorsque vous faites votre débat d'orientations budgétaires, au niveau de la majorité, pointer du doigt des collectivités dont vous estimez peut-être à raison qu'elles ont dérapé sur les dépenses de fonctionnement et que ces dépenses de fonctionnement engendrent forcément une incapacité à investir d'avantage.

Vous ne pouvez pas le faire et ensuite reprocher à l'Etat tout simplement d'imaginer, même si lui n'est pas vertueux, je partage cette analyse, il n'a pas été toujours vertueux, car je pense que le nouveau gouvernement essaie depuis qu'il est aux responsabilités et d'ailleurs certains le lui reprochent, de faire en sorte de ne pas dérapier sur les dépenses de fonctionnement et je dirai sur la question de la dette, vous ne pouvez pas reprocher à l'Etat d'inciter les collectivités locales avec qui il souhaite être partenaire, de contingenter des dérapages budgétaires qui viendront mettre à mal des politiques d'investissements nécessaires aux territoires.

Donc nous, ce que fait le Gouvernement aujourd'hui, cela mérite peut-être une discussion, cela mérite sûrement une discussion, mais nous pensons que cette contractualisation qui, bien sûr, doit intégrer la dimension spécifique de la Corse, mais qui dit contrat, dit discussions et nous serons à vos côtés, d'ailleurs je le précise pour faire entendre au Gouvernement la spécificité de la Corse.

Mais nous pensons qu'aujourd'hui, il est nécessaire d'aller à cette contractualisation, car ne pas aller à cette contractualisation, refuser cette main tendue, c'est aller vers une solution qui sera pire pour la Corse de demain. Nous le pensons d'autant plus volontiers, et permettez-moi de le dire, d'ailleurs

j'aime bien souvent m'exprimer en dernier parce que cela permet d'entendre nos collègues et Jean-Martin m'a interpellé sur la fameuse question de l'externalisation. Alors, je me suis dit, mais je n'ai pas trouvé la réponse, c'est vrai qu'on pourrait penser le faire en interne.

Le président de l'Exécutif va sûrement répondre que des fonctionnaires sous son autorité ne permettraient pas d'établir un document qui serait pour nous, opposition, forcément un document recevable parce qu'on pourrait penser qu'ils ont été un peu la main du Président de l'Exécutif.

J'ai envie de dire la deuxième solution, celle de l'externalisation, lorsque l'on paye, on ne peut pas penser non plus que la neutralité soit de mise. Alors, je vous avoue que je reste sur ma faim parce que je n'ai pas de réponse intéressante à fournir et c'est vrai qu'il faut choisir un moindre mal. L'Exécutif a fait un choix, le vôtre me paraît tout aussi acceptable, on va l'accepter en tant que tel.

Mais je rebondis sur cela pourquoi ? Parce qu'on ne peut pas, par contre, comme le fait la majorité territoriale, à la fois venter le travail d'un cabinet reconnu, connu et reconnu comme le cabinet KLOPFER, et dire voilà, lorsqu'il s'agit de pointer du doigt telle ou telle autre collectivité, ce cabinet est quelqu'un dont on peut penser qu'il est particulièrement bienveillant ou, en tout cas, il mène la bonne analyse et lorsque ce même cabinet invite à la fameuse contractualisation, ne pas suivre ses préconisations.

Moi, aujourd'hui, je vous invite à suivre les préconisations du cabinet KLOPFER. Mon ami, François ORLANDI a expliqué ce qu'il croyait être juste concernant le passé du Conseil départemental de Haute-Corse, au moins pour les deux dernières années, et vous imaginez bien que je suis totalement solidaire et fier du travail qui a pu être fait, je l'ai dit pendant la campagne territoriale, je l'ai répété à maintes reprises. Il était rarissime qu'à un mois d'une élection territoriale, une assemblée dans sa totalité, opposition confondue, et je me permet de faire remarquer y compris les élus nationalistes de l'époque ont salué le travail du président du Conseil départemental qui était François ORLANDI, on ne peut pas à la fois prendre en considération les préconisations du cabinet KLOPFER « lorsque cela vous arrange » et ne pas suivre ces préconisations lorsque vous voulez peut-être, et j'ose espérer que ce n'est pas le cas, faire de cette question de la contractualisation, une question politique.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Donc, Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Quelques mots rapidement, je vais assumer les 80 M€ de retard de paiement de 2015. Je vais tenter une explication en n'étant pas un financier.

Peut-être que les dépenses de fonctionnement étaient trop élevées, je l'assume, mais je pense que c'est lié à un refus d'emprunter.

En effet, sur 6 exercices, si mes chiffres sont bons, on a emprunté 126 M€. Si on avait fait comme vous, 150 M€ en 2 ans, on n'aurait peut-être pas eu ce retard de paiement. C'est une explication qui vaut ce qu'elle vaut, je vois Jean BIANCUCCI qui n'est pas trop d'accord !

Un mot sur les rapports. Je me souviens des rapports KLOPFER de 2010/2011 qui étaient assez élogieux avec la gestion de Paul GIACOBBI, donc toujours des méfiances et KLOPFER n'a pas répondu aussi au rapport de la Chambre régionale des comptes.

Donc, il faut toujours relativiser les rapports de cabinets aussi brillants soient-ils.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Valérie BOZZI, vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Merci, M. le Président.

Quelques mots d'observation sur ce débat d'orientations budgétaires et sur le diagnostic effectué par le cabinet KLOPFER, ce n'est pas facile, vous avez dit audit, mais je dirai plutôt diagnostic parce que les éléments transmis, en tout cas le rapport qui a été rendu est plutôt partiel, je ne dirai pas partial,

mais en tout cas le cabinet KLOPFER n'a pu se positionner que sur les éléments que vous lui avez communiqués.

Effectivement, il n'a jamais été dans les anciens départements ni de Haute-Corse, ni de Corse-du-Sud et de nombreux éléments manquent dans l'analyse qu'il a pu en faire. Cela a été mis à jour lors de la Commission des finances notamment, puisque à une question que je lui ai posée sur le rapport du personnel qui avait été externalisé en Haute-Corse dans des associations, finalement ce cabinet n'était pas informé de ce retour, et donc n'avait pas impacté le budget des charges de personnels qui étaient inhérent à ce rapatriement du personnel externalisé pour, notamment, le RSA. C'est un élément qui a été mis à jour, mais il en manque forcément d'autres et notamment les éléments qui ont été apportés aujourd'hui par Pierre Jean LUCIANI sur la dette...

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, là, il y a un brouhaha. Si vous voulez écouter l'oratrice, il y a un brouhaha insupportable.

Vous avez la parole.

Mme Valérie BOZZI

Je vous remercie.

Donc, l'élément qui n'a pas été donné à la connaissance du cabinet KLOPFER, c'est la dette de la CTC sur l'ex Département de Corse-du-Sud, puisque comme le disait Pierre-Jean LUCIANI, il y avait un principe de contractualisation des projets importants entre la CTC et le Département qui faisait que les grands projets étaient payés à 50/50, et finalement en votre arrivée en 2015, cette contractualisation n'a plus été respectée et la dette de la CTC envers le Département de Corse-du-Sud s'élevait à 23 M€, puisque le Département, lui, a continué les investissements qui étaient nécessaires.

Je note tout de même que le cabinet KLOPFER a, dans son rapport fait à la Commission des finances, précisé que le Département de Corse-du-Sud était en excellente situation financière, je l'ai noté sur le rapport au moment où il l'a dit, il a rappelé que le poids de la dette était très limité, que les emprunts étaient sains, que l'investissement était très important, beaucoup plus du double que la moyenne des autres départements. Donc, ce sont des éléments positifs, que l'excédent était de 18 M€ laissés à l'actuelle majorité, et tous ces éléments

font qu'aujourd'hui, finalement, vous reprenez le montant des investissements qui étaient réalisés par le Département de Corse-du-Sud.

Je rappelle que le Département de Corse-du-Sud a aussi dû investir plus pendant ces deux dernières années parce que la CTC investissait moins, et ça c'est aussi ce qu'a relevé le cabinet KLOPFER, c'est que de 2015 à 2017, l'investissement réalisé par la CTC a fortement baissé passant de 242 M€ à 169 M€, une baisse importante et a contrario, la dette, elle, de la CTC a augmenté passant de 569 M€ à 616 M€.

La Chambre régionale des comptes, d'ailleurs, vous a alerté sur cet encours de dettes, et je cite la Chambre qui dit « l'encours de dettes a ainsi augmenté dans des proportions très importantes en 2016, pour finalement atteindre un niveau jamais atteint, ni même envisagé ».

Cela, c'est relevé par le cabinet KLOPFER, c'est relevé par la Chambre régionale des comptes. Tous cela pour dire qu'aujourd'hui vous avez parlé, M. le Président, d'une locomotive que devait être la nouvelle collectivité, qu'elle devait maintenir l'effort d'investissement et je crois que passer votre autosatisfaction sur la gestion de ces deux dernières années, là-dessus, il faudra que les actes se traduisent dans le budget, parce que pour ma part, dans ce débat d'orientations budgétaires, il y a une analyse des anciens comptes, des anciennes collectivités, mais il y a peu, finalement, d'orientations budgétaires et peu de perspectives de cette nouvelle collectivité. Je suis un petit peu déçue du manque d'ambition de ce débat d'orientations budgétaires, mais en tout cas, cela pourra, et je l'espère, être rattrapé au moment du budget parce que le rôle d'investisseur d'éléments structurants pour la Corse est aujourd'hui primordial. Et si dans ces trois ans ce rôle d'investisseur ne se faisait pas sentir, encore pendant les deux dernières années, on dira que les départements ont pallié le manque d'investissements réalisés par la CTC et cela c'est finalement peu senti.

Mais aujourd'hui les départements étant supprimés, si vous maintenez le faible taux d'investissement qui était le vôtre, ce sera catastrophique pour l'avenir de notre île et donc j'espère que tout cela se traduira au-delà des belles paroles de locomotive dans les actes d'un budget ambitieux.

Un dernier mot. Sur la contractualisation, là encore, je regrette que vous vous réveilliez un peu trop tard, puisque cette contractualisation est prévue par la loi de programmation des finances publiques qui a été votée à l'Assemblée nationale le 22 janvier dernier, et il aurait été bon qu'avant le vote de cette loi, vous, Président de l'Exécutif et Président de l'Assemblée, vous n'interpelliez le Gouvernement sur la naissance d'une nouvelle collectivité, la

collectivité unique qui vous donne des arguments pour sortir du cadre national et pour faire reconnaître notre spécificité.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut que vous preniez, même si elle vous déplaît, cette casquette d'aller négocier, et vous avez les éléments de conteste à votre avantage d'aller négocier pour que cette contractualisation ne s'applique pas à la nouvelle collectivité, c'est une spécificité et j'espère que vous prendrez ce rôle et que nous obtiendrons cette dérogation.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Vous avez la parole M. CECCOLI.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, je ne vais pas être long pour essayer de rester dans les 20 minutes du groupe.

Tout simplement un petit peu pour dépassionner tout cela, on fait de la politique, c'est normal, je pense qu'il y a des éléments qui sont caractéristiques de ce que nous sommes aujourd'hui au niveau de la préparation du budget, et chacun est un petit peu dans son rôle, mais si on s'attache aux grands chiffres sans faire un débat trop technique, on s'aperçoit finalement qu'on n'est pas si loin les uns des autres. Moi, quand je regarde les chiffres que vous nous avez donné, j'ai entendu parler de 280 M€ de projets d'investissement, si j'additionne ce qui se faisait l'année dernière à 170, 48, 63, je suis à 280. Donc, j'ai envie de dire que je ne suis pas choqué.

Si ensuite je regarde un chiffre qui est parlant et qui est celui du ratio de désendettement, pareil, je regarde 2017, le CD 2A, 5 ans, le CD 2B, 4,7 ans, la CTC de l'époque 5,1, je n'ai pas l'impression qu'il y est forcément des supers bons élèves et des supers mauvais élèves, et mieux, quand je regarde la prospective sans en faire trop, je vois 5,8 ans.

Donc, tout cela pour dire que finalement chacun a mené avec le rôle qui est le sien et surtout la liberté que permet les assemblées si différentes que nous pouvons être les conseils départementaux et la CTC, une politique qui était la sienne en accord avec les élus de chaque entité, et je crois que quand on ramène cela de juste proportion, on a quelque chose de cohérent.

Donc, peut-être s'atteler tout simplement maintenant à essayer de proposer quelque chose de cohérent pour le futur, on est dans un nouveau bateau qui est peut-être deux fois plus grand que l'ancien, les trois réunis, et on est avec des chiffres que là aussi, si on est honnête, on s'aperçoit que ces chiffres nous laissent quand même la possibilité de travailler sereinement.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

Le Président TALAMONI

Petr'Antone TOMASI, pour le groupe Corsica libéra.

Le Président TALAMONI

La parole est à Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Le débat relatif à la question de la taxe foncière avait constitué le prologue du débat d'orientations budgétaires, les uns et les autres avançant ses premiers arguments, nous avons donné rendez-vous aujourd'hui pour l'examen de ce DOB. Nous y sommes.

Je vais dire qu'enfin nous avons sous les yeux une vision consolidée de la trajectoire budgétaire des trois anciennes collectivités ; enfin », car ce n'est pas faute de l'avoir demandé. Je me souviens systématiquement, depuis que nous nous sommes engagés dans le processus de fusion, être intervenu à cet égard. Je me souviens d'ailleurs également de collègues de l'opposition qui en faisaient de même. Je suis d'ailleurs un petit peu étonné des propos tenus par Xavier LACOMBE - je m'excuse, il n'est plus là, nous reprochant en quelque sorte de faire le procès du passé.

Voilà ce que disait Xavier LACOMBE au moment du débat d'orientations budgétaires de janvier 2017 : « nous sommes à la veille, au seuil de la Collectivité unique et je pense, même si je dois souligner la qualité, les points forts de ce document d'orientations budgétaires, qu'il est loin d'être exhaustif puisqu'il aurait dû faire l'objet non pas d'un paragraphe, mais carrément d'un chapitre d'anticipation, de prévision, de prospective sur la Collectivité unique en précisant les données financières et budgétaires connues des conseils départementaux ».

C'est précisément ce que nous demandions à l'époque, ce qui nous était refusé de façon extrêmement claire, y compris par des instructions données aux fonctionnaires par le Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

Aujourd'hui, je vais vous dire une chose très simple, nous aurons le temps, pour notre part, au moment du budget primitif de noter les impulsions et la politique pour laquelle nous avons été élus. Mais je pense quand même que dans ce DOB qui est atypique, c'est le premier et le dernier où nous avons l'occasion de faire cet état des lieux, qu'il faut quand même prendre un petit moment pour rappeler d'où l'on vient, les uns et les autres.

Non, M. CECCOLI, je ne suis pas d'accord, on n'est pas si proches que ça. Il y a des bons élèves et il y en a qui sont beaucoup moins bons. C'est notre analyse et je vais la développer.

Prenons les unes après les autres, ces collectivités.

Je passerai assez rapidement sur le conseil départemental de Haute-Corse, non qu'il n'y ait rien à dire, mais le président du Conseil exécutif a dit beaucoup. Il y a des choses positives, certes, il y a des choses qui le sont beaucoup moins : le fonds de roulement, les emprunts toxiques qui pèsent toujours comme une épée de Damoclès au-dessus de la Collectivité de Corse.

Je voudrais aller un peu plus longuement sur le Conseil départemental de la Corse-du-Sud, M. le Président.

Je me souviens, nous étions à l'automne 2016, me trouver sur un plateau télévisé et jouer le rôle du contradicteur de votre prédécesseur, M. PANUNZI. Nous avons abordé cette question. Je me souviens lui avoir dit, j'ai d'ailleurs retrouvé les extraits de cette émission : « M. le Président, nous avons deux éléments d'alerte sur lesquels nous souhaiterions avoir votre avis. Le premier, c'était le refus obstiné du président du Conseil départemental en exercice de participer à un dialogue afin de mettre en place la Collectivité unique ». Nous avons tous ces épisodes en tête.

Le second, à la lecture à la fois du dernier compte administratif de la gestion du CD 2A sous l'ère de M. PANUNZI et le premier BP et le BS que vous aviez voté quelques jours après au CD 2A, dire « écoutez, il nous semble qu'il est extrêmement urgent que nous nous mettions autour d'une table parce que les 3 collectivités ne feront plus qu'une dans quelques mois et que tout ce que nous faisons actuellement impacte ciò ch'hà da diventà a casa cummuna. On ne peut pas avoir d'un côté la Collectivité de Corse qui fait des efforts réels en matière de réduction des dépenses de fonctionnement et que nous allons avoir un problème budgétaire avec le Conseil départemental de la Corse-du-Sud

où nous notions à l'époque, une augmentation prévue des charges de personnels qui dépassaient, et de loin, l'augmentation normale dû au GVT, le glissement vieillesse et technicité.

Je vous livre la réponse de mon contradicteur, Jean-Jacques PANUNZI : « je ne vais pas porter de jugement sur la gestion de Pierre-Jean LUCIANI. Elle n'a qu'un an. Je dirai ce que j'ai à dire plus tard. Pour ce qui me concerne, j'ai laissé 37 millions d'épargne et seulement 40 millions d'emprunt remboursables sur 18 mois. Mon conseil départemental était alors classé parmi les 2 ou 3 meilleurs de France ».

La difficulté, c'est que quelques jours plus tard, le Conseil départemental de la Corse-du-Sud a voté son budget. Alors que M. PANUNZI avait annoncé qu'il dirait plus tard ce qu'il avait à dire, rien ne fut dit. Le budget fut adopté par 22 voix sur 22. Nous étions en 2016.

En 2017, nous avons noté une accélération de ce que nous commençons à dénoncer dans le courant de l'année 2016. Je m'excuse, mais le document de KLOPFER est parlant. Il y a une rupture qui est nette en 2017. C'est quoi 2017 ? C'est le moment où l'on sait pertinemment qu'il y aura la Collectivité unique. En 2016, il y a encore un doute. Mais en 2017, il y a les ordonnances et on se situe clairement, je le redis et je suis heureux que Pierre Jean LUCIANI soit aujourd'hui dans cet hémicycle parce que j'ai eu l'occasion de le dire alors qu'il en était absent, on s'est situés clairement dans le cadre d'une politique de la terre brûlée.

Ça, nous l'assumons, avec des seuils d'alerte qui ont été atteints, avec, je pèse mes mots, une banqueroute annoncée si la Collectivité unique n'avait pas été créée. Ça,, nous le disons.

En 2017, que s'est-il passé ? Rien ne fut dit, y compris par vos 11 opposants du début de la mandature, et les 22 votèrent le budget.

C'est beau ! Mais ce qui est grave, c'est que tout ceci aurait pu être évité si vos opposants, qui étaient des opposants féroces au moment de votre élection à la tête du Conseil départemental, avaient mis un terme, avec d'autres élus puisque vous aviez une majorité due à la voix double du Président, s'étaient opposés à cette machine infernale.

Je pense qu'aujourd'hui, parce que les Corses nous regardent, parce qu'ils entendent un certain nombre de choses depuis un certain nombre de mois, un certain nombre de propos tenus par l'opposition assez déplaisants à l'égard de la gestion de la majorité, il faut que les Corses sachent quand même. Je

m'excuse d'être un peu plus désagréable que les précédents orateurs, mais je pense que ces choses doivent être dites clairement.

Alors, le CD 2B, le CD 2A, la Collectivité territoriale de Corse est appelée maintenant à la barre du débat d'orientations budgétaires.

Messieurs le Présidents, chers amis et collègues de la majorité, que n'avons-nous pas entendu, que n'avons-nous pas subi les 14 et 15 avril 2016, les jours et la nuit la plus longue, lorsqu'il a fallu adopter le premier budget de la Collectivité territoriale de notre mandature.

Brièvement, de ce côté-ci qui était alors occupé par la gauche ou, en tout cas, par quelque chose qui prétendait être la gauche, on était dans le déni au sens premier du terme. Je n'y reviendrai pas. Et de ce côté-ci, le groupe « le Rassemblement » qui est devenu aujourd'hui « Per l'avvene » en grande partie, je me souviens très bien et on va y revenir, les prophéties de l'apocalypse qui étaient développées.

Je reprends tout simplement, parce qu'il faut aussi purger cela, je veux bien que notre collègue LACOMBE nous dise « il ne faut pas refaire le match ». Mais quand on a tenu des propos comme ceux que je vais vous citer, il faut aussi les confronter à la réalité. La morale de cette histoire, et ça vaut pour tous à mon avis ici, y compris pour nous, c'est que de façon générale mais en politique en particulier, il faut se garder d'être péremptoire parce qu'on risque souvent de le payer très cher.

L'élément du débat de la polémique, c'était le fameux emprunt à hauteur de 158 M€. On nous disait que l'on allait vers une dérive sans précédent et qu'on allait ruiner la Collectivité territoriale de Corse.

Si on regarde KLOPFER sur la trajectoire, on nous dit quoi ? On nous dit « ratio de désendettement maîtrisé sur la Collectivité territoriale de Corse » qui était présenté, et on nous dit en matière de frais de fonctionnement « moins 0,2 % » sur une période qui dépasse un petit peu la mandature, mais après avoir retraité les arriérés, contre 14,2 % notamment, de tête, pour le CD 2A.

Je voulais que vous ayez ces éléments parce que voilà ce que disait la droite à l'époque, le 14 avril 2016, notre collègue Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI : « notre inquiétude, c'est ce niveau d'endettement. KLOPFER dit qu'avec ce niveau d'endettement, il faudra que la Collectivité soit extrêmement vigilante quant à ses charges de fonctionnement qu'elle devra brider pour n'atteindre une évolution que de 0,5 par an et cela, M. le Président de l'exécutif, je peux vous dire que ce n'est pas possible hélas ! J'aimerais bien que ce soit possible, mais ce n'est pas possible ». C'est possible.

Camille de ROCCA SERRA : « KLOPFER dit que cet endettement, c'est supportable. Mais non, parce que ce qui va se passer, c'est la trajectoire suivante. KLOPFER dit que tout cela est supportable à condition qu'on maintienne à 0,3 la dépense en fonctionnement et nous sommes aujourd'hui hors arriérés à 3,3. Nous prenons un risque que la Corse ne peut pas supporter parce que la trajectoire ne sera pas atteinte et que le différentiel de 0,3 sera peut-être de 1 ou de 2 ». Oui, de 1 mais pour atteindre au moins 0,2. « Cela veut dire », je cite Camille, « que vous obérez toutes vos marges de manœuvre pour le futur parce qu'à ce moment-là, j'ai fait le calcul, l'investissement va tomber. Il va tomber à 90 M€ ». Je vous renvoie au document pour regarder si l'investissement tombe à 90 M€. Pour terminer : « nous ne pouvons pas accepter cette dérive parce que cette trajectoire ne sera pas atteinte ».

Moi, je dis que nous avons eu raison de maintenir ce cap, nous avons eu raison contre vents et marées et nous avons eu raison de ne pas céder lors de ces 2 jours de session.

Je veux simplement, bien sûr, avoir un mot pour l'ensemble de la majorité qui a été extrêmement solidaire lors de ce débat. Vous me permettez une digression aussi pour dire un mot de celui qui fut notre DGS, M. PELLEGRINI, pour son expertise et sa rectitude à l'égard de l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse qui, alors, étaient devant une situation extrêmement complexe à appréhender.

Voilà ce qu'est, selon nous et versée au débat, la trajectoire. Je pense qu'effectivement, il y a eu des bons et des mauvais élèves. Je pense qu'effectivement, si on s'était mis autour d'une table en 2016 et qu'on s'était dit de façon contractuelle, je répondrai à Jean-Charles ORSUCCI, on va regarder ce qu'on va faire ensemble et la trajectoire qu'on va tenir. Ça, ça n'a rien à voir avec ce que propose MACRON. Ce que propose MACRON, ce n'est pas un contrat. Un contrat, c'est quoi ? Un contrat, c'est la réciprocité et c'est ce que nous vous avons proposé au Conseil départemental de la Haute-Corse et au Conseil départemental de la Corse-du-Sud. Je me souviens, à l'époque, les cris d'orfraie des deux présidents réunis communément pour une conférence de presse.

Mais à ce moment-là, il n'y avait pas de mise sous tutelle, il y avait simplement la volonté qu'on mette en place des bonnes pratiques et qu'on évite, les uns et les autres, ce qui s'est passé, notamment au Conseil départemental de la Corse-du-Sud.

Ce que dit MACRON, ce n'est pas le contrat, c'est la coercition, ça vient de la loi et ce que nous demande MACRON, c'est d'aller à Canossa et nous, Jean-Charles ORSUCCI, on ne va pas aller à Canossa parce qu'au-delà

même du combat qui est le nôtre en faveur des droits de ce peuple depuis 40 ans, ce que propose MACRON, c'est de retourner avant 82, avant la décentralisation, sous la Troisième République avec le présidentielisme en plus. Ça, on ne l'accepte pas.

On vous le dit aujourd'hui, on le dit aux Corses, on le dit au Gouvernement français, à son président de la République et on va se battre pour faire valoir nos droits. On va se battre et que les Corses soient convaincus, et on donne rendez-vous au budget primitif, qu'on va se battre pour que dans les 3 années à venir, on change ce pays.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Guy ARMANET a la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Chers collègues le débat d'orientations budgétaires est bien engagé et bien entamé. Je vais essayer d'être précis, clair et d'apporter ma contribution à ce débat.

En préambule, je tiens à remercier les services même si d'autres voient peut-être quelques difficultés à faire en interne ce que le cabinet KLOPFER est venu, en appui, faire à la Collectivité de Corse. Mais je reste intimement convaincu que les choses doivent se faire à juste titre, aussi bien en interne qu'en externe. Je rejoins Jean-Charles ORSUCCI pour dire qu'effectivement, ce sont des choses qui doivent satisfaire, ou pas, selon du côté où l'on se place.

Mais quoi qu'il en soit, ça a été fait dans l'intégralité et je pense que l'audit amène un éclairage intéressant et que les services en ont fait leur part bien évidemment et apportent un éclairage tout autant intéressant. C'est pour cela que je les remercie bien évidemment à juste titre.

Petr'Antone TOMASI vient de rappeler, à juste titre aussi, une loi du 7 mars 2017 qui venait ratifier par les ordonnances le fait qu'effectivement, nous étions dans une trajectoire connue en 2017 pour atterrir au 1^{er} janvier 2018 dans une Collectivité unie.

Libre à chacun et n'y voyez pas là une malice, mais il était bien évidemment prévu qu'il n'y ait pas d'ingérence ni de la Collectivité envers le CD 2A, ni envers le CD 2B, mais que le rapprochement nécessaire souhaité par

toutes ces entités devait se faire en responsabilité. Les travaux communs avec la difficulté et la mise en oeuvre chaotique que nous avons connues n'ont pas permis de nous rapprocher de manière constructive pour que les choses se fassent en l'état.

Ce débat d'orientations budgétaires arrive à point nommé pour faire un état précis sur nos finances afin de fixer le cap et la trajectoire.

Vous avez raison, en politique on hérite, on gère, on assume. Mais j'ai envie de vous dire que l'héritage, lorsqu'il est annoncé par des ordonnances, il est beaucoup plus difficile à digérer.

Lorsqu'on se rend compte que chacun a mené la politique qu'il avait à mener et avait pris les engagements pour pouvoir faire les choses, mais qu'il était déontologiquement parlant nécessaire, respectueux des uns et des autres, d'essayer de le construire ensemble.

Je reviendrai sur les contraintes de la loi et la contractualisation imposée aux collectivités. J'ai entendu parler de contrat, Petr'Antone TOMASI dit « contrat », j'ai envie de vous dire un drôle de partenariat. Lorsqu'effectivement, comme le président de l'Exécutif l'a précisé en préambule de ses propos, bien évidemment que cette règle-là nous contraint, mais elle ne fait que de nous contraindre. Il n'y a pas de possibilités de marge de manœuvre, il n'y a pas d'échanges. On a fixé le cap, on a limité l'appel à l'emprunt, on a des ratios de désendettement à 9 ans pour une Collectivité unique, on a des tenues de dépenses de fonctionnement qui varient de 1.2 à 1.0,5 et si les critères ne sont pas tenus, c'est la sanction qui tombe. A l'horizon 2020/2021, ça pourrait être 20 M€.

J'entends bien, il faut contractualiser parce que c'est une main tendue de l'Etat. Mais moi, j'ai envie de vous dire que nous venons de discuter 3 mois avec le Gouvernement et nous avons connu l'échéance et bien évidemment la porte fermée de celui-ci sur des sujets bien plus compliqués que celui-là.

Nous ne sommes pas une région de droit commun et le Gouvernement ne peut pas à ce moment-là nous traiter comme il est en train de le faire une fois de plus. Nous avons besoin de continuer d'échanger, de partager, de nous opposer parce qu'ici et là, on a entendu parler de statut particulier, de dimension spécifique. Mais j'ai envie de vous dire, elle est où la dimension spécifique ? Il est où le statut particulier ? Il est où quelque chose qui pourrait donner un peu de souplesse à la première Collectivité unie de France ? Toutes les régions s'associent bien évidemment et nous nous associons à elles sur ce sujet-là parce que cette thématique-là est forte. Je crois que nous avons besoin d'avoir un consensus large.

Après, tout un chacun peut ramener cela à la politique hélas ! J'ai envie de dire.

Mais il va falloir qu'une fois de plus, nous soyons forts et à même de présenter les choses de manière claire et précise pour que le Gouvernement entende enfin ce que nous avons à lui dire et que la Corse a certains droits à faire valoir au même titre que des devoirs. Mais je pense que cette contractualisation est quelque peu abusive à mon sens. Donc, il sera important de trouver le point d'équilibre nécessaire pour aller aux négociations. Nous le ferons en connaissance de cause.

Mais revenons un instant sur l'état des lieux. Petr'Antone TOMASI le disait, Xavier LACOMBE l'a exprimé, projetons-nous. OK. On peut se projeter, c'est vrai, mais c'est plus facile de se projeter quand quelques chiffres viennent étayer nos propos ou tout au moins les conforter.

Mais quand on se rapproche plus précisément de l'état des lieux qui a été fait et notamment sur le CD 2A, je parlerai tout à l'heure du CD 2B, nous avons effectivement quelques signes d'une gestion atypique qui ont eu cours de 2014 à 2016 et si l'on revient bizarrement à la date exacte de l'ordonnance, on se rend bien compte que les choses se sont accélérées en 2017 puisque l'épargne brute est passée de 40 M€ en 2017 à 17 M€. Deux traductions. Il reste effectivement, M. LUCIANI, 17 M€. Il en manque 23. Chacun se fera son avis.

Une épargne comprimée jusqu'au seuil d'alerte de 7 %, couplée d'une croissance des dépenses de fonctionnement de plus de 14 % dont 9 % sur 2017. Alors, vous avez évoqué tout à l'heure des cadeaux, ce sont vos propos que je reprends, mais sachez que vos cadeaux à l'instant T,...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Est-ce que j'ai parlé de cadeaux ?

M. Guy ARMANET

Oui vous avez employé ce terme-là tout à l'heure. Ils viendront impacter les contribuables de Corse et non pas le giron ajaccien. Ajouter une baisse de la taxe foncière, une perte de 4,5 M€ en recettes de fonctionnement, une gestion que l'on veut pour le moins hasardeuse...

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, laissez continuer l'orateur inscrit.

M. Guy ARMANET

Une gestion pour le moins hasardeuse qui aurait conduit à terme au fameux effet ciseau où la coupe des dépenses dépasse celle des recettes. Sans la fusion, il aurait fallu pour assurer votre politique au CD 2A, emprunter 25 M€ par an. Enfin, une hausse de son stock de dettes de 40 M€ à 84 M€.

Vous avez rajouté dans la balance, 8 M€ à l'hospice Eugénie et vous vous êtes empressé de dire « nous vous avons engagés un peu ». Ci avete ancalancate abbastanza ! Iè, sò i nostri !

Donc, je crois qu'effectivement la dette est lourde de conséquences telle qu'elle reste à la charge de la Collectivité. Bien évidemment, nous allons assumer.

Pour le CD 2B, des dépenses de fonctionnement deux fois plus dynamiques que la moyenne, + 5,8 %, un désendettement effectué grâce à la consommation de ses excédents propres, une petite note un peu moins élogieuse, c'est les emprunts toxiques, mais le président s'en est expliqué. Je ne m'étalerai donc pas sur le sujet même si cela va impacter la Collectivité.

Pour la Collectivité territoriale de Corse, j'ai envie de vous dire, les chiffres sont là, tout un chacun a pu les reprendre, les dépenses de fonctionnement sont en quasi stabilisation depuis 3 ans, le niveau d'épargne, M. LACOMBE l'a souligné, est à 21 % et une dette infléchie depuis 2 ans. Si on fait effectivement une analyse pointue, on se rend compte que malgré les dérapages des uns et des autres, effectivement je vous rejoins sur ce point-là, nous avons une Collectivité qui a quelques marges de manœuvre et l'historique, le passif, je vous l'accorde, ne sera pas si catastrophique quand même.

Ça va nous permettre de poursuivre des efforts de contorsion des dépenses, c'est important. Nous avons à maîtriser notre recours à l'emprunt et rattraper le retard structurel, le président l'a précisé tout à l'heure, nous souhaitons garder un haut niveau d'investissement. Je crois que la moyenne d'investissement a été repris d'ici et de là, elle est à hauteur de 285 M€ pour les trois collectivités. Il y en a même qui ont fait le calcul en additionnant les trois collectivités et ça correspond à cela.

Président, voilà ce je voulais vous dire par rapport à l'exercice du débat d'orientations budgétaires.

Avenu un paese da fà è u feremu. À ringraziavvi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavvi. Hyacinthe VANNI a la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste pour compléter ce qu'a dit Guy. Rassurez-vous, M. le Président, je resterai dans le temps de parole qui nous est imparti. Oui M. LUCIANI, spécialement pour vous ! Vous allez voir, vous n'allez pas être déçu !

On a l'impression d'être ici dans les mêmes débats qu'en 2016 lorsque ce fameux cabinet décrié par les personnes qui occupaient aujourd'hui vos places, qui le traitaient de tous les noms, qui nous faisaient croire même que c'était des menteurs, des incompetents. J'en passe et des meilleures !

L'histoire nous a démontré qu'il ne s'était pas trompé de beaucoup, peut-être quelques millions, même si quelques millions, c'est important par les temps qui courent. Mais plus personne aujourd'hui ne conteste les fameux 100 millions, plus personne.

Nous n'avons plus entendu, aucune voix ne s'est levée pour dire « ce n'est pas vrai, M. le Président du Conseil exécutif, vous racontez des histoires » comme on a pu l'entendre pendant des mois et des mois, des conférences de presse et des affirmations, et des batailles de chiffres qui, quelquefois nous faisaient même douter. Tout cela est derrière nous. Là aussi, nous avons récupéré une situation que tout le monde connaît. Nous nous sommes afférés, mis au travail avec les services de l'époque qui sont à peu près les mêmes aujourd'hui et nous avons réussi à mettre la CTC, j'ai envie de dire à flot à l'époque, je ne dis pas sur les rails, je dis à flot pour Vanina !

Donc, on a eu au moins le mérite de le faire et je vous rejoins, M. le Président du Conseil exécutif, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, il y avait des dettes et des retards de paiement même plus importants qu'aujourd'hui qui remontaient quelquefois à 3 ans, qui ont mis des entreprises, des communes et des associations en difficulté, quelques-unes ont même disparu, il faut aussi le rappeler. Ces situations-là, il ne faut plus les vivre et il faut tout faire pour que les délais soient respectés.

Dans ce rapport KLOPFER, on distingue le CD 2B, je regrette que le Président ORLANDI ne soit pas présent puisque je constate qu'il a beaucoup plus d'éléments que nous n'avons, nous, majorité, et que vous n'avez-vous, M. le Président, et que n'a le cabinet KLOPFER et je ne doute pas du tout des

éléments qui sont en sa possession, que nous n'avons pas. C'est quand même assez étonnant et troublant, je le dis et que le ministère donne un certain nombre de renseignement à l'ancien président du conseil départemental, aussi c'est un petit peu troublant. Donc, nous avons pris acte de ce qu'a dit l'ancien président du conseil départemental et nous allons bien entendu vérifier, si on a les documents un jour. J'espère qu'on les aura.

Mais c'est vrai que dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées, l'investissement a été maintenu. Donc, le Département de Haute-Corse a connu des années plus sombres. C'est vrai qu'il faut lui reconnaître quand même que ce sont des dépenses maintenues. Donc, nous lui donnons acte et nous demandons aussi à ce que les propos qui ont été tenus soient vérifiés sur les emprunts toxiques, parce que nous aimerions avoir la vérité de cette dette ou pas, M. le Président, nous vous le demandons officiellement au nom du groupe « Femu a Corsica », qu'on soit destinataires, comme d'autres qui sont dans l'opposition, d'un certain nombre de documents.

Et puis, nous arrivons au CD 2A. Là, je pense que le comportement de l'ancien président, le comportement qu'il a eu aujourd'hui, ne l'honore pas. Encore une fois, M. le Président, je vous le dis avec tout le respect que je vous dois et vous savez que je vous respecte beaucoup. Pour nous, ce comportement est à la fois inadmissible, choquant Venir ici, nous dire devant nous, devant tous les Corses, « eiu, aghju datu 150 € à unu, à tant'altri, aghju embusciatu un tale è pò pè e nostre anziani aiaccini, aghju datu 8 milione », pensu ch'un sò micca affare chì si ponu dì è fà cusì.

M. le Président, c'est de l'argent public. Vous n'étiez pas élu pour dilapider l'argent public. Vous étiez élu pour le gérer comme on doit le gérer, préparer la fusion et la nouvelle Collectivité de Corse.

Vous avez fait tout le contraire, M. LUCIANI. Vous avez hypothéqué l'avenir de cette Collectivité. En citant 2 chiffres, le montant par habitant des dépenses de fonctionnement au CD 2A : 484 € par habitant. La strate nationale par habitant équivalant à votre ancien CD 2A, ancu di grazia ! est de 265 €. Plus du double et vous l'avez hypothéqué pour 30 ans. Je pense que votre comportement est inacceptable. Inacceptable, M. l'ancien Président, je tenais à vous le dire avec tout le respect que je vous dois...

M. Pierre-Jean LUCIANI

Sò fole !

M. Hyacinthe VANNI

Ùn sò micca fole, ghjè a realtà. Allora, vulete di oghje chì sò fole, mà e fole, hè vera chì voi ùn le cuntate micca, mà vi pudemu fà cunfianza perchè quandu hè per spende i soldi di l'astri, site fortu. I soldi ch'ete spese, ò M. LUCIANI, ùn ghjeranu micca i vostri, ghjeranu i soldi di a Corsica sana.

Aujourd'hui, vous avez fait vraiment la politique, je rejoins les propos de mon collègue et ami Petr'Antone TOMASI, de la terre brûlée. C'est ça que vous avez fait.

Nous avons encore cet héritage à assumer, nous l'assumerons, M. le Président, nous l'assumerons tous ensemble, même si nous, nous aurions préféré construire cette Collectivité de Corse dans des conditions beaucoup plus confortables.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Je crois que tous les groupes se sont exprimés de manière, ... Oui, vous avez la parole, M. LUCIANI.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voudrais simplement m'adresser à mes 2 amis, Petr'Antone et Ghjacentu, Hyacinthe en français, mais il est vain de rappeler tout cela même si tu t'appelles VANNI. Ils se sont élevés en procureurs et en censeurs, pareni foli ! De quoi se mêlent-ils ?

Quand j'avais la responsabilité du CD 2A, j'ai pris mes responsabilités et je vous ai expliqué ce que j'ai fait. Il est inutile de revenir encore sur les mêmes choses. Mais enfin, si ça vous fait plaisir vous, M. DARMANET et Petr'Antone, il n'y a pas de problèmes ! Ah ! ARMANET ? Excusez-moi, M. ARMANET !

Je ne vais pas m'étendre 150 ans, j'assume ce que j'ai fait au nom du personnel tout entier et de la Corse-du-Sud et j'en suis fier. Ça sera mes derniers propos, ni sogu fieru ! Voilà. Chè la vursite o nò, hè cusì l'affara !

Le Président TALAMONI

À ringraziavvi assai. Tuttugunu hà parlatu, ancassai !

Donc, le Président du Conseil exécutif va peut-être répondre à 2 ou 3 interventions, brièvement sans doute. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Serait-ce un message subliminal ?

M. le Président, je voudrais, avec votre autorisation, rappeler l'avis synthétique mais me semble t-il éclairant du CESEC qui a relevé la « double peine », c'est sa propre expression, qu'a à subir aujourd'hui la Collectivité de Corse. La première, la situation héritée des choix financiers effectués, notamment par le département de Corse-du-Sud, avec une importante hausse des dépenses de fonctionnement. La seconde peine étant le résultat qui serait le résultat mécanique de la signature en l'état de la contractualisation proposée qui nous conduirait à être sanctionnés à hauteur de 20 M€ à l'année.

Par ailleurs, le CESEC relève également la diminution voire la suppression de certaines recettes sectorielles. Il dénonce le pacte budgétaire que l'Etat entend imposer à la Collectivité de Corse. Il estime que l'ensemble de ces contraintes risque de limiter notre marge d'action par rapport à notre vision politique « Un paese da fà », c'est moi qui parle « Un paese da fà » et pas le CESEC. Enfin, le CESEC appelle à une mobilisation forte pour rejeter la contractualisation avec l'Etat telle qu'elle est aujourd'hui proposée. En cela, nous sommes d'accord.

Je voulais très brièvement remercier l'ensemble des collègues pour leurs interventions, la qualité du débat. Dire un mot à François ORLANDI, j'aurais préféré qu'il fut là, simplement sur la question sur les emprunts toxiques. On est d'accord sur le fait qu'à l'époque, le choix a été fait et nous le respectons, par le Conseil départemental de Haute-Corse, de ne pas abonder au fonds de soutien qui avait été mis en place.

Le montant, aujourd'hui, global de l'indemnité de remboursement, si nous voulions sortir de l'emprunt toxique, eh bien le calcul exact, est 80 305 000 €. C'est une dette flottante qui n'est pas dans nos comptes, mais qui existe puisque cet emprunt, nous continuons à le payer. Soit, nous le paierons dans des conditions extrêmement pénalisantes eu égard à l'indexation sur le

franc suisse ; soit nous en sortirons en l'état par un remboursement anticipé qui nous coûterait 80 M€.

Ce que je voulais dire - Ah ! François est revenu - uniquement sur ce point, je ne doute absolument pas que des négociations, et pour répondre aussi à Hyacinthe VANNI, aient été engagées notamment à la fin de l'année 2017 pour essayer de revenir à un nouveau fonds de soutien qui devait être mis en place. Ce qui veut bien dire que nous sommes d'accord, me semble t-il, sur le fait qu'il faut essayer d'adhérer à ce fonds de soutien, s'il est mis en place, pour solder cette affaire d'emprunts toxiques, même si ça nous coûte forcément quelque chose.

Ce que je voulais dire, François, et je voulais, M. le Président, que vous soyez là pour que je vous le dise en face. Je ne doute pas qu'on vous ait dit, y compris récemment, que le Gouvernement allait tenir compte notamment de la fusion et de la situation de la Corse qui est en situation de fusion, la nouvelle Collectivité de Corse. D'ailleurs, j'ai retrouvé un article dans lequel il était dit par M. DARMANIN, pas DARMANET ! Je cite « la réouverture du fonds est effectivement envisageable » disait-t-il à l'époque et de préciser, Mme GOURAULT que nous connaissons bien, à la fin de l'année dernière, je cite « le Gouvernement a décidé d'ouvrir une session de rattrapage pour les collectivités issues de la fusion ». M. DARMANIN et Mme GOURAULT de préciser : « la Collectivité territoriale unique de Corse sera « naturellement éligible à ce fonds ». C'est probablement ce qui vous a été dit et je ne doute pas qu'on vous l'ait dit.

Le problème, c'est que depuis, voilà ce qu'a dit M. DARMANIN à une question écrite qui lui a été posée par un sénateur : « la réouverture du fonds fermé depuis le 30 avril 2015 selon les termes de la loi, n'est plus d'actualité et n'est pas envisageable. Cela vaut pour toutes les collectivités ».

Alors, j'ai envie de dire en mettant tout cela en perspective, j'ai peur que ce qu'on vous a dit et les engagements éventuels qu'on a pris avec vous ne soient pas tenus. J'ai envie de dire en rigolant, visage pâle a la langue fourchue ; toi, Indien gentil, nous Indiens méchants, mais nous, tous Indiens ! Donc, j'ai bien peur que le fonds de soutien ne soit pas rouvert.

M. le Président, je ne reviendrai pas sur ce qui a été dit. Simplement un mot pour répondre à vous et à Valérie, nous n'avons jamais rompu les contractualisations qui avaient été souscrites antérieurement. Au contraire, nous les avons assumées alors qu'elles n'étaient pas payées par la précédente mandature. Nous sommes allés au terme des contrats. Donc, sur ce point-là, votre argument n'est pas de bonne foi.

M. MONDOLONI, je ne reviens pas sauf à confirmer que LARCHER/ SIMEONI, ce n'est absolument pas le même combat.

Il faut contractualiser avec l'Etat, Jean-Charles ORSUCCI, ce n'est pas le principe de la contractualisation, on est bien d'accord. C'est la contractualisation dans l'état actuel, ce n'est pas possible puisqu'on ne prend pas en compte le fait qu'il y a des dépenses qui, mécaniquement, nous mettent au-dessus du seuil, ça veut dire qu'on nous condamne. Donc, il faut discuter et revenir à une contractualisation qui soit acceptable.

François-Xavier CECCOLI, il a été répondu facialement, on est un peu dans les mêmes situations, mais effectivement, je confirme que nous pensons qu'il y a des bons et des mauvais élèves.

Petr'Antone TOMASI, Guy ARMANET, Hyacinthe VANNI, chacun avec leurs mots ont rappelé ce qu'avaient été notre engagement et notre combat lors de la précédente mandature. Ce que nous avons fait et ce que nous avons dit que nous ferions, nous l'avons fait. Ce que nous avons fait, je pense, a été bien fait. Le fait d'inviter un cabinet extérieur qui peut se tromper, qui peut avoir une vision partielle, etc., ce n'est pas un signe de défiance. J'ai totalement confiance dans les fonctionnaires de mon administration et je sais aussi que je ne demanderai jamais à un fonctionnaire de mon administration de dire des choses qu'ils ne seraient pas vraies ou de cacher des choses qui seraient vraies et qui ne seraient pas intéressantes que je dise. Je pense aussi que vous pouvez douter, à bon droit qu'il en soit ainsi. Un regard complémentaire était donc nécessaire pour que véritablement, nous ayons, les uns et les autres, la plus large palette des analyses qui sont en l'espèce convergentes, qui démontrent que des mauvais choix ont été faits par certains. Nous les assumerons parce que les engagements des anciens sont ceux qui viennent après qui les assument et encore après. Sapete, i nostri vechji sapemu chì voi i rispitate è chè voi i tiniti cari. Ùn c'hè micca dubitu nant'à què, mancu à pena. Semplicemente, cì vole à aiutà à tutti è particularmente à quelle chì sò indè i strazii, i strapazzii, l'anziani, i giovani, i disimpiegati. Cì vole à aiutà à tuttu u mondu, mà cì vole à fà micca incu i soldi di l'astri, cì vole à fala incù i so soldi è indè e misure chì sò accettevule è suppurtevule pè a Cullettività.

Aghj'à finisce dicendu oghje più chè mai, oghje hè una discussione tecnica pè vede e limite di a nostra azzione, ciò chè cì vole à fà per rinfurzà e nostre risorse è particularmente e nostre risorse proprie.

Sicundamente ci sarà di fà u buggettu ch'hà da vene, primitivu è po dopu, u supplementariu. Oghje più chè mai, al dilà di e discussioni tecniche è finanziarie, ciò chì conta hè ch'avemu u paese da fà è stu paese, l'emu da fà è l'emu da fà insemi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavvi.

Il n'y a pas de vote, il y a simplement à en prendre acte. Je vais vous demander de voter formellement sur la prise d'acte s'agissant de ce document d'orientations budgétaires.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ?

Pour prendre acte, je pense que vous pouvez lever la main parce que ne pas prendre acte... Il a été présenté !

Nous prenons acte à l'exception notable ?

Ah ! Abstention de M. LUCIANI. Jusqu'à présent, nous avons toujours pris acte par un vote. De toute façon, je ne vois pas très bien ce qu'il y a de problématique à mentionner la position de M. LUCIANI qui veut exprimer ainsi sa protestation dirigée sans doute contre quelques intervenants, peut-être orateurs particulièrement incisifs, voire contre notre majorité.

On a voté, c'est fini.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je voudrais faire un jeu de mots par rapport à ce qu'a dit le président de l'Exécutif. Per u paese da fà, cì vò à burà.

Le Président TALAMONI

Le président de l'Exécutif en reste sans voix !

L'Assemblée de Corse PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le Document d'orientations budgétaires pour 2018.

Abstention de M. Pierre-Jean LUCIANI.

Nous passons au rapport suivant. On me demande 5 minutes de suspension pour que chacun puisse reprendre ses esprits. La séance est suspendue pour 5 minutes.

La séance est suspendue à 18 h 20. Elle reprend à 19 h 10.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Chers collègues, regagnez vos places.

Nous passons au rapport n° 99 qui va être présenté par le président du Conseil exécutif.

Rapport n° 2018/O1/099 : Détermination des durées d'amortissement de la Collectivité de Corse

Le Président SIMEONI

C'est un rapport purement technique qui vise à fixer les durées d'amortissement et à les mettre en adéquation avec le nouveau plan comptable de la nouvelle Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission des finances. Mme TOMASI va nous donner l'avis.

Mme Anne TOMASI

Pas de rapport, avis favorable.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

TOURISME / TURISMU

Nous en arrivons à la feuille de route de l'Agence du tourisme. Mme MAUPERTUIS, vous avez la parole.

[Rapport n° 2018/O1/096 : Feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse 2018-2021 - Fogliu di strade di l'Agencia di u turismu di a Corsica 2018-2021](#)

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

La présentation de cette feuille de route intervient à la suite de la demande du président de l'Exécutif qui, à chacun de ses conseillers, dès notre installation, a demandé une feuille de route pour les 3 ans de mandature qui seraient les nôtres.

L'exercice n'était pas aisé puisqu'il fallait faire une feuille de route ramassée, claire, nette et précise en résumé de 15 à 20 pages. C'est l'exercice sur lequel nous nous sommes pliés. Il y aura au cours de cette session et la prochaine fois, d'autres feuilles de route qui seront présentées.

La présentation de cette feuille de route intervient dans un contexte médiatique particulier puisque ce matin, le rapport de la Chambre régionale des comptes a évoqué le rapport suite à l'audit qui a été mené sur la période 2012/2016 au sein de l'ATC. Je n'ai pas de commentaires particuliers à faire bien évidemment sur la mandature antérieure, ni sur le travail de la Chambre régionale des comptes. Je connaissais la situation au bout de 2 mois de prise de fonctions. J'ai œuvré sans relâche pour remettre l'établissement sur les rails. D'ailleurs, la Chambre régionale a tenu compte de mes remarques et, comme vous pourrez le constater en téléchargeant en ligne, a annexé au rapport qu'elle a produit la lettre qui apporte tous les éclairages nécessaires.

La feuille de route que je vous présente aujourd'hui avait déjà tenu compte d'un certain nombre d'autres documents, d'abord le PADDUC avec le Schéma de développement et d'orientation du tourisme, annexe 8 du PADDUC, le SRDE2I que nous avons voté il y a deux ans, dans lequel il y a une composante tourisme très importante, le travail des commissions de l'Agence de tourisme de la Corse et évidemment, les recommandations que peuvent me formuler les conseillers au sein du conseil d'administration.

J'ai tenu compte, puisque nous avons le pré-rapport de la Chambre régionale des comptes, des remarques et des recommandations qui ont été formulées. D'ailleurs, beaucoup de ces recommandations ont trouvé des solutions qui ont été mises en oeuvre au sein de l'agence. Donc, je me suis permis de faire ce préambule sans avoir à entrer plus avant dans les détails du rapport dont la presse s'est fait écho ce matin.

Venons-en maintenant au sujet proprement dit. Je voudrais rappeler que le secteur touristique est le premier secteur privé de l'île, 24 % du PIB, 2,5 milliards de dépenses touristiques, ce qui est quand même beaucoup, une spécialisation tourisme qui est forte, très importante en volume et qui représente aussi 30 % de nos exportations, 20 000 emplois dont 13 500 saisonniers du fait de la forte saisonnalité que nous connaissons, un positionnement de marché qui est multicibles, c'est-à-dire qu'on ne vient pas en Corse uniquement pour la plage ou pour son caractère patrimonial avéré. On vient en Corse pour faire des choses très différentes, on n'a pas une spécialisation touristique précise.

On a une forte attractivité cependant qui est basée sur notre rente environnementale. Nous bénéficions d'un environnement exceptionnel, chacun le sait, qui nous procure un avantage comparatif par rapport à l'ensemble des autres destinations, et surtout des destinations méditerranéennes.

Du côté de l'offre, on a une offre professionnelle, donc formelle, de 150 000 lits avec seulement 28 500 lits hôteliers, ce qui est peu, le double en hôtellerie de plein air. Il faut savoir et c'est une donnée importante, on a une offre informelle très importante. C'est une offre marchande qui n'est pas professionnelle, qui s'est développée fortement avec le développement des plateformes de réservation en ligne. On a au total en offres informelles, 450 000 lits, ce qui veut dire 3 fois plus que l'offre formelle. Ça a des conséquences importantes en termes de prix, d'accessibilité, etc. parce que les gens sont sur le territoire. Ils ne sont pas dans les lits de l'hôtellerie, ou des campings, ou des résidences classées, ils sont dans des appartements. Mais ces gens-là sont bien sur le territoire et y circulent.

On a aussi un tissu de PME et de TPE qui est caractéristique de notre territoire dans tous les domaines d'ailleurs. Il faut se souvenir que l'outil productif appartient à des Corses et cela, dans toutes les décisions que nous aurons à prendre, c'est très important. Aujourd'hui, en Corse, l'outil productif touristique appartient à des insulaires pour l'essentiel. Il n'y a pas d'investissements directs étrangers.

D'un point de vue spatial, vous le savez, on a une concentration forte sur le littoral et tout ceci a déjà été exposé au cours des débats sur le PADDUC,

dans le cadre du débat sur le SRDE2I et dans l'introduction au régime des aides que nous avons voté au mois de juillet 2016.

Ça, c'est pour le secteur du tourisme corse.

Le contexte international et national, quel est-il ?

Aujourd'hui, du point de vue du contexte global, on a une forte croissance de la demande touristique pour la Méditerranée. Il faut avoir ça en tête parce que, que nous fassions ou pas, il y a des gens qui arriveront pour visiter la Corse. Selon l'organisation mondiale du tourisme, aujourd'hui, on a plus de 3 % en perspective par an de croissance touristique sur la Méditerranée.

Suite à une décroissance de la fréquentation en Corse au cours des 7 dernières années, pour la première fois, nous avons une croissance positive depuis 2 ans, avec des taux de l'ordre de 4 % jusqu'à 6 % de touristes en plus en 2016 et en 2017. En septembre 2017, il y a eu plus 11 % de touristes. On est sur une dynamique purement quantitative très importante.

On a une saisonnalité qui semble se tasser parce qu'on a une fréquentation qui est de plus en plus importante en après-saison jusqu'en novembre. Nous travaillons aussi en amont sur la période avril jusqu'à fin juin, voire juillet. Donc, on a cette dessaisonnalisation qui est en route. Ça veut dire que là, un objectif qui revient comme un serpent de mer à chaque fois dans les débats sur le tourisme, « c'est trop concentré », il faut savoir que ça commence à désaisonnaliser et c'est plutôt positif. Quand on y met les moyens, on y arrive.

Il faut aussi constater qu'on est sur une demande très volatile, c'est-à-dire que les choses changent très vite à cause des évolutions ou grâce aux évolutions des technologies de l'information et de la communication. Aujourd'hui, un touriste réserve en ligne, ne passe plus par une agence. Cela signifie que vous avez une clientèle qui peut changer très vite. Il faut absolument que les acteurs soient bien vigilants au regard de cette évolution.

On a eu aussi une évolution très forte dans le domaine des transports avec une augmentation de l'aérien qui, aujourd'hui, est tout aussi important que le maritime, avec le développement des low cost, mais aussi notre compagnie régionale qui a développé et ouvert plusieurs lignes notamment à l'étranger.

On a une dernière caractéristique de la demande, c'est qu'on a une demande qui est très orientée sur les ressources naturelles, comme je l'ai dit, mais également sur les ressources patrimoniales, culturelles, historiques. De ce point de vue-là, ce sont des éléments à avoir en tête lorsqu'on élabore une feuille de route du tourisme.

Dernier point de contexte à l'échelle locale, comme vous le savez, les intercommunalités sont compétentes de par la loi NOTRe dans la politique touristique. C'est avec elles aussi que nous allons construire le plan de développement territorial du tourisme qui va nous permettre d'atteindre les objectifs que nous avons fixés dans cette feuille de route.

Ce contexte tend à montrer que de manière structurelle, on est plutôt bien et même très bien positionnés par rapport à la demande puisqu'il y a une demande qui s'oriente vers la Méditerranée, le naturel, l'environnemental, le patrimonial. On est bien positionnés, mais en même temps, on peut être victime si l'on ne fait rien, d'une surfréquentation en certains lieux et en certaines périodes. Ça, c'est le premier point.

Conjoncturellement, on n'est pas à l'abri de difficultés, par exemple la grève que l'on connaît actuellement en France, les trains, les avions. Evidemment, ça fait peser une hypothèque sur le déroulement de la saison en Corse. Donc, on est soumis conjoncturellement toujours à des aléas de nature exogène. C'est important de le savoir.

Il y a aussi le fait que conjoncturellement, parce qu'on n'est pas organisés en amont, les opérateurs du tourisme et ils nous l'ont dit à l'agence du tourisme, au conseil d'administration, sont confrontés à un manque de personnels qualifiés qui pose soucis.

Dans ce contexte à la fois global et local, nous avons 2 options. Il n'y a pas 50 solutions, il y a 2 options principales : soit, on n'agit pas et il ne faut pas s'inquiéter, il y a du monde qui viendra quand même. Donc, soit on n'agit pas et on attend que ça se passe. Les saisons, comme dans le passé, se déroulent, il y a du monde qui vient plus ou moins, on laisse passer, on laisse faire et là, tout peut arriver, le meilleur comme le pire. Pourquoi ? Parce qu'on est dans un tourisme qui est subi dans ce cas-là, c'est-à-dire un tourisme qui génère des effets pervers sur le plan environnemental, sur le plan urbanistique, sur le plan sociétal, mais qui à terme, va poser problème aussi sur un plan économique. Quand on est très spécialisés en tourisme, tous les spécialistes vous le diront, à long terme, ce n'est pas bon. A vouloir mettre tous ses œufs dans le même panier, pour le dire simplement, ce n'est pas bon du tout.

Donc, nous aurons non seulement les dégâts collatéraux sur le plan environnemental et sociétal, mais nous aurons aussi des dégâts collatéraux sur le plan économique. C'est ce qu'on appelle la rente touristique qui, à un moment donné, s'épuise. On peut même d'ailleurs avoir une très forte croissance et une dessaisonalisation et être confrontés à de grandes difficultés sur le marché du travail, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Et puis, il est nécessaire d'envisager aussi une balance globale du tourisme, c'est-à-dire combien ça rapporte au total et combien ça coûte aussi aux collectivités, combien ça pèse sur le quotidien de la population résidente à l'année, etc.

La deuxième option, c'est anticiper, agir et avoir une stratégie réellement proactive, c'est-à-dire mettre en place une stratégie de maîtrise du tourisme, de régulation sans que l'on soit dans le Gosplan. On n'est pas en économie centralisée, loin de là. En travaillant de l'amont, de la promotion jusque vers l'aval, c'est-à-dire en anticipant sur l'ensemble des effets pervers potentiels et en produisant entre les deux, de la valeur ajoutée, c'est-à-dire en arrivant à extraire de la valeur ajoutée, non seulement économique, mais également du point de vue environnemental, protéger notre environnement, créer de l'activité dans des secteurs connexes (la culture, le patrimoine), faire en sorte que le solde de la balance touristique au final soit positif pour la population, pour la Corse et pour les Corses bien sûr.

Ce qui a guidé la rédaction de cette feuille de route, c'est la volonté de produire un modèle touristique novateur dans le cadre de cette deuxième option, qui remet, et il faut avoir bien conscience de cela, c'est important que nous nous le disions ici, le tourisme au centre de la politique publique territoriale. Ne pas fermer les yeux, ne pas être schizophrène, c'est-à-dire vouloir du tourisme et pas des touristes et mettre en place une stratégie publique qui soit coordonnée dans ce domaine avec l'ensemble des acteurs concernés.

Deux points focaux principaux. Le premier, et toutes les études de marché le démontrent,

Toutes les études de marché le démontrent : c'est se positionner comme destination écotouristique unique en Méditerranée. Je vous rappelle que nous sommes la seule île à avoir de l'eau, ce qui signifie que nous avons non seulement une végétation, mais aussi du potentiel qui va nous permettre de pouvoir accueillir et de pouvoir avoir un environnement qui soit favorable. C'est le premier point. Évidemment, sur la base d'une collaboration avec l'Office hydraulique et d'une politique maîtrisée en la matière.

Deuxième point focal : créer une chaîne de valeur ajoutée qui implique tout le monde, de l'amont vers l'aval.

Donc, la feuille de route que je vous présente et qui a bénéficié de multiples interactions retient de ce point de vue 7 enjeux principaux.

Je ne vais pas relire toute la feuille de route, elle était à votre disposition, nous en avons beaucoup débattu et je préfère laisser aux

commissaires des commissions faire le compte rendu et puis, évidemment, répondre à vos questions, mais je rappellerai les enjeux principaux.

Donc, **7 enjeux** principaux :

Premier enjeu : remettre le tourisme au centre des préoccupations économiques de l'île, au-delà des préoccupations médiatiques du moment, et en faire un des points essentiels de la politique publique de manière transversale. Donc, c'est véritablement une logique que l'on essaye d'impulser et que l'on impulse au sein de notre Conseil exécutif. C'est le premier point. Sachant que le tourisme a, de par son poids dans l'économie, des effets sur l'agriculture, l'agroalimentaire bien sûr, mais aussi la production de contenus touristiques, des contenus patrimoniaux, des contenus également en termes de services, des services qui peuvent être des services de qualité, je pense par exemple au travail de guide interprète. Donc, il est très important d'avoir cet enjeu-là en tête.

Deuxième enjeu : implanter absolument et développer une culture du développement durable et du tourisme durable. Il est inconcevable que nous laissions partir à vau-l'eau notre rente environnementale, c'est-à-dire notre ressource principale parce qu'à terme, nous allons tuer la poule aux œufs d'or, excusez-moi du terme, parce que les touristes ne viendront plus.

D'un point de vue économique, c'est le raisonnement à tenir,

D'un point de vue politique, il est hors de question de brader notre environnement, on ne s'est pas battu pendant 50 ans pour maintenant ouvrir les vannes et faire n'importe quoi,

Et enfin, d'un point de vue social, ce ne serait pas, évidemment, acceptable.

Donc, c'est une perception et une conception du tourisme qu'il faut absolument impulser et ce que je préconise, c'est une véritable transition écologique du tourisme avec un accompagnement des acteurs dans ce domaine-là. Nous avons déjà travaillé avec plusieurs opérateurs pour la création d'un living lab, c'est-à-dire un laboratoire d'idées et d'innovations dans ce secteur-là. Nous sommes en relation avec les meilleurs en Europe dans ce domaine et il faut absolument que dans le domaine touristique, on soit très innovant de ce point de vue-là.

Troisième enjeu : valoriser les métiers et la formation professionnelle dans le domaine du tourisme. Nous en avons parlé plusieurs fois avec Josepha GIACOMETTI, nous avons voté ici, il y a quelques mois, une motion à l'initiative du président de l'Assemblée de Corse. Un tourisme qui ne

permettrait pas aux jeunes d'avoir des salaires décents et de pouvoir se réaliser, ne serait pas un tourisme acceptable socialement.

Concomitamment, sur le plan économique, c'est une aberration. Aujourd'hui, on fait venir plus de 7 000 saisonniers chaque saison et, même en faisant cela, on ne trouve pas les compétences sur place. Donc, il y a lieu, comme nous l'avons annoncé, de faire un état des lieux de l'ensemble des formations existantes et de décider, effectivement, une fois pour toutes, si on va faire une école hôtelière ou pas, par exemple. C'est le troisième enjeu.

Le quatrième enjeu concerne le soutien à la compétitivité de notre destination. Il est vrai que nous sommes beaux, que c'est l'île de beauté, mais il y a d'autres beaux endroits en Méditerranée. Nous l'avons vu mardi à Bruxelles, les îles présentaient des PowerPoint avec des images de la Croatie et d'ailleurs, il y a de très, très beaux endroits en Méditerranée, qui coutent beaucoup moins cher et qui sont plus accessibles.

Entrer dans une compétition par les prix, c'est-à-dire à chaque fois dire « on va être moins cher, on va faire des rabais », c'est catastrophique, c'est suicidaire, parce qu'au final vous vous retrouvez avec des forfaits all inclusive qui ne valent plus rien et on n'arrive même pas à couvrir les coûts de l'entreprise ou les coûts sociaux de l'entreprise.

Donc, ce qu'il faut faire, c'est une compétitivité hors prix, c'est-à-dire miser sur la qualité et on reconnaîtra toujours le bon rapport qualité/prix lorsque la qualité est là. Donc, c'est la stratégie que nous préconisons en matière de compétitivité.

En gros : se différencier, valoriser notre image d'île verte et avoir un niveau de prestation, quel que soit le secteur concerné, de qualité. Cela ne veut pas dire du luxe, ça ne veut pas dire cela, ça veut dire que quel que soit le créneau touristique dans lequel on est, et je vous ai dit tout à l'heure, on a un panel d'offres touristiques très diversifiées, en gros il faut être bons, passez-moi l'expression.

Cinquième enjeu : maintenir et développer l'attractivité de la destination à l'échelle internationale, et même la développer fortement. Aujourd'hui, nous avons un tourisme qui a 75 % d'origine continentale française. C'est un problème. Ce n'est pas une posture idéologique, pas du tout. En fait, on met tous nos œufs dans le même panier là-encore, donc quand on a une grève au niveau national français, ou lorsqu'il n'y a pas de ponts (ce n'est pas le cas cette année au mois de mai), on se retrouve avec une baisse de clientèle. Il nous faut absolument, et c'est ce qu'on fait depuis deux ans,

diversifier nos clientèles. On y travaille d'ailleurs avec les compagnies aériennes et notamment avec Air Corsica, vous avez noté l'ouverture de nouvelles lignes sur Bruxelles, par exemple, sur Londres. Il est impératif que nous ayons cette clientèle qui, en plus, ne vient pas au même moment que les Continentaux. Donc, ils viennent en avant-saison ou en après-saison, et ils ont des niveaux de pouvoir d'achat, en règle générale, beaucoup plus élevés.

Aujourd'hui, la dépense touristique en Corse est de 60 €/personne hors hébergement et hors restauration. Donc, on dépense 60 €/jour. En PACA, c'est 90 €.

Désolée de vous parler de chiffres, mais il faut qu'on comprenne un peu dans quel créneau on se situe aujourd'hui.

Avant dernier point : il faut également que l'on adapte nos dispositifs et nos règles normatives qui régissent le tourisme. Et de ce point de vue, nous n'avons pas forcément la main parce que, évidemment, ce qui s'applique en Corse, ce sont les règles françaises, les lois françaises et comparativement à la concurrence, nous sommes défavorisés, notamment sur le coût des manières premières pour les restaurateurs par exemple ou pour les hôteliers, sur les questions d'ouverture des établissements, on l'a vu avec le décret de 2006 sur les plages et l'ouverture des établissements de plage qui doivent fermer fin septembre alors même qu'il y a des clients jusqu'à novembre. On l'a vu pour les camping-cars (je ne refais pas l'historique de la taxe sur les camping-cars). Donc, il faut absolument qu'on continue à demander des dérogations, pas pour le plaisir d'avoir des dérogations, c'est que si on veut protéger notre environnement, il va falloir que nous ayons des outils normatifs adaptés à la réalité de la fréquentation touristique et des biens que nous avons à protéger.

Enfin, dernier enjeu : il faut adapter notre organisation par rapport aux évolutions que j'ai évoqués tout à l'heure, c'est-à-dire structurelles et conjoncturelles. L'ATC doit passer d'une logique d'outil de la Collectivité de Corse à une logique d'opérateur pour devenir dans le futur, il faudra s'atteler à cette réflexion-là, véritablement, ce qu'on appelle dans d'autres destinations une *destination management company* ou *organisation* (DMC ou DMO), c'est-à-dire avoir des marges de manœuvres pour faire la promotion touristique qu'il faut.

Je ne donne qu'un chiffre : la promotion touristique aujourd'hui en Corse, compte tenu du budget de l'ATC, c'est 1,6 M€ ; la Sardaigne, c'est 22 M€. Donc, tout est dit de ce point de vue-là.

Cela signifie qu'il va falloir, compte tenu des orientations budgétaires que nous avons eues tout à l'heure et du débat qui a eu lieu, trouver d'autres sources de financement de manière indiscutable.

Voilà pour les enjeux. Comme vous pourrez le constater, pour chacun de ces enjeux nous avons identifié de manière très objective des objectifs cibles à atteindre : au 15 août, par exemple, on ne peut pas accepter plus de 450 000 personnes sur le territoire, on est à saturation.

L'été dernier, le 11 août, il y avait 401 000 touristes sur le territoire en plus de la population résidente. C'est la capacité de charge. Au-delà, on n'arrive plus à gérer.

En plus, il faut que vous ayez bien en tête que ces gens-là sont sur le territoire, mais ils ne sont pas forcément dans les hôtels, dans les campings, ils sont sur les routes, ils sont sur les plages et ils ne génèrent pas forcément un revenu suffisant.

Voilà pour les objectifs. Je pourrais les décrire mais je ne m'étends pas.

Ensuite, on a identifié pour chaque enjeu des contraintes : il y a des contraintes internes et des contraintes externes qui pèsent sur la réalisation des objectifs et des verrous qui sont à lever.

Il est bien évident, on en parle avec Vanina BORROMEI, avec les responsables d'Air Corsica, des compagnies maritimes et aériennes, que les transports sont une clé, c'est la condition de base. S'il n'y a pas la ligne pour rejoindre l'île, il est évident qu'il n'y a personne qui arrivera, c'est évident. En même temps les transports ne sont pas tout, pour créer de la valeur ajoutée, il ne faut pas non plus que de l'hébergement et de la restauration, il faut d'autres activités.

Enfin il y a des marges de manœuvre à trouver, comme je l'ai évoqué, sur un plan financier (je l'évoque largement dans la dernière partie de cette feuille de route) et des leviers d'actions qu'il faut activer sur le plan des ressources humaines, des finances et également de la gestion des données touristiques. Car le travail qui vous a été présenté n'aurait pu avoir lieu sans une estimation précise, chiffrée de ce qu'est l'activité.

Aujourd'hui, il faut qu'on soit bien en phase avec les exigences et les enjeux que j'ai évoqués tout à l'heure. Si on n'a pas les données, on ne peut pas avoir une vision précise de la situation. Donc, élaborer structurellement une stratégie au moins à trois ans, voire de manière plus lointaine. Et, concomitamment, on ne peut pas réagir à des aléas de manière rapide. C'est-à-dire qu'il faut qu'on soit en capacité, si au mois d'avril on voit que ça coince, de changer de braquet pour le mois de juin ou pour le mois de juillet.

Donc, c'est très important d'avoir une décision publique qui soit parfaitement éclairée.

Vous avez aussi une déclinaison temporelle et financière précise dans ce document.

Donc, la feuille de route sur trois ans, vous l'avez compris, doit poser les bases d'un changement de trajectoire qui a quand même déjà été bien amorcé, avec une véritable transition du tourisme, à condition d'avoir la ferme volonté collective d'atteindre ces objectifs, de travailler dans une logique projet dans le cadre d'un plan de développement du tourisme durable qui vous sera proposé prochainement, qui sera fondé d'ailleurs sur de multiples innovations, d'articuler les politiques publiques entre elles, que ce soit dans le domaine des transports, que ce soit dans le domaine de l'environnement pour la fréquentation des sites, que ce soit dans le domaine de la formation avec Josepha pour ce qui est de la formation, pour ce qui est du soutien aux entreprises ou à certains secteurs d'activité avec Jean-Christophe ANGELINI et l'ADEC. Avec l'ODARC, bien évidemment, il y a une complémentarité très très forte, et non pas une opposition, entre activité touristique et activité agricole en privilégiant par exemple les circuits courts, cela nous paraît le minimum, et également dans le cadre du Plan de développement rural de la Corse pour ce qui est du tourisme rural.

Et puis, bien évidemment, avec l'Agence d'urbanisme et de l'énergie pour ce qui est de la mobilité interne, évidemment la mobilité durable, pour ce qui est de la transition énergétique dans les bâtiments (des opérations ont d'ailleurs déjà commencé avec Fabienne GIOVANNINI).

Donc, vous voyez bien qu'on a une perspective qui est très transversale.

L'idée, c'est véritablement de dégager un jeu et d'obtenir un jeu à somme positive dans l'intérêt de la Corse, dans l'intérêt des Corses, dans l'intérêt de notre environnement, qui n'est pas le nôtre d'ailleurs, qui est celui que l'on doit laisser à nos enfants et dans l'intérêt aussi de ce secteur économique que beaucoup nous envie d'ailleurs. Et également dans l'intérêt de notre identité et de notre jeunesse qui a besoin d'être formée dans ces secteurs d'activité.

C'hè veramente un turisimu da fà. Je vous remercie de votre attention et je vous demande de prendre acte de cette feuille de route.

Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Il y a un rapport de la Commission du développement, Julie GUISEPPI doit le présenter. Vous avez la parole.

Mme Julie GUISEPPI

Observations des commissaires :

M. Jean-Charles ORSUCCI s'est dit en totale adéquation avec la façon dont les choses sont appréhendées dans la présentation de la feuille de route de l'Agence du Tourisme de la Corse pour la période 2018-2021, alors même que le tourisme a souvent été présenté comme un élément négatif au sein de la société corse.

Il a relevé la volonté de l'exécutif de remettre le tourisme au centre du développement économique et a, à ce titre, expliqué que la Corse n'a pas le choix, car le tourisme constitue l'activité majeure de l'économie de l'île.

Approuvant l'orientation en faveur du développement durable il a également, et à titre personnel, souligné l'ambiguïté qui consiste à investir des montants importants dans le soutien du Tour de Corse tout en prônant les valeurs de l'écologie, alors même que la majorité territoriale s'est opposée au championnat du monde de swimrun (natation et course) entre Pianottoli et Bonifacio.

Revenant sur la question de la création d'une école hôtelière, et après avoir brièvement rappelé les querelles de clocher en vigueur jusque-là, il a indiqué que toute la difficulté de ce projet se situe principalement dans le choix

de sa localisation, l'ensemble des tendances politiques s'étant déjà accordées sur le principe.

Par ailleurs, il a souhaité mettre l'accent sur le problème majeur du tourisme en Corse, qui se résume en grande partie par un coût élevé des transports, même s'il reconnaît que la situation dans le domaine maritime s'est améliorée ces deux dernières années.

Enfin, relevant l'origine des touristes accueillis en Corse, il a fait part de son inquiétude quant à la focalisation des actions de promotion sur le territoire national, expliquant que le salut de ce point de vue ne peut résulter que d'une augmentation du nombre de touristes étrangers. A ce titre, il a rappelé les opportunités que la Sardaigne peut représenter en la matière, avec un potentiel de 1,5 millions de touristes à capter.

Il a fait part de la nécessité de définir les contours du type de tourisme qu'il est judicieux de mettre en œuvre, à savoir un tourisme à forte valeur ajoutée, basé sur des niches dans les domaines du sport, du patrimoine et de la santé, illustrant tous les avantages que peut présenter la construction de golfs publics en faveur d'un tourisme à l'année.

Mme Mattea CASALTA a, dans un premier temps, félicité la présidente de l'Agence du tourisme de la Corse (ATC) pour la qualité de la feuille de route présentée et plus particulièrement pour la création des centres d'intérêt, qui permettent à la population touristique de bénéficier d'activités multiples pendant leur séjour.

Elle a également souhaité mettre l'accent sur la gestion des sites, qui offre la possibilité de capter de nouvelles recettes et de préserver les territoires. En effet, la concentration des flux touristiques sur des périodes précises de l'année contribue à détériorer les territoires hypothéquant ainsi l'avenir.

Elle a fait observer que les principes du développement durable seront de nature à favoriser le « mieux vivre ensemble », évitant ainsi le sentiment de subir les inconvénients de tourisme.

Reconnaissant que des progrès restent sans doute à faire, elle a cependant précisé que les propositions inscrites à la feuille de route présentée devraient adapter l'économie touristique à ce qui est souhaitable pour la Corse.

M. Pierre-José FILIPPETTI a rejoint les commissaires pour saluer la qualité de la feuille de route de l'ATC, mais également le principe d'en présenter une dans chaque secteur.

Il a souhaité insister sur la nécessaire collaboration entre différents offices et agences pour la mise en place d'une offre structurée permettant un aménagement du territoire.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a fait observer que pour la première fois, un calendrier précis est présenté sur une période courte (de 2018 à 2021) assorti d'un plan d'actions très clair et d'un financement.

Elle a également constaté que tous les domaines sont liés, le tourisme devant être appréhendé de manière transverse. Ainsi, pour exemple, il n'est possible de dissocier le tourisme de l'agriculture, celle-ci devant répondre par sa production locale aux besoins touristiques, afin d'éviter d'accroître les importations. Il n'est pas envisageable d'opposer les différentes activités entre elles puisque selon la présidente elles sont complémentaires.

Revenant sur la question de l'école hôtelière, elle a fait le parallèle avec la notion de campus numérique instaurée sous le Président François HOLLANDE, et qui consiste à réunir dans ce campus virtuel, l'ensemble des acteurs qui travaillent sur le territoire dans un domaine spécifique. Elle a indiqué, par ce biais, que l'ensemble de l'offre composant les enseignements d'une école hôtelière existe déjà sur le territoire, au travers des CAP, des Bac et BTS. C'est pourquoi, elle a émis l'idée que l'offre des formations existantes doit être coordonnée pour répondre à la problématique de la création de l'école hôtelière et éventuellement de son lieu d'implantation.

La plus grande difficulté résidant, selon elle, dans la capacité des institutions à amener le public vers ces formations qui, pour l'heure, sont peu attractives.

A ce titre, elle a estimé indispensable d'identifier les causes de ce manque d'intérêt, rappelant le caractère saisonnier des offres d'emplois dans ce secteur et les carences sociales des emplois proposés.

Mme Christelle COMBETTE a pour sa part souhaité voir précisée la notion du retour au droit commun pour le classement des stations touristiques.

M. François-Xavier CECCOLI s'est rallié au concert de louanges quant au travail pragmatique et précis qui a été réalisé.

Il a souhaité souligner le caractère fondamental du principe de développement durable, espérant l'avènement d'un tourisme plus vertueux, surtout en matière de gestion des déchets et de la ressource en eau. A ce titre, il

a fait part de son souhait de voir les touristes participer au financement de leur coût, qui pour l'heure repose entièrement sur la population locale.

Il s'est également dit favorable à une montée en gamme du tourisme en Corse.

Concernant les emplois, il a rappelé le sujet déjà évoqué d'un allègement des charges sociales hors saison, qui permettrait de maintenir à l'année des employés formés.

En réponse à M. ORSUCCI, sur la question du sport automobile, il s'est dit favorable à l'organisation d'un e-Tour de Corse et a rejoint ce dernier pour relever la place importante du coût des transports dans l'attraction de l'île.

M. Jean-Jacques LUCCHINI a rappelé que la majorité des touristes se situe sur les espaces littoraux, qu'il convient de préserver, peut-être par le biais d'un paiement de l'accès à ces sites.

Concernant l'école hôtelière, il a fait part de sa préférence à envisager une collaboration avec la Sardaigne. Cela permettrait de lier les deux îles, en y implantant le site d'enseignement, soit à Santa Teresa, soit à Bonifacio.

Plus généralement sur la question de l'enseignement et de la formation des jeunes, il a fait observer tout l'intérêt que revêtent les sports de pleine nature en termes de débouchés.

Enfin, il a invité l'exécutif à se tourner vers les pays du nord de l'Europe, qui constituent une clientèle potentiellement importante pour les périodes hivernales.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, après avoir remercié les commissaires pour les questions posées, a souligné la nécessité de s'orienter vers une logique de développement durable, citant pour exemple le Costa Rica et rappelant que la dimension écologique permet de produire de la valeur.

Revenant sur la question de l'organisation d'événements sportifs, elle a souhaité rappeler que toute activité, même la plus vertueuse, produit des conséquences sur l'environnement. C'est pourquoi les études environnementales sont nécessaires et permettent de compenser les dégâts, étant entendu que les sites remarquables doivent être exclus et totalement protégés.

Elle a également insisté sur la nature complexe et transverse du tourisme, qui est en fait constitué de multiples entrants. En effet, chaque

domaine participe pour part à favoriser la production touristique : l'eau, l'environnement, l'économie, la culture, le patrimoine... les différents offices et agences sont donc concernés, à des degrés divers, par le tourisme.

Pour ce qui relève de la création d'une école hôtelière, le constat de carence en la matière pour le sud-est de la France pousse à conclure à son utilité. Cependant, au regard des enseignements prodigués dans ces écoles, elle a constaté que nombre de métiers liés au tourisme n'y sont pas enseignés. C'est pourquoi, en dehors de la formation initiale, assurée également par certains BTS tourisme, il faut envisager également la question de la formation continue afin de permettre une réorientation en cours de vie vers les métiers du tourisme. Or, il n'appartient pas à l'école hôtelière de répondre à ce besoin, d'autant plus que les conditions d'entrée y sont généralement très sélectives.

Selon la présidente de l'ATC, il faut cesser d'opposer le luxe avec la masse, l'école hôtelière avec toutes les autres formations existantes par ailleurs et plutôt procéder à une réelle évaluation des flux et des besoins.

Enfin, en réponse à M. ORSUCCI, elle a souhaité rappeler que la collaboration avec la Sardaigne est déjà une réalité dans le cadre d'Interreg et qu'elle n'est pas opposée à la construction de golfs en Corse sous réserve des évaluations nécessaires. Cela permettant un élargissement de la saison.

Elle a confirmé à M. CECCOLI, que des demandes de professionnels du tourisme relatives à l'allègement des charges sociales sont parvenues à l'agence et ont fait l'objet de discussion avec le Gouvernement, l'ADEC étant chargée du suivi de cette question.

Répondant à M. LUCCHINI, elle a souhaité rappeler, qu'en France, il n'est pas possible légalement de faire payer la fréquentation des espaces. Cela est interdit, selon le principe d'égalité d'accès. En revanche, il est possible de facturer les services proposés en marge.

Enfin, revenant sur la question du retour au droit commun pour le classement des sites touristiques, elle a précisé que la collectivité dispose de compétences plus élargies que les autres régions. Toutefois, bien que disposant d'une autonomie plus grande en la matière, la procédure de classement y est bien plus complexe qu'ailleurs. Un retour au droit commun permettrait de simplifier la procédure, dans le respect des grilles et règles nationales. Il est donc proposé de procéder à un examen juridique de cette possibilité.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a souhaité savoir de quelle manière il est possible d'orienter le tourisme de masse, déjà très organisé, vers un tourisme plus identitaire en termes de consommation.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS a reconnu que ces organismes sont généralement très peu consommateurs des aides apportés par l'ATC. Cependant, il est utile de faire la démonstration que les consommateurs se tournent de plus en plus vers une demande de produits identitaires et que localement nous sommes en capacité d'y répondre. Pour ce faire, il est nécessaire de développer davantage de liens avec les territoires, de manière à proposer un service, des parcours et en favorisant une réelle ingénierie en la matière.

M. Julien PAOLINI a souhaité s'associer aux remarques visant à féliciter la qualité de la feuille de route, qui précise à la fois les orientations politiques, mais également le versant opérationnel et les financements. Le phasage en termes de calendrier permettra également de mettre en place des indicateurs précis et éventuellement de rectifier les politiques en cours d'exécution.

Il a de plus souhaité se voir préciser la notion de « passeport vert » évoquée par la présidente de l'ATC, à savoir, s'il s'agit d'une charte de bonnes pratiques en termes d'informations des voyageurs ou de propositions de parcours thématiques.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS a indiqué que l'objectif du « passeport vert » est double.

Rappelant que la rareté crée la valeur, mais qu'il n'est pas possible de payer pour fréquenter la Corse et ses zones naturelles, il s'agit d'avantage de sensibiliser les voyageurs dès leur trajet, afin d'encourager une adhésion volontaire au principe de protection de la nature.

L'idéal étant ensuite, à la faveur d'évolutions institutionnelles, de proposer ultérieurement une incitation fiscale.

Avis de la Commission :

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Per l'avvene » et « Anda per dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un rapport de la Commission des finances, Mme TOMASI va nous le présenter peut-être.

Mme Anne TOMASI

M. Xavier LACOMBE a estimé qu'en parallèle de la feuille de route de l'Agence du tourisme de la Corse, il convient d'avoir une véritable politique d'investissements programmés, notamment pour aménager les grands sites. Cette politique d'investissements manque très fortement aujourd'hui et notamment les moyens financiers pour la mettre en œuvre.

Il serait opportun, selon lui, de mettre en place des diagnostics par microrégions ou par bassins de vie afin de lancer et d'aboutir à une véritable stratégie de marketing territorial. Cette stratégie permettrait d'évaluer et de cibler les différentes réalisations à opérer dans les prochaines années.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, a précisé que cette politique d'investissements est prévue dans la feuille de route de l'ATC (cf. page 24 du rapport) où les engagements financiers nécessaires sont inscrits, notamment pour le soutien aux projets publics du territoire et d'aménagement.

Prenant l'exemple des sites touristiques, elle a fait observer que leur accès est gratuit, que les paysages sont libres d'accès ; ce que l'on fait payer, ce sont les parkings, les toilettes publiques, les aménagements.

Les aménagements réalisés permettent d'avoir les empreintes environnementales les moins fortes possible ; ils obligent les personnes à s'engager dans une démarche éco-environnementale et ainsi les collectivités perçoivent des recettes.

Elle a précisé que l'Agence du tourisme avait engagé une réflexion avec l'Office de l'environnement sur la mise en place d'un plan d'aménagement des grands sites et sur une stratégie de marketing permettant d'orienter les touristes vers d'autres sites moins connus.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS a estimé nécessaire de trouver les moyens financiers nécessaires en mobilisant les sources de financement existantes. Aujourd'hui, le budget de l'Agence du tourisme est de 10 M€ par an ; 4 M€ sont réservés pour les frais de personnels et de

fonctionnement ; les 6 M€ restants ne permettent pas de faire une véritable politique d'investissements.

C'est pour cela que l'ATC place des fonds auprès de la CADEC et ainsi on obtient un effet multiplicateur de 7 (1 € placé permet d'obtenir 7 €) ; toutefois d'autres fonds sont à rechercher, de même qu'une coordination avec notamment le Comité de Massif pour tout ce qui concerne le tourisme.

Elle a estimé nécessaire, afin de préserver notre environnement et notre identité, d'avoir une économie de production touristique, offrir des produits aux touristes, produire des contenus numériques, culturels et patrimoniaux pour le tourisme. Ainsi, on pourra maîtriser notre économie de production touristique.

Avis de la Commission :

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation de MM. Xavier LACOMBE, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI et Antoine POLI).

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. La parole est à qui la demande.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je vais immédiatement rassurer Nanette, j'ai senti en commission qu'elle était un peu inquiète du fait qu'on s'abstenait, mais nous avons expliqué simplement qu'on ne participait pas, de façon systématique, sur tous les rapports présentés en commission et que donc, il n'y avait pas de raison qu'elle soit inquiète.

D'autant moins que d'abord, je vais la féliciter pour la qualité du travail qui nous est présenté, ainsi que l'ensemble des services de l'ATC pour ce travail sérieux, ce travail qui nous paraît exhaustif.

Je vais essayer de faire preuve de la même honnêteté intellectuelle dont a fait preuve la présidente de l'ATC, notamment ce matin dans la presse, puisque moi aussi j'aimerais rendre hommage, malgré les critiques qui ont pu être apportées, il y a toujours des critiques à apporter, au travail qui a été fait par Vanina PIERI et qui forcément a aussi permis d'amorcer un changement de politique qui allait dans le bon sens. Cela a été rappelé par l'actuelle présidente.

Il y avait des éléments qui ont permis d'avancer sur le bon chemin et il faut s'en féliciter.

Il faut d'autant plus s'en féliciter, ce n'est pas que je veuille faire un concert de louanges et être œcuménique sur la question, mais il faut rendre à la famille libérale et à la droite de façon générale, le fait que pendant longtemps, elle a été la seule famille qui a su porter, qui a su défendre ce secteur d'activité alors que, il faut être honnête, du côté de la gauche, du côté des nationalistes, on parlait d'un « mal nécessaire », on parlait d'un « frein »...

Aujourd'hui, quand je lis cette feuille de route, je suis heureux de voir que les positions ont pu changer en 20 ans, en 30 ans. Et quand je lis la feuille de route de la majorité territoriale et que j'observe qu'on écrit « remettre le tourisme au centre des préoccupations économiques de l'île », j'appelle cela du pragmatisme, j'appelle cela du bon sens et j'appelle cela un objectif que nous devons partager les uns et les autres.

Nous le faisons d'autant plus volontiers au niveau de notre groupe qu'il s'agisse, je prends l'exemple avec Marie-Hélène, de la campagne territoriale que nous avons pu faire en 2015 ou qu'il s'agisse de la campagne territoriale que nous venons de faire en 2017. Comment ne pas souscrire à la feuille de route qui nous est là présentée ?

Pourquoi nous le disons ? Parce que nous-mêmes, nous avons insisté sur le développement des tourisms en Corse. D'ailleurs, je n'aime pas trop « le tourisme » parce qu'on a l'impression que c'est monocorde. Or « les tourisms », les tourisms patrimoniaux, sportifs, économiques, les tourisms liés au bien-être, etc., etc., voilà la feuille de route que nous devons suivre les uns et les autres et c'est ce qui nous est proposé dans ce document.

L'idée aussi qui est forte dans ce document et à laquelle nous adhérons depuis longtemps, c'est de mettre fin à un dogme français, ici sur notre territoire : ce dogme, c'est la gratuité des territoires naturels. La Corse, ce n'est pas la Nouvelle Calédonie, mais ce n'est pas les hauts de France non plus, et à ce titre, aujourd'hui, nous n'aurons peut-être jamais l'usine Toyota, l'usine Yamaha. Par contre, nous avons des espaces aujourd'hui qui pour nous représentent une attractivité et l'industrie de demain. Donc, là-dessus, les gens qui viennent nous visiter, on a peut-être pas de téléphérique, mais il faut qu'ils acceptent de payer un juste prix pour visiter ces territoires. C'est ce que vous dites.

D'ailleurs, on ne peut que vous rejoindre dans les critiques que vous formulez et dans cette ambition autonomiste qui est la nôtre, s'il y a bien un domaine dans lequel il faut que nous obtenions des avancées, c'est bien celui-ci.

Pour pouvoir faire payer ces espaces naturels, pour pouvoir s'attaquer au fléau de la location sauvage, pour pouvoir s'attaquer au phénomène du camping-caravaning sauvage qui peut-être une chance pour la Corse, mais à condition là-encore qu'on soit sûr que les gens ne viennent pas uniquement avec un camping-car rempli de vivres pour nous emmener uniquement leurs déchets et leurs eaux usées à traiter. Parce qu'on les reçoit les bras ouverts, mais on veut qu'ils apportent économiquement à notre territoire.

Donc, c'est ce que vous mettez en avant dans votre feuille de route. Votre message stratégique est clair, selon nous il est clair aujourd'hui. Je crois qu'il y a une critique aussi de la complexité des processus de décision et vous avez raison de les pointer. Sachant que je vous invite, comme l'on fait des commissaires, à réfléchir sur comment les offices du tourisme peuvent aussi participer plus activement à cette stratégie public/privé locale. C'est vrai qu'il va forcément y avoir un maillage de ce côté-là à renforcer.

Tout cela, je vous le dis aussi par honnêteté intellectuelle en ayant consulté les quelques professionnels du tourisme avec lesquels j'ai l'occasion de travailler, vous l'imaginez bien, de par l'autre casquette qui est la mienne, à qui j'ai fait lire cette feuille de route et qui partagent votre diagnostic, qui partagent vos préconisations.

D'ailleurs, comme j'ai fait un peu trop de louanges, je veux vous interpellé sur les deux ou trois points qui m'inquiètent : le fait de devoir peut-être travailler davantage sur ce « tourisme des quatre saisons » et sur « un tourisme d'hiver », le mot « un tourisme d'hiver » que doit connaître notre territoire.

Insister sur l'agroalimentaire, bien évidemment.

Se poser la question aussi du transfert de label. Je voudrais juste avoir votre réponse sur le sujet. À la fois, oui, nous souhaitons et nous pensons qu'en Corse, nous sommes capables de labelliser les établissements hébergeurs.

Mais est-ce qu'il n'y a pas un risque à s'entendre dire un jour, comme on l'entend souvent par exemple pour les pays du Maghreb, « oui, mais le 5 étoiles en Tunisie, c'est un 3 étoiles en France » ?

Est-ce qu'il n'y a pas le risque de nous entendre dire un jour « 4 étoiles, c'est sûr c'est la Collectivité de Corse qui leur donne et ça ne vaut pas un 4 étoiles à Cannes ou à Valence » ? J'aimerais peut-être avoir une réponse.

Après, j'insiste sur le côté transversalité. Nous étions, hier ou avant-hier, au comité consultatif de la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio et on voit bien là que votre feuille de route prend tout son sens, mais que si vous ne travaillez pas en totale symbiose avec le président de l'Office de l'environnement, avec le président de l'ADEC...

On parle du mouillage. Je vous prends un exemple concret : comment envisager demain le mouillage sous les falaises de Bonifacio qui pose un problème par rapport à l'herbier de posidonies, qui pose un problème par rapport à l'acceptabilité sociale, si Jean-Christophe ANGELINI, vous-même, le Président de l'Office de l'environnement, la CCI de la Corse du Sud, les communes et intercommunalités ne se réunissent pas autour d'une même table pour définir ensemble une stratégie commune ?

Or, je vous donne mon sentiment d'élu local : aujourd'hui, il me semble qu'on est dans des visions très séparées. Je vois aussi la présidente de l'Office des transports, elle est au cœur de ce que doit être la politique touristique de demain parce que la clé de voûte, lorsque vous discutez aujourd'hui avec n'importe quel professionnel du tourisme, de la réussite future, c'est le coût des transports. Et je suis sûr qu'il n'y a personne dans cet hémicycle qui n'a entendu dire « on ne peut pas venir en Corse parce qu'aujourd'hui déplacer une famille de 4 ou 5 personnes un week-end à Calvi ou à Piana, ça nous coûte 700 ou 800 € par personne ». Aujourd'hui, c'est rédhibitoire, notamment pour ne pas être tributaire des ponts du 1^{er}, du 8 mai ou de ce qui pourrait se passer un 11 novembre.

Enfin, j'en termine. Effectivement, j'insiste et je m'excuse de le faire, est-ce qu'aujourd'hui nous devons continuer, et vous devez vous poser la question, à valoriser les politiques notamment liées à tout ce qui est sport motorisé, en mer comme sur terre, et est-ce qu'à un moment donné il ne faut pas faire des choix différents ? Je l'ai dit au Président SIMEONI quand j'ai eu cette information : interdire la course de swimrun de renommée internationale un 12 novembre, de Pianottoli à Bonifacio avec 500 coureurs, en s'appuyant sur un décret de la réserve naturelle qui a été pensé à Paris par des Parisiens, je pense qu'aujourd'hui notre devoir à tous, c'est de sortir de là pour aller dans la feuille de route que vous nous proposez.

La seule chose que je vous dis aujourd'hui, c'est que c'est une bonne feuille de route. Maintenant, le message terminal, c'est : Mettez-la en œuvre !

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue sur la question des nationalistes et du « tourisme mal nécessaire », cela fait très longtemps que les nationalistes ne s'expriment plus de cette manière-là. Et je me souviens que César FILIPPI qui représentait, il y a 20 ans dans cet hémicycle le groupe indépendantiste, était très loin, très loin de la notion de « tourisme mal nécessaire ».

Merci. Christelle COMBETTE a demandé la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Présidente,

Enfin, une feuille de route lisible et digeste.

Votre volonté est claire, faire de l'ATC le pivot du développement touristique de la Corse. Nous ne pouvons que saluer votre ambition.

Ceci dit, avec 24 % du PIB, cela devrait couler de source.

Nous sommes d'accord sur l'idée qu'il faille dépasser les 1% du budget global de la CDC au profit de l'ATC. Peut-être est-ce la conséquence de la vision de certains de vos amis politiques considérant le tourisme comme "un mal nécessaire". Oui, Monsieur le Président de l'Assemblée, j'insiste. Je sais que ce n'est pas la vôtre, votre rapport en atteste.

C'est bien ce qui nous conduit à valider votre projet !

Il y a donc, en matière de tourisme, un réel enjeu opérationnel d'assistance aux porteurs de projets que l'ATC doit orienter vers la constitution de structures professionnelles plutôt que de laisser s'engager les Corses dans des logiques immobilières de rente avec ce que cela implique en termes de concurrence déloyale pour les professionnels du secteur. Ce qui suppose une logique de professionnalisation et de formation des métiers du tourisme, j'y reviendrai plus tard.

À présent, je voudrais m'attarder sur quelques points de votre document :

- **Vous ambitionnez de faire de la Corse, l'île verte de Méditerranée.**

La triste réalité des faits nous laisse penser que la route va être longue, très longue. Je ne rentrerai pas dans le détail, nous avons abordé suffisamment les choses ce matin et je pense qu'on va en reparler.

Juste préciser que le tri n'élude pas la question du traitement des déchets.

- **L'enjeu n°3 de votre rapport évoque la valorisation des métiers et la formation professionnelle.**

La FORMATION, encore la FORMATION, toujours la FORMATION (je serais tentée de dire) ! On en revient toujours au même problème. Elle reste au cœur de nos préoccupations et est la base du développement d'un secteur, notamment celui qui nous mobilise aujourd'hui.

Après les enjeux de l'étalement de la saison et d'un tourisme davantage axé sur le développement durable, il y a aussi et surtout la question de l'emploi touristique et de la professionnalisation.

Page 18, vous parlez de rééquilibrer la part des emplois annuels et celle des emplois saisonniers. Notre groupe défend depuis plusieurs années l'instauration du CDI saisonnier en particulier (qui prévoit une période de formation pour les salariés) et l'annualisation du temps de travail en général.

Je pense vraiment que c'est la clef pour rendre attractif ces emplois aux jeunes corses à la recherche de stabilité professionnelle, en lieu et place des vagues de migration professionnelle qui finissent par alimenter au mois de septembre les agences de Pôle emploi.

- **Mesures fiscales**

Concernant la taxe transport et les 35 M€ qu'elle génère, n'est-elle pas une taxe contre-productive ? A raison de 10 € par passager en cas d'aller/retour, elle s'ajoute à un billet d'avion ou de bateau et vient alourdir leur coût. Je sais que ce n'est pas l'enjeu de ce document ni le moment de trancher cette question, mais sachez que pour notre groupe reste ouvert même si nous sommes conscients des ressources générées par cette taxe.

J'en arrive donc à ma proposition d'amendement, que vous avez dû tous avoir, pour renforcer les ressources affectées à l'ATC, sachant que ce n'est pour l'instant qu'une feuille de route et que nous en sommes à l'exploration de pistes en matière fiscale.

Sur les mécanismes dissuasifs comme la taxe sur les camping-cars et la taxe de mouillage, nous y restons favorables, mais ça va demander beaucoup de temps de par les négociations à engager avec le Gouvernement et les évolutions constitutionnelles puis législatives.

Il y a selon nous un mécanisme incitatif qui pourrait être actionné rapidement : c'est la modulation de la taxe de francisation qui joue en faveur du développement plaisancier et de la fréquentation que cela implique.

Affectée au Conservatoire du littoral sur le continent, la taxe est en Corse perçue par la Collectivité - 4,5 M€ cette année - qui en fixe le taux qui doit être entre 50 % et 90 % du taux applicable au niveau national.

Aujourd'hui on doit être à environ 70 %. Les conditions sont d'avoir un port d'attache en Corse et de prouver 1 stationnement dans un port insulaire au moins 1 fois au cours de l'année écoulée.

La modification passe soit par l'augmentation du taux qui relève d'une simple décision de la CDC ou, via une adaptation législative, par l'augmentation du nombre de stationnements dans un port corse de 1 à 3 par an par exemple, dans le souci de garder l'attractivité fiscale de la mesure tout en favorisant le trafic.

Avec ou sans modulation, en attendant la création des taxes de mouillages et des camping-cars, l'objet du présent amendement vise à flécher, de manière provisoire ou transitoire, une partie du produit de cette ressource touristique au profit de l'ATC.

10 % ça ferait, Mme la Présidente, 450 000 euros qui pourraient légitimement être mis à profit du développement touristique via les politiques de promotion et d'investissement de l'agence.

Je finis mon intervention sur une pointe d'humour... Vous concluez votre rapport par la phrase "Un turisimu da fà". Je comprends très bien le besoin de respect de tous les codes de la communication de votre majorité et votre volonté de décliner (comme l'a fait aussi Josepha ce matin) votre slogan de campagne. Mais avec 24 % du PIB de la Corse, votre feuille de route n'était pas une feuille blanche !...

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Vous savez, les archives de notre collectivité sont très bien tenues et vous pourrez retrouver des discours qui ont été tenus en 1988, il y a 20 ans, en 1999, par César FILIPPI notamment que je citais et qui représentait le groupe indépendantiste s'agissant de la question du tourisme. Et vous y trouverez exactement le contraire de la notion de « tourisme mal nécessaire ».

C'est d'ailleurs César FILIPPI qui a élaboré, le premier, ce dossier du CDI saisonnier qui aujourd'hui fait l'objet d'un certain consensus.

Je vous remercie. Il y a d'autres orateurs inscrits ; notamment Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Mme la Présidente, Chère Nanette,

Tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour la qualité et la rigueur de votre travail, on n'en doutait pas.

Et je vous dirai que je suis à 100 % derrière vous, pourquoi ? Parce que vous liez développement touristique et protection environnementale, et je pense qu'il faut quand même marteler que la protection environnementale, ça peut augmenter la fréquentation touristique, contrairement à ce que beaucoup disent. On appelle cela « l'effet réserve ». Il n'y a qu'à mesurer la fréquentation dans les Bouches de Bonifacio et à Scandola, et on le mesurera bientôt dans la Haute-Vallée de la Restonica.

Donc, si vous restez sur ce chemin, je pense qu'on est dans la bonne voie.

Ensuite, je vais vous faire une suggestion : c'est de travailler avec l'Office de l'environnement, car moi j'en ai un peu souffert quand j'étais aux affaires de l'Office de l'environnement. J'avais commencé un travail et je voulais créer, pas moi tout seul mais avec d'autres intervenants, un spot mondial de territoires à haute valeur environnementale. J'avais à ce titre visité l'île coréenne de Jeju, le détroit du Saloum, le Rio Negro, j'allais partir au Sikkim... Ce sont de très beaux voyages, je sais... Je vous engage à le poursuivre et à créer ce spot.

Le Président TALAMONI

Il y a une demande de prise de parole de Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme la Présidente,

Nous sommes très intéressés par le document qui nous a été soumis aujourd'hui. Dans le principe de la feuille de route sur 3 ans, je pense qu'il s'adapte tout à fait à l'activité du tourisme. Il est impossible aujourd'hui de raisonner sur du long terme au tourisme. Il n'est pas possible de raisonner à 10 ans étant donné que les produits évoluent très, très vite. La clientèle est volatile. Donc, on doit s'adapter en permanence aux exigences et aux attentes des touristes.

Ce programme, cette feuille de route sur 3 ans, nous convient parfaitement parce qu'elle est tout à fait réaliste. Si nous nous engageons sur un long terme, nous pourrions être très vite dépassés par les besoins du moment.

Nous avons en Corse une expérience qui est longue : 150 ans d'expérience touristique entre 1868 où on reçoit les premiers Anglais à Ajaccio, on appelait Ajaccio « la Station d'hiver ». À ce moment-là, pour que le touriste anglais soit dans son environnement, on construit des cottages.

Aujourd'hui, on n'est plus du tout dans cette situation.

Aujourd'hui, on essaye au contraire de montrer aux touristes ce qu'est la Corse. Nous voulons lui montrer ce que l'on est à travers ce que l'on produit et on produit ce que l'on est. Donc, on est vraiment dans cet environnement-là. Donc, vous voyez combien les choses ont pu évoluer au fil des dizaines d'années.

Et il y a une expérience, évidemment, qui a été acquise au fil du temps, mais pour autant, cette professionnalisation est permanente. On a l'impression que parfois, on a été dans une politique de cueillette, et on l'a été.

On a été aussi, et là je défendrai notre paroisse puisqu'on nous a un peu attaqués, les nationalistes ont toujours été pour un certain tourisme. Mais à la différence des autres, nous, nous étions pour la protection de notre environnement.

Quand nous nous sommes battus pour la Testa Vintilegna où le projet de construction était de 300 000 lits, c'était bien pour protéger notre environnement. Nous étions déjà dans le développement durable.

Donc, nous avons une vision, effectivement, qui n'était pas celle de la désanctuarisation. On était déjà dans la protection de certains sites qui aujourd'hui sont des sites exceptionnels. Et heureusement, parce qu'au même moment la Côte d'Azur était bétonnée, les Baléares aujourd'hui sont obligés de détruire ce qu'ils ont construit, ces barrières de béton horribles.

Nous, nationalistes, on a su protéger tout cela.

On a su aussi, après cela, apporter une stabilité : c'est-à-dire que quand on a considéré que le moment était venu, on a apporté une stabilité parce que dans le domaine du tourisme, le client a besoin d'une stabilité. Et on le voit bien aujourd'hui en France et dans d'autres pays aussi, le problème des transports, on l'a connu et les Français le vivent aujourd'hui, notamment les Parisiens, le fait des grèves dans les transports font que Paris est une destination qui n'est pas attractive aujourd'hui. Les problèmes djihadistes font que la France, dans certaines villes, n'est pas attractive aujourd'hui. Donc, le touriste recherche une stabilité.

Alors, nous ne maîtrisons pas certains éléments.

Il y a aussi des choses très intéressantes et notamment dans le titre. Le titre évoque déjà la dimension qui est donnée à cette feuille de route : l'écologie/transition énergétique, la durabilité à plusieurs niveaux. Quand on parle de « durabilité », c'est effectivement le niveau environnemental, mais c'est toujours le niveau économique et vous l'évoquez et c'est le niveau humain. Et à travers l'humain, qu'est-ce qu'il y a ? Il y a notre histoire, il y a nous-mêmes.

Et ce que j'ai trouvé dans votre document, quand vous insistez sur le patrimoine, c'est tout l'apport qu'il faudra amener à certaines carences et je vais prendre un exemple.

C'est mon ami, Tony SINDALI, mais il m'en excusera, je vais l'évoquer. Quand on est à la tête d'une commune comme Corte, qu'on a la chance d'avoir eu un personnage... Et Morosaglia aussi, notre collègue pourrait en parler, je pourrais lui faire ce petit reproche de la même façon... Quand on a eu la chance d'avoir ce personnage, l'opportunité, il n'y a pas à l'entrée de Corte une pancarte qui nous indique que c'est une cité paoline. Il n'y a pas le théâtre vivant qui pourrait à n'importe quel touriste, à tous les moments de l'année,

évoquer l'élaboration de la Constitution de la Corse. Ce sont des éléments qui sont fondamentaux.

Quand nous allons à Carcasonne, quand nous allons dans de nombreux pays et que nous voyons des spectacles vivants dans toutes ces villes, c'est bien toute une histoire qui est transmise et c'est cela que nous attendons, et c'est cela que nous trouvons dans ce document.

Lorsque vous parlez de création de valeurs, c'est celle-ci aussi, c'est cette acculturation. On va parler d'animation, elle est indispensable. On parle de structuration, évidemment, mais il y a une acculturation.

Ce que viennent chercher les touristes, on le voit aujourd'hui. Quand on va sur les sites d'hébergement, qu'est-ce qu'on y trouve ? Quels sont ceux qui sont les plus vendus, les plus consultés ? Ce sont des grottes en bord de mer, ce sont des bergeries, ce sont des habitations, en tout cas ce qui rapproche des bergeries, etc. C'est cela notre identité, c'est cela que recherche le client. Il n'a pas envie forcément d'être dans un appartement avec la cuisine IKEA qu'il peut avoir dans toute l'Europe. Ce n'est pas cela qu'il recherche.

Ce sont des individus différents.

C'est une langue différente.

Sachez une chose : il y a un territoire, une ville en Allemagne où on ne parle qu'une variété linguistique ; les gens y vont exprès pour cela et ils ne se forcent pas du tout à la traduction. Cela veut dire qu'on ne vient pas seulement parce qu'on comprend la langue, mais on vient aussi parce qu'on a besoin d'entendre autre chose, de voir autre chose, parce que liée à la langue, il y a une culture ; liée à la langue, il y a une identité. C'est cela que recherchent les touristes.

Donc, cet équilibre entre les territoires, le bord de mer et le littoral est fondamental et c'est bien là que le travail doit porter. Parce qu'aujourd'hui, c'est encore un tourisme balnéaire. On voit bien l'affluence qu'il y a en Balagne, on met une heure et demie pour traverser Ile Rousse à partir du mois de juin et jusqu'à la fin du mois d'août. On met 10 minutes pour traverser le cours de Calacuccia et ça rouspète, mais ce n'est pas pareil quand même, il n'y a pas la même affluence. Donc, on voit bien qu'il y a du travail à faire de ce côté-là.

Et cet équilibre respectueux des territoires doit passer par une attractivité des produits, faire en sorte que les formations que nous allons améliorer encore, parce qu'il faut les améliorer.

Et il y a un domaine dans lequel on doit être meilleur, c'est le domaine linguistique. On voit bien que nous ne possédons pas l'anglais.

Je vais faire une petite parenthèse : cette année à l'AFPA, nous avons développé plusieurs plateformes « langues ». Malheureusement pour nous, les personnes qui étaient sur ces plateformes « langues » sont meilleures en anglais qu'en corse. Le corse est au niveau débutant, l'anglais est au niveau intermédiaire ou maîtrisé. Retenons-le, c'est une notion importante.

Donc, nous devons faire des efforts dans les plateformes en allemand, en espagnol, en italien. Nous devons maîtriser toutes les langues de façon à ce qu'on accueille convenablement nos touristes.

Le tourisme est un produit, on l'a dit, multiforme. Tout le monde doit y trouver son compte. Je ne pense pas qu'il faille et c'est ce que vous dites aussi dans cette feuille de route, négliger personne.

On ne va pas recevoir que des riches, on est des Corses moyens, on est bien heureux lorsqu'on est accueillis dans d'autres régions, même si on ne va pas forcément dans des hôtels de grand luxe.

Le randonneur doit y trouver son compte.

Le plaisancier doit y trouver son compte.

La personne hébergée en hôtel ou en résidence, etc.

A la différence peut-être, qu'il y a un gros effort à faire, et on n'a pas la main sur les entreprises privées, on parle de durabilité, on ne peut plus accepter des villages entiers de mobil-homes, parce que cela va être un problème lorsqu'il va falloir les recycler. Évidemment, on pourra les envoyer par bateau ailleurs, mais il y en a beaucoup qui restent dans notre maquis aujourd'hui, c'est déjà le cas.

Donc, réfléchissons et peut-être que la filière bois a quelque chose à faire. C'est-à-dire qu'au lieu de proposer des mobil-homes en je ne sais quelle matière qui n'est pas dégradable en tous les cas, proposons des mobil-homes faits avec le bois local, qu'il soit maritime, laricciu ou en hêtre... Je n'en sais rien, c'est peut-être un peu trop cher, mais réfléchissons à des produits de ce type-là.

Tout le monde est concerné par le tourisme, vous le dites fort justement Mme la Présidente : les socioprofessionnels, tout le monde doit participer à faire en sorte que ce tourisme monte en gamme, les

socioprofessionnels, les institutionnels, les habitants, mais aussi les touristes eux-mêmes. Lorsque le touriste, en fin de parcours...

Pardon, je finis...

Le Président TALAMONI

C'est-à-dire que vous avez déjà largement dépassé le temps de parole de votre groupe et qu'il y a encore deux orateurs inscrits dans votre groupe...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors je laisse la parole et je m'en excuse.

Simplement, je finissais en disant que le touriste lui-même lorsqu'il donne une évaluation de son séjour nous permet aussi de nous améliorer.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Muriel FAGNI et M. LUCCHINI sont inscrits. Je vous demanderai d'être particulièrement brefs parce que le temps de parole de votre groupe est déjà épuisé.

Mme Muriel FAGNI

Tout à l'heure, M. ORSUCCI disait que passer en dernier, c'était beaucoup plus confortable puisqu'on avait la notion de tout ce qui avait été dit auparavant. Mais je pense que non, puisque j'avais demandé la parole en premier, vous ne l'avez pas vu, M. le Président, et donc tout a été dit. Donc, je vais être assez brève.

Simplement, Mme la Conseillère exécutive, je vais m'associer à tous mes collègues pour vous féliciter sur la qualité de cette feuille de route.

Vous avez décliné plusieurs points, plusieurs axes, je vais m'arrêter sur l'enjeu qui était l'enjeu des métiers liés au tourisme et à la formation professionnelle pour rendre ces métiers plus attractifs pour notre jeunesse. Vous l'avez dit, cela représente 20 000 emplois.

Et je vais illustrer mes propos par un article du journal « Les Échos », que j'ai lu dernièrement, qui dit « le tango de l'emploi se danse à deux » et j'ai bien aimé.

Alors, effectivement, comme Petr'Antò TOMASI l'a souligné tout à l'heure, un contrat c'est la réciprocité.

Alors oui Christelle, oui Anne TOMASI, la formation, c'est important, mais la formation ne fait pas tout.

Aujourd'hui, les intentions d'embauche sont vraiment à la hausse. Pour les transformer en emplois, il faut vraiment que les employeurs et les salariés puissent se rencontrer.

Souvent lors des CA de l'Agence du tourisme, et Christelle aussi peut en témoigner, il y a inadéquation des profils, c'est la première cause de difficulté des employeurs dans le recrutement. Mais comme l'a souligné tout à l'heure Josepha dans sa réponse à la question d'Anne TOMASI, tous les acteurs de l'emploi sont vraiment sensibles à ce problème justement de recrutement et plusieurs actions sont mises en route pour essayer de répondre avec un maillage territorial au plus près des employeurs.

Puisqu'aujourd'hui le marché du travail se tend, les candidats qui sont qualifiés ont forcément plus de choix. Et s'ils ont plus de choix, les entreprises devront améliorer leurs propositions et cela commence par la qualité des contrats de travail qui sont proposés.

Et, aussi, la qualité de vie au travail, parce que cette notion de qualité de vie au travail ne s'intègre pas simplement dans des grandes enseignes ou pour des collectivités, la qualité de vie au travail doit être présente même au sein des petites PME, et peut-être qu'on peut accompagner certains employeurs à tendre vers cette qualité de vie au travail pour donner envie d'avoir envie à nos jeunes et continuer justement dans ces métiers.

En Commission, Nadine NIVAGGIONI a souligné qu'en fait, on avait de plus en plus de mal à faire rentrer des stagiaires dans ces formations professionnelles qui sont liées au tourisme et on ne peut pas obliger la personne, il faut que la personne soit motivée. La motivation est le moteur principal et aujourd'hui justement, il y a vraiment un souci avec cette attractivité du métier, cette reconnaissance du métier et donc, il faut vraiment que, après avoir identifié toutes ces causes, on se mette tous autour de la table pour travailler et rectifier au mieux ce problème.

Le Président TALAMONI

E cusì sia !

M. LUCCHINI, sachant que nous sommes très au-delà du temps de parole du groupe. Vous avez la parole.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, M. le Président et cher collègue. Je tiens tout d'abord à féliciter la qualité de la feuille de route de Nanette MAUPERTUIS pour son pragmatisme, son réalisme, surtout avec un dossier qui est chiffré, qui est quantifié dans l'espace et dans la durée, cela est important.

Je voudrais revenir sur trois points : un point d'éclaircissement sur la notion « d'exportation pour le tourisme », parce que souvent on ne comprend pas le terme « exportation pour le tourisme ». Donc, il faut bien comprendre que le tourisme, il y a la notion d'exportation, c'est une notion d'aller chercher le touriste hors de Corse et de vendre un produit qui nous appartient. C'est une notion qu'il fallait remettre en place.

Et puis le deuxième point, c'est la destination nature pour la Corse. Il faut savoir, on le voit, que le touriste qui arrive en Corse dépense cinq fois moins dans les services culturels et loisirs qu'en France. Donc, s'il vient en Corse, c'est vraiment pour la destination nature. C'est un point important à souligner.

Ce que je voulais rappeler aussi puisque la discussion a été engagée tout à l'heure avec Jean-Jacques ORSUCCI, c'est qu'il faut quand même rappeler que ce patrimoine nature qui a préservé nos espaces littoraux, a été le combat des nationalistes pendant plus de 50 ans. Et là, je ne partage pas son idée non plus sur la famille libérale parce qu'à l'époque, le développement du tourisme était, pour la famille libérale un développement de tourisme côtier et surtout un développement de masse. Nadine a rappelé la Testa Vintilegna qui est proche de chez nous où, à l'époque, il y avait 300 000 lits, où, en 75 on a ouvert l'aéroport de Figari alors qu'il n'y avait pas de tourisme en Corse, par rapport à ces projets-là. Donc, on voit bien la dimension qui était donnée au tourisme à l'époque.

Notre combat qui, à l'époque, était décrié par la famille libérale qui nous disait que notre combat desservait au développement économique et touristique de la Corse, ce n'est pas vrai parce qu'aujourd'hui, on se rend bien compte que l'ensemble des familles politiques qui sont en Corse, ont

conscience que nous avons bien protégé nos espaces et que l'avenir du tourisme c'est un avenir du tourisme vert et un avenir du tourisme durable en Corse.

Je pense que la Corse doit devenir la destination nature en Europe, au cœur de la Méditerranée et surtout avec le logo éco-tourisme.

Alors pour cela, nous avons besoin de moyens financiers pour protéger ces espaces naturels et cette biodiversité si fragile.

Troisième point : le problème que l'on a, c'est que la législation française ne nous permet pas de prélever ces écotaxes. On l'a vu sur les camping-cars, on le voit sur l'accès aux sites naturels ouverts au public, on le voit ensuite sur les mouillages des bateaux. C'est pour cela que le combat constitutionnel que nous avons mené ces derniers mois, c'était aussi pour pouvoir choisir et préserver le tourisme que l'on veut pour demain.

Je vais rappeler ce que disait notre présidente, et je vais la citer : « notre idéal serait à la faveur d'évolutions institutionnelles proposées ultérieurement, de pouvoir mettre en place une incitation fiscale », Ça je pense que c'est quelque chose d'important.

Pour en finir, je vous dirai que la Corse doit avoir le choix de ses moyens pour un tourisme qui correspond à ses attentes. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Alors, M. CECCOLI a demandé la parole.

M. François-Xavier CECCOLI

Juste, rapidement, deux petites choses. La première sur l'aspect environnemental et surtout, je ne vois plus mon collègue de l'Office hydraulique, des enjeux importants sur les réserves hydrauliques puisqu'à tout mener de front, le challenge qui est déjà difficile le sera encore plus, c'est-à-dire à la fois les réserves d'eau pour les agriculteurs, pour les populations locales, et bien évidemment aussi pour l'aspect touristique qui, dans certaines régions en particulier, on l'a vu l'extrême sud, le Cap-Corse, est un enjeu prégnant.

C'est là aussi où l'on peut saluer le document qui parle également d'une montée en gamme parce que là aussi, peut-être que si on veut garder la même influence en matière de retombées économiques, cette montée en gamme peut permettre de rationaliser la fréquentation.

Un deuxième point qui nous tenait à cœur pendant la campagne, ça concerne les déchets. Si je ne m'abuse, aujourd'hui, les touristes ne sont pas directement impactés par les déchets qu'ils produisent, c'est l'ensemble des familles et des foyers corses qui payent pour tout ce qui est traitement. Donc, on ne va pas rentrer dans le sujet du jour et l'actualité, mais il est bien évident qu'on a tous vu gonfler notre participation à la gestion des déchets en Corse, et il n'y a pas de raisons que ce sujet-là s'améliore rapidement.

Donc, une simple doléance : ne pourrait-t-on pas réfléchir à, quelque part, que le principe du pollueur payeur soit le même que du générateur de déchets payeur, et que, d'une manière ou d'une autre, les touristes puissent participer au coût des déchets, ce qui permettrait, à budget constant, de diminuer la facture pour l'ensemble des ménages en Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Donc Petr'Antone TOMASI pour le groupe « Corsica libera ».

M. Petr'Antone TOMASI

Merci M. le Président. Je serai bref, je ne souhaite pas alourdir les débats à cette heure, mais simplement réagir à un propos en qualité d'administrateur de l'Office de l'environnement de la Corse et en l'absence de François SARGENTINI, je trouve assez étrange, je regrette que Jean-Charles ORSUCCI soit parti, mais peut-être est-il devant un écran, que le maire de Bunifaziu, si j'ai bien compris, regrette la décision qui avait été prise par l'Office de refuser l'organisation d'une compétition, « Swing run » me semble-t-il, il y a quelques mois dans le périmètre de la réserve des Bouches de Bunifaziu.

Ceci a été motivé par un certain nombre de raisons. D'abord, certes c'est prévu par un décret qui a été fait ailleurs, mais c'est bien l'objet d'une réserve que de réglementer les activités en son sein. Il est interdit au sein de la réserve des Bouches d'accueillir des activités de type commercial, c'est bien de cela dont il s'agissait.

Deuxièmement, cette compétition devait passer sur des terres qui appartenaient également, pour partie, au Conservatoire du littoral qui s'y était dit opposé.

Troisièmement, c'est une manifestation commerciale, je le répète, organisée par une entreprise suédoise. Revient-il à l'Office de l'environnement de préserver et de réparer l'impact environnemental sur ces sites ? Nous ne le pensons pas. Nous, nous assumons à 100 % cette décision. Je trouve la position

de notre collègue, et par ailleurs maire de Bonifaziu, assez curieuse, je dois vous le dire.

Je profite d'avoir le micro ouvert, bien sûr nous abondons dans le sens de ce lien fort entre environnement, identité et atouts en matière économique. Je pense que ces deux éléments d'identité, la préservation de ce patrimoine, c'est aujourd'hui notre richesse, c'est notre plus-value et je ne comptais pas intervenir sur ce dossier, mais je profite d'avoir le micro ouvert pour avoir une parole et une pensée pour tous les militants qui, depuis quatre décennies, ont consenti tous les sacrifices pour préserver à la fois cette identité et ce patrimoine naturel.

Le Président TALAMONI

Merci. Non, ce n'est pas comme cela que ça marche, votre groupe a utilisé le double de son temps de parole, après il faut qu'il y ait des règles, sinon ce n'est pas la peine que l'on réunisse la Commission permanente...

Mme Fabienne GIOVANNINI

Je demande un transfert de quota, si possible, je ne parle pas souvent, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas la peine que l'on réunisse la Commission permanente...

M. Fabienne GIOVANNINI

C'était pour faire une suggestion.

Le Président TALAMONI

On a tous mieux à faire que fixer des règles qui ne sont jamais respectées.

Bien, je crois que tous les groupes se sont exprimés. La réponse, peut-être, du Conseil exécutif à certains d'entre vous et puis ensuite, nous voterons, d'abord sur l'amendement et puis ensuite sur le rapport.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci à tous pour vos questions, vos commentaires et vos suggestions également.

Je suis ravie que vous adhérez à la feuille de route qui vous a été proposée, non pas parce qu'avec les services de l'Agence du tourisme nous l'avons élaborée, et je les en remercie, mais parce qu'elle permet, me semble-t-il, aujourd'hui, de réconcilier tout le monde sur un sujet qui a été socialement vif pendant des années, qui risque de l'être encore, il ne faut pas non plus se voiler la face, parce que comme le tourisme est volatil, l'acceptabilité sociale est très volatile aussi. On a tous, les uns et les autres, été bloqués dans des embouteillages, on a tous tempêté l'été, lorsqu'on arrive sur les plages et qu'elles sont bondées, lorsqu'il y a du bruit à 3 heures du matin, et ça nous arrivera peut-être encore, au mois d'août prochain. Donc, il faut que l'on soit très vigilants par rapport à cela.

Je suis ravie parce qu'effectivement, nous sommes au moment des choix cruciaux qu'il y a lieu de faire et ce choix-là, il a été porté effectivement pendant plusieurs années par des revendications en matière de protection environnementale par certains, par la volonté d'autres, de mettre en valeur sur le plan économique, une terre qui avait des atouts fabuleux et qui en a encore beaucoup, je le répète, par rapport à d'autres destinations et d'autres lieux similaires ou quasiment similaires en Méditerranée.

Ce qui est important, à mon avis, de notre point de vue, c'est que nous arrivions au moins à converger sur le choix que nous avons à faire. La difficulté pendant des années, c'est que le tourisme, Nadine rappelait les 150 ans du tourisme, il n'y a pas eu de rejet du tourisme par rapport aux anglais qui arrivaient à la fin du 19^{ème} siècle. Le problème du tourisme est arrivé lorsqu'il y a eu un choc, ça s'appelle un choc d'ailleurs en économie, il y a eu un choc dans les années 60, d'abord les années 50 et puis surtout les années 60, et ensuite dans les années 2000. On identifie bien statiquement ces deux périodes-là comme des moments où il y a eu une fréquentation tellement forte et des mécanismes de prédation tellement forts qu'ils ont perturbé les équilibres à la fois naturels, mais aussi les équilibres économiques et les équilibres sociaux.

Je pense que rien n'avait été choisi. Dans les années 60 on a demandé à des jeunes qui étaient des bergers, à d'autres qui étaient des seigneurs de devenir des serviteurs. Vous comprenez bien que socio- psychologiquement, ce fut un choc terrible. On a vu ce qui en a résulté. Aujourd'hui, c'est notre histoire. Il y a eu effectivement un mécanisme d'apprentissage très, très fort qui

a été réalisé, des erreurs qui ont été faites, certainement. Et puis, nous arrivons aujourd'hui à une situation, on a une hyperspécialisation touristique qui est peut-être même trop forte, mais qui nous oblige à poser clairement les clés du débat.

Ce débat a eu lieu il y a un instant et je tenais, moi aussi d'ailleurs, si je puis me permettre, à vous féliciter pour la qualité des interventions qui ont eu lieu dans cet hémicycle.

Alors, je ne vais peut-être pas répondre à tout le monde, mais je vais essayer de la faire très, très rapidement sur certains points.

Jean-Charles ORSUCCI est sorti, mais nous en avons débattu en Commission du développement économique longuement. Pour ce qui est des transferts de labels, je crois que nous avons démontré dans le domaine du tourisme, comme dans le domaine de l'aérien lorsque l'on a créé Air Corsica et que personne ne faisait confiance aux pilotes d'Air Corsica, moi je me souviens de cette période-là, l'avion hà da cascà, j'entendais.

Donc, il faut se faire confiance aussi en matière d'évaluation et de la qualité des labels que nous décernons. Aujourd'hui, nous décernons des labels par exemple concernant les offices du tourisme, concernant l'hôtellerie également, qui sont calés sur des grilles d'évaluation nationale ou européenne, peu importe. Et, je pense qu'il n'y a aucun établissement ou aucun office du tourisme qui, aujourd'hui peut se prévaloir d'un passe-droit et d'avoir été labélisé. Je crois même qu'on a une exigence de qualité dans l'expertise et la responsabilisation des acteurs, quels qu'ils soient, ça va de l'inspecteur qui va dans les structures touristiques jusqu'au président de l'Exécutif qui signe des arrêtés en la matière. Je crois que l'on fait preuve de maturité et peut-être que l'on est même plus durs, il faut le savoir, que dans certaines destinations, en tout cas continentales.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui, l'Agence du tourisme de la Corse et la Collectivité de Corse ont les prérogatives en matière de tourisme les plus avancées au regard des autres régions métropolitaines. D'ailleurs, l'Agence du tourisme est inscrite, si j'ose dire, dans le Dalloz, il y a un chapitre entier sur la compétence tourisme et que pour autant, les procédures sont plus compliquées et plus exigeantes qu'elles ne sont sur le continent où c'est le préfet qui délivre ces autorisations. C'est même un peu trop compliqué d'ailleurs parfois, nous concernant.

Donc, je crois qu'il faut vraiment éviter tout complexe en la matière, il faut assumer ses responsabilités de manière sereine, dire non quand c'est non. Nous aurons des choses à trancher tous ensemble dans les mois qui viennent et

dans le cadre notamment des évolutions du PADDUC et nous aurons à le faire avec beaucoup de convictions, de professionnalisme et de sens des responsabilités au regard de ce que nous avons à laisser à la génération future.

Donc, ça c'est le premier point sur la question des transferts.

Sur la question de la transversalité, je ne reviens pas là-dessus, c'est au sein de cet Exécutif la méthode de travail que nous avons adoptée depuis le début.

Sur le thermalisme, je travaille avec Jean-Christophe bien sûr, sur la plaisance aussi, avec Josepha sur la question de la formation, et bien évidemment de la valorisation patrimoniale dans laquelle nous créons un cluster, une groupe de réflexion, sur la valorisation patrimoniale et culturelle. Josepha, là-dessus, pourra intervenir dans un instant, je ne veux pas non plus aller sur les domaines de mes collègues. Avec François SARGENTINI et antérieurement avec Agnès SIMONPIETRI, tout de suite nous avons compris les enjeux qu'il y avait à coupler le tourisme et l'environnement.

Donc, il ne faut pas s'inquiéter sur le fait qu'éventuellement nous travaillerions en tuyau d'orgue, pas du tout, nous sommes véritablement dans une logique de transversalité.

Christelle, merci pour ton amendement qui vise à octroyer plus de moyens à l'Agence du tourisme. Sur la forme, il ne peut pas y avoir d'amendements, parce qu'en fait, on va vous demander de prendre acte de la feuille du tourisme. Donc elle ne va pas être amendée. Mais merci pour la proposition qui mérite, à mon avis, un examen précis, non pas uniquement, M. le Président, précis et dans le cadre global de discussions budgétaires et fiscales, l'Exécutif pourra analyser la proposition qui a été faite, on y reviendra, évidemment, à l'occasion de la session budgétaire, fin mai, dans le cadre de l'examen des ressources fiscales de la Collectivité.

Donc, voilà pour ce point-là, concernant cet amendement, mais ça prouve bien, aussi, que ça suscite chez tout le monde des interrogations et des propositions que l'on examinera bien volontiers.

Concernant les déchets, je répondrai concomitamment à M. CECCOLI et à Christelle puisque vous avez évoqué la question. Alors oui, évidemment il y a un volume de déchets plus important au mois de juillet et surtout au mois d'août, il y a un pic au mois d'août. Il y a une corrélation parfaite entre la fréquentation et le volume total de déchets, c'est bien évident.

Les interrogations que nous menons auprès des professionnels du tourisme, que ce soit les restaurateurs, les hôteliers, démontrent que certains ont déjà adopté de bonnes pratiques. Ils se plaignent souvent effectivement du fait que la collecte ne se fait pas au bon moment, là, la Collectivité évidemment n'est pas responsable, que les collectes ne sont pas suffisamment importantes, suffisamment fréquentes, que ça passe aux heures où vous avez tous les touristes au restaurant.

Mais par contre, moi je constate que les professionnels sont sensibles à la question du tri sélectif, que certains même sont en train d'utiliser des systèmes de recyclage avec du verre pillé. Par exemple, il y a du verre qui est pillé aujourd'hui pour faire du sable avec. A Vizzanova ils se sont auto organisés carrément sur la station de Vizzavona, parce qu'un hôtelier et un restaurateur, ou quelqu'un qui tient une paillette, n'a aucun intérêt à avoir les poubelles devant, c'est un principe de réalité, encore moins un maire ou un président d'intercommunalité. Ça paraît évident.

L'ATC est en train d'étudier, nous le ferons avec l'Office de l'environnement, des opérations pilotes et des systèmes d'incitation pour accompagner les professionnels du tourisme dans ce domaine-là. Mais il y est bien évident que ça rejoint, parce que le problème des déchets est un problème systémique, ça rejoint ensuite le problème global, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a trié, une fois que la collecte s'est bien faite, qu'est-ce qui se passe ? On est bien au fait de cela, et ça dépend du règlement du problème global qui est posé à nous, dont on a débattu ce matin. Voilà pour la question des déchets.

Pour la question des métiers qui est transversale à plusieurs interrogations, merci Muriel pour ta question, merci Christelle également et Nadine qui connaît bien ce dossier-là. Je l'ai dit en Commission du développement, une école hôtelière ne règlera pas le problème de la tension sur le marché du travail. Ça c'est évident. L'école hôtelière vise à répondre à un besoin de formation dans le domaine de l'hôtellerie, voire la restauration. Elle ne règlera pas la question de tous les métiers du tourisme, et d'ailleurs il y a une offre de formation aujourd'hui assez diversifiée dans les métiers du tourisme avec l'université, avec l'AFPA, avec de la formation continue, de la formation initiale, il y a des BTS qui marchent très, très bien. D'ailleurs ils sont souvent insuffisamment équipés pour faire face à la demande et aux pratiques nécessaires quotidiennes et travaux dirigés, etc., des jeunes. Mais il faut avoir une réflexion, là-aussi, globale sur le sujet, on ne peut pas dire que l'école hôtelière va tout régler.

Par contre, là où je me suis engagée, y compris en conseil d'administration de l'Agence, et on en a déjà discuté avec Josepha GIACOMETTI, on va arrêter les serpents de mer, on va prendre le problème de

l'école hôtelière ou le problème de la formation, et on va répondre à la question. S'il faut une école hôtelière, c'est oui, s'il ne faut plus d'école hôtelière, on n'en discute plus, parce que des dossiers d'école hôtelière, il y en a 10 à l'Agence du tourisme.

Donc, il faut régler les problèmes, si ce n'est pas faisable et pas soutenable, il ne faut pas faire. S'il s'avère qu'en discutant avec tout le monde c'est une option, il faut tracer d'autant que pour financer ce genre de chose, on trouve de l'argent à Bruxelles, on trouve du FSE, du fonds social européen, il n'y a pas de souci là-dessus.

Donc voilà pour la question des métiers, de la formation qui me tient à cœur, vous imaginez, fortement parce qu'évidemment, je considère qu'en tant qu'économiste, qu'il y a insuffisamment de jeunes corses qui sont attirés par ces filières et, à juste titre, parce qu'ils ne sont pas très bien rémunérés, alors qu'il y a une gamme de métiers fabuleuse dans le domaine du tourisme. Il n'y a pas uniquement que des femmes de chambre, avec tout le respect que je peux avoir pour les femmes de chambre, bien évidemment, ou que des jardiniers, loin de là. Il y a des métiers de cadres dans le domaine du tourisme, sur lesquels d'ailleurs l'université forme des personnes. Il est essentiel que nous arrivions à avoir une matrice globale de la question de la formation. Mais évidemment, c'est un sujet qui appartient encore plus à Josepha, je dirai, qu'à la présidente de l'Agence du tourisme, et il faut véritablement qu'on travaille là-dessus, de manière rationnelle et surtout de manière lucide.

Concernant l'intervention de Pierre GHIONGA, Pierre je n'ai pas fait autant de voyages que toi, même certaines destinations que tu évoques, je ne les connais pas. Mais les voyages forment la jeunesse, on le sait. Tu as raison de dire qu'il y a des destinations qui ont joué sur la question de l'effet réserve. Il y a une destination dans le monde qui est le Costa-Rica, qui s'est pleinement spécialisée sur le tourisme durable. Mais le Costa-Rica est un Etat, il peut prendre des décisions en matière de lois et de règlements. Nous, on est quand même bloqué aux entournures concernant des adaptations législatives, voire même aujourd'hui des adaptations réglementaires.

Donc évidemment, il est impératif qu'en matière d'environnement et de valorisation touristique, on puisse disposer de marges de manœuvre sur le plan normatif en général. Et, cela répond aussi aux interrogations de Jean Jacques LUCCHINI sur le sujet.

Nadine, évidemment les éléments que tu as évoqués, je les partage totalement. Il faut être très, très vigilant au regard du potentiel touristique que nous avons et également du potentiel environnemental que nous avons. Il nous

faut en la matière une rigueur très grande, je parle bien de rigueur, et de l'implication de l'ensemble des acteurs.

La patrimonialisation est encore un sujet que je partage bien volontiers avec Josepha GIACOMETTI et sur lequel l'université a beaucoup travaillé. La question de la patrimonialisation est essentielle. Patrimonialisation attention, ça ne veut pas dire folklore, ça ne veut pas dire folklorisation. Patrimonialisation, ça peut être un processus qui nous permet, non seulement d'inventorier d'abord ce dont nous disposons, ce que la nature nous offre ou ce que l'histoire nous a légué, mais que nous arrivions effectivement, à partir de cela, de décréter et d'établir ce qui a de la valeur ou ce qui n'en a pas. Et la valeur, tu as raison, elle est multiple, elle n'est pas qu'économique, la valeur elle est identitaire, la valeur correspond à différents types de grandeur, et y compris celle des touristes qui se représentent les choses lorsqu'ils arrivent ici et qui, des fois, accordent des choses à des trucs qui, pour nous, sont complètement surprenantes.

Donc, on a été assez mauvais, jusqu'à maintenant, dans ces domaines-là, c'est la vérité bien que l'université, je le répète, ait beaucoup travaillé là-dessus, on a été assez mauvais et il y a des territoires où effectivement, on valorise Napoléon et des endroits où il a fait une sieste et où il y a une plaque et on fait payer 5 € pour visiter l'endroit. Et ici, Napoléon est né et effectivement, c'est insuffisamment valorisé. Mais je sais que c'est un sujet qui tient au cœur de plusieurs personnes ici, dont le président de l'Assemblée et beaucoup de Corses évidemment y sont très sensibles.

De la même façon, lorsque nous sommes allés à Paoli City, un des seuls voyages d'ailleurs que j'ai pu faire au cours des derniers mois, à part Bruxelles, lorsque nous sommes allés à Paoli City, nous avons mesuré ce que représentait, pour les Américains et pour les Corses de la diaspora Américaine, la figure de Paoli.

Aujourd'hui, on a le Président Macron qui se rend à Moud Vernon pour voir la chambre où a dormi Lafayette, donc dans la maison de Washington. A Paoli City et à Philadelphie, au National Constitution Center, c'est la figure de Paoli qui prévaut et la connexion avec Lafayette qui est essentielle. Et on nous l'a dit, et on l'a vu de manière très, très claire et très évidente. D'ailleurs, Josepha pourra vous parler des projets, que nous avons, de valorisation patrimoniale et touristique concernant ce sujet.

Concernant l'architecture, c'est fondamental parce que l'architecture c'est le reflet de ce que nous sommes, du lien que nous avons aux milieux et aux lieux. Donc, il y a eu des énormités architecturales dans le domaine touristique mais pas que touristique. Aujourd'hui, l'Agence du tourisme, pour

vous donner qu'un exemple, consulte systématiquement les CAUE, qui auront peut-être vocation à fusionner, les deux CAUE Haute-Corse et Corse-du-Sud, lorsqu'il y a des projets d'investissements touristiques et que nous octroyons des moyens, on demande une expertise. De la même façon, nous allons demander une expertise systématique lorsqu'il s'agit d'activités de pleine-nature à l'Office de l'environnement.

Donc, il faut voir que nous sommes une exigence de qualité par rapport à ces projets multiples et variés.

Muriel, pour te dire que, tu le sais, au conseil d'administration sont représentés le monde professionnel mais aussi les salariés avec la commission paritaire hôtel et restauration. Nous avons une convention avec eux et nous travaillons effectivement avec eux sur les problématiques de l'emploi, de la qualification et nous envisageons, effectivement, de remettre sur le métier la question du CDI saisonnier, auquel Christelle a fait allusion il y a un instant.

Là encore, c'est comme l'école hôtelière, il n'y a aucun tabou, mais à un moment donné, il faut répondre à la question : oui ou non faut-il un CDI saisonnier ? Je sais qu'aujourd'hui il y a les professionnels qui sont preneurs et c'est très séduisant. En apparence, le jeune, en général ce sont des jeunes mais il n'y a pas que des jeunes qui travaillent dans le tourisme, le salarié du tourisme, la saisonnier travaille pendant 4, 5 mois, ensuite il se repose un peu, et il part en formation et il a un CDI qui lui permet de couvrir toute cette période-là.

Alors, il y a des avantages et des inconvénients, je ne vais pas faire le débat ici, ça été réclamé y compris dans une motion, mais aujourd'hui lorsque l'on interroge les travailleurs du tourisme, on vous répond : « ah non ! Moi un CDI toute l'année ça ne m'intéresse pas forcément » Et là, on a une étude sur 400 saisonniers.

Donc, il faut bien que nous travaillions là-dessus, de manière concertée, en faisant des tests. Moi je propose qu'il y ait des tests qui soient réalisés par filières et que l'on avance là-dessus.

Concernant la question de l'eau, elle est essentielle, on ne va pas faire acqua vostra tout de suite, mais elle est essentielle. Nous avons quand même une richesse que n'ont pas les autres îles : 8 milliards de mètres cubes qui tombent sur l'île. A un moment donné, lorsque vous faites la liste des avantages et des inconvénients, on la met dans la liste des avantages, on ne la met pas comme un inconvénient, il faut être très pragmatique. Aux Baléares, on dessale, à Malte on dessale, aux Baléares on importe aussi, il y a des citernes qui arrivent, il y a 13 millions de touristes, les citernes arrivent, il n'y pas d'eau. Malte c'est un caillou, il n'y a rien.

Donc, quand ils entendent qu'il y a 8 milliards qui tombent sur la Corse évidemment ça nous incite, et on y travaille avec Saveriu, à avoir en la matière une politique qui tienne compte aussi, en matière d'aménagement hydraulique, des zones de fréquentation

Je vous informe, que jusqu'à aujourd'hui, et pour le coup la Chambre régionale des compte avait raison, qu'en matière d'observation touristique, l'Agence du tourisme n'avait plus de personnels, sauf deux, au sein de l'observatoire. Nous avons lancé une enquête aux frontières lors de la dernière saison, d'avril jusqu'au mois de septembre, nous avons recueilli 70 000 questionnaires, ils sont en train d'être exploités avec l'INSEE.

Il y aura effectivement dans les réponses à ses questions : « où avez-vous passé vos vacances en Corse » ? C'est-à-dire que l'on sache où ils vont, on ne sait pas où vont les gens, c'est quand même hallucinant. Pour faire une politique des déchets territorialisée et une politique de l'eau territorialisée et dimensionner les moyens et les infrastructures, il faut savoir combien il y a de gens sur le territoire, sur le territoire dont parlait Xavier en Commission des finances. Pour faire des diagnostics territoriaux, il faut savoir où sont les gens, c'est une variable fondamentale.

Donc, la question de l'observation, elle est fondamentale, en amont, de ce point de vue, et je vous informe donc, qu'on est en train de corriger fortement les choses avec la Commission « observation » de l'Agence du tourisme.

Donc, je pense avoir répondu aux questions générales et particulières. Jean-Jacques, j'ai répondu effectivement en répondant aux autres sur certains points, et on en a discuté en Commission du développement. Oui, tu as raison, aujourd'hui en Corse, on dépense 5 fois moins dans le domaine de la dépense culturelle et patrimoniale, qu'ailleurs. Mais, il faut se poser aussi les bonnes questions : qu'est-ce que l'on propose dans certains territoires en matière de services patrimoniaux et culturels ? Et Josepha, Dieu sait si elle travaille là-dessus depuis des mois avec les associations, avec les producteurs et les acteurs de la vie culturelle et qui s'occupent aussi du patrimoine, tout est ouvert, ils dépensent 5 fois moins parce qu'ici, ce n'est pas payant, il faut être lucide, c'est-à-dire qu'ici tout est « free » comme disent les américains, il y a tout qui est gratuit, les plages sont gratuites, tout est gratuit.

Moi, je ne dis pas qu'il faut faire payer pour tout, mais je suis désolée, je suis économiste, en économie, ce qui n'a pas de prix, n'a pas de valeur. Par contre, je considère qu'il y a des valeurs autres qu'économiques, comme le disait Nadine tout à l'heure. Aujourd'hui, tout a été ouvert et on n'a pas suffisamment extrait cette valeur ajoutée que j'évoquais tout à l'heure, qui

va nous permettre de protéger notre destination et, mieux, de la valoriser par rapport à la concurrence.

Donc voilà, je pense que j'ai répondu de la manière la plus précise possible aux uns et aux autres. Je vous renouvelle mes remerciements pour vos commentaires et vos suggestions. On ne peut pas faire d'amendements, mais que je ne manquerai pas, évidemment, de reprendre à mon compte et que l'Agence du tourisme ne manquera pas de reprendre à son compte dans les moments un peu difficiles qu'elle traverse actuellement. Je vous remercie de votre confiance.

Le Président TALAMONI

La discussion générale est close. Nous avons un amendement, mais il s'agit d'une feuille de route de l'Exécutif qui n'appelle pas un vote formel de l'Assemblée, sauf sur la prise d'acte et donc, il est difficile d'imposer à l'Exécutif un amendement sur un texte qui ne va pas être voté formellement par l'Assemblée.

(Brouhaha).

La discussion est close. Si vous n'avez pas eu la réponse, vous la demanderez à une autre occasion puisque la discussion générale est close. Il faut respecter un peu les procédures des fois, parce que sinon on ne s'en sort pas.

Donc, je vais faire voter sur la prise d'acte...

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, il n'est pas question de remettre en cause le fait que nous ne puissions pas amender, dont acte...

Le Président TALAMONI

Ce n'est pas ça, non seulement on ne peut pas amender, mais à cette heure-ci, on ne peut même plus intervenir, la discussion générale est close.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très bien, permettez-moi de faire remarquer que nous n'avons pas eu la réponse de l'Exécutif sur la nature de l'amendement, quand bien même ne pourrions-nous pas amender.

Le Président TALAMONI

Voilà. Donc, nous allons demander à l'Assemblée de prendre acte de la présentation de ce texte.

Les services se sont livrés, suite à la petite discussion de tout à l'heure sur le plan procédurale, à une vérification et conformément à ce que nous vous annonçons tout à l'heure et ce que nous soutenions, lorsqu'il y a un vote pour prendre acte de la présentation d'un texte, eh bien il est tout à fait possible de ne pas voter, de voter « contre », c'est tout à fait possible. Mais enfin, il est évident que de voter « contre » le fait de prendre acte de la présentation d'un texte, ensuite chacun pourra analyser le vote comme il voudra, mais en tout cas, c'est un vote et à partir du moment où il y a un vote, chacun fait ce qu'il veut.

Donc, je mets aux voix la proposition qui consiste à prendre acte de la présentation de cette feuille de route.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'Assemblée vient de prendre acte de la présentation de la feuille de route.

Je pense qu'il serait bon maintenant de suspendre la séance pour aller diner, nous nous retrouvons, si vous le voulez bien, dans une heure, dans l'hémicycle pour essayer d'avancer un peu...

Le Président SIMEONI

M. le Président, Nanette MAUPERTUIS a 2 petits rapports, elle doit repartir ce soir, est-ce que l'on peut faire en 5 minutes ces deux rapports ?

Le Président TALAMONI

Bien, nous allons examiner ces rapports, si bien entendu l'Assemblée l'accepte.

Rapport n° 2018/O1/110 : Modification des statuts de l'Agence du tourisme de la Corse.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, et merci l'Assemblée de sursoir quelques instants au dîner. C'est vraiment très lié, je crois que c'est important de présenter les choses de manière globale.

Donc, au regard des besoins du domaine touristique et de la prolifération législative et réglementaire, l'Agence du tourisme a dû adapter à plusieurs reprises ses statuts initiaux au cours des dix dernières années, notamment pour consolider son statut d'établissement public industriel et commercial.

On a plusieurs évolutions qui ont eu lieu et le statut revisité qui vous est proposé aujourd'hui, poursuit plusieurs objectifs. D'abord, il agrège les modifications qui sont présentées d'ailleurs dans le rapport, dans un document homogène parce que moi, lorsque je suis arrivée, j'avais un document qui compilait plusieurs choses, des fois certains articles étaient redondants et un certain nombre d'incohérences existaient.

Donc, certains paragraphes ont été supprimés parce qu'ils étaient des fois obsolètes ou désuets de par l'évolution législative ou réglementaire. Ensuite, on a introduit un préambule comme substrat juridique fondateur, on a précisé le rôle d'ordonnateur du président de l'établissement qui n'était pas évident dans les statuts, en tout cas il y avait deux éléments contradictoires et on a également précisé l'article qui concerne les ressources financières de l'établissement que vous pouvez analyser.

On a enfin fait du toilettage pour simplifier les choses en matière notamment de quorum, pour que tout le monde soit très informé. Ce matin, la Chambre régionale des comptes a évoqué le fait que pendant plusieurs années le quorum n'était pas atteint dans le conseil d'administration de l'Agence du tourisme. Me concernant en tout cas, et la mandature actuelle, on n'a jamais eu de problème de ce type, mais c'est vrai que c'est compliqué pour les professionnels de venir au mois de juillet parfois, en pleine saison, ou au mois de septembre, assister au conseil d'administration de l'agence.

Donc, on a établi un quorum fondé sur les présents et les représentés. Et puis également on a introduit, la loi le permet, la possibilité d'avoir des

membres du conseil d'administration qui soient présents par visioconférence ou qui soient en téléprésence.

Tout cela pour qu'il y ait véritablement un quorum qui soit atteint et le maximum de personnes qui puissent participer aux discussions, qui ont donné d'ailleurs la feuille de route qui vous a été présentée tout à l'heure.

Donc, voilà les principales modifications qui ont été apportées. Je vous propose de les approuver telles qu'elles sont annexées dans le présent rapport. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. Merci.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission développement.

Mme Julie GUISEPPI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Très bien, la parole est à qui la demande ? Personne.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/O1/094 : Transfert et élargissement du périmètre de perception de la taxe de séjour départementale.

Vous avez la parole.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. C'est un rapport qui est très complémentaire des deux précédents. Il s'agit du transfert du produit de la taxe de séjour additionnelle anciennement départementale. Je rappelle très rapidement de quoi il s'agit. La taxe de séjour, je crois que tout le monde connaît, lorsque vous vous déplacez où que ce soit, vous la payez, c'est le seul impôt touristique qui est le premier mode de financement de l'action touristique locale.

Ce sont aujourd'hui les intercommunalités qui la prélèvent, le collecteur étant l'hébergeur, bien évidemment, sauf lorsque la commune, avant l'application de la loi NOTRe, a décidé de conserver sa taxe de séjour, ce qui a conduit à quelques débats dans certaines intercommunalités.

C'est un impôt qui est important, c'est un impôt pour lequel le principe d'égalité devant l'impôt s'applique partout sur le territoire français. Vous savez que ça peut être prélevé de manière forfaitaire ou au réel, lorsque l'on prélève au réel, c'est peut-être un peu plus compliqué, mais les recettes fiscales sont beaucoup plus importantes.

Et donc, il est très important, et c'est le discours que je tiens auprès des intercommunalités, il faut absolument que les touristes payent leur taxe de séjour et qu'elle soit prélevée, dans la mesure du possible, au réel, comme nous payons nous des taxes de séjour lorsque nous nous déplaçons.

Alors, à côté de cette taxe de séjour communale ou intercommunale, la loi depuis 1927 prévoit une taxe départementale, les départements ne sont pas obligés de la prélever, et elle représente 10 % de la taxe précédemment évoquée, de la taxe intercommunale aujourd'hui.

La taxe est recouvrée de la même façon, selon les mêmes modalités que la taxe de séjour intercommunale. Et aujourd'hui, concernant la Corse, il faut constater que seul le département de Haute-Corse prélevait cette taxe de séjour, l'avait instaurée, alors que le département de Corse-du-Sud ne l'avait jamais instaurée.

Donc, dans le contexte de mise en œuvre de la Collectivité de Corse, d'abord, la recette constituée par la part départementale additionnelle a fait l'objet d'un transfert de par les ordonnances, bien sûr, de par une ordonnance qui est précisée dans le rapport, donc il y a eu transfert à la Collectivité de Corse.

Evidemment, au regard de l'égalité devant l'impôt, les touristes qui arrivent en Corse-du-Sud devront payer la taxe additionnelle comme en Haute-Corse, ça paraît évident, mais ça mérite d'être précisé. La DGCL, donc la Direction générale des collectivités locales, nous a précisé cela, il n'y a aucun souci pour qu'elle soit prélevée et il est nécessaire, bien évidemment, que cela soit acté au versement du budget de la Collectivité de Corse.

Et, ce que nous demandons dans ce rapport, c'est que comme il s'agit d'un impôt fléché, il n'y a pas beaucoup d'impôts qui soient fléchés, c'est un impôt fléché tourisme, nous demandons que le reversement du produit de cette taxe soit fait à l'Agence du tourisme de la Corse qui est apte à la recevoir en tant qu'EPIC, comme les offices du tourisme d'ailleurs, et en tant qu'institution spécialisée de par le code du tourisme tel que je l'ai précisé dans le débat antérieur, et aussi en tant que gestionnaire principal de la politique touristique de Corse.

Dans le cadre, en fait, d'une convention d'objectifs et de moyens, donc tous les ans il y aurait une convention d'objectifs et des moyens qui préciserait l'affectation de la taxe à l'Agence du tourisme et le type d'investissement ou d'opération que nous souhaiterions mener. Elle n'ira pas abonder le budget, je dirai, de fonctionnement de l'Agence, je vous rassure tout de suite, ce sera précisé, reprécisé s'il le faut et nous reviendrons devant l'Assemblée pour faire l'évaluation de ce qui a été fait avec cette taxe pour éviter que, comme la taxe des transports qui avait été mise en place, à la demande d'ailleurs de François ALFONSI, il faut le dire et le rappeler, était un taxe environnementale au départ, mais en fait elle n'est pas servie à réaliser des opérations environnementales puisqu'elle vient abonder le budget général de la Collectivité.

Donc, voilà les éléments principaux de ce rapport que nous vous demandons d'approuver. Je vous remercie de votre attention.

Le Président TALAMONI

Il y a deux rapports, un de la Commission développement et un de la Commission finances, mais compte tenu de l'heure tardive, je pense, vous avez les rapports, peut-être on peut dire d'un mot la conclusion du rapport.

M. Julie GUISEPPI

Avis favorable.

M. Anne TOMASI

Avis favorable.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Président, je peux rajouter juste une chose ? Un élément d'information, on calcule, après pour évaluation, combien rapporte chaque lit professionnel en termes de taxe. A titre comparatif et pour votre bonne information, en Corse la taxe de séjour rapporte 42 € par lit sur toute une année, en PACA c'est 233 €. Donc c'est que l'on est mauvais nous sur le prélèvement. C'est tout ce que je voulais dire. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, vous l'avez.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Deux choses, la première...

Le Président TALAMONI

Simplement, un point qui est technique mais qui, en même temps, est important, c'est que nous avons donné au traiteur une heure prévue, c'est-à-dire 20 h 30, il y a des plats à faire chauffer, etc. On m'explique toutes ces questions techniques qui m'indiffèrent en ce qui me concerne, mais quand même ça peut intéresser un certain nombre d'entre vous, notamment les gastronomes. Donc je vous précise que vous allez manger soit froid, soit réchauffé, voilà ! Maintenant, ceci étant précisé, vous avez tout le loisir d'intervenir aussi longtemps que vous le souhaitez.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Désolé, j'ai mauvaise conscience, mais ça ne fait rien, je ne peux pas m'empêcher de réagir au rapport qui nous est présenté pour deux raisons. La première, vous mettez en avant l'équité. Le problème, Mme la Présidente, vous le savez, c'est que certes il faut une équité entre la Haute-Corse et la Corse-du-

Sud, mais je ne suis pas certain aujourd'hui qu'il y ait une équité parce que sur les bases, je ne suis pas sûr que le travail ait été fait partout.

Alors, c'est vrai vous allez me répondre : cela ne relève pas de votre responsabilité, mais il ne faut pas dire aux Corses qu'en votant ce soir cet impôt à l'échelle territoriale, nous aurons réglé le problème de l'équité. Ce n'est pas vrai parce qu'il y a des collectivités, vous les avez pointées, qui ne font pas leur travail sous prétexte de déplaire à peut-être d'anciens électeurs, et je vous parle en connaissance de cause parce que je l'ai observé dans mon territoire pendant des années et que donc, nous n'aurons pas atteint forcément ce premier point.

Le deuxième, vous évoquez le transfert de cette taxe au profit de la seule Collectivité de Corse. Je suis plus prudent que vous sur cette idée, et en plus je vais rebondir sur votre conclusion, à savoir qu'aujourd'hui nous ne sommes pas bons et que nous ne collectons que 42 € alors qu'on pourrait peut-être espérer en collecter 200. Ça veut dire que ça représente des sommes importantes, certes vous en avez besoin au niveau de l'Agence du tourisme de la Corse pour faire de la promotion, je suis d'accord avec vous, mais un jour peut-être, lorsque nous serons plus efficaces sur la collecte de cet impôt, je pense qu'il faut se poser la question de savoir le fait qu'à un moment donné le Président SIMEONI aura besoin peut-être d'une partie de cette somme pour pouvoir, notamment en matière touristique, appréhender des choses à réviser.

Je vous dis cela parce que je gère quand même une commune dans laquelle je verse aujourd'hui l'intégralité à l'office du tourisme, mais que je suis le premier à me poser la question de garder une partie de ces sommes parce qu'il y a des choses que je continue à financer sur le budget général de la commune. Donc, je transfère ma réflexion, tout simplement.

Donc, moi je vous alerte en vous disant qu'à un moment donné, on sera peut-être meilleur sur la collecte de cette taxe et qu'il faudra en laisser une partie au sein de la maison mère pour traiter des questions qui relèvent de la saisonnalité et surtout de la question touristique. Je vous remercie. Mais nous voterons bien sûr cette proposition.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue.

Donc, s'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, je donne la parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Président, une observation de droit, je vois que dans la délibération initiale on avait laissé un article 4 où on demandait la modification législative et réglementaire pour pouvoir étendre à la totalité du territoire. Or, on a eu confirmation par la DGCL qu'elle était de droit.

Donc, je pense que c'est superfétatoire et qu'on peut voter la délibération en précisant qu'on supprime l'article 4.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il faut vérifier dans la délibération que vous avez, la dernière version, il n'y est pas cet article 4.

Le Président TALAMONI

Faites un amendement de l'Exécutif à son propre rapport.

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vérifiez, vous avez la dernière version.

Le Président SIMEONI

Il a été coupé déjà ?

Le Président TALAMONI

Non, il faut le couper.

Alors je mets **aux voix l'amendement de l'Exécutif à son propre rapport.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets **aux voix le rapport ainsi amendé.**

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bon appétit.

La séance suspendue à 21 h 20 est reprise à 22 h 45.

Le Président TALAMONI

Veillez regagner vos places, la séance est reprise.

Nous allons donc aborder la santé et le social. Je vous propose trois heures de travail et ensuite nous allons nous coucher ! Non, une heure de travail, ça va une heure de travail ? Ça à l'air de convenir, mais il faudra travailler vite, parce que sinon ça va être plus qu'une heure.

SANTE – SOCIAL / SALUTE – SUCIALE

Rapport n° 2018/O1/104 : Convention d'appui aux politiques d'insertion conclue entre la Collectivité de Corse et l'Etat 2017-2018 (FAPI)

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. Le fonds d'appui aux politiques d'insertion conclu, le FAPI, est créé par loi de finances initiale, pour 2017 du 29 décembre 2016, et vise à porter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leur politique d'insertion dans le cadre d'une convention conclue avec l'Etat.

Les conseils départementaux de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud ont passé respectivement convention avec l'Etat pour la période 2017 - 2019.

La création de la Collectivité de Corse implique une convention unique qui vient se substituer aux deux conventions initiales. Les conventions initiales prévoyant qu'un rapport annuel d'exécution de la convention soit produit par les anciens départements, et la Collectivité de Corse étant substituée dans l'endroit et obligation, elle a en charge de la production dudit rapport pour l'année 2017. Ce rapport doit faire l'objet d'une délibération en vue d'une transmission aux services de l'Etat afin qu'il soit vérifié que les objectifs fixés ont été atteints.

Le rapport soumis à votre approbation présente d'une part le rapport d'exécution de la première année de la convention, d'autre part les actions retenues conjointement par la Collectivité de Corse et par l'Etat dans le cadre de la convention d'appui aux politiques d'insertion pour la période 2018 - 2019.

Il précise enfin les modalités financières de son partenariat : rapport d'exécution 2017, le rapport est structuré autour d'engagements financiers, d'engagements de progrès. Les engagements financiers visent à garantir une inscription annuelle des crédits au titre des dépenses d'insertion au moins égales à 95 % des crédits inscrits l'année précédente. Les services de l'Etat s'assurent du respect de ce premier niveau d'engagement, c'est la direction des finances DDCSPP.

Le respect des engagements de progrès contractés est apprécié par les services de l'Etat sur la base du rapport annuel d'exécution de la convention.

Au terme de la première année d'application de la convention, le rapport d'exécution et les rapports d'activités qui lui sont annexés, permettent de constater l'état d'avancement et de réalisation des actions retenues.

Les engagements de la Collectivité de Corse pour la période 2018 / 2019 : la convention unique qui est proposée prévoit de manière générale la poursuite des actions retenues dans la convention initiale.

Ainsi ont été retenues dans le cadre du socle commun d'objectifs, les actions suivantes : conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens fixant les engagements de Collectivité de Corse et de l'Etat en matière de contrats aidés et d'insertion par l'activité économique, convention en cours de validation ; l'élaboration d'un pacte territorial d'insertion, document en cours d'élaboration, avec des travaux d'harmonisation avec l'Etat ; l'action visant à favoriser l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emplois ; l'action point conseil budget ; l'action évaluation des actions en matière d'insertion qui sera étendue à l'ensemble du territoire.

Dans le cadre des actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou à des priorités locales, et compte tenu des éléments du bilan de l'exécution, deux actions sont retirées, les actions : insertion des jeunes et jardins collectifs, et une nouvelle action est introduite, c'est un projet d'appartement pédagogique qui vise à faciliter l'action au logement et à aider leur maintien dans le logement par des mesures éducatives.

L'ensemble des autres actions retenues dans ce cadre par les conventions initiales sont par ailleurs reconduites.

Dispositions financières : le répartition de la Corse-du-Sud et le département de la Haute-Corse ont respectivement perçu pour la première année d'exécution de la convention, une dotation de 69 023 € et de 100 150 €. Au titre de l'année 2018, le soutien de l'Etat s'élève à un montant prévisionnel de 164 690 € qui est à-peu-près équivalent aux deux précédents budgets.

La recette a été inscrite au budget prévisionnel 2018 et sera affectée aux programmes 51-23 A et 51-21 B. Le montant définitif sera fixé par avenant à la présente convention. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci Mme la Conseillère exécutive. Donc, sur ce rapport il y a deux avis oraux des Commissions de la culture et des finances. Donc avis orale de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Vote favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Avis de la Commission des finances : avis favorable à l'unanimité.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole ?

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant :

Rapport n° 2018/O1/080 : Convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « parcours emploi compétences » et à l'insertion par l'activité économique fixant les engagements de la Collectivité de Corse et de l'Etat.

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président. La convention annuelle d'objectifs et de moyens, la CAOM, dispositions combinées de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion et de la loi NOTRe du 7 août 2015, implique que les compétences sociales précédemment exercées par les départements soient, à compter du 1^{er} janvier 2018, exercées par la Collectivité de Corse, et ce jusqu'à ce que au titre de la Collectivité de Corse signe chaque année avec l'Etat une convention annuelle d'objectifs et de moyens.

La conclusion de la CAOM intervient donc en 2018 dans un contexte institutionnel et réglementaire nouveau, marqué à la fois par la création de la Collectivité de Corse et par les nouvelles orientations données au dispositif des contrats aidés par la circulaire ministérielle du 11 janvier 2018, relative au parcours emploi - compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle introduit deux changements majeurs : la transformation des contrats aidés en parcours emploi - compétences s'appuyant sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs ; la création d'un fonds d'inclusion dans l'emploi permettant une gestion globale des contrats aidés et de l'insertion par l'activité économique.

La CAOM, formalise le partenariat de la Collectivité de Corse et de l'Etat dont l'enjeu est la promotion d'une politique cohérente et stable de nature à favoriser l'accès des bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières à un parcours d'insertion adapté à leurs besoins. Elle décline les objectifs d'entrée en PEC pour 2018 et fixe le nombre de bénéficiaires de parcours d'insertion au sein des structures de l'insertion par l'activité économique (CIAE) financés en commun par la Collectivité de Corse et par l'Etat.

Le parcours emploi compétences (PEC) : les nouvelles orientations nationales repositionnent les contrats aidés autour du triptyque emploi-formation-accompagnement, afin d'en faire un des leviers efficaces de la politique de l'emploi et de la formation.

Dans ce cadre, le contrat aidé devient un Parcours Emploi Compétences recentré sur son seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi. Vous l'aurez bien compris, ça concerne les publics vraiment très précaires.

Ce nouveau pilotage qualitatif s'appuie sur un cadre juridique inchangé qu'il convient de rendre effectif et qui doit permettre d'améliorer la performance au service des publics les plus éloignés de l'emploi.

Pour 2018, 129 parcours emplois - compétences financés par l'Etat et par la Collectivité de Corse doivent être conclus avec le secteur non-marchand.

L'insertion par l'activité économique, IAE : l'IAE s'adresse à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières justifiant la mise en situation professionnelle dans une structure dédiée à l'insertion dans l'emploi.

L'action de la Collectivité de Corse se concentre sur les bénéficiaires du RSA inscrits dans un parcours d'insertion au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion portés par les organismes conventionnés par l'Etat : 20 structures : 8 en Corse-du-Sud et 12 en Haute-Corse.

Pour les bénéficiaires du RSA dont elle a la charge, la Collectivité de Corse s'engage à financer au titre du RSA 140 contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) : 57 pour le territoire de Corse-du-Sud ; 83 pour le territoire de la Haute-Corse

Les modalités de cofinancement :

Aux termes de l'arrêté préfectoral R20-2018-02-26-001 relatif aux contrats d'accompagnement – supports des Parcours Emploi Compétence (PEC), la prise en charge des PEC à destination des bénéficiaires du RSA cofinancés par la Collectivité de Corse s'effectue au taux de prise en charge de l'aide de l'Etat de 60 %, sur la base d'un contrat d'une durée hebdomadaire de travail comprise entre 20 et 35 heures.

La Collectivité de Corse s'engage à contribuer à la prise en charge de l'aide à hauteur de 88 % du montant du RSA pour une personne isolée.

Les crédits d'intervention mobilisés dans ce cadre s'élèvent à 743 500 €, auxquels il convient d'ajouter les frais de gestion estimés à 6 500 € versés à l'agence de service de paiement, dus au titre du suivi statistique et financier et du versement du RSA pour le compte de la Collectivité de Corse, soit une participation globale d'un montant global de 750 000 €.

Pour l'IAE, les dispositions financières sont les suivantes : pour 140 CDDI, la participation financière globale de la CDC s'élève à 813 736,40 € dont 806 436,36 au titre de crédits d'intervention ventilés de la manière suivante : 328 334,82 pour le territoire de la Corse-du-Sud ; 478 101,58 pour le territoire de la Haute-Corse ; 7 300 € au titre des frais de gestion versés à l'agence du service et de paiement.

La participation financière globale de la Collectivité de Corse aux dispositifs d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi s'élève à **1 563 736,40 €**.

Les crédits sont inscrits au BP 2018 au chapitre 9344 – fonctions 446 et 447 - programmes 5123 A, 5124 A 5123 B. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport écrit de la Commission de la culture dont la conclusion seule nous intéressera à cette heure, mais je laisse évidemment la rapporteure décider. Vous avez la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Par respect pour un commissaire qui s'est exprimé, je vais quand même rapporter ses propos, ils sont très courts.

M. Romain COLONNA intervenant sur la répartition des dossiers relatifs aux contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) (57 pour le territoire de Corse-du-Sud - 83 pour le territoire de la Haute-Corse) a souhaité avoir des précisions sur l'écart constaté entre les deux territoires.

Les services ont précisé que cet écart s'explique notamment par le fait que les nombres de bénéficiaires de RSA ne sont pas égaux entre la Haute-Corse et la Corse du Sud. On a signé une convention globale alors qu'auparavant il y avait deux conventions mais il faudrait sans doute, à l'avenir, affiner l'analyse en allant aussi regarder les besoins des territoires dans les microrégions pour parvenir ultérieurement à s'affranchir de la limite départementale.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la rapporteure. Il y a également un avis mais oral celui-là de la Commission des finances et c'est un avis favorable.

Vous avez la parole, Mme MARIOTTI.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Je vais être rapide. Ce dispositif PEC a remplacé l'ancien dispositif des contrats aidés CAE/CEI avec la partie RSA, effectivement, qui était gérée par les départements et le reste qui était géré par les communes, en particulier quand on était dans le secteur non marchand.

Je voudrais attirer votre attention, c'était certainement dû au démarrage et au fait qu'on a mis un peu de temps à signer la convention, il y a eu des retards qui ont été pris dans l'instruction des renouvellements des contrats et qui ont perturbé le dispositif.

Effectivement, comme je vous le disais, c'était le secteur non marchand qui était ciblé. Mais il faudrait veiller, et ça, je voudrais qu'on le note, à ce que par exemple les communes ou les organismes bénéficiaires qui ont dû avoir recours à des CDD, le temps nécessaire pour l'instruction des renouvellements, ne se retrouvent pas pénalisés au moment de vous soumettre ces renouvellements puisque de fait, ces candidats ou ces personnes pourraient se retrouver non éligibles.

Il faut qu'il y ait un rattrapage et que la suite puisse se faire sans rupture de contrat.

Ce n'est pas la majorité, je voudrais quand même vous alerter sur ce sujet, c'est par exemple une commune qui, en février puisqu'en février, on était toujours en attente de l'arrêté préfectoral, se retrouvait avec des contrats, passé une année par exemple, avec un renouvellement potentiel de 2 fois 6 mois. Comme on s'est retrouvés dans ces périodes un petit peu d'incertitude, ces communes n'ont pas pu attendre de fait le renouvellement et ont dû prolonger avec un CDD. Donc, maintenant, le contrat risque de vous être représenté. Il faudrait veiller à ce qu'elles ne soient pas pénalisées. Merci.

Le Président TALAMONI

Il faut que ceux qui veulent intervenir, interviennent et, Mme la Conseillère exécutive, vous ferez une réponse globale.

D'autres demandes de prise de parole. Mme FAGNI.

Mme Muriel FAGNI

C'est vrai que c'est une heure un peu tardive, mais ce parcours est très important et le parcours PEC est très intéressant.

Pour répondre, effectivement, il faut que les communes qui ont pallié par une CDD à ce renouvellement de contrats aidés qui sont maintenant en PEC, soient axées sur ce nouveau parcours emplois. Si demain, vous présentez un dossier avec un parcours emplois cohérent, il n'y aura pas de souci pour que la prise en charge soit faite par la jonction.

Le Président TALAMONI

Il n'y a plus de demandes de prise de parole ? Non. La parole à Bianca FAZI pour répondre.

Mme Bianca FAZI

Il y a eu des petits retards effectivement, mais là, ça ne nous concerne pas, c'est la DIRECT qui a eu petit retard en fait. Par contre, nous avons d'autres soucis mais ce n'était pas sur ce genre de contrats. C'est pour cela que je voulais savoir si vous aviez une idée précise. Mais en ce qui concerne les communes, ça a été dû à la DIRECT, il y a eu un peu retard car ils ont mis un peu de temps pour tout vérifier.

Le Président TALAMONI

Nous considérons que la discussion générale est close et nous allons mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant. Vous avez la parole.

Rapport n° 2018/O1/103 : Adoption d'une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Sartinesi-Valincu-Taravu pour une mise à disposition de locaux à titre gracieux.

Mme Bianca FAZI.

Il s'agit d'une convention. Un local a été mis à disposition par la communauté de communes afin que le planning familial puisse recevoir des bénéficiaires. En résumé, ils mettent à disposition un local de manière à ce que les sages-femmes puissent intervenir notamment sur des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses de manière à ce que ce public soit également pris en charge et n'ait pas à descendre jusqu'à Ajaccio.

Je vous lis la convention. C'est une convention de partenariat avec la Communauté de communes du Sartinesi/Valinco/Taravu pour la mise à disposition de locaux à titre gracieux. Ce sont des locaux qui sont déjà mis à disposition pour que les assistantes sociales fassent des entretiens.

L'article R.2311-7 du Code de la santé publique prévoit que les centres de planification (CPEF) doivent organiser : des consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité.

La Collectivité de Corse souhaite renforcer ses services, en l'occurrence ceux du CPEF de Sartè, au plus près des publics précaires, notamment dans les zones rurales, afin d'améliorer l'accès à la contraception pour toutes les femmes. C'est dans cet objectif qu'il a été jugé pertinent d'ouvrir une consultation à Pitretu è Bicchisgià dans les locaux de la Communauté de communes.

Nos services, qualifiés dans les différentes procédures obligatoires (consultations médicales et entretiens), et pourvus des personnels compétents requis (médecins, sages-femmes, conseillères conjugales et familiales, infirmières), interviendraient au sein de la Communauté de communes du « Sartinesi-Valincu-Taravu » une demi-journée par mois, dans des locaux mis gracieusement à disposition par cette intercommunalité.

A cet effet, il vous est proposé de m'autoriser à signer le projet de convention annexé au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. S'agissant de ce rapport du Conseil exécutif, il n'y a pas d'avis écrit de commissions. En revanche, il doit y avoir un avis oral de la Commission de la culture. Vous avez un rapport écrit ? Si vous voulez le présenter.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Un petit mot bref.

M. Pierre GHIONGA a souhaité savoir s'il y a une demande similaire pour la Haute-Corse.

Les services ont répondu que, pour le moment, il n'y a pas de demande. Les interruptions de grossesses, les IVG médicamenteuses ne sont pas encore en place, mais ce sera bientôt le cas, il y aura sans doute un rapport prochainement sur ce sujet. Là on est en train d'essayer de faire converger les offres.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois qu'il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant. Vous avez la parole.

Rapport n° 2018/O1/105 : Adoption de trois conventions avec des établissements de santé pour la pratique de l'interruption volontaire de grossesse médicamenteuse par les sages-femmes en centre de planification et d'éducation familiale.

Mme Bianca FAZI

La loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016, mise en application depuis le décret, prévoit désormais que les sages-femmes des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) soient autorisées à pratiquer des interruptions volontaires de grossesse (IVG) par voie médicamenteuse.

Cette possibilité accordée hors établissement de santé, depuis 2004, permet aux femmes d'accéder à la prise en charge de l'IVG dans les Centres de planification et d'éducation familiale d'Aiacciu, Sarte /Prupria et de Purtivechju, de façon globale, et permet surtout aux jeunes femmes mineures, d'avoir un accès facilité à l'IVG.

Aujourd'hui, le président du Conseil exécutif a pour mission d'organiser la pratique des IVG médicamenteuses sur le territoire de la Collectivité de Corse....

Le Président TALAMONI

S'il vous plaît, il y a un brouhaha !

Mme Bianca FAZI

...de manière encadrée, par le biais de la signature d'une convention avec un établissement de santé public ou privé, particulièrement pour le suivi d'éventuelles complications médicales.

Outre le caractère obligatoire de cette mission, les médecins et les sages-femmes des CPEF ont constaté, sur le terrain, l'opportunité certaine de la mise en place d'un tel service public de santé en faveur de populations ciblées, particulièrement de femmes défavorisées et de mineures.

Par ailleurs, les services concernés maîtrisent parfaitement les différentes procédures obligatoires (entretien préalable, approvisionnement en médicaments, etc.) et sont pourvus en personnels qualifiés requis.

Des conventions ont déjà été signées, depuis plusieurs années, avec des établissements de santé pour permettre l'IVG médicamenteuse par les médecins des Centres.

Aujourd'hui, apparaît la nécessité, compte-tenu des besoins, et suite à la formation des sages-femmes travaillant dans les centres de planification de la Collectivité de Corse, d'étendre à ces professionnelles la possibilité de pratiquer l'IVG médicamenteuse, et par voie de conséquence, l'obligation de passer la convention réglementaire correspondante avec des établissements de santé, en l'occurrence, avec l'hôpital d'Aiacciu ou la polyclinique de l'Ospedale, en fonction du lieu d'exercice.

Il vous est proposé d'approuver trois conventions dont le projet est annexé au présent rapport :

- avec le Centre hospitalier général d'Aiacciu pour Mme Josiane CAMBON
- avec le Centre hospitalier général d'Aiacciu pour Mme Hélène MEUCCI
- avec la clinique de l'OSPEDALE di Purtivechju pour Mme Christine LAURENS.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président TALAMONI

Je vous remercie. Il y a un rapport oral de la Commission de la culture.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci. Oui ? Vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Je l'ai dit en commission, il faut se réjouir qu'il n'y ait pas d'oppositions aux IVG alors qu'il y a plein de pays en Europe où on revient sur

ces positions. Je pense que la Corse est un exemple à citer. On est souvent cités comme des rétrogrades. Sur aucun banc, là, je n'ai vu la remise en cause de l'IVG et je m'en réjouis.

Le Président TALAMONI

C'est parce que nous ne sommes pas du tout des rétrogrades.

Le Président SIMEONI

Ça n'aurait pas été la même limonade lors de la mandature précédente !

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant n° 109.

Rapport n° 2018/O1/ 109 : Transfert d'activité AIDE 2B (Reprise effective des personnels et des moyens).

Mme Bianca FAZI

Il s'agit de reprendre les personnels des 2B qui, auparavant, étaient une association que le Conseil départemental de Haute-Corse avait mis en place et qui s'occupait essentiellement des RSA.

Je vais directement à la délibération, à moins que vous vouliez que je vous expose qui était 2B ? Non !

L'ASSEMBLEE DE CORSE

ARTICLE PREMIER : DECIDE d'approuver le rapport du Président du Conseil Exécutif du Corse.

ARTICLE 2 : DECIDE l'intégration des personnels de l'association AIDE 2B à la date du 1^{er} juin 2018.

ARTICLE 3 : DECIDE d'accepter le transfert des biens et moyens de l'association AIDE 2B au profit de la Collectivité de Corse à la date du 1^{er} juin 2018.

ARTICLE 4 : DECIDE de donner délégation au Président du Conseil Exécutif de Corse pour la mise en œuvre effective de ces décisions et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

ARTICLE 5 : La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la Commission de la culture. Vous avez la parole, Mme la rapporteure.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Les commissaires ont débattu.

Mme Laura Maria POLI a souhaité avoir des précisions sur la délibération du 15 décembre 2017.

Les services ont précisé que cette délibération avait pour but d'intégrer les personnels de l'association au Conseil départemental. C'est un processus qui a été long. Il y a eu une première délibération, le 16 novembre 2017, qui a acté « la reprise des personnels et de tout ou partie des moyens nécessaires à la poursuite de l'activité » et, le 15 décembre 2017, une seconde délibération qui a acté ladite reprise avec les personnels précisément cités dans leurs fonctions.

Mme Laura Maria POLI a, dans ce cas, souhaité savoir pourquoi il n'y a pas eu de transfert de droit à la Collectivité de Corse de ces personnels puisqu'à partir du 15 décembre 2017, ils faisaient partie du personnel du Conseil départemental de Haute Corse.

Les services ont précisé qu'en fait ils ont encore gardé leur statut d'association. Sur le début de l'année ils sont encore financés en tant qu'association. L'opération est neutre financièrement.

J'ai indiqué qu'apparemment la délibération du 15 décembre 2017 nous oblige à intégrer ces personnels au sein de la Collectivité de Corse. Ils exerçaient une activité qui avait été externalisée par le Conseil départemental de Haute Corse alors qu'elle était internalisée par son homologue de Corse du Sud.

Nous savons que nous avons une masse salariale qui va être impactante eu égard à la fusion des trois collectivités. À cet égard, **Mme Laura Maria POLI** a souhaité avoir des précisions sur les modalités d'intégration de ces personnels dans la fonction publique. En particulier vont-ils être tous intégrés à la direction de l'insertion et du logement au sein de la DGA sociale.

Ensuite le Conseil départemental avait deux baux immobiliers, pour une location à Bastia et une à Ponte- Leccia, pour un montant annuel de 22 032 euros, dont est prévu le transfert sur lequel elle émet une réserve car on pourrait éventuellement prospecter sur des bâtiments dont nous sommes déjà propriétaires dans ces microrégions, de façon à essayer de faire des économies sur cette location.

Les services ont précisé que les personnels transférés seront tous intégrés au sein de direction de l'insertion et du logement de la DGA sociale, qu'il s'agisse du personnel administratif ou de personnels sociaux. Ils sont intégrés avec la reconduction exacte des missions qu'ils exerçaient antérieurement puisqu'ils exerçaient déjà une mission pour le compte du Conseil départemental qui était celle du suivi de l'insertion des bénéficiaires du

RSA. Le processus d'intégration est individuel. On a demandé au service de la DGA sociale de proposer une liste de postes. Les postes administratifs sont intégrés à du secrétariat social. Ils vont continuer à exercer des missions de secrétariat de suivi de contrats d'insertion. Les assistantes sociales également. La directrice a été intégrée au sein de direction de l'insertion et du logement sur une proposition de chargée de mission car le statut de direction au sein de l'association ne donne pas droit à un statut de directeur au sein de la Collectivité.

La présence sur les territoires est préservée. Un certain nombre de sites étaient communs avec les locaux de la Collectivité de Corse, d'autres étaient en location. Pour le moment on a fait une reprise de baux qui n'empêche pas une réflexion sur un schéma global d'installation des services.

M. Romain COLONNA a souhaité avoir des précisions sur les délais consécutifs ou en rapport avec les délibérations qui sont dans le rapport. Il y a un certain étonnement, en le lisant, de voir qu'il y a deux délibérations majeures du Conseil départemental de Haute-Corse qui concernent l'intégration de 17 personnes, l'une remontant au mois de novembre 2017, l'autre en date du 15 décembre 2017 dans un contexte particulier. Pourrait-on avoir des précisions supplémentaires sur le processus dont on dit qu'il a été long ?

Les services ont précisé que le processus ERH avait été enclenché début 2018, puis avec l'arrivée de la nouvelle mandature et des nouvelles équipes il y eu une reprise en main de ce dossier qui a été regardé dans son objet et étudié plus précisément en termes de ressources humaines puisqu'il y a quand même 17 personnes auxquels il faut proposer et garantir des solutions d'intégration. Dans le cadre de la reprise d'activités, il y a un certain nombre de garanties sur le maintien de salaires, sur la continuité de la fonction, etc. C'est ce processus qui a été un peu long. Ensuite il y a eu aussi un processus d'échanges avec les personnels qui a eu lieu entre le mois de mars et ce jour avec des réunions intermédiaires. Il y a un droit d'option de ces personnels. C'est-à-dire qu'ils peuvent refuser les postes qui leur sont proposés. On s'est également préoccupé des aspects techniques, comme le câblage informatique.

Il y a eu un groupe de travail portant à la fois sur la partie organisationnelle RH, logistique, juridique et informatique. Le 1^{er} juin est la date d'intégration à laquelle on est complètement opérationnel dans tous les domaines.

M. Jean-François CASALTA a souhaité avoir des précisions sur l'absence de surcoûts.

Les services ont précisé que le département de la Haute-Corse

assurait la totalité du financement de la structure au moyen d'une subvention d'un montant annuel de 736 000 euros scindé en trois versements qui couvrait l'ensemble des frais de fonctionnement et de salaires. Ce financement faisait l'objet d'un conventionnement annuel. En intégrant ces personnels, c'est neutre en salaires et en charges de fonctionnement puisqu'on continue à garder les baux, les abonnements téléphoniques, etc. et parce que bien évidemment l'association ne sera plus subventionnée. L'intégration des personnels ne coûte pas plus que la subvention mais forcément elle coûte des salaires supplémentaires.

En Corse du Sud ces personnels étaient déjà intégrés au sein du Conseil départemental.

Mme Chantal PEDINIELLI a souligné qu'on versait donc une subvention à une association qui finançait aussi les salaires.

Les services ont répondu que cette association était, en effet, totalement financée par le Conseil départemental de Haute Corse d'où le choix de l'intégration car on était dans un montage qui n'était peut-être pas complètement orthodoxe.

M. Romain COLONNA a souhaité savoir si la décision d'intégration des personnels de cette association prise par le Conseil départemental de Haute Corse contraint, sur un plan juridique, la Collectivité de Corse à en faire autant.

D'autres commissaires ont répondu que c'est effectivement le cas.

M. Romain COLONNA a indiqué qu'il est surprenant, dans ce cas, qu'il soit demandé à l'Assemblée de Corse de se prononcer par un vote sur l'intégration de ces personnels à la Collectivité de Corse car un vote est susceptible d'avoir un résultat négatif.

M. Pierre GHIONGA a demandé si on pouvait communiquer le résultat du vote du 15 décembre 2017. Lui-même a voté pour l'intégration mais il n'était pas le seul.

Les services ont ensuite demandé si les conseillers souhaitaient un complément d'informations. Quelques commissaires ont répondu qu'il pourrait porter notamment sur les salaires des personnels transférés.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Il y a également un avis oral de la Commission des finances. Avis favorable. François ORLANDI a demandé la parole, il l'a.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Très brièvement pour rappeler, mais le rapport a été particulièrement complet, l'activité de l'association Aide 2B qui a été créée en 1999 qui avait pour but en effet de gérer le RSA pour le compte du département. Cela me permet d'apporter une première réponse à une collègue qui s'interrogeait sur la situation financière des départements et la prise en compte par le cabinet KLOPFER des charges réelles de la Collectivité de Corse, à savoir que c'est en effet une opération neutre puisque le département avait délégué cette mission à l'association Aide 2B et, qu'il fasse partie de la collectivité départementale à l'époque ou qu'il soit pris en charge à travers une subvention, n'entraînait aucune différence de coût.

Si peut-être le RSA a été géré de manière suffisamment efficace puisque là aussi, ça avait été relevé, probablement que le professionnalisme des personnes qui travaillaient dans cette association a pu faire ses preuves comme auraient pu le faire des fonctionnaires territoriaux. Mais ce choix avait été fait il y a plus de 20 ans.

La décision demandait l'intégration de ces personnels et s'est faite tout simplement parce qu'il y avait, en effet, des gestions différentes entre les deux départements et qu'il fallait harmoniser cette mission au sein de la nouvelle Collectivité, comme ça a été fait pour le CRIJ au niveau de la Collectivité territoriale de Corse, comme ça a été fait par la Haute-Corse, le développement par le passé, au département, les personnes ont été intégrées dans la collectivité départementale.

Concernant les procédures et les délibérations, il ne pouvait pas y avoir une intégration immédiate parce que les règlements ne prévoient pas une intégration directe. Il a fallu procéder aux créations de postes dans un premier

temps et ensuite, respecter des délais qui sont incompressibles pour que cette intégration puisse être effective.

En effet, à l'unanimité, le conseil départemental avait validé ces procédures et le caractère légal de la démarche qui consistait à transférer, à mandater cette association et équilibrer ces comptes par une subvention totale du département ne me paraît pas sortir du champ de l'orthodoxie. Je pense que depuis 1999, si tel avait été le cas, ça aurait été relevé par la Chambre régionale des comptes ou par le contrôle de légalité.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. M. VANNI, vous avez la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Juste un mot.

Tout d'abord souhaiter la bienvenue à ces personnes au sein de la Collectivité de Corse même. J'ai envie de dire ghjera ora ! Même si ça a été fait tardivement au mois de décembre, vous auriez pu le faire avant.

Je rappelle qu'en 99, c'était pour gérer le RMI et pas le RSA puisque le RSA est apparu après. On ne va pas faire l'historique, mais en tout cas, aujourd'hui, nous nous réjouissons que ces personnes intègrent cette Collectivité de Corse puisqu'elles faisaient le même travail que des personnels du CD 2B à l'époque, mais elles n'avaient sûrement pas les mêmes salaires, les mêmes droits. Je me réjouis qu'elles intègrent la Collectivité, même si je demande à ce qu'on établisse des fiches de postes claires et qu'on nous les communique pour savoir qui fait quoi, surtout les chargés de mission qui auront des missions qui correspondent à leurs rémunérations.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? François ORLANDI, vous avez la parole.

M. François ORLANDI

Excusez-moi de reprendre la parole sur ce sujet, mais c'est pour apporter une précision par rapport aux fiches de postes qui sont nécessaires. La nature des emplois, je la précise, sur les 16 salariés, il y a 6 assistantes qui sont des assistantes sociales, il y a 1 éducatrice spécialisée, 2 psychologues, 1

directrice et 6 instructeurs. Ce sont donc des postes pour lesquels le profil a été défini parce que ce sont des postes tout à fait spécialisés.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole. M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Très brièvement pour dire que j'étais présent lors de la dernière session qui était aussi l'occasion d'accueillir officiellement, avant le vote d'aujourd'hui, les personnes dans cette structure. A mon tour, joindre mes vœux de bienvenue à ceux qui ont été exprimés au nom de l'Assemblée de Corse par M. VANNI et le faire donc au nom du du Conseil exécutif.

Pour reprendre les éléments de modernité de la Corse, cette île méditerranéenne, vous faire remarquer que sur 17 salariés, il y a 17 femmes. C'est important ! Ce qui a été l'occasion au moment où on les a accueillies, c'était un moment agréable, mais de saluer aussi l'action du Président, Antoine CASANOVA, qui a dirigé cette structure pendant de nombreuses années, 20 ans, je crois. Bien sûr donc, bienvenue à ces personnes qui vont venir renforcer des équipes qui sont elles-mêmes largement féminisées. Je pense qu'il y aura du bon boulot qui va être fait.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. La conseillère exécutive en charge du domaine n'a rien à rajouter ? Très bien.

Nous allons mettre ce rapport aux voix. [Je demande aux services de prendre note que je ne prendrai pas part à ce vote.](#)

Je vous demande donc qui est « pour » ? Qui est « contre » ?
Qui s'abstient ? Non-participation ?

[Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.](#)

INFRASTRUCTURES / INFRASTRUTTURE**Rapport n° 2018/O1/102 : Aéroport de Figari Sud Corse /Travaux de renforcement de la piste 05/23****Mme Vanina BORROMEI**

Ce présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le nouveau programme des travaux de renforcement de la piste de l'aéroport de Figari Sud Corse, le plan de financement de l'opération, d'habiliter le Président du Conseil Exécutif à signer les conventions de cofinancement et à signer et exécuter le marché de travaux pour un coût d'opération estimé à 18,5 M€ hors taxe.

Nous rentrons dans le cadre du PEI pour une partie de l'opération. Ce sont des travaux de mise en sécurité, d'entretien et de mise aux normes. Ils vont durer 42 semaines et il y aura une phase de fermeture totale de l'aéroport de Figari Sud-Corse pendant 5 semaines aux mois de février et mars 2019.

La répartition du montant des travaux : Etat PEI : 4,577 M€ HT ; la CCIACS : 5,575 M€ HT ; la CdC : 8,431 M€ HT.

Ce sont des travaux qui sont absolument indispensables. Je lisais, mais on va peut-être revenir au niveau des rapports sur les difficultés qu'on pourrait relever au niveau de la fermeture de l'aéroport durant ces 5 semaines et sur la discontinuité éventuellement du service public. Mais on en parlera après les rapports, si vous en êtes d'accord.

Le Président TALAMONI

Sur ce rapport, il y a deux rapports écrits : un de la Commission du développement et un de la Commission des finances.

Mme Julie GUISEPPI

Je crois que tout a été dit en ce qui concerne les observations dans la présentation du rapport même, à savoir la fermeture de l'aéroport durant 5 semaines et un étalement sur 42 semaines sur la période la moins dommageable pour l'aéroport.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. La Commission des finances, M. ARMANET qui va donner un avis.

M. Guy ARMANET

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? M. ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Juste pour avoir des réponses plus affirmatives. Est-ce qu'on peut vraiment évaluer cette fameuse date de fermeture et essayer de se dire que, il me semble que janvier ou février seraient plus opportuns que le mois de mars, surtout par rapport à ce qui est annoncé en termes de vacances scolaires.

Est-ce que véritablement l'Exécutif ne peut pas s'engager ce soir à faire en sorte que pendant cette fermeture, on puisse acheminer gratuitement les gens du territoire qui seraient amenés à aller prendre leur avion à Ajaccio ou à Bastia ? Est-ce qu'on ne peut pas envisager cela à travers soit une catégorie de personnes, ce serait peut-être un peu lourd à mettre en oeuvre par rapport au laps de temps qui nous reste et aux contingences financières, à savoir est-ce que la personne a tel ou tel revenu ?

Je pense que ce serait bien qu'on puisse dire aux gens de ce territoire, pour ne pas laisser dire qu'on ne s'occupe que des touristes qui viennent sur l'extrême-sud, mais qu'on se soucie aussi des gens qui vivent à l'année. On sera à une période où on a peu de touristes. Je crois que c'est un message qui, à mon avis, ne peut pas représenter des sommes pharaoniques, mais qui montrerait qu'on se préoccupe des plus démunis et d'une continuité de service public pour le territoire en matière aérien.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, Mme la Conseillère exécutive ?

Mme Vanina BORROMEI

Oui, juste deux mots, M. le Président, pour dire qu'effectivement, c'était une remarque qui avait été notée dans la Commission du développement économique. Les services réfléchissent et essayent d'envisager une prise en charge par la Collectivité des déplacements vers les autres aéroports des différents usagers pour la continuité du service.

Concernant le délai, nous serons très vigilants. Il y a 5 semaines de fermeture qui sont prévues, principalement le mois de février et certainement, la première semaine de mars. Après, c'est vrai que ce sont des travaux prévus de longue date et c'était la période la plus propice à la fermeture. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Le Président TALAMONI

Rapport n° 108...Pardon ? Demain ? Le Conseil exécutif souhaite que ce rapport soit examiné demain.

Rapport suivant : questions diverses. Rapport n° 106. Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif.

QUESTIONS DIVERSES / QUISTIONE DIVERSE**Rapport n° 2018/O1/106 : Rémunération attribuée à un agent non-titulaire recruté au sein de la Collectivité de Corse****Le Président SIMEONI**

Il s'agit de pourvoir le poste de régisseur FRAC Corse – Chargé de la collection et des expositions. Il est précisé que sur les 47 dossiers reçus, un seul candidat était titulaire du cadre d'emplois recherché (attaché de conservation). Toutefois ce candidat ne disposait pas d'une expérience suffisante, notamment dans le domaine des expositions d'art contemporain, compétence essentielle pour occuper les fonctions proposées.

Vous savez que le principe est que vous devez recruter dans le cadre, sauf à justifier de raison qui autorise à déroger. En l'espèce, la personne n'avait pas l'expérience qui est indispensable pour occuper le poste.

A donc été choisie par le jury une personne dont le profil correspond parfaitement aux besoins du service, à savoir une formation universitaire titulaire universitaire (titulaire du DNSEP/Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Dijon), avec une expérience professionnelle avérée de plusieurs années, je me rappelle avoir vu le dossier, dans un poste équivalent, maîtrise de l'anglais. In più ghjè un Corsu chì hà sceltu di vultà, c'est quand même intéressant.

Je vous demande donc de statuer sur sa rémunération.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport oral de la Commission des finances. Avis favorable. Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? M. ORSUCCI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

J'entends les arguments de l'Exécutif, mais je continue à penser, nous continuons à penser, qu'au regard du nombre d'agents que nous avons dans notre Collectivité et de la nécessité de faire attention sur les dérapages budgétaires, notamment en matière d'emploi, le côté rédhibitoire de la non expérience nous fait dire pour certains qui ont à gérer des collectivités que peut-être il est de notre devoir de donner sa chance à quelqu'un qui y travaille déjà, ce qui nous permet de faire des économies.

Sur ce recrutement, permettez-nous de nous abstenir parce que nous sommes un peu surpris et peut-être que si on nous donne davantage d'explications on pourrait revenir sur notre position. C'est l'état d'esprit qui est le nôtre.

Le Président SIMEONI

Pour vous répondre, et après vous voterez, en interne il n'y a pas eu de candidatures. D'abord, ça a été pourvu en interne, il n'y a pas eu de candidatures. Ensuite, on a fait un appel à candidatures externes et c'est dans le cas de ces candidatures externes, qu'il y a eu une candidature qui présentait le grade et qui, malheureusement, n'avait pas l'expérience. Donc, on en a retenu une autre.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président, cette explication nous convient parfaitement. Nous avons compris hier, au regard de la lecture que nous avons fait dans le groupe, qu'il s'agissait d'un refus d'une candidature interne. Si tel est le cas, nous voterons le rapport.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets ce rapport aux voix

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/O1/112 : Désignation des membres de la Commission territoriale pour le développement du sport en Corse.

Mme Lauda GUIDICELLI

Il s'agit en fait, simplement, comme chaque année, de valider les désignations qui ont été celles de l'Assemblée de Corse et du CROSS afin de pouvoir permettre l'attribution des subventions aux associations relevant du CNDS.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il n'y a pas de rapports de commissions, il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Nous allons mettre ce rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport suivant. C'est Mme GIACOMETTI qui va le présenter.

PATRIMOINE / PATRIMONIU

Rapport n° 2018/O1/090 : Site archéologique Cucuruzzu a Livia - fonctionnement de la régie de recettes : « boutique du site archéologique de Cucuruzzu ».

Mme Josepha GIACOMETTI

Merci, M. le Président. Il s'agit simplement de fixer le nouveau tarif pour la régie de la boutique du site archéologique de Cucuruzzu lié à la vente d'une revue proposée pour 2018 tel qu'il figure dans le tableau ci-dessous, 8 € soit le prix unitaire de 8,50 € pour archeologia in Corsica. Pas d'observations particulières.

Le Président TALAMONI

Merci. Avis oral de la Commission de la culture ? Avis favorable à l'unanimité. Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets donc le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/O1/093 : Convention de stockage temporaire archives "A Bandera" au centre de conservation et de restauration du patrimoine mobilier de Corse (CCRPMC).

Mme Josepha GIACOMETTI

C'est un rapport très court. Je ne pourrai pas être plus courte que ce rapport dans la présentation.

Le Président TALAMONI

Il est donc bienvenu !

Mme Josepha GIACOMETTI

Je vois votre enthousiasme d'ailleurs !

L'association « A bandera » est active autour de la thématique « mémoire combattante de la Corse ». Vous connaissez tous bien sûr l'activité de l'association « A bandera » et l'état de conservation des archives de l'association nécessitait une prise en charge urgente de la part du service de conservation et de restauration.

La présente convention autorise le stockage temporaire des archives « A bandera » au centre de conservation de Calvi pour une durée de 2 ans. Les archives y seront traitées et inventoriées dans l'attente de trouver un lieu de stockage et d'exposition définitif à l'ensemble de la collection. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Avis oral de la Commission de la culture ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Catherine RIERA a souhaité avoir des précisions sur la situation de l'association.

Les services ont répondu que l'association est dans une situation assez délicate. Ce qui est intéressant c'est le travail qui a été réalisé sur des pièces qui ont été regroupées qui, pour certaines, méritent une attention particulière et une préservation. C'est leur souci, indépendamment des problématiques propres à l'association.

Avis de la Commission :

Mis aux voix, le rapport a fait l'objet d'un avis favorable (Non-participation du groupe « Andà per dumane » ; «pour» : les autres commissaires).

Le Président TALAMONI

Merci. Nous n'avions pas le rapport écrit, mais il a été présenté comme il se doit.

Il n'y a pas de demandes de prise de parole.

Je mets le rapport aux voix.

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Rapport n° 2018/O1/100 : Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020 Projet GRITACCESS.

Mme Josepha GIACOMETTI

Il s'agit donc du Programme Interreg Italie-France Maritime 2014-2020, « GRITACCESS »

Le présent rapport a pour objet d'habiliter le président du Conseil exécutif à signer les conventions relatives à ce programme.

Nous sommes chef de file d'un programme européen pour la valorisation des sites de l'aire tyrrhénienne, autorité de gestion pour la convention inter partenariale. Nous regroupons 14 partenaires : Corse, Sardaigne, Toscane, Ligurie, PACA.

Le projet GRITACCESS a été admis au financement FEDER à 85 % dans le cadre du programme Francia-Italia Maritima d'une durée de 3 ans dont la date de démarrage proposée est le 1^{er} juin 2018.

Ce programme est très important puisque il vise le renforcement et la valorisation du grand itinéraire tyrrhénien créé lors de la programmation 2007/2013. Il va nous permettre de financer au travers de 3 objectifs spécifiques l'organisation d'un modèle innovant de gouvernance qui permette de déboucher sur un accord entre les régions afin de pérenniser le dispositif de gestion du grand itinéraire ; la diffusion et le transfert de connaissances entre les groupes sociaux pour développer les actions publiques qui contribueront à élargir le réseau des partenaires et l'augmentation du nombre de partenaires et de points d'accès référencés.

Ce projet prévoit un coût total de 6 704 176 € financé par le FEDER pour un montant de 5 698 549 € par les contreparties nationales publiques pour un montant de 1 626 000 €.

La Collectivité de Corse chef de file du projet est responsable du suivi et des remontées de dépenses auprès de la région Toscane. Elle percevra également les contributions FEDER pour tous les partenaires et sera tenue de les reverser au partenariat.

Au-delà du montage financier qui vous est présenté ici, ce programme va nous permettre la mise en valeur puisque nous parlions de tourisme, de feuilles de route qui venaient se croiser avec la valorisation de nos ressources culturelles et patrimoniales.

Voilà un programmes qui en est la première, en tout cas l'une des déclinaisons puisque ce programme va notamment nous permettre de valoriser le programme « Tours littorales » qui est lancé actuellement, mais aussi d'autres programmes de mise en valeur de notre patrimoine et les replacer dans notre espace naturel à échelle européenne.

Donc, un programme important qui vous est présenté ici. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive. Il y a un rapport écrit de la Commission des finances. Je l'ai lu et c'est surtout la conclusion qui est intéressante. Vous avez la parole, Mme TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Mme FELICIAGGI a souhaité savoir si ce projet GRITACCESS concernait l'accessibilité des personnes handicapées, tout en précisant que la commune d'Ajaccio était positionnée sur un autre projet européen proposant un parcours touristique accessible aux personnes handicapées par le biais d'une application.

Elle a fait observer par ailleurs, que le label « tourisme et handicap » peut représenter un potentiel pour la Corse.

Mme MAUPERTUIS a précisé que le projet GRITACCESS s'adressait à toutes les formes de mobilité, que le label « tourisme et handicap » n'est pas octroyé par l'Agence du Tourisme, comme peuvent l'être les labels pour les offices de tourisme ou ceux octroyés aux hôtels, que l'ATC encourage les professionnels voulant s'inscrire dans cette démarche.

Avis de la Commission :

La Commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (non-participation de MM. François ORLANDI et Antoine POLI).

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Il n'y a pas de me demande de prise de parole ?

Je vais mettre ce rapport aux voix Qui est pour ?

Qui est « pour » ? Qui est « contre » ? Qui s'abstient ?

Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Nous avons fait le point avec Serge TOMI, il reste quelques blocs, 4 je crois, de dossiers qu'il vaut mieux réserver à demain matin.

Il faudrait commencer à l'heure sinon on risque d'entamer sérieusement l'après-midi et on ne sait pas comment ça peut finir. Je pense qu'il faudrait que nous soyons à 10 heures dans l'hémicycle pour commencer, vraiment à 10 heures.

Je vous précise que sous l'égide du secrétaire général de l'Assemblée, sera convoquée une réunion en fin de matinée concernant la répartition des bureaux à Bastia et à Ajaccio, bureaux des groupes. Les présidents de groupes, ou leurs délégués, sont invités à se rapprocher de Serge TOMI pour que cette réunion puisse avoir lieu... Vendredi en fin de matinée pour que les plans soient arrivés et que la réunion puisse se tenir dans de bonnes conditions.

Je vous souhaite de passer une bonne soirée ou une bonne nuit.

La séance est suspendue à 23 h 45.